
DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

1842 — 1843.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Premier Volume.

1842 - 1843



REIMS,

L. JACQUET, LIBRAIRE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

MDCCCXLIII.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

LETTRE

A M. LE MINISTRE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les Statuts organiques d'une association dont le but, tout intellectuel, répond à l'un des besoins de notre industrieuse cité.

Le titre d'*Académie de Reims*, que nous proposons de lui donner, nous a paru le plus en rapport avec l'intention littéraire et scientifique d'une telle création.

Reims n'est pas seulement la ville des grands souvenirs historiques, et d'une puissante activité industrielle; Reims, à toutes les époques de son histoire, s'est placée au premier rang des villes du même ordre que recommandent le goût des lettres et les travaux de l'intelligence. Ses écoles, célèbres même au temps de la conquête romaine, furent, sous la deuxième et au commencement de la troisième race, illustres entre toutes celles qu'avaient fondées les capitulaires, et que soutenait le génie chrétien. Pour des maîtres comme Gerbert, saint Bruno, Jean de Salisbéry, les écoles de Reims eurent des disciples tels que le roi Robert et le pape Urbain II.

A travers les luttes barbares du moyen-âge, ces écoles, dont la principale fut *le collége des Bons-Enfants*, conservèrent le dépôt de la science et les traditions des bonnes études; et, tandis que le génie des Libergier, des Robert de Coucy enfantait les merveilles de la cathédrale et de Saint-Nicaise, Robert Sorbon, Guillaume de Filliastre, Jean Gerson, Guillaume Coquillart, et tant d'autres, sortis des écoles de Reims, élevaient à la jurisprudence, à la théologie, aux sciences et à la poésie, d'impérissables monuments.

Ce mouvement des esprits fut constamment soutenu et encouragé par les archevêques de Reims; nul n'a manqué à cette noble mission, et quand Charles de Lorraine fonda l'Université, il continuait, dans la mesure de sa haute position et des besoins de l'époque, l'œuvre de ses prédécesseurs.

En même temps que l'université, l'imprimerie s'éta-

blit à Reims et y amena les célèbres Nicolas Bacquenois et Jean de Foigny. Les arts et les lettres brillèrent alors d'un nouvel éclat, et les grands travaux de Bergier, de Marlot, de Mabillon, de Dom Ruinart; le talent du graveur Nanteuil, l'érudition de Rainssant, et après eux l'abbé Pluche, l'abbé Batteux, Lévesque de Pouilly et le P. Féry, profond mathématicien, conservèrent à la patrie rémoise sa vieille illustration. Puis vint Jean-Baptiste de la Salle, qui fonda l'enseignement primaire, et le perpétua dans un institut, dont le berceau fut à Reims, et dont le bienfait s'est répandu sur tout le monde civilisé. Enfin, des cours gratuits de mathématiques et de dessin, établis par le conseil de ville et dotés par la munificence de Nicolas Rogier, complétèrent, en 1748, les institutions locales d'enseignement public.

Vers ce temps, et plusieurs fois depuis, l'esprit d'émulation et le goût des arts provoquèrent la création d'une société littéraire et scientifique; si le succès n'a pas répondu à ces généreux efforts, on sait qu'il faut l'attribuer à l'insouciance d'un pouvoir énervé, et aux perturbations politiques de la fin du XVIIIe siècle. Ces tentatives réitérées constatent néanmoins la tendance de l'esprit public à Reims, et ce n'est pas sous un gouvernement qui a tant fait pour la propagation de l'enseignement et le progrès des arts et des lettres, ce n'est pas quand le besoin d'instruction et de communications intellectuelles promptes et faciles est devenu un besoin de première nécessité, que nous pouvons craindre de voir nos vœux repoussés, et Reims privée plus longtemps d'une institution qui lui manque.

Nous avons donc, monsieur le Ministre, la confiance que le gouvernement se montrera favorable au projet

que nous lui soumettons, et pour lequel nous sollicitons votre appui.

Nous sommes avec respect,

Monsieur le Ministre,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

THOMAS, archevêque de Reims, le Vte de BRIMONT, DÉRODÉ-GÉRUZEZ, de SAVIGNY, SAUBINET, MAILLE-LEBLANC, ROBILLARD, BANDEVILLE, de GOURGAS, H. FLEURY, HERBÉ, L. PARIS, NANQUETTE, FANART, BOUCHÉ, BRUNETTE, P. TARBÉ, Th. CONTANT, H. LANDOUZY.

Reims, *le* 15 *Mai* 1841.

ARRÊTÉ

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

N° 29182.

Nous, Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université de France,

Vu la demande qui nous a été adressée par plusieurs habitants notables de la ville de Reims, à l'effet d'être autorisés à se réunir en société sous le titre d'*Académie de Reims* :

Vu les Statuts de ladite Société, dont les diverses dispositions sont susceptibles d'être approuvées,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

L'Académie de Reims est autorisée à se constituer définitivement, et ses Statuts réglementaires sont approuvés tels qu'ils sont annexés à sa demande.

ARTICLE DEUXIÈME.

M. le Préfet du département de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 Décembre 1841.

Signé : VILLEMAIN.

Pour ampliation, le chef du secrétariat.

Signé : A. DANTON.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA PREMIÈRE SÉANCE,

Le 20 Décembre 1841, sept heures du soir, les membres de l'Académie étant réunis sous la présidence provisoire de monseigneur l'Archevêque, il est procédé à la formation du bureau définitif, et à la nomination des membres du conseil d'administration, suivant les formes prescrites par les règlements.

Monseigneur l'Archevêque ayant réuni l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu président annuel de l'Académie.

Sont élus :

Vice-Président,	MM.	Dérodé-Géruzez.
Secrétaire,		Landouzy.
Secrétaire-Adjoint,		Contant.
Trésorier.		Saubinet.

Membres du conseil d'administration : MM. L. Paris, Maille et Fleury.

Le Secrétaire de l'Académie,

Signé : H. Landouzy.

STATUTS

DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ARTICLE PREMIER.

L'Académie de Reims est constituée, conformément à l'arrêté ministériel du 6 Décembre 1841, dans le but de travailler au développement des sciences, des arts et belles-lettres, et surtout de recueillir et de publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire du pays.

II.

L'Académie se compose de trente membres titulaires, de dix associés résidants, et de membres honoraires et correspondants dont le nombre est indéterminé.

III.

L'archevêque de Reims, le préfet de la Marne, le sous-préfet de l'arrondissement et le maire de la ville ont droit de séance dans les assemblées de l'Académie.

IV.

Le bureau sera composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier.

V.

La police des réunions appartient au président ; il est chargé d'ouvrir et de clore les séances, de faire les discours d'ouverture des séances publiques, de procla-

mer les noms des lauréats, enfin de faire les honneurs de l'Académie, et d'y introduire les étrangers qui voudraient lire quelque mémoire ou répéter quelque expérience.

En l'absence du président, le vice-président jouit des mêmes prérogatives et remplit les mêmes fonctions.

VI.

Le secrétaire est chargé de la correspondance générale, de la convocation des séances ordinaires, de la rédaction des procès-verbaux, et du rapport historique des travaux de la compagnie; il doit faire annoncer les séances publiques, adresser aux journaux les sujets de prix ainsi que les noms des lauréats; il conserve en sa garde le sceau de l'Académie, et toutes les pièces qui composent les archives.

VII.

Les procès-verbaux de chaque réunion ne seront transcrits sur les registres qu'après avoir été lus et approuvés à la séance suivante.

VIII.

Le trésorier est chargé de la caisse de l'Académie, et de la rentrée des sommes qui composent ses revenus; il fait toutes les recettes et toutes les dépenses: ses comptes sont vérifiés à la fin de chaque année.

IX.

Le conseil d'administration est composé des membres formant le bureau et de trois autres membres nommés au scrutin; il s'occupe spécialement de tout ce qui a rapport aux intérêts matériels et moraux de l'Académie, et de la surveillance de ses publications.

X.

Le président et le vice-président sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue; la durée de leurs fonctions est d'un an; ils peuvent être réélus après une année d'intervalle.

Après deux tours de scrutin sans résultat, il y aura scrutin de ballotage entre les deux candidats qui auront réuni le plus de voix. En cas de partage des voix, le plus ancien d'âge l'emportera.

XI.

Le secrétaire, le secrétaire-adjoint et le trésorier sont nommés dans la même forme, pour un an, mais ils sont indéfiniment rééligibles.

XII.

Le conseil d'administration est renouvelé tous les deux ans; les mêmes membres ne peuvent y être appelés qu'après une année d'intervalle.

XIII.

Les membres du bureau et ceux du conseil d'administration ne peuvent être choisis que parmi les titulaires.

XIV.

Les titulaires seuls seront admis à donner leurs votes dans les élections et dans les affaires d'administration.

Les associés résidants auront voix délibérative dans toutes les questions qui concernent les travaux de l'Académie.

XV.

Les assemblées de l'Académie ne prendront aucune résolution qu'elles ne soient composées de la majorité des membres titulaires, et il ne pourra être procédé à

aucune élection sans que les deux tiers au moins des membres titulaires soient présents.

XVI.

Tout candidat à une place vacante dans le sein de l'Académie sera tenu d'adresser au président ses titres à l'admission.

XVII.

Ces titres seront renvoyés à une commission qui en fera l'objet d'un rapport par écrit dans une réunion spéciale. Si les deux tiers des suffrages se réunissent en faveur du candidat, le président proclamera son admission ; dans le cas contraire, son nom ne sera pas inscrit au procès-verbal.

XVIII.

Le titulaire ou l'associé nouvellement élu présentera, dans la séance de réception, un travail sur une question à son choix.

XIX.

L'Académie publiera annuellement ses travaux.

XX.

Les membres titulaires sont tenus de donner tous les ans un travail écrit sur un sujet à leur choix.

XXI.

Les membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches ; si l'un d'eux laisse écouler trois années sans exécuter cette clause, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

XXII.

Tous les ouvrages, imprimés ou manuscrits, seront

soumis à une commission chargée d'en rendre compte à la compagnie. Si quelques expériences nouvelles et importantes s'y trouvaient indiquées, elles pourront être répétées dans les séances particulières de l'Académie.

XXIII.

L'Académie n'admettra aucun ouvrage qui blesserait la morale, la religion, ou le respect dû aux lois de l'État.

XXIV.

Chaque année l'Académie tiendra une séance publique dans laquelle seront distribués les prix ; il ne sera lu dans cette séance que des travaux préalablement soumis à l'examen de la compagnie.

XXV.

Le programme des questions mises au concours sera rendu public, après avoir été lu dans la séance annuelle.

XXVI.

Aucun membre résidant ne pourra concourir, ni sous son nom, ni sous un nom emprunté.

XXVII.

Jusqu'à ce que des fonds spéciaux soient mis à la disposition de l'Académie, les membres résidants s'imposeront une cotisation qui sera déterminée chaque année.

XXVIII.

Toute proposition qui tendrait à modifier les présents statuts devra être signée par trois membres, lue à l'Académie, et renvoyée à une commission, qui, après avoir entendu les motifs des membres signataires, fera

un rapport par écrit. Il sera alors procédé au scrutin, et la proposition ne pourra être adoptée qu'autant qu'elle réunirait au moins les trois quarts des suffrages. Les modifications adoptées par la compagnie seront soumises à l'approbation du Ministre.

Le Président de l'Académie,
Signé : **THOMAS, archevêque de Reims,**

Le Secrétaire de l'Académie,
Signé : **H. LANDOUZY.**

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

d'organisation intérieure.

ARTICLE PREMIER.

L'Académie se réunit le 1er et le 3me Vendredi de chaque mois, à 7 heures du soir, sauf le cas de convocation extraordinaire. Elle clot ses séances le 3me Vendredi du mois d'Août et fait sa rentrée le 1er Vendredi de Novembre.

II.

L'ordre à observer dans les séances ordinaires est établi ainsi qu'il suit :

1° Lecture du procès-verbal et de la correspondance.

2° Des travaux des membres correspondants.

3° Des personnes étrangères à l'Académie.

4° Des membres titulaires et résidants.

5° Rapports des commissions.

6° Discussion des objets d'administration.

III.

Les membres qui auront à faire des lectures ou des communications devront s'inscrire à l'avance au secrétariat, et la parole leur sera donnée suivant l'ordre du jour fixé par le président.

IV.

Tous les travaux adressés à l'Académie seront, (à l'exception de ceux des membres titulaires ou résidants), soumis à l'examen du bureau, avant qu'il en puisse être donné lecture à la compagnie.

V.

Lorsque dans une séance ordinaire on devra s'occuper d'un objet indépendant des travaux habituels, il y aura convocation expresse avec désignation du motif.

VI.

Quoique les séances ordinaires ne soient pas publiques, les étrangers peuvent y assister pourvu qu'ils soient présentés par deux membres.

XI.

Tout candidat au titre de Correspondant devra être présenté par deux membres titulaires ou résidants, un mois au moins avant l'élection.

Les noms et les titres des candidats seront inscrits sur un tableau dans la salle des séances de l'Académie avec les noms des membres présentateurs.

XII.

Les élections des membres titulaires résidants ou correspondants qui doivent compléter la compagnie, auront lieu deux fois par année, en séance extraordinaire, le 2me Vendredi de Mai pour le premier semestre, et le 2me Vendredi de Novembre pour le deuxième semestre.

XV.

La compagnie décernera le titre d'Académicien d'honneur dans certaines circonstances spéciales dont elle se réserve l'appréciation.

XX.

Tous les rapports devront être présentés à l'Académie dans le délai de deux mois; passé ce terme, ils seront de droit portés à l'ordre du jour.

XXI.

Tous les ans dans la 2e séance de Mai, des rapporteurs seront nommés pour analyser les travaux de l'institut de France. Ces rapports devront être faits dans le 1er et le 3e trimestre.

XXVII.

Les droits de diplôme sont de dix francs pour les membres titulaires, résidants ou correspondants.

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 4 MAI 1843.

Présidence de Mgr L'ARCHEVÊQUE.

La Séance est ouverte à 1 h. 1/2 en présence d'un nombreux auditoire.

MM. le Sous-Préfet de l'arrondissement, M. le Président du tribunal civil, M. le Président du tribunal de commerce et M. le Maire occupent des siéges d'honneur à droite et à gauche du bureau :

Sont présents :

MM. DÉRODÉ-GÉRUZEZ, DE BRIMONT, DE SAVIGNY, SAUBINET, MAILLE-LEBLANC, ROBILLARD, BANDEVILLE, HERBÉ, BOUCHÉ, L. PARIS, L. FANART, NANQUETTE, BRUNETTE, TH. CONTANT, H. LANDOUZY, DE BELLY, WAGNER, BARA, HOUZEAU, BONNEVILLE, PHILLIPPE, QUERRY, HUBERT, GARCET, E. DÉRODÉ, GOBET, MAILLEFER, LECONTE, M. SUTAINE, TARBÉ DE S.-HARDOUIN, *membres titulaires*.

MM. MAQUART, GEOFFROY DE VILLENEUVE, DUQUENELLE, MONNOT DES ANGLES, LOUIS-LUCAS, SOILLY, DE JONCIÈRES, *membres résidants*,

MM. AUBERT, BARBEY, CHARPENTIER, COLLESSON, DAGONET, DESSAIN-PÉRIN, GOSSIN, LELEU-D'AUBILLY, DE MAIZIÈRE, DE MELLET, MOPINOT, POVILLON-PIERRARD, RONDOT, *membres correspondants*.

ORDRE DU JOUR.

Discours d'ouverture, par Mgr L'ARCHEVÊQUE, Président.

Compte-rendu des travaux de l'Académie, par M. LANDOUZY, secrétaire.

RAPPORTS

De MM. BONNEVILLE, *sur la question d'économie politique.*

NANQUETTE, *sur la question historique.*

MAILLEFER-COQUEBERT, *sur la question d'économie agricole.*

LECTURES

De MM. ROBILLARD, *visite au mont Saint-Michel.* *

LE Cte DE MELLET, *de l'archéologie considérée sous le triple rapport de la religion, de l'histoire et de l'art.* *

L. PARIS, *note sur la publication de Dom Marlot.*

PHILLIPPE, *essai historique sur la vie et les ouvrages de Jean Goulin, médecin né à Reims.*

WAGNER, *voyage autour de mon cabinet,* (vers).

Proclamation des prix et des médailles d'encouragement.

Programme des concours ouverts pour l'année 1844.

** Ces deux pièces, faisant partie d'ouvrages qui ont été imprimés depuis la séance publique, n'ont pu être insérées dans le volume annuel.

DISCOURS

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE REIMS.

Messieurs,

« Il y aura bientôt deux ans que vous avez conçu le projet de former dans cette ville une société littéraire et scientifique. Secondés par l'administration du premier magistrat de la cité, qui vous a donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de son zèle pour tout ce qui est bien, vous avez obtenu du gouvernement du Roi l'autorisation de constituer cette société, sous le titre d'*Académie de Reims*, et vous l'avez constituée. C'est à vous, Messieurs, à vous tous qui avez bien voulu vous associer à ses travaux, que l'Académie que j'ai l'honneur de présider doit son existence. Il n'y a pas moins de gloire à soutenir et à fortifier une organisation naissante et débile, qu'à lui donner la vie : continuer et développer une œuvre, c'est en quelque sorte la créer.

« Il vous a semblé qu'un évêque, qu'un archevêque de Reims surtout, ne pouvait, à raison de la position qu'il occupe au milieu de vous, être tout-à-fait étranger à l'exécution d'un projet dont le but était d'entretenir le goût des sciences, des arts et des lettres. Je partageais votre manière de voir à cet égard, et je vous remercie d'avoir compris mes sentiments. Non, je ne saurais oublier le double témoignage et du respect que vous portez au caractère auguste dont je suis revêtu, et de la confiance dont vous m'avez honoré, en m'associant à une œuvre que je regardais et que je regarde comme un hommage offert à votre pays, à ma patrie; car votre patrie, Messieurs, est ma patrie d'adoption.

« Depuis que les études sérieuses sont en honneur, la science a fait de rapides progrès; les arts d'utilité publique, comme les arts d'agrément, se développent et se perfectionnent de jour en jour. Partout, conformément aux desseins de la divine Providence, se manifeste un mouvement intellectuel qui doit tourner au bonheur des peuples et à la gloire du pays. Ce mouvement, qui est la vie des intelligences, ne s'arrêtera point. C'est une loi générale pour les nations comme pour les individualités qui les composent : plus on avance dans le domaine immense et inépuisable de la science, plus aussi on est fortement poussé, plus on éprouve d'attrait, d'entraînement. Le progrès, en dilatant notre intelligence, ne la rend que plus capable, et plus avide de nouvelles découvertes. Cependant, parce qu'il n'est pas de loi qui ne soit limitée dans son objet, celle qui nous donne cette salutaire impulsion pour la culture et le développevement des sciences, veut que nous respections ces vérités d'un

ordre plus élevé que la religion proclame immuables et inaccessibles à nos investigations ; telle la loi qui, en imprimant le mouvement à l'Océan, lui fait respecter, jusque dans sa fureur, les limites qui lui ont été tracées par le Créateur.

« Une impulsion générale étant soutenue par le Pouvoir, ne pouvait être sans résultat. Partant de la capitale, et se communiquant de province en province, de ville en ville, elle a remué tous les esprits ; il n'est pas une partie de la France où elle n'ait ranimé l'émulation et formé des sujets capables de disputer les palmes de la science. Aujourd'hui, dans le modeste hameau comme dans la bourgade, dans les plus petites villes comme dans les plus grandes cités, on rencontre des hommes qui cultivent avec succès ou les lettres, ou les sciences, ou les arts.

« Mais vous l'avez reconnu, Messieurs, ces résultats qui étonnent l'étranger, on les doit principalement à l'esprit d'association. En effet, quelles que soient les facultés de l'homme, il n'est pas bon qu'il soit seul ; s'il est abandonné à ses propres forces, sans guide, sans direction, sans secours, ses efforts deviennent impuissants, ses travaux stériles ; loin de pouvoir rien faire pour les autres, il peut à peine se suffire à lui-même. Nos connaissances les plus précieuses sont des connaissances d'emprunt ; le génie même ne produit qu'autant qu'il est fécondé dans le sein d'une société. Ce n'est que par le concours persévérant des efforts individuels et des hommes et des générations, qu'on peut exécuter de grandes choses, créer des établissements durables et vraiment utiles. Vous le savez, Messieurs, car l'histoire nous l'apprend : c'est à des associations laborieuses et régulières que la républi-

que des lettres est redevable de la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ce sont des associations qui nous ont laissé ces prodiges d'érudition, où nous retrouvons les titres primitifs de nos annales, ces vastes recueils imprimés ou manuscrits, où nous pouvons suivre la marche progressive de notre civilisation, étudier l'origine et la formation de notre langue, le caractère des différents âges, les habitudes et les mœurs de nos pères. Ce sont des corporations encore qui ont élevé nos basiliques, ces superbes monuments qu'on a appelés *gothiques* et *barbares*, apparemment parce que, ayant quelque chose de surhumain dans leur conception, ils cessaient d'être conformes aux règles du classicisme qui nous est venu des Grecs et des Romains. Ces merveilles de l'art chrétien font l'admiration de notre siècle, la gloire des villes qui les possèdent, comme elles ont fait pendant longtemps le désespoir des plus habiles architectes, qui ne pouvaient, comme aujourd'hui le peuvent nos jeunes artistes, s'inspirer au foyer de quelque association scientifique.

« C'est parce qu'on a compris que l'association est le principe le plus fécond en résultats, que toutes les grandes villes ont établi des académies, où, par une admirable alliance peu connue des anciens, l'émulation fait marcher de front les belles-lettres, les sciences et les arts. C'est là que le prêtre et le magistrat, le militaire et le paisible citoyen se réunissent aux savants et aux hommes lettrés, non-seulement pour prendre le plus doux et le plus noble délassement, mais encore pour s'instruire davantage, et étendre le cercle de leurs connaissances. Dans un corps académique, tous les membres sans distinction, par une communication libre et mutuelle, se donnent et reçoivent

en même temps une direction convenable à chacun, sans qu'il y ait ni orgueil ou domination d'aucune part, ni humiliation pour qui que ce soit.

« Vous connaissiez ces avantages, Messieurs ; vous avez pu les apprécier en suivant les travaux de la société académique de Châlons, à laquelle plusieurs d'entre vous appartiennent, et dont j'ai moi-même l'honneur d'être un des membres correspondants. Aussi, à l'exemple de vos voisins, et comme eux jaloux de concourir au progrès de la science dans l'ancienne province de Champagne, vous avez fondé l'*Académie de Reims*. Vous avez pensé d'ailleurs qu'il ne convenait pas qu'une ville riche de souvenirs et d'illustrations en tout genre ; que l'antique *Durocort* qui, au rapport du rhéteur Cornelius Fronto, cité par Consentius grammairien du cinquième siècle, et depuis par le docte Cellarius, avait su, dès le temps de Marc-Aurèle, mériter le surnom d'Athènes par la réputation de ses établissements littéraires; que Reims enfin, laissât vaquer plus longtemps sa place dans la liste honorable des sociétés savantes, dont nous voyons le nombre augmenter tous les jours.

« Ce n'est pas, Messieurs, qu'en dotant notre ville de cette nouvelle institution, vous ayez élevé des prétentions ambitieuses. Il n'est point donné généralement à une académie de province de reculer les bornes de l'empire des sciences. C'est pour elle une assez grande gloire d'inspirer et d'entretenir le goût des bonnes études, d'encourager par son suffrage et ses récompenses le talent naturellement timide à son début, de suivre les progrès des sciences et des arts, pour en faire d'utiles applications; de recueillir les traditions populaires qui font le charme d'un récit historique, de faire de

nouvelles recherches, et de publier celles qui sont restées inédites, sur l'histoire littéraire, ecclésiastique et civile du pays.

« En offrant ce vaste champ à nos travaux, vous vous êtes associé des hommes amis de la science et de la vertu que vous regardez comme inséparables. Aussi, fidèles à l'esprit de vos sages institutions, vous ne vous écarterez jamais dans vos écrits du respect que vous professez pour la religion, la morale, l'autorité des lois et des magistrats. La science, quel qu'en soit l'objet, est une émanation de la lumière qui nous vient d'en haut, de cette lumière qui éclaire, échauffe et féconde; elle est pour celui qui en est dépositaire un don du ciel, qui doit retourner à celui qui en est le premier auteur, en répandant sur nos frères une douce et salutaire influence.

« Messieurs, lorsque vous avez organisé l'*Académie de Reims*, vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence pour la première année de vos travaux. J'ai été d'autant plus sensible à ce nouveau témoignage, que je ne pouvais ignorer le sentiment qui vous l'avait dicté. Qu'il me soit donc permis, en cédant le fauteuil à celui qui sera désigné par vos suffrages, d'exprimer ma gratitude à l'honorable compagnie, en la priant de compter toujours sur mon parfait dévouement. »

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1842-1843,

Par M. LANDOUZY, Secrétaire.

Messieurs,

L'obligation imposée aux académies de rendre compte chaque année de leurs travaux, en séance publique, ne dérive pas, vous le savez, d'une idée de vaine pompe et de stérile solennité.

Instituées dans le but de propager la science, les arts et les belles lettres, les sociétés savantes avaient besoin, pour acquérir l'influence indispensable à toute œuvre intellectuelle, de cette autorité morale que les noms les plus éminents ne peuvent donner et qui se gagne seulement par la manifestation positive du progrès accompli et des actes utiles.

Il fallait lutter surtout par la preuve irrécusable des faits contre ces vieux préjugés, rajeunis tous les jours, enfants de l'espérance déçue, de l'amour propre blessé, et qui s'attaquant aux plus illustres classes de l'in-

stitut comme aux plus modestes académies, embrassent dans une même proscription toutes les associations scientifiques, les considérant, si je puis ainsi dire, comme des sociétés d'admiration mutuelle, comme des bureaux d'esprit, où quelques poëtes inédits viennent se ceindre de couronnes et s'enivrer aux fumées d'un encens réciproque.

Persuadée qu'une société savante ne peut aujourd'hui, sous peine de déchéance, se soustraire à ce contrôle public qui fait, en définitive, la force de tout ce qui est dans la vérité, l'Académie de Reims a voulu dès sa première année, et malgré le peu qu'elle a pu faire encore, répondre à la confiance du gouvernement qui l'a établie, justifier le haut patronage sous lequel elle a été fondée en obéissant avec résignation à ses statuts et en venant livrer à l'appréciation d'un auditoire éclairé les produits de ses premiers efforts.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des travaux préliminaires nécessaires à notre constitution, et des obstacles qu'il nous a fallu vaincre. Grâce au savant prélat qui nous préside, nous avons triomphé aisément de toutes ces difficultés, de tous ces mauvais vouloirs que rencontrent inévitablement à leur origine les nouvelles créations, celles surtout qui, dans ces temps d'effervescence utilitaire, n'apparaissent pas comme devant concourir directement au progrès matériel.

En quelques mois, une bibliothèque déjà riche était fondée pour le diocèse et mise à la disposition de la compagnie ; en quelques mois, le palais archiépiscopal redevenait comme au neuvième et au dixième siècle, comme au temps d'Hincmar et de Gerbert, le foyer de la civilisation scientifique ; en quelques jours enfin, nous trouvions pour nos assemblées ordinaires

une salle de séances ornée naguère pour un roi ; et certes, si belle que fût la maison consacrée par Académus à la réunion des savants d'Athènes et dans laquelle enseigna Platon, nous n'avions rien sous le rapport de la splendeur matérielle à envier aux Péripatéticiens. Non, Messieurs, que je veuille admettre qu'en matière académique, comme en jurisprudence, la forme puisse jamais influer sur le fond; mais ne devons-nous pas légitimement nous féliciter d'avoir pu par une noble hospitalité échapper à ce reproche immémorial adressé aux gens de lettres, reproche de dénuement et de pauvreté plus fatal que jamais dans ce siècle d'or, j'allais dire d'argent, où nous vivons ?

Là, du reste, n'étaient pas les plus graves difficultés, l'académie fondée, il fallait des académiciens, car à l'exception de quelques privilégiés qui formaient le noyau primitif, on avait, chose incroyable, négligé ce précepte si sage inscrit dans l'un de nos codes les plus usités, et qui veut dire en langue vulgaire : pour faire une académie, prenez des académiciens.

A Reims, l'académie était faite, il fallait faire les académiciens. Si l'on n'eût pas été si loin, c'est-à-dire si l'on s'en fût tenu à la création abstraite et incorporelle, il ne se fût pas trouvé assez d'éloges au dehors pour une pareille création. Reims, en effet, l'une des premières dans la hiérarchie des cités, Reims l'ancienne capitale de la France orientale, Reims, l'ancienne métropole universitaire, si riche en matériaux historiques et artistiques, devait pour son honneur et pour la durée de ses souvenirs réclamer une académie; une académie sans prétentions pédantesques, sans idées de tyrannie littéraire; une académie qui eût choisi pour devise : « *Unum scio quod nihil*

scio ; tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien ; » si dans sa modestie elle eût osé prendre la sublime maxime de Socrate et de Platon ; une académie enfin formant tout simplement comme la maison d'Académus ou comme la retraite de Cicéron à Persépolis, un centre où pourrait s'adresser avec confiance tout ce qui se rattache au passé et à l'avenir de la Champagne, tout ce qui tient au progrès scientifique et industriel du pays.

On connaissait d'ailleurs l'influence des sociétés scientifiques en province ; on savait leur puissance civilisatrice aux Etats-Unis, leur force plus grande encore dans la savante Allemagne, et sans aller chercher nos exemples si loin, on savait parmi nous les heureux effets de la société de Châlons sur la prospérité agricole du département de la Marne.

Toutes ces considérations étaient trop puissantes pour qu'on n'eût pas applaudi à l'idée d'une académie. Mais, je le répète, l'idée devait passer à l'état de réalité ; la fondation abstraite devait prendre un corps, une forme humaine, et l'académie faite homme était vouée dès lors à toutes les censures, à toutes les critiques, soumise en un mot à toutes les misères de l'humanité.

Ce n'était pas qu'on ne sût qu'une grande cité comme Reims n'était pas, malgré son peu de célébrité actuelle dans la république des lettres, dépourvue de littérateurs, d'artistes et de véritables savants ! Des ouvrages estimés en haut lieu étaient là pour rappeler le nom d'un grand nombre d'adeptes, mais nul n'est prophète en son pays, et depuis que cela est écrit dans l'Évangile, il a toujours fallu franchir la limite de deux départements pour se faire juger sans conteste.

« *En mon climat de Gascoigne*, dit Montaigne, *on tient pour drôlerie de me veoir imprimé : d'autant que la cognoissance qu'on prend de moy s'esloingne de mon giste, j'en vaulx d'autant mieulx ; j'achète les imprimeurs en Guienne, ailleurs ils m'achètent.* » A fortiori devait-on, dans notre climat de Champagne, où l'on est plus modeste qu'en Gascogne, tenir pour drôlerie de voir imprimer nos collègues, quelque renommée qu'eussent du reste leurs œuvres dans les plus grands centres de science.

Et d'ailleurs, comment ces hommes qu'on avait rencontrés la veille, négociants, juges, industriels, médecins ou avocats, seraient-ils devenus le lendemain académiciens? Ce problème était difficile et embarrassait sérieusement les esprits les plus philosophiques !

Sans doute, on n'avait pas été sans remarquer une réaction locale bien manifeste depuis quelques années en faveur des habitudes scientifiques, littéraires ou artistiques, et il fallait bien que quelques mains cachées eussent travaillé à cette régénération si rapide. Oui ! mais c'était l'électricité sous forme latente et dont on n'apercevait pas l'origine. Ces travailleurs infatigables, ces artistes modestes presqu'inconnus l'un à l'autre, étaient épars, on ne trouvait aucun avantage à les réunir; pour tout dire, en un mot, la nouvelle institution n'était pas inscrite dans la coutume de Reims.

Tant et de si puissants arguments rendaient la question insoluble; aussi l'Académie sans employer ses premières séances à en chercher la solution a fait, suivant l'expression d'un de nos rapporteurs, comme ce philosophe devant qui les Pyrrhoniens niaient le mouvement,

3

elle a marché, et pendant sa marche, le temps, ce juge impartial a tranché la question à notre avantage; la négation et les doutes ont passé, la critique s'est endormie de guerre lasse; les témoignages les plus éclatants, le concours le plus efficace, les sympathies les plus honorables nous ont été accordés, et nous voyons aujourd'hui les premières autorités de l'arrondissement et les premiers magistrats de la cité donner la preuve la moins équivoque de l'intérêt qu'ils portent à nos travaux, en abandonnant un instant les plus graves occupations pour venir honorer de leur présence cette solennité littéraire.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous fasse assister en quelques minutes aux séances de toute une année. Vous savez qu'un compte-rendu de secrétaire ne peut être, à moins de renfermer un volume, qu'une simple table de matières, une sèche et rapide énumération. Si étendu que soit le résumé des sujets que vous avez traités, il serait toujours trop court pour faire comprendre l'intérêt qui s'est attaché aux travaux que j'exposerais, et si brève que soit cette analyse, elle dépasserait toujours les limites que je dois m'imposer dans cette séance.

Je n'ai donc pas besoin, Messieurs, pour obtenir l'indulgence que mérite un travail si ingrat de recourir aux phrases obligées de modestie derrière lesquelles se cache l'amour-propre d'auteur; le secrétaire est dans toute académie, la victime offerte en sacrifice en séance publique; il est inévitablement ou trop long ou trop court; entre ces deux périls mon choix ne pourrait être douteux, mais après bien des efforts j'ai acquis la triste

conviction que je succombais à l'un et à l'autre danger; car j'ai été en même temps trop long et trop court: trop court pour mon sujet, trop long pour l'auditoire ; j'obéis donc fatalement aux obligations que m'impose l'honneur de mon titre : j'ai pour moi l'excuse de la nécessité.

Da veniam scriptis quorum non gloria nobis
Causa, sed utilitas officiumque fuit.

. . . .

Au nombre des travaux que l'Académie pouvait entreprendre avec le plus de succès, il faut mettre en première ligne les études d'histoire et surtout d'histoire locale. Longtemps abandonnés comme s'ils n'offraient qu'un stérile intérêt, les siècles qui ont précédé le nôtre ont été tout-à-coup depuis quelques années explorés avec un zèle qui semble vouloir combler toutes les lacunes et remplir immédiatement tous les vides. On a compris qu'en dehors d'Athènes et de Rome, il y avait une vaste érudition à créer et à acquérir, érudition toute nationale, qui tend à éclairer le présent par un passé mieux connu, et surtout à remplacer les opinions par les faits, les systèmes par des documents précis, par des chartes particulières, des pièces inédites de correspondance, par tous ces secrets enfin que découvrent chaque jour les paléographes dans la poussière de nos archives, et qui dédaignés par les historiens classiques donnent souvent la cause, les moyens et la fin des épisodes les plus intéressants.

Sous ce rapport, le département de la Marne et Reims en particulier offrent les sources les plus riches à exploiter, et heureusement aussi, c'est chez nous que

se trouvent ceux qui pouvaient le faire avec le plus de zèle et de succès.

Ainsi, pour l'histoire générale vous avez eu de M. Louis Paris de précieux documents sur le règne de François II ; pour l'histoire locale, les notes les plus curieuses sur l'ancienne académie fondée à Reims en 1749 sous la présidence de M. de Lassalle dont Voltaire faisait si grand cas ; un rapport verbal sur un buste antique trouvé sous les fondations de l'ancienne église Saint-Symphorien et qui nous a été adressé par M. de Brunet. Ce bronze a dû appartenir à la plus belle époque romaine, il représente Jupiter Olympien, et malgré l'énormité d'un pareil titre, il a bien fallu reconnaître, avec M. Paris, que le maître des Dieux, porteur d'un crochet sur la tête n'était, en cette occasion, descendu des hauteurs de l'Olympe que pour servir de peson à une balance romaine.

M. Paris vous a donné aussi sur l'origine des tapisseries de Reims des détails qui servent maintenant de préface à un magnifique ouvrage, et cette histoire des tapisseries a été même, vous vous le rappelez, la source d'une discussion remarquable entre MM. Herbé et Fanart sur l'architecture chrétienne et l'acoustique monumentale ; discussion qui a porté ses fruits au dehors de l'Académie, puisqu'elle a eu pour résultat la réparation des plus somptueuses tentures qui décoraient il y a trois siècles le chœur de nos églises.

Nous avons obtenu de M. Povillon-Pierrard notre infatigable correspondant des renseignements pleins d'intérêt sur les sépultures et les inscriptions tumulaires mises à découvert par les fouilles pratiquées l'an dernier dans l'arrondissement ;

De MM. Duquenelle et Louis-Lucas plusieurs lectures

sur la numismatique ; et en particulier sur les monnaies et objets d'antiquité trouvés à Reims et dans le pays rémois depuis 1820 jusqu'en 1840 ;

De M. Failly, inspecteur des douanes à Cambrai, membre correspondant, une note curieuse sur les anciennes poteries de grès flamand ;

De M. Dessain-Périn, membre correspondant, un projet d'étude pour l'achèvement (sur le papier) de la cathédrale de Reims que beaucoup d'entre nous, sans doute, croyaient complète et qui n'est point à moitié terminée ;

De M. l'abbé Querry, une analyse de l'histoire de la cathédrale de Châlons par M. Estrayer-Cabrassole ;

Enfin, puisque j'en suis à la paléographie, un rapport de M. Nanquette que j'aurais à peine besoin de rappeler, car personne ne l'a oublié, sur les publications de la société des bibliophiles.

Je mentionnerai aussi dans le même genre un travail important de notre correspondant M. Ozeray de Bouillon, sur le culte des mystères d'Égypte, de Samothrace et d'Éleusis ; une dissertation du même auteur sur une question d'érudition qui a soulevé au dehors de l'Académie trop d'orages pour que j'ose m'exposer de nouveau à en reproduire le titre.

Je dois dire seulement que l'histoire littéraire des 16e et 17e siècles est pleine de ces paradoxes gravement soutenus, en plusieurs volumes, à grand renfort de grec et de latin. Les écrivains étaient alors séparés en deux camps, le camp des *dames* et le camp des *messieurs*, pour parler textuellement ; les uns, à la tête desquels il faut placer Corneille Agrippa, examinaient si les

hommes appartenaient réellement à l'espèce humaine. Les autres, qui avaient pour premier champion *Jacques Olivier, licencié aux loix et au droict canon*, défendaient les *messieurs* se retranchant avec lâcheté derrière ce verset de la bible, au chapitre 7 de l'Ecclésiaste «*de mille hommes j'en ai trouvé un bon et de toutes les femmes pas une*, » verset que je n'oserais citer qu'en latin si je n'étais convaincu que les scribes du moyen âge en ont altéré le texte et renversé le sens.

De cette grave querelle est sortie une myriade de petits volumes qu'on trouve dans notre bibliothèque pour ou contre l'égalité des sexes, pour ou contre la prééminence de l'homme et de la femme; et bien que j'aie à peine besoin de rappeler solennellement, pour la sécurité de l'Académie, qu'elle n'a reçu qu'une discussion de pure terminologie et non point une discussion de prééminence, je crois pouvoir assurer que si nous en étions encore à ces controverses de mauvais goût dont le 17e siècle était si avide, l'Académie à l'unanimité aurait décidé, sans appel, que la femme tient le milieu entre l'homme et les anges, mais en se rapprochant beaucoup plus des anges que des hommes.

Je devrais avant de quitter la section d'histoire mentionner ici le rapport de M. Belin sur Dom Marlot, et vous parler de l'œuvre immense que l'Académie a entreprise en éditant ces précieux matériaux désirés par tous les savants; mais cette tâche sera beaucoup mieux remplie par un de nos confrères plus compétent que moi en matière historique.

Bien que la tendance présente des esprits vers les

études positives ait diminué peut-être l'ardeur pour ce qu'on appelait autrefois les lettres pures, néanmoins, il nous a été fait des lectures assez remarquables et assez nombreuses en ce genre pour rassurer les esprits les plus exigeants sur le sort des belles-lettres dans notre Académie. Ainsi vous avez entendu les discours de réception de MM. de Mellet, Collesson et Dessain, membres correspondants, de MM. Louis-Lucas, Monnot des Angles, Failly et de Joncières, membres résidants.

Nous avons reçu de M. Failly, que je citais tout-à-l'heure, la traduction d'une nouvelle inédite d'Hoffmann, sur laquelle M. Dérodé-Géruzet, nous a fait un rapport ;

De M. Max. Sutaine, une traduction de l'ouvrage d'Eclzer, intitulé : *La poésie allemande considérée dans ses rapports avec la morale ;* une notice biographique sur Perceval, peintre rémois, dont les tableaux exposés dans notre musée attestent assez le talent ;

De M. E. Dérodé, un rapport sur les principaux faits de la vie publique du cardinal de Lorraine et sur l'importance que présente pour l'histoire du pays l'étude d'une existence qui a laissé à Reims tant et de si grands souvenirs ;

De M. Ponsinet, juge à Sainte-Ménéhould, membre correspondant, plusieurs épisodes de l'histoire de la Champagne, parmi lesquels je citerai : l'*Argonne*, *le champ de bataille de Valmy, la rue de Tambour à Reims*, *Mme de Chateauroux à Possesse*, *etc.* ;

De M. Monnot des Angles, un rapport sur les ouvrages de M. Ozanneau, l'un en prose, intitulé les *Romains*, l'autre en vers, intitulé la *Mission de Jeanne d'Arc* ;

De M. Dérodé-Géruzet, une biographie de Linguet, célèbre jurisconsulte rémois, et l'un des hommes les plus remarquables du dernier siècle;

De M. l'abbé Bandeville, un rapport sur la diablerie de Chaumont, opuscule plein des détails les plus curieux par M. E. Jolibois de Rethel;

De M. Dessain-Périn, une jolie anecdote de l'émigration, intitulée le *Panier de pêches*, et qui a pour héros le chanoine Desloges, ancien pénitencier du chapitre de Reims;

Enfin plusieurs fragments de voyage par M. Robillard, dont je pourrais me dispenser de parler puisque vous allez l'entendre, et qui fera bientôt, nous l'espérons, pour la Champagne ce qu'il a fait pour la Normandie.

Quant à la poésie, malgré la somnolence actuelle des neuf sœurs en province, l'Académie a pu réveiller quelques muses endormies sur les bords de la Vesle où elles mouraient de langueur dans un fatal isolement, comme des arbres exotiques sur un sol ingrat. Ainsi vous vous rappelez l'*Ode à la Champagne* et *la Première communion d'une jeune fille* par M. Wagner; l'épitre au tisserand-poète par M. Violette; les stances à l'Académie par M. Maillefer; une élégie et une traduction du psaume *Super flumina Babylonis* par M. Des Angles; des pièces fugitives de M. Drouèt, membre correspondant; plusieurs satires par M. Dureteste de Fismes; la traduction des sept psaumes de la pénitence, qui nous a été dédiée par M. Clicquot, membre correspondant; des fables de M. Galis, que je vous lirais si je savais lire les vers sans leur ôter toute leur poésie; enfin un

recueil de M. Gonzalès, humble ouvrier vraiment né poète, sur lequel M. Dérodé-Géruzet nous a fait un rapport plein d'intérêt.

Au nombre des travaux que la section des sciences morales, économiques et législatives a soumis à l'Académie, je citerai surtout l'essai de M. Jourdain sur le crédit considéré dans ses rapports avec la morale, la politique et les intérêts commerciaux;

Le rapport de MM. Houzeau et Contant sur la question des caisses d'épargnes, adoptée comme sujet de prix;

Plusieurs fragments d'un ouvrage sur la récidive en matière criminelle et un mémoire sur la répression des plaideurs de mauvaise foi par M. Bonneville;

Un essai de M. Charpentier, membre correspondant, sur l'influence générale des sociétés littéraires et sur les bons effets qui résulteraient de la création d'un certificat spécial pour l'éducation commune;

Le rapport de M. Maille-Leblanc sur le traité des monnaies de M. Bonneville de Paris, notre correspondant;

Un mémoire sur la division de travail par M. Rondot;

Un discours de M. le comte de Mellet touchant l'influence réciproque des doctrines religieuses sur la science et de la science sur les doctrines religieuses;

Un compte-rendu des ouvrages de M. Bonneville, par M. E. Dérodé;

Enfin de M. E. Perrier de Châlons, membre correspondant, une analyse remarquable du livre intitulé *Travail et Salaire* de notre très-regrettable confrère M. Prosper Tarbé;

Parmi les lectures qui vous ont été faites sur les sciences exactes, je mentionnerai les nombreux mémoires de M. de Maizière sur les vents alizés, sur la masse du calorique, sur les rapides migrations des oiseaux messagers, sur les indices fournis par les étoiles filantes, et les savants rapports que MM. Garcet et Tarbé de Saint-Hardouin vous ont faits au sujet de ces travaux.

« M. de Maizière, vous a dit dans un de ses derniers « rapports, M. de Saint-Hardouin, est un de nos correspondants les plus laborieux, disciple fervent de la « science, il la cultive depuis sa jeunesse avec une per-« sévérance que le défaut d'encouragement n'a pu las-« ser, et les travaux qu'il vous a communiqués sont le « résultat de cinquante années d'études et de médita-« tions.

« C'est là certainement, ajoute le rapporteur, un « spectacle remarquable dans un siècle comme le « nôtre, où les idées d'hier sont déjà vieillies, où le « découragement s'empare des âmes de vingt ans « quand le succès leur a manqué un seul jour.

Quoique les rapporteurs n'aient point partagé les idées de M. de Maizière sur tous les points, et en particulier sur la plus grande question peut-être qu'on ait jamais agitée, c'est-à-dire sur la pondérabilité du calorique, néanmoins ils ont été, comme toute l'Académie, unanimes à reconnaître le succès des expériences faites avec le paracasse, et le haut mérite d'une invention qui pourrait, en se soumettant aux naturelles exigences de l'industrie, produire un jour d'immenses résultats économiques.

Je n'omettrai point parmi les sciences exactes le compte-rendu des travaux mathémathiques de l'Institut pendant l'année 1842, par M. Garcet; un mémoire

sur la nouvelle comète aussi par M. Garcet, dont l'inflexible logique est malheureusement venue détruire les espérances que, dans ses doux souvenirs de 1811, la Champagne fondait déjà sur un astre si fécond en présages !

Pour la mécanique appliquée, vous avez entendu un rapport très-favorable de M. Tarbé de Saint-Hardouin, sur l'ingénieuse invention de M. Bailly directeur de la salle d'asile du quartier Saint-Remi, et dont la ville connaît le mérite et le dévouement.

« Ce procédé, dit votre rapporteur M. Tarbé de « Saint-Hardouin, est destiné à faciliter aux enfants « l'étude de la géographie.

« Sur une carte de France d'une grande dimension « les noms des départements et leurs chefs-lieux sont « disposés en strophes rimées que l'on fait chanter aux « enfants sur une modulation très-simple. A mesure « que le nom d'une ville arrive sur leurs lèvres, un « bouton placé sous la ville même sort du tableau et « vient ainsi montrer successivement la position géo- « graphique de tous les points du territoire ; à cet ap- « pareil est joint un petit jeu d'orgues destiné à soute- « nir la voix des enfants. »

Cette machine a été entièrement conçue et exécutée par M. Bailly et avec ses seules ressources, elle témoigne puissamment de l'intelligence et de la sollicitude vraiment remarquables qu'il apporte dans l'éducation des jeunes enfants ; à l'unanimité, l'Académie a voté à M. Bailly une médaille d'encouragement.

. . . En chimie, vous avez distingué surtout un

mémoire de M. Leconte, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, qui a trouvé par de nouvelles analyses la composition exacte de la gentiane et des principes qui la constituent : un essai de M. Lebourdais, sur un nouveau procédé de préparation des alcalis végétaux, sur lequel M. Leconte vous a fait un rapport très-favorable qui a valu à M. Lebourdais le titre de membre correspondant.

En électro-chimie, vous avez eu sous les yeux les expériences de MM. Houzeau et Duquenelle sur les applications si simples et si puissantes de la méthode galvano-plastique;

En photographie, les belles épreuves daguerriennes que M. Lory vous a présentées afin de vous montrer dans toutes leurs phases les modifications que subit depuis son origine cette admirable découverte. Voulant encourager la patiente intelligence avec laquelle cet ingénieux artiste a suivi les progrès incessants d'une science si fertile en résultats pratiques, et voulant récompenser surtout les nombreux essais qu'il a entrepris pour la reproduction des images à la lumière diffuse et médiate, l'Académie a voté à M. Lory une médaille d'argent.

Parmi les sciences physiques et naturelles je rappellerai le compte-rendu des séances de l'Institut pour la physiologie, la botanique et la zoologie; les expériences répétées en présence de la compagnie touchant les curieux effets des courants galvaniques sur les animaux à sang froid ; un mémoire sur l'hygiène des prisons de Reims ; enfin les savantes communications de M. le docteur Seurre de Suippes, membre correspondant,

sur un cas très-grave de chirurgie, et sur l'épidémie dysenterique qui parcourut il y a deux ans toutes nos contrées.

Au nombre des travaux dont nous avons désiré nous occuper le plus promptement se trouvent la flore et la carte géologique de l'arrondissement, œuvres précieuses non-seulement comme monument de statistique naturelle, mais comme documents indispensables à la métallurgie et surtout à l'industrie rémoise et à l'agriculture raisonnée.

Pour la botanique, MM. de Belly et Saubinet vous ont déjà communiqué la première partie de leur travail sur la flore, et vous avez reçu en outre de M. Saubinet une notice pleine d'intérêt sur les champignons des environs de Reims, avec l'indication des caractères propres aux espèces comestibles ou vénéneuses.

En géologie, M. Rondot a appelé toute l'attention des naturalistes sur une mine d'or récemment découverte au mont Saran près d'Épernay, sur les gisements de Rilly, des Voisillons et de Ludes, terrains des plus importants à étudier pour la solution d'une foule de questions géognostiques qui divisent encore les savants. Vous avez eu sous les yeux les échantillons recueillis par M. Rondot dans notre arrondissement, et le programme si complet et si méthodique des recherches qu'il a entreprises, pour remplir la mission difficile que vous lui avez confiée en le chargeant de suivre, surtout pour la conchyliologie, les études ordonnées par le conseil général du département.

Pour tous ces travaux d'un grand intérêt local et général, vous avez décerné à M. Rondot une

médaille d'argent et le titre de membre correspondant.

Dans les sciences naturelles, ou plutôt dans leurs dérivés nous devons ranger aussi l'agriculture, le premier des arts quant à son origine, et le dernier peut-être quant à ses progrès.

Convaincue que sans être incomplète et surtout inutile, une société savante ne peut se concentrer exclusivement aujourd'hui dans les études spéculatives, l'Académie a voulu concourir pour sa part à ces louables efforts qu'on fait de toute part en faveur de la première science pratique, et elle s'est associée avec empressement aux vues d'un de ses plus honorables membres, en continuant pour 1844 le prix fondé par lui cette année. Un autre beaucoup plus compétent que moi, vous dira tout-à-l'heure les heureux résultats de ce concours d'économie agricole, je me borne à vous rappeler parmi les communications qui vous ont été faites dans cette section, une note de M. de Vroïl sur les avantages que les stations d'étalons procurent à l'agriculture; le rapport de M. Maillefer sur le congrès vinicol d'Angers; un essai de M. Geoffroy de Villeneuve sur l'amélioration de la race chevaline dans le département de la Marne; les notes de MM. Rondot, de Brimont et Maillefer sur la germination des plantes sans terre végétale, sans engrais et sans labour; un mémoire de M. de Brimont sur la culture des terres calcaires, œuvre qui a déjà porté ses fruits, car elle a engagé nombre d'agriculteurs à échanger contre leurs anciens procédés la nouvelle méthode qui valut à notre honorable confrère le prix qu'il partagea il y a quelques années avec le célèbre abbé de Pradt à la société royale d'agriculture.

Enfin, un rapport de M. Geoffroy sur une charrue

à plusieurs socs, inventée par M. Huet, cultivateur à Nogent-l'Abbesse. Bien que cet instrument ne remplisse pas complètement le but de l'auteur, il témoigne cependant de louables efforts qui méritent d'être encouragés, et conformément au vœu de la commission, l'Académie décerne à M. Huet une médaille d'argent.

Pour terminer l'énumération des travaux manuscrits, je vous citerai des rapports très-importants, quoiqu'ils ne rentrent pas directement dans l'ordre scientifique, de MM. Fanart, Bouché, Fleury, Contant, Philippe, Hubert, Maquart et Max. Sutaine.

Quant aux ouvrages imprimés qui nous ont été remis, je vous ferai grâce d'un long catalogue que j'ai là sous les yeux, formé presque tout entier par les œuvres des membres de cette compagnie, et en tête duquel je vois *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, *les Toiles peintes et les Tapisseries de la ville de Reims*, *les Trésors de nos églises*, *le Traité des monnaies d'or et d'argent*, etc., ouvrages des plus importants et par les travaux immenses auxquels ils ont donné lieu et par les sacrifices pécunaires qu'ils ont im osés.

. . . . . Quoique comptant à peine une année d'existence, l'Académie a déjà plusieurs membres à regretter. Ainsi nous avons perdu comme titulaires MM. de Gourgas, Fleury et Prosper Tarbé, que leurs fonctions ont forcé de changer de résidence et dont tout le monde a pu apprécier les travaux et les talents.

Parmi les membres correspondants, nous avons à

déplorer la mort de MM. de Felcourt, Sous-Préfet de Vitry, connu par d'utiles essais administratifs; d'Herbès d'Ay, savant modeste occupé surtout d'études archéologiques, et Loriquet, officier de l'université, qui après avoir consacré à l'instruction de la jeunesse toute une vie des plus honorables et des plus honorées, employait ses derniers loisirs à mettre en ordre de précieux documents sur l'histoire de la ville d'Épernay dont il a pendant quarante ans dirigé le collége.

. . . . Vous le voyez, Messieurs, je n'ai point eu à recourir à ces ingénieuses fictions dont un de nos confrères nous parlait dernièrement, et que sont contraints d'employer quelques secrétaires dans leurs comptes-rendus annuels. J'ai pu à peine donner le titre de chacune des communications *manuscrites*, j'insiste sur ce mot, qui vous ont été faites, je n'ai pu citer une seule phrase des travaux les plus importants, et j'ai déjà, en vous lisant une simple table de matières, dépassé les termes en-deça desquels la discrétion me forçait de rester.

Continuons, Messieurs, cette œuvre de régénération scientifique pour laquelle il ne faut plus que des efforts faciles. Le défaut de loisirs que chacun de nous peut attribuer aux exigences de sa profession, et que nous invoquons par fois pour nous soustraire à la loi de travail que nous nous sommes imposée, est rarement le légitime et véritable motif.

Non, il faut bien l'avouer, ce n'est pas le défaut de temps qui met la province si loin de Paris quant

aux productions libérales, mais le défaut d'initiative, le défaut d'exemple, le défaut d'habitude. C'est cette douce paresse du lutrin, cet inexprimable *farniente* dans lequel on s'endort si bien en province, parce qu'on n'y est pas, comme ailleurs, réveillé par le mouvement des esprits et par la circulation des idées.

Une fois endormi dans cette molle et douce oisiveté, le moindre bruit intellectuel vous trouble et vous fatigue; de-là ces plaintes inarticulées, ces vagues interjections qu'entendent si souvent ceux qui travaillent et qui ont eu le malheur de réveiller ceux qui dormaient.

Ainsi se gagne de proche en proche cette inaction que, par respect humain, on est convenu d'attribuer au défaut de loisirs et aux nécessités de la profession, comme si l'on nous demandait plus d'un travail par année et de deux heures par quinzaine; comme si l'on ne dépensait pas chaque jour, et de mille manières, dix fois plus de temps que n'en emploient au culte de la science, les plus féconds académiciens.

En vous montrant ce que nous avons fait, et ce qui nous reste à faire, ce compte-rendu des travaux de l'année, quelqu'incomplet qu'il soit, fortifiera, on peut l'espérer, le zèle de la compagnie et la confiance que le gouverment a mise en elle. Il prouvera d'ailleurs à ceux qui ne se laissent pas dominer par les habitudes de scepticisme systématique et de dénigrement universel, à ceux qui savent se contenter du possible, que l'académie a créé autour d'elle une impulsion que l'avenir rendra de plus en plus féconde; qu'elle a produit ce qui n'eût pu être produit sans elle, et que si, dès la première année de sa fondation, elle a excité audedans et au-dehors une émulation puissante et des

travaux dont personne ne conteste le mérite, il n'y a pas à désespérer du salut des lettres dans l'une des plus anciennes et des plus illustres capitales du monde savant.



RAPPORTS

SUR LES CONCOURS

OUVERTS POUR L'ANNÉE 1843.

PROGRAMME
DES QUESTIONS PROPOSÉES.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

« Quels seraient les moyens les plus efficaces d'en-
« gager les classes ouvrières, particulièrement dans les
« campagnes, à confier leurs économies aux caisses
« d'épargnes, et de quelle manière les maîtres, les
« chefs d'ateliers, les propriétaires, pourraient-ils exer-
« cer le plus utilement leur influence à cet effet?

« Quelle destination l'Etat devra t-il donner aux
« fonds versés dans les caisses d'épargnes, afin qu'ils
« ne demeurent pas improductifs et par conséquent
« onéreux pour le trésor public, sans cependant dimi-
« nuer les garanties ni altérer la sécurité des dépo-
« sants? »

L'Académie invite les concurrents à étudier d'abord l'influence que peut avoir l'institution des caisses d'épargnes sur la moralisation des classes ouvrières, en introduisant dans le peuple l'élément d'ordre que portent avec elles la prévoyance et l'économie; si des objections ont été soulevées contre cette institution, ils devront les examiner avec soin; en y répondant, ils s'attacheront à indiquer les moyens de ramener sans cesse les caisses d'épargnes aux conditions le plus en harmonie avec le but moral de leur création; enfin ils rechercheront dans l'histoire de quelques institutions

analogues, tout ce qui peut éclairer cette première et importante partie de la question.

Le dépôt de toutes les économies des classes ouvrières dans les caisses d'épargnes pouvant devenir onéreux pour l'État, si l'on n'était autorisé à leur donner une destination utile, les concurrents diront quel emploi le gouvernement pourrait faire de ces capitaux, soit en les appliquant aux grands travaux d'utilité publique, soit en opérant, pour le compte des caisses d'épargnes, des achats de forêts, soit en les rejetant de toute autre manière dans le commerce et l'agriculture; la première condition des moyens à proposer, sera que les déposants y trouvent des garanties incontestables et que leur confiance ne puisse jamais être ébranlée; on devra entrer dans quelques détails sur la forme et la nature des titres qui assureraient aux déposants la propriété et la libre transmission de leurs créances.

HISTOIRE.

« Etude sur Charles, cardinal de Lorraine, arche-
« vêque de Reims. »

Les concurrents devront principalement apprécier l'influence du cardinal de Lorraine, sur les évènements politiques et religieux de son époque; dire et caractériser les institutions qu'il a fondées dans l'intérêt des sciences, des arts et du commerce, et s'attacher spécialement à celles dont il a doté la ville de Reims.

AGRICULTURE.

« Quel est le mode d'assolement le plus favorable aux terrains calcaires du département de la Marne? »

Après avoir indiqué le meilleur système d'assolement, les concurrents devront s'attacher principalement à déterminer : 1° les avantages qui pourraient résulter de la suppression partielle ou totale de la jachère dans les loams calcaires ; 2° la rotation la plus convenable pour les différentes récoltes à faire dans ces terrains, et notamment pour celles des récoltes sarclées.

Les prix, consistant, pour chacune des deux premières questions, en une médaille d'or de la valeur de 200 fr., et pour la troisième question, en une médaille d'or de la valeur de 100 fr, et les Œuvres d'Olivier de Serres, seront décernés dans la séance publique de l'Académie, du 15 avril au 15 mai 1843.

Des médailles d'encouragement seront distribuées aux auteurs des travaux, des inventions ou des perfectionnements que l'Académie jugera dignes de récompense.

Le Président de l'Académie,

THOMAS, ARCHEVÊQUE DE REIMS.

Le Secrétaire de l'Académie,

H. LANDOUZY.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Commissaires : MM. Dérodé-Géruzez, Saubinet, Houzeau-Muiron, Contant, Lucas;

M. Bonneville, *Rapporteur.*

Messieurs,

De toutes les institutions qu'a créées le génie de la bienfaisance, la caisse d'épargnes est à coup sûr celle qui mérite, au plus haut degré, les sympathies et le dévouement des hommes éclairés; car elle est à fois, un encouragement au travail; une prime à l'esprit d'ordre et d'économie; une ressource assurée contre les besoins, et dès-lors un préservatif non-seulement des vices,

mais aussi des crimes qu'enfante la misère; enfin, elle est pour le travailleur une garantie de bien-être et d'indépendance. Et pourtant, Messieurs, il faut le dire, une partie de la France, et principalement les habitants de nos campagnes, sont encore, à l'heure qu'il est, deshérités du bienfait de cette salutaire institution.

De là, l'ardent désir qu'ont tous les hommes de bien de concourir à la *multiplication* de ces banques du pauvre, que la France doit à deux de ses noms les plus vénérés, Larochefoucault et Delessert.

La première partie de la question mise au concours n'était autre, que l'expression généreuse de ce vœu philantropique; elle était conçue en ces termes:

« *Quels seraient les moyens les plus efficaces d'engager les classes ouvrières, particulièrement dans les campagnes à confier leurs économies aux caisses d'épargnes; et de quelle manière les maîtres, les chefs d'ateliers, les propriétaires, pourraient-ils exercer le plus utilement leur influence à cet effet?* »

Mais, de cette première question découlait, comme conséquence nécessaire, un autre problême, bien plus important et qui commence à préoccuper sérieusement les économistes.

L'institution des caisses d'épargnes est évidemment destinée, soit par la vertu de sa propre influence, soit par les efforts mêmes qu'on fera pour la propager, à prendre une extension considérable. Nous pouvons

déjà juger de cette extension par un résultat qui nous touche et qui vient de se produire sous nos yeux. Dans un document récent, l'honorable rapporteur du conseil des directeurs de la caisse de Reims (1) signalait à l'attention publique ce fait remarquable : que le solde à la disposition des déposants pour 1842 : était augmenté *d'un quart*, comparé à l'année 1841 ; *du double* eu égard à 1840 ; et qu'enfin, les dépôts des deux seules dernières années (1841 et 1842) avaient dépassé la somme totale les dépôts *des 17 années précédentes !...*

En présence d'un mouvement de progression aussi brusquement rapide, ne doit-on pas espérer que, le chiffre des dépôts aura pris, avant peu d'années, un accroissement extraordinaire ?... Quel emploi fera donc alors l'État de ces immenses capitaux ? S'il consent à continuer aux épargnes du travailleur sa généreuse garantie, ne faudrait-il pas, du moins, qu'il cherche à utiliser ces fonds qui, laissés sans emploi, deviendraient, entre ses mains, un stérile et insupportable fardeau ? Or, cet emploi exige trois conditions capitales : d'abord, il doit présenter une solidité à toute épreuve; ce serait un crime que d'aventurer le pécule amassé par les sueurs du pauvre; — il doit être aussi productif que possible; car il faut que l'épargne modique du travailleur fructifie plus, s'il est possible, que celle du riche; — enfin, cet emploi doit permettre la possibilité immédiate d'un remboursement; car l'ouvrier qui a faim, ou qui est malade, n'a pas le temps d'attendre.

(1) Rapport de M. Croutelle, sur la situation de la caisse d'épargnes de Reims, au 31 Décembre 1842.

Ces conditions, Messieurs, font assez comprendre toute la difficulté du second problème que vous n'avez pas craint de livrer aux méditations du public.

Cette dernière partie de votre programme est ainsi conçue :

« *Quelle destination l'État devra-t-il donner aux fonds versés dans les caisses d'épargnes afin qu'ils ne demeurent pas improductifs, et par conséquent onéreux pour le Trésor public, sans cependant diminuer les garanties ni altérer la sécurité des déposants ?* »

Parmi les divers mémoires envoyés à l'Académie, quatre seulement ont paru dignes de figurer au concours ; et sur ces quatre mémoires, trois ont attiré particulièrement l'attention de votre commission.

Je me bornerai à les analyser avec autant de fidélité que de concision, en commençant par le dernier dans l'ordre de nos préférences.

Ce mémoire a pour épigraphe : « *Avant la concurrence universelle, les progrès n'appauvrissaient pas l'ouvrier.* (De Sismondi.) »

En ce qui touche la première question du programme, l'auteur n'a fait que reproduire des documents déjà connus. Sur la deuxième question, son système peut se résumer en deux mots. Selon lui, l'État devrait recevoir les fonds *directement* des déposants, et il les utiliserait à son profit, par l'établissement de *banques industrielles*, *agricoles ou d'escompte*, dans chacun de nos chefs-lieux d'arrondissement.

Ce système, qui a du moins l'avantage d'une entière simplicité, aurait mérité d'être sérieusement étudié et discuté; mais l'auteur s'est borné à l'énoncer, sans aucun autre développement.

Ce mémoire, vous le voyez, Messieurs, ne répond que très-imparfaitement au but de l'Académie. Sur la première question, rien de nouveau; sur l'emploi des fonds, un mode proposé, sans aucune discussion qui puisse faire apprécier la possibilité d'exécution. Cependant, le mémoire, dans son ensemble et surtout dans quelques développements donnés par l'auteur, sur *les causes et les remèdes du paupérisme*, nous a paru mériter l'encouragement d'une mention honorable.

Le mémoire n° 2 a pour épigraphe ces mots d'un célèbre économiste : « *Les caisses d'épargnes doivent pourvoir a des besoins futurs, au moyen d'économies actuelles; les monts de piété, au contraire, offrent une ressource immédiate, en vue d'économies futures.* »

Il se divise en deux chapitres : le premier pose en quelque sorte les notions préliminaires de la discussion. L'auteur y étudie les caisses d'épargnes à leur origine; il rappelle à ce sujet la fondation des caisses de Paris, de Strasbourg, de Metz, de Rouen; puis, il jette un coup-d'œil général sur l'institution actuelle des caisses d'épargnes en France, ainsi que sur la législation qui régit l'emploi des fonds.

Le chapitre deuxième est consacré à la réponse directe aux deux questions posées par l'Académie.

En ce qui touche *l'emploi des fonds*, l'auteur convaincu que l'État seul peut se prononcer sur une question de cette importance, croit devoir se borner à indiquer quelques-uns des moyens d'utiliser les fonds des caisses d'épargnes, *dans les localités mêmes où elles sont établies*. En conséquence, il voudrait que les fonds fussent versés dans la caisse du Trésor, ou convertis en effets publics, selon que l'un ou l'autre placement offrirait le plus d'avantages ;

Que la caisse escomptât les effets de commerce revêtus de bonnes signatures payables dans un rayon peu étendu ;

Qu'un mont de piété fût annexé à chaque caisse d'épargnes, comme cela existe déjà à Metz, à Nancy, à Avignon, et dans le Hanôvre ;

Que des prêts fussent faits à des propriétaires, soit sur hypothèques, soit sur lettres de change, avec caution solvable ;

Que les fonds pussent, selon les localités, être employés à divers usages, comme acquisitions de biens, prêts aux communes ou établissements publics, etc. ;

Enfin, il voudrait que les caisses d'épargnes pussent, comme les tontines, recevoir des placements à fonds perdus et à intérêt progressif.

Ce mémoire est rédigé avec méthode et clarté ; c'est le travail d'un esprit droit : mais l'auteur a complètement négligé la partie principale de la question, l'emploi des fonds par l'État.

Toutefois, Messieurs, comme il contient d'excellentes idées, sur l'emploi des fonds à faire par les caisses qui ne versent point au Trésor public, et que, sous ce rapport, l'auteur s'est rapproché des vues de l'Acadé-

mie, la commission vous a proposé de lui décerner aussi une mention honorable.

J'arrive au mémoire n° 4, travail de beaucoup supérieur aux deux autres, et qui a réuni, sans comparaison aucune, l'unanimité des suffrages de notre commission.

Il se divise en trois parties : La première, est la description historique des caisses d'épargnes en France et à l'étranger. Cette partie est riche de documents dont quelques-uns sont inédits. Elle se rattache particulièrement à la question posée, en ce qu'elle indique les divers emplois faits à l'étranger des fonds déposés aux caisses d'épargnes. De plus, elle fait parfaitement connaître l'état des caisses d'épargnes en France, leur législation, leur mode de comptabilité, l'emploi des fonds dans l'origine et leur destination actuelle selon la loi.

Par un scrupule de zèle que nous ne pouvons trop louer, l'auteur n'a pas craint, remontant l'ordre des temps, d'étudier la question d'épargne dans le moyen-âge et jusque sous l'empire Romain. Il nous montre dans le *peculum castrense* des soldats et dans le *peculum civile* des esclaves, le type ancien et générateur de nos caisses d'épargnes. Ce rapprochement, Messieurs, n'est pas sans intérêt pour l'avenir; car, de même que le pécule civil a dû fortement contribuer, de concert avec les idées chrétiennes, à l'affranchissement des esclaves; de même, les caisses d'épargnes, en répandant dans les rangs inférieurs de la société, l'esprit d'ordre et de prévoyance, seront le plus fort levier de l'émancipation et de la liberté des classes laborieuses.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur aborde la question d'emploi des fonds.

Sur ce point, il pense que l'État devrait constamment restreindre le chiffre du dépôt qu'il accepte, dans des limites telles, que ce dépôt ne pût jamais compromettre sa responsabilité et que, par exemple, il abandonnât aux caisses, sous la garantie de leur propre gestion, la moitié des sommes, composant le solde de compte.

« Cela étant, dit l'auteur, si nous pouvons organiser un mode d'emploi qui permette aux communes de trouver des ressources en elles-mêmes, en déchargeant l'État de la moitié de sa responsabilité, nous aurons résolu un des principaux points de la question. »

Or, le mode d'emploi que l'auteur propose, c'est le *placement hypothécaire* déjà adopté en Allemagne, en Suisse et en Hollande, comme présentant presqu'autant de solidité et plus de produits que la propriété foncière. Il en donne pour exemple pratique, les opérations de la caisse d'épargnes de Francfort, laquelle ne place les fonds déposés que sur hypothèques ou sur obligations de la ville.

Il fait fonctionner ce mode d'emploi, en l'appliquant à une de nos caisses d'arrondissement ; et il démontre, que, si surtout ces diverses caisses voulaient s'entendre pour s'entr'aider dans leurs remboursements, on pourrait, au moyen d'un roulement organisé de placements hypothécaires, à échéance de deux ans, utiliser d'une manière aussi profitable qu'assurée les fonds déposés.

Toutefois, l'auteur voulant approfondir la question sous toutes ses faces, n'a pas voulu se borner à vous présenter un seul système d'emploi des fonds de l'épargne.

Au défaut du placement hypothécaire, il signale, comme deuxième moyen d'emploi, *l'amortissement*. Dans ce nouveau système, les fonds de l'épargne qui sont aujourd'hui versés à la caisse des consignations et employés à l'acquit de la dette flottante, seraient exclusivement employés à l'amortissement de nos 96 millions de rente 5 pour 0/0. Par suite, les caisses d'épargnes se trouveraient subrogées aux garanties hypothécaires attribuées à la caisse d'amortissement, sur tous les biens de l'État (1); en telle sorte, qu'au cas d'impossibilité immédiate de remboursement, les déposants verraient au moins leur pécule assuré par une garantie immobilière. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les ingénieux développements qu'il donne à sa proposition; mais, sans rien préjuger sur sa réalisation, nous dirons que, dans cette partie remarquable de son travail, il a fait preuve d'une étude approfondie de l'administration et des ressources de la caisse d'amortissement ainsi que des véritables éléments du crédit public.

Cependant, Messieurs, l'auteur ne se dissimulant pas les graves motifs qui peuvent déterminer le gouvernement à conserver son action pleine et entière sur la caisse d'amortissement, propose, au défaut du précédent moyen, l'un des modes d'emploi indiqué par votre programme lui-même, *l'acquisition de forêts*. Il pense que ces achats faits par l'État, avec privilége de bailleur de fonds, au profit des caisses d'épargnes, pourraient à la fois procurer au gouvernement de grands bénéfices et offrir aux déposants toutes les sécurités désirables.

(1) Ce privilége résulte de la loi du 25 Mars 1817.

Enfin l'auteur signale, comme quatrième mode d'emploi des fonds, la faculté accordée aux déposants âgés de 50 ans au moins, de convertir une partie du capital par eux déposé, en une *rente viagère*. Il prouve qu'il y a toujours avantage d'une part, pour l'État, à amortir une dette en principal, et de l'autre, pour l'indigent arrivé au déclin de sa carrière, à renoncer à la possession d'un capital, pour toucher un revenu à 10 pour 0/0 destiné à préserver sa vieillesse des souffrances de la misère.

Il est inutile de dire, Messieurs, que selon l'auteur, tous ces modes d'emploi pourraient être appliqués ensemble ou séparément, pour tout ou partie des fonds des caisses d'épargnes.

La troisième partie du mémoire traite des moyens de *propager* l'institution des caisses d'épargnes et notamment dans les campagnes.

D'après l'auteur, ces moyens devraient être entr'autres :

1° « De confier de préférence l'administration des caisses d'épargnes, comme on le fait à Reims, à des hommes en possession de la confiance et du respect des ouvriers ;

2° De recommander aux maîtres et fabricants de choisir surtout les ouvriers qui, par la représentation de leur livret d'épargnes, prouveraient qu'ils sont hommes d'ordre et d'économie ;

3° D'employer une portion des fonds provenant de la libéralité des particuliers ou des municipalités en délivrance, à quelques enfants indigents, de livrets de caisse d'épargnes.

Ce dernier moyen de propagation, était, vous le savez,

Messieurs, celui qu'aimait à employer le prince dont la France pleure si amèrement la perte. C'est grâce à ses distributions annuelles de livrets que plusieurs de nos grandes villes manufacturières doivent l'état de prospérité de leurs caisses d'épargnes (1). J'ajouterai que la ville de Reims, qu'on trouve toujours la première quand il s'agit de bonnes actions, a plusieurs fois employé avec avantage ce mode de propagation.

Enfin l'auteur propose un dernier moyen d'influence; ce serait l'attribution d'un intérêt plus élevé en faveur des petits versements qui ne dépasseraient pas 200 fr. Cette mesure, depuis longtemps conseillée par les philantropes, mérite une sérieuse considération. Les caisses d'épargnes ne sont pas seulement une sollicitation à la prévoyance, elles doivent être un encouragement, une prime aux vertus du travail et de l'économie. La partie de la société qui possède dit aujourd'hui aux prolétaires: «Soyez laborieux, soyez économes, soyez vertueux, pour que tous les droits soient respectés, pour que vous reposiez, comme nous-mêmes, en sécurité; elle ferait plus

(1) On ne sent pas assez tout le bien que peut produire un livret donné à propos à un jeune ouvrier. Voici à cet égard un fait remarquable. Les 1760 livrets donnés à Paris, en 1837, par M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, lors de leur mariage, et qui représentaient, à cette époque, une somme de 40,000 fr., montent actuellement, par suite d'accumulations d'intérêts et de nouveaux versements faits par les bénéficiaires, à la somme de 152,185 fr. En cinq années, le capital primitif se trouve triplé; ce qui prouve que les 1750 ouvriers pauvres, sur lesquels s'est étendue la munificence du prince, sont devenus des hommes d'ordre et d'économie.

alors, elle leur dirait : soyez vertueux, probes, économes, et nous, vos aînés dans la civilisation, dans la richesse, dans le bien être social, nous viendrons à votre secours, nous administrerons, à nos frais, le produit de vos économies, nous les ferons fructifier, et nous ferons davantage encore; nous vous paierons l'intérêt, le plus haut intérêt possible de vos laborieuses épargnes?... (1).» C'est par ces belles paroles d'un de nos plus grands orateurs que l'auteur a terminé sa discussion.

Telle est à peu près, Messieurs, l'analyse sèche et décolorée de l'excellent travail qui a particulièrement fixé les suffrages de votre commission.

Ce mémoire ne résout sans doute pas encore complètement l'immense et difficile problême que vous avez proposé aux méditations des hommes sérieux; mais il en prépare et facilite la solution. Du reste, ce travail est plein d'érudition, d'ordre, de logique; c'est, sous un titre modeste, un véritable traité sur l'institution des caisses d'épargnes.

En conséquence votre commission, à l'unanimité, vous a proposé de décerner une médaille d'or, à l'auteur de ce mémoire n° 4.

Maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis en terminant, de faire oublier la froide monotonie de ce rapport par la relation d'un incident qui, je l'espère, obtiendra vos vives sympathies.

(1) Discours de Lamartine à la chambre des députés, séance du 4 Février 1835.

M. le secrétaire ayant, au nom de l'Académie, informé l'auteur de la décision qui le concernait, a reçu de lui la réponse suivante :

« Monsieur le secrétaire,

« Je suis on ne peut plus sensible à l'honorable bienveillance avec laquelle l'Académie a accueilli mon travail sur les caisses d'épargnes.

« L'empressement que vous avez mis à m'annoncer cette décision m'encourage à vous confier l'expression d'un vœu, dont la réalisation ajouterait un nouveau prix à la faveur qui m'est accordée.

« Ce serait que l'Académie voulût bien affecter la valeur intrinsèque de la médaille d'or qu'elle me destine, à la distribution de quelques livrets de caisse d'épargnes.

« Cette proposition me paraît se rattacher à la pensée de moralisation et d'humanité que l'Académie a voulu féconder, et j'espère d'ailleurs qu'elle trouvera naturel que pénétré comme je le suis, de l'efficacité de ses encouragements, j'exprime le désir d'en faire partager le bienfait à quelques enfants de la classe laborieuse.

« Agréez, etc.

« Eug. GONEL, avocat. »

Vous le voyez, Messieurs, l'honorable auteur du mémoire que l'Académie couronne, a fait plus qu'un bon mémoire, il a fait une bonne et généreuse action !..

RAPPORT

DE LA COMMISSION NOMMÉE POUR L'EXAMEN DES MÉMOIRES SUR LA QUESTION HISTORIQUE.

(M. NANQUETTE, *Rapporteur.*)

Messieurs,

L'Académie de Reims, dans le concours ouvert pour l'année 1843, a proposé, comme sujet tout à la fois littéraire et historique, cette question : *Étude sur Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims;* c'est du résultat de ce concours que je suis chargé de vous entretenir. Fidèle à son origine, à la pensée qui a présidé à son institution, l'Académie accorde dans ses travaux une large part à l'histoire, à l'histoire locale surtout. Créée dans un moment où bon nombre d'esprits d'élite se portent avec ardeur vers l'étude du passé, et recueillent avidement les traditions religieuses et nationales du pays, elle est d'autant plus heureuse de s'associer à ce mouvement, que notre ville de Reims est riche en souvenirs historiques, qu'elle possède dans sa bibliothèque

les précieux restes de ces trésors où ont puisé les Mabillon et les Ruinart, et que, comme ancienne ville d'Université, elle nous a légué des traditions littéraires dont nous devons à notre tour transmettre l'héritage à ceux qui viendront après nous.

C'est dans cette pensée que l'Académie a inauguré ses concours par un des plus beaux noms historiques qui honorent la ville de Reims. La puissante maison de Guise a fourni un grand nombre d'archevêques à notre antique métropole ; mais entre tous, Charles de Lorraine a laissé dans les souvenirs rémois des traces profondes qui le font encore appeler de nos jours le grand cardinal. Possesseur d'immenses revenus, il savait les dépenser avec la magnificence d'un prince et l'intelligence d'un esprit supérieur, et il a répandu ses bienfaits avec une égale profusion sur l'église et la cité, les sciences et les lettres, les arts et le commerce. C'est sans contredit l'homme qui a créé à Reims le plus d'institutions utiles, qui a attaché son nom au plus grand nombre d'œuvres dignes de la reconnaissance du pays ; les institutions qu'il a fondées parmi nous auraient suffi à illustrer plusieurs vies; celles qu'il a projetées, et qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de réaliser, ont laissé encore à ceux qui ont continué son œuvre une gloire précieuse à recueillir.

Aussi c'était l'homme de Reims surtout, c'était l'archevêque, que le programme proposait aux concurrents d'étudier, en les invitant à caractériser spécialement les institutions dont il a doté notre ville ; c'était-là pour nous le côté important, principal de cette étude. Le cardinal considéré comme homme d'état ne devait figurer qu'au second plan, et il y avait là encore pour Charles de Lorraine un rôle honorable et glorieux; il y

avait aussi pour les concurrents sous le rapport historique, une brillante matière à l'appréciation d'une importante époque de nos annales, et sous le rapport littéraire, une belle occasion d'éclaircir les faits par une discussion vive et serrée, d'en vivifier le tableau par une narration colorée, par un style en quelque sorte en harmonie avec la physionomie si animée du seizième siècle, avec la vie si agitée du cardinal. Les évènements si variés et si passionnés de cette époque jettent sur cette vie un attrait bien grand, un intérêt vraiment dramatique. Tout puissant dans les conseils de la couronne, investi par ses grandes dignités ecclésiastiques d'une espèce de suprématie religieuse qui l'avait fait surnommer à Rome même le pape d'au-delà des monts, il se montre digne, par ses talents et son génie, du grand rôle qu'il est appelé à jouer au milieu des envahissements du Protestantisme. Jugeant en véritable homme d'état la situation de la France, il comprend que par intérêt politique autant que par devoir religieux elle doit rester catholique, et qu'au moment où l'Allemagne s'affaiblit et semble se dissoudre au souffle de la réforme, il faut que la France conserve son unité religieuse, pour conquérir cet ascendant politique et préparer les voies à cette prépondérance qu'un autre cardinal devait lui assurer au commencement du siècle suivant et qu'elle a toujours su maintenir depuis. Pour quiconque pénètre au-dessous de la surface des évènements, ce fut cette pensée qui fit la force du cardinal et la puissance de la maison de Guise, parce qu'elle répondait à tous les instincts catholiques et populaires de la France du seizième siècle, et qu'elle faisait du parti catholique un parti véritablement national. Aussi, au point de vue de cette

pensée tout à la fois nationale et religieuse, Charles de Lorraine n'est pas seulement l'homme de sa famille, mais l'homme de la France et du Catholicisme. C'est ce grand intérêt qui domine toutes ses vues, qui explique toute sa conduite, soit comme premier ministre, soit comme chef de parti, et même comme archevêque, qui inspire tous les actes de sa vie religieuse et politique, et leur imprime une puissante unité au milieu de certaines variations apparentes : vie toute de lutte et de combat, qui a bien pu lui attirer la haine des partis et l'injustice d'un grand nombre de ses contemporains, mais qui n'aurait inspiré à la postérité d'autre sentiment que celui de l'admiration, si toutes ses mesures avaient été couronnées de succès, si les moyens qu'il a adoptés étaient tous irréprochables sous le rapport religieux et moral (1).

(1) Le caractère et l'influence de Charles de Lorraine, un des personnages les plus calomniés par l'esprit de parti, commencent à être mieux appréciés à mesure que les études historiques deviennent plus sérieuses et plus larges. Voici le jugement qu'en porte un historien moderne :

« Le cardinal de Lorraine laissait une double renommée expliquée par les combats de sa vie. Honoré par les catholiques à l'égal d'un saint, maudit par les huguenots à l'égal d'un bourreau, l'histoire n'a point à choisir entre ces jugements extrêmes. Le cardinal avait été un grand politique, son génie fut un génie d'habileté, de ténacité, de courage; il mêla l'ambition, sans doute, à la défense de l'Eglise; mais quel homme se dégage tout entier des retours naturels de l'égoïsme? Il lutta pour l'unité nationale; ce fut sa gloire. Les batailles de factions le poussèrent au-delà de la volonté clémente d'un prêtre; ce fut son malheur. Sa mort ne fut pas moins une grande perte pour l'Etat; il pouvait encore modérer, par sa

Tel est le sujet que l'Académie a mis au concours ; il est difficile sans doute, mais c'est un des plus beaux peut-être, et assurément le plus large que puisse offrir l'histoire de notre cité. C'est pour nous un motif de plus pour regretter qu'aucun des concurrents n'ait pu obtenir le prix, c'est-à-dire la médaille d'or. Hâtons-nous de dire cependant que parmi les mémoires qui nous ont été remis, deux surtout nous ont paru assez remarquables pour mériter une récompense.

L'auteur du mémoire inscrit sous le n° 2, et portant pour épigraphe ces mots de Tite-Live : *In hoc viro tanta vis animi ingeniique fuit ut, quocunque loco natus esset, fortunam sibi ipse facturus videretur*, considère successivement Charles de Lorraine comme homme politique, comme archevêque, comme homme privé, et ce cadre comprend naturellement, avec la biographie du cardinal, toutes les institutions dont Reims lui est redevable, et les principaux évènements du seizième siècle auxquels il a pris une si grande part.

L'auteur nous montre que dès son entrée aux affaires, à peine âgé de vingt-trois ans, il se fait une réputation d'habile négociateur ; ses missions diplomatiques auprès des papes Paul III et Paul IV préparent la décadence de cet empire que Charles-Quint avait rendu si menaçant pour l'équilibre européen ; il est mêlé à tous les évènements politiques du

seule présence auprès du roi, les conseils funestes, et imposer aux partis adverses ; après lui le champ redevenait ouvert aux alternatives furieuses de la politique. » Laurentie, *Histoire de France*, tom. v. p. 462.

règne de Henri II (1); sous François II, il rétablit en peu de temps les finances, et associe le chancelier de l'Hôpital au gouvernement. Si l'on peut reprocher aux exécutions d'Amboise une rigueur peut-être excessive, on ne leur reprochera pas du moins de manquer de motif, puisque les conjurés sont pris les armes à la main marchant sur le château pour enlever le roi et massacrer les Guise. L'auteur expose ensuite la lutte du cardinal contre le Protestantisme dans toutes ses phases, avec son unité dans le but, sa variété dans les moyens : il nous le montre essayant d'abord les voies de conciliation; c'est lui qui, au risque de

(1) Le règne de Henri II, dit un historien moderne, est trop peu connu et trop mal jugé, et il eût été grand en tout ce qui touche à la défense, à la dignité et à l'importance politique du pays, sans le funeste traité de Cateau-Cambrésis qui fut signé la dernière année de ce règne. Poirson, *Précis de l'histoire de France.* — Ce traité, entr'autres conditions onéreuses, imposait la reddition de Calais, et ouvrait de nouveau la porte de la France aux Anglais, que le duc de Guise en avait chassés, en leur enlevant, par la prise de cette ville qu'ils possédaient depuis 210 ans, le seul espace de terrain qui leur restait dans un royaume où ils avaient eu autrefois des possessions si étendues. — Mais ce qui ne fait pas peu d'honneur à la politique du cardinal, c'est qu'il fut opposé à ce traité; ce fut Diane de Poitiers qui, pour abaisser les Guise que la guerre popularisait de plus en plus, et pour se venger du cardinal qu'elle ne trouvait pas assez complaisant, se ligua avec Montmorency pour pousser Henri II à ces concessions et conclure la paix à tout prix. Les négociations furent même compromises par les Guise qui firent alors prendre les armes d'Angleterre au Dauphin et à Marie-Stuart. Voir Robertson, *Histoire de Charles V.*

mécontenter son parti, propose la création des présidiaux qui enlèvent aux tribunaux ecclésiastiques une partie de leurs attributions ; c'est lui qui fait décider le colloque de Poissy pour ramener, s'il est possible, les dissidents par la persuasion. Dans sa conduite au concile de Trente comme dans l'administration de son diocèse, nous le voyons marcher constamment vers le même but ; représentant des intérêts de la France au concile de Trente, il aime mieux s'exposer à l'accusation de trahir l'honneur national en adoptant un moyen terme sur une question de préséance, que de faire manquer, en se retirant, un concile dont le monde chrétien attendait la fin des discordes religieuses et civiles. Si, comme archevêque de Reims, il n'insiste pas dans ses réclamations lorsqu'on enlève à sa province ecclésiastique plusieurs diocèses pour l'érection de la métropole de Cambrai, c'est qu'il comprend que dans la situation difficile où est l'Église il ne faut pas compliquer les dissensions religieuses. L'auteur discute successivement les diverses accusations lancées contre le cardinal, et montre que si elles pouvaient s'expliquer, chez les contemporains, par les passions de l'esprit de parti, elles ne s'expliqueraient plus aujourd'hui que par l'ignorance ou la mauvaise foi (1).

(1) Parmi les accusations, dont on a chargé la mémoire du cardinal de Lorraine, il y en a une dont l'auteur du mémoire ne cherche pas à le justifier, et nous l'en félicitons : c'est sa prétendue participation à la Saint-Barthélemy ; l'auteur savait que le cardinal était à Rome depuis longtemps quand la Saint-Barthélemy a été conçue et exécutée. — Il est vrai que dans un drame composé dans les beaux jours de 93 et qui a reparu sur la scène en 1830, Chénier fait précéder la Saint-Barthélemy par une parodie sacrilège, où le cardinal de Lor-

Il y a dans ce mémoire des aperçus ingénieux, de la méthode dans l'ensemble, de l'intérêt dans les détails, une grande sagesse dans le choix des faits, beaucoup de conscience dans les recherches, enfin de la réserve, trop de réserve peut-être dans certaines appréciations. En effet, l'ensemble du travail laisse apercevoir une intention trop marquée de panégyrique; et l'Académie en inscrivant dans son programme : Étude sur le cardinal de Lorraine, indiquait par cela même qu'elle ne demandait pas un éloge; et quand dans une vie si courte et pourtant si remplie, il y aurait quelques

raine joue un rôle odieux et bénit solennellement les poignards qui doivent servir à massacrer les protestants. Mais parce que certains esprits-forts ont pris cela pour de l'histoire, il ne s'ensuit pas qu'ils méritent l'honneur d'une réfutation. —Voici au reste, au sujet de toutes ces accusations, un curieux passage d'un auteur qu'on ne soupçonnera pas de partialité pour la maison de Lorraine et le Catholicisme : « Quelque méchants que vous fassiez Messieurs de Guise, il sera toujours vrai qu'on leur imputait dans les libelles cent choses qu'ils n'avoient point faites. C'est une fatalité inévitable à tous ceux qui se mêlent d'écrire sans avoir eu part aux affaires, ou sans avoir consulté de bons papiers; ce leur est, dis-je, une fatalité inévitable que d'avancer mille mensonges, s'il s'agit d'écrire contre des gens dont on a été maltraité. On veut se venger, et on est bien aise de rendre infâmes ceux qui persécutent; dans cette disposition on croit tout ce qu'on entend dire, et quand même on ne le croirait pas, on juge qu'on a droit de le publier, puisqu'on l'a entendu dire. Il est donc certain que ceux qui publient de cette espèce de petits livres diffamatoires, dissipent leur mauvaise humeur ou donnent carrière à leur zèle avec beaucoup d'imprudence. » Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, t. II. art. Guise. p. 650.

fautes et quelques erreurs, ne reste-t-il pas bien assez de grandes qualités et d'éminents services pour qu'on puisse, sans compromettre ce grand nom, le juger avec l'impartialité de l'histoire plutôt qu'avec l'enthousiasme du panégyrique? Le programme recommandait aussi aux concurrents de s'attacher spécialement aux institutions dont Charles de Lorraine a doté notre ville, et l'auteur en faisant une plus large part à l'homme d'état qu'à l'homme de Reims, a un peu trop sacrifié le principal à ce qui était pour nous l'accessoire. A côté de ces imperfections, ce travail renferme d'assez bonnes qualités pour mériter une médaille de bronze.

L'auteur du mémoire n° 3 qui a pris pour épigraphe cette vieille traduction du *Cedant arma togæ*:

Les armes faut qu'à la toge concèdent,
Et les lauriers à l'éloquence cèdent ;

est entré plus complètement dans la pensée du programme; il s'est appliqué à apprécier l'influence du cardinal en même temps que ses actes; il nous fait voir que de tous les hommes de son temps, c'était lui qui avait le mieux l'intelligence des besoins et des intérêts véritables de la France; que seul il était l'âme du parti dont François de Guise son frère n'était que le bras, et dont au reste aucun personnage important de l'époque n'aurait pu diriger le mouvement.

« Quelles que soient les manières diverses dont on
« a jugé le cardinal, dit l'auteur de ce mémoire, on
« ne peut nier qu'il n'ait rendu d'énormes services
« à la France; et peut-être que sans lui la religion
« protestante seroit de nos jours la religion prin-

« cipale du royaume. Qu'on se rappelle en effet tous « ces moments de troubles, qu'on cherche parmi les « personnages de cette époque quel est celui qui, sans « Charles de Lorraine, nous auroit sauvés de l'enva- « hissement des principes de la réforme. — Etait-ce « Catherine de Médicis? mais ne l'a-t-on pas vue en « maintes circonstances abandonner les catholiques « pour se ranger du côté des calvinistes; et toute sa « vie ne montre-t-elle pas qu'elle n'eut pas balancé « un instant entre une abjuration et le pouvoir?— « Etait-ce le roi? mais où donc était le roi sous Fran- « çois II et Charles IX?.... que restait-il alors? Les « Guise et les Coligny : les Coligny étaient préci- « sément à la tête des calvinistes. Le prince de Condé « se joignit à eux; le roi de Navarre entraîné, ra- « mené, puis entraîné de nouveau, ne pouvait être « d'aucune influence....—Restaient les Guise, et des « Guise, tous, à l'exeption du cardinal de Lorraine, « étaient chefs du parti catholique plutôt par ambition « que par enthousiasme religieux. » C'est de ce point de vue qu'il examine toute la vie politique du cardinal, qu'il nous fait assister à la lutte si vive et si intéressante qu'il eut à soutenir. Les vues de l'auteur sont élevées et étendues : toutefois au nombre des considérations qu'il développe, nous avons regretté de trouver une appréciation des causes de la réforme qui est démentie par l'histoire, et qui du reste est un hors-d'œuvre dans son travail. Les détails sont animés par une érudition attachante, variée, puisée aux sources; les recherches sur la maison de Lorraine sont d'un vif intérêt; seulement nous aurions voulu que l'auteur les eût complétées en nous initiant à la vie intime du cardinal, à ses relations avec les artistes et les hommes célèbres

de son temps : nous avons à signaler encore quelques erreurs dans les faits, quelques contradictions dans les détails, quelques négligences dans le style qui accusent une précipitation dont l'ensemble du travail a un peu souffert. Mais tous ces défauts disparaissent quand l'auteur traite le côté rémois de la question; le tableau animé des bienfaits et des institutions dont le cardinal a doté la ville de Reims, nous donne une idée assez complète de ce qu'il fut comme archevêque, et c'est à ce titre surtout que l'Académie lui décerne une médaille d'argent.

Voici comment l'auteur résume cette partie de son travail : « Le cardinal de Lorraine emporta en mourant les regrets de toute la France catholique, mais nulle part ces regrets ne furent plus universels et plus mérités qu'à Reims; les affaires politiques ne lui avaient jamais fait oublier son diocèse, et de tous nos archevêques, c'est celui qui a laissé à la ville de Reims le plus de traces de sa sollicitude et de ses libéralités; nous nous sommes arrêté dans le cours de ce récit aux plus importantes de ses institutions dans cette ville : nous allons les énumérer sommairement.

« En 1547, il fait achever le bâtiment du collège.— En 1548, il fonde et dote l'Université de Reims (1); la même année il rédige d'importantes constitutions synodales pour l'administration de son diocèse.— L'année suivante, il contribue aux frais de l'érection du grand autel de la Cathédrale.—En 1550, il fonde et dote le bureau des pauvres ou de la miséricorde.—En 1557, il règle avec les états de Vermandois le ressort du présidial, et fonde le séminaire, qu'il dota suffisam-

(1) Plus tard il fonda aussi l'Université de Pont-à-Mousson.

ment, dit Anquetil, pour que les jeunes clercs pussent, débarrassés de tout autre soin, s'appliquer uniquement à se former dans les devoirs de leur état.—En 1560, il érige la chapelle Saint-André en paroisse.—En 1561, il remet la prédication en honneur, et se charge de prêcher le carême dans sa cathédrale alternativement avec Richard Dupré, célèbre théologal. Suivant les historiens, son éloquence attirait à ses sermons une foule immense d'auditeurs; du reste son talent comme orateur forçait quelquefois ses adversaires eux-mêmes à l'admiration, et Théodore de Bèze qui l'avait entendu au colloque de Poissy, et qui eut ensuite à Reims plusieurs conférences avec lui sur les matières controversées, disait en sortant d'une de ces conférences : *si j'avois telle élégance que M. le cardinal de Lorraine, j'espérerois convertir et rendre moitié des personnes de la France à la religion de laquelle je fais profession.*

« En 1564, il célèbre un concile provincial. — En 1569, il recueille dans son palais les Minimes de Bracancourt, dont la maison avait été incendiée par les calvinistes, et leur bâtit ensuite un couvent.— En 1570, il donne à sa cathédrale la grosse cloche qui porte encore son nom, et que Pluche cite comme la plus harmonieuse et la plus parfaite qui existe.—En 1572, il fait des règlements pour l'administration de l'Hôtel-Dieu.

« Ce fut aussi le cardinal de Lorraine qui, dans l'intérêt du commerce, obtint pour les marchands de vin l'exemption du droit d'aide pendant les foires de Saint-Remi et de la Madelaine. Il fit creuser le lit de la Vesle, et pratiquer des saignées dans les marais qui par ce moyen devinrent propres à la culture. Ce grand prélat, dit Dallier, songait à rendre la rivière de Vesle navigable; des études furent faites et des

travaux furent commencés dans ce but; il fit construire la Halle Saint-Remi (1); il voulait aussi bâtir une halle entre les deux marchés; déjà les plans étaient dressés, les alignements tracés, et il avait donné ordre qu'on amenât des bois de la forêt de Joinville. Enfin il projetait d'établir des fontaines qui auraient distribué dans les différents quartiers de la ville l'eau des montagnes voisines, et l'état des dépenses était déjà dressé, mais les guerres continuelles et une mort prématurée qui enleva le cardinal à l'âge de 49 ans empêchèrent l'exécution de tous ces beaux projets.

« Il donna aux arts et aux lettres le plus puissant patronage, il les introduisit à Reims et les y soutint de tout son pouvoir: c'est lui qui y établit le premier imprimeur N. Bacquenois, qu'il avait fait élever, à ses frais, chez les plus habiles maîtres de Lyon; on devait en partie à ses libéralités et à celles des princes qu'il avait intéressés à cette œuvre l'élégant portail de Saint-Pierre-les-Dames, gracieux monument de la Renaissance. La ville lui est redevable de précieux manuscrits. Jamais, dit Cocquault, il ne retournait à Reims, qu'il ne rapportât des dons *pour son espouse*. En revenant du concile de Trente, il donna à sa cathédrale plusieurs tableaux, qu'il avait commandés aux premiers artistes de l'Italie : la *Nativité* du Tintoret, le *Noli me tangere* du Guide, la *Descente de Croix* de Thadée Zuccharo, et le *Lavement des pieds*, le plus beau tableau que la France possède de J. Mutiano; il enrichit encore son église de la somptueuse tapisserie de six pièces représentant l'*Histoire du fort roy Clovis*. C'est de lui

(1) On doit encore à ses libéralités la halle si remarquable d'Attigny.

aussi que vient un magnifique Christ en ivoire placé maintenant dans l'église de Vuitry-lès-Reims, et qu'il avait donné à l'abbaye de Saint-Pierre, dont sa sœur était abbesse. »

Ce simple aperçu suffit pour faire comprendre que si jamais mémoire dut être chère aux Rémois, ce fut celle du cardinal de Lorraine, et que l'Académie de Reims, à son début, ne pouvait choisir un nom qui fût plus en harmonie avec les sympathies locales, et en même temps avec la tendance générale qui porte aujourd'hui la science vers les réhabilitations historiques.



RAPPORT

SUR LA

QUESTION D'ÉCONOMIE AGRICOLE.

Commissaires : MM. de Belly, Maillefer-Coquebert, Leconte, Geoffroy de Villeneuve.

M. Maillefer-Coquebert, *Rapporteur*.

Messieurs,

Un des résultats les plus remarquables du grand mouvement industriel qui s'est manifesté dans la société, depuis une vingtaine d'années, est, sans contredit, le développement de l'industrie agricole et l'heureuse application à la culture des terres d'une partie des conquêtes de la chimie et de la géologie.

L'arrondissement de Reims et notamment les cantons de Bourgogne et de Beine ont fait des pas immenses dans cette carrière.

Des terres arides, qui n'offraient naguère que des plaines stériles, parées maintenant des plus riches moissons ;

Ces espèces de landes presque improductives qui

fournissaient à peine la nourriture suffisante à un petit nombre de brebis maigres et décharnées, couvertes maintenant de succulents paturages artificiels et de nombreux troupeaux pleins de vigueur et de santé ;

D'importantes améliorations dans les méthodes adoptées pour élever les chevaux et engraisser les bestiaux, qui assurent le placement prompt et avantageux des uns et des autres, dans les départements qui nous avoisinent, et jusques sur les marchés de la capitale ;

Telles sont en très-peu de mots les principales conséquences, dans nos environs, du développement de l'industrie agricole.

C'est tout à la fois pour en accélérer et en régler la marche, qu'un honorable anonyme a fondé l'année dernière, un prix en faveur de l'Auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« *Quel est le mode d'assolement le plus favorable aux* « *terrains calcaires du département de la Marne ?* »

Trois mémoires ont été adressés à l'Académie.

Les numéros 1 et 2 ont attiré et fixé l'attention de la commission, par la manière large dont ils ont envisagé la question proposée.

Beaucoup moins explicite que ses concurrents, l'auteur du n° 3, dont je crois devoir vous entretenir de suite, admet quelques-unes des améliorations dont l'expérience a démontré l'avantage.

Ainsi, il est d'avis que l'on empouille un tiers des

jachères en prairies artificielles ou en plantes fourragères, à condition qu'on ne les laisse pas arriver à maturité.

Il conteste l'avantage de l'assolement alterne et conclut au maintien de l'assolement triennal en vigueur depuis un tems immémorial.

Les raisons qu'il en donne n'ont pas paru pouvoir être admises sans de nombreuses réserves, et le jugement porté à l'unanimité sur ce mémoire, le mettant en quelque sorte, hors de cause, nous permet de passer à l'examen des numéros 1 et 2.

Par une ingénieuse fiction, l'auteur du mémoire numéro 1 suppose un agronome, cherchant à se créer un domaine dans les vastes plaines de la Champagne, sur un terrain sans construction, sans abri, sans rivière, et sans eau. Le sol arable ne lui offre qu'une épaisseur de 15 à 20 centimètres, et se compose de roches crayeuses réduites à l'état pulvérulent, de détritus de végétaux et d'un peu de terre sableuse. Le sous sol calcaires très-fendillé en lignes verticales filtre les eaux à une profondeur considérable. En présence de ces difficultés l'auteur conçoit et développe le mode suivant d'exploitation.

A la sécheresse et aux nuisibles effets des fortes chaleurs. il opposera un système d'irrigation qu'il pourra entretenir aussi longtemps et aussi souvent qu'il le jugera nécessaire.

Une pompe mise en mouvement par le jeu d'un moulin à vent pourra élever l'eau à la hauteur nécessaire pour la diriger sur les différents points de son exploitation.

Ce point du problême, Messieurs, a été résolu par

l'auteur, et votre commission en, a constaté les heureux effets dans ses jardins qu'elle a visités elle-même.

Il ne soulève et ne retourne le sol qu'en raison de l'épaisseur de la couche arable, fait parquer ses terres avant de les ensemencer, ne leur confie d'abord que de l'avoine, du trèfle, et du sarazin dont il fait manger quelques pièces en vert qu'il retourne ensuite.

Il prélude ainsi à son système d'engrais qu'il divise en trois classes.

Engrais gazeux sur les prairies artificielles.

Engrais gras et matériels pour les grains ;

Enfin, engrais forts et résistants pour les plantes sarclées.

Ne suivons pas, Messieurs, l'auteur dans les détails de l'application de son système, mais arrivons à son opinion sur le meilleur mode d'assolement des terres calcaires.

Sur une propriété de 80 hectares, l'agronome veut qu'on en mette un tiers au moins en prairies artificielles, et un tiers en gros grains ;

Le dernier tiers recevra tous les menus grains connus sous le nom de mars et quelques plantes sarclées.

Il ne laissera sans rapport, qu'un dixième environ de la totalité, ou 8 hectares. Toutefois, il ne dissimule pas les avantages de la jachère pour le laboureur dénué de moyens pécuniaires et qui n'a pas beaucoup d'engrais.

Dans ce cas, dit-il, un peu de repos, de bons et fréquents labours permettent à la terre de s'amender par les eaux pluviales, les brouillards et les neiges qui contiennent tant de principes fertilisants et par les herbes qu'on enfouit et qui se convertissent en engrais.

Il ne permet enfin au laboureur la culture des plantes sarclées qu'autant qu'il peut soutenir et enrichir sa terre par de nombreux engrais.

Le mémoire n° 2 nous présente, Messieurs, le tableau de l'état de perfection auquel on peut désirer de voir parvenir l'agriculture dans nos terrains.

L'auteur passe d'abord en revue les diverses plantes sarclées, fourragères et céréales que l'expérience a démontré convenir plus ou moins à notre sol.

Il expose les avantages qui résultent de la suppression de la jachère. Il propose la rotation qui lui parait la plus convenable pour les différentes récoltes à faire dans les terres calcaires.

Il suppose cette exploitation d'une contenance de 120 hectares; toutefois il en distrait les deux neuvièmes pour prairies artificielles, dont un tiers en sainfoin et deux tiers en luzerne.

Il développe dans un tableau présentant un assolement de 6 ans, la série des plantes, fourrages et céréales qui doivent se succéder dans chacune des divisions entre lesquelles il a partagé son exploitation.

Chaque division se subdivise elle-même en deux ou trois parties, suivant qu'elle est destinée, par l'ordre qu'elle occupe dans l'assolement précité, à porter des plantes sarclées, fourrages pour être mangés en vert, ou céréales.

A cette indication générale de l'emploi des terres succède dans le mémoire, l'exposé de l'opinion de l'auteur.

1° Sur les amendements qu'il divise en trois classes.

2° Sur l'ordre dans lequel le cultivateur doit les employer.

3° Sur la quantité d'engrais à mettre par hectare, en raison des grains ou des graines qui lui sont confiés.

Plus loin, l'auteur, fixe le nombre de personnes qui sont nécessaires pour l'exploitation de la propriété de 120 hectares, et la quantité de bestiaux qui devront

se partager les travaux, effectuer la consommation des produits, et par là, assurer la confection des engrais.

Rien de plus clair et de plus précis que la marche adoptée par l'auteur pour prouver la vérité de ses assertions.

Il ouvre un compte d'entrée et de sortie à chacun de ses produits en nature, et de la balance de ces comptes d'entrée et de sortie il résulte bien clairement.

1° Qu'ils ont d'abord largement fourni à la nourriture du personnel et des bestiaux de toute nature que demande son exploitation.

2° Qu'ils ont donné et au-delà, la quantité de fumier, désignée par l'agronome pour l'amendement de ses terres.

3° Qu'enfin, ce dernier a trouvé dans la vente de l'excédant de ses grains, de ses laines, des bestiaux engraissés, un chiffre qui lui assure, après avoir prélevé le paiement de toutes ses charges et l'intérêt à 5 0/0 de son capital d'exploitation, un bénéfice net de 8,500 francs.

Ce résultat, Messieurs, prouve les richesses que peut procurer l'abriculture bien entendue; car en supposant que le cultivateur soit fermier et qu'il loue les terres sur le pied de 45 francs l'hectare, il lui resterait encore après avoir vécu lui et toute sa famille, un bénéficé net de 3,000 francs.

On ne saurait désirer trop vivement de voir cette heureuse idée d'ordre et de comptabilité se répandre dans nos campagnes.

Elle mettrait le cultivateur dans la nécessité de se rendre compte de ses opérations, d'en calculer les conséquences, d'en éviter les écueils, et de sortir enfin de cette voie dangéreuse qu'on appelle la routine.

Permettez-nous maintenant, un court rapprochement entre les mémoires nos 1 et 2.

La théorie, ou pour mieux dire, l'application de la théorie du n° 2, suppose des terres *ratteintes*, c'est-à-dire, des terres *antérieurement et convenablement fumées*, condition bien rare, on peut même dire exceptionnelle dans notre pays, condition à laquelle l'agriculteur ordinaire ne peut arriver qu'après de longues années s'il est propriétaire, et qu'a prix d'argent s'il est fermier, et malheureusement, vu le taux élevé de l'intérêt des capitaux, il est peu de fermiers qui soient en état de faire les avances propres à leur assurer de prompts succès dans l'exploitation de nos terres.

L'auteur du n° 1 se place au contraire dans des conditions plus ordinaires et moins favorables.

C'est un terrain maigre, aride, infertile qu'il achète; là, livré à ses propres forces, il est obligé de tout créer autour de lui.

Vous le voyez aux prises avec la stérilité du sol; il l'attaque corps à corps, l'éloigne peu à peu et finit par la bannir de son domaine.

Le n° 2 dans l'hypothèse où il s'est placé, n'a plus qu'à entretenir une rotation que ses terres peuvent supporter.

Le n° 1 vous donne les moyens d'amener un terrain nud et presqu'improductif, à l'état de culture régulière.

Le n° 2 ne devra le succès de ses récoltes, qu'à la régularité et à l'influence des temps favorables.

Le n° 1 par son système d'irrigations, vous met en main des armes puissantes pour combattre avec succès les effets pernicieux des sécheresses et des chaleurs longtemps prolongées.

Pour nous résumer, Messieurs, l'Académie tout en appréciant les mérites divers des mémoires n°s 1 et 2, a dû ne pas perdre de vue les deux conditions imposées, par le fondateur du prix en faveur du meilleur mémoire sur le mode d'assolement le plus favorable aux terrains calcaires du département de la Marne. Ce mémoire devait :

1° Signaler les avantages qui pourraient résulter de la suppression partielle ou totale de la jachère dans les terres calcaires.

2° Indiquer la rotation la plus convenable pour les différentes récoltes à faire, dans ces terrains et notamment pour celles des récoltes sarclées.

La manière dont ces deux questions ont été traitées par l'auteur du mémoire n° 2, lui a assuré une supériorité incontestable sur l'auteur du n° 1.

C'est donc à l'auteur du n° 2 que l'Académie a décerné, à l'unanimité, le prix fondé par l'honorable anonyme, mais en même temps, considérant les vues utiles développées dans le mémoire n° 1 et les immenses avantages qui résulteraient du système d'irrigation bien appliqué, elle a cru devoir, par une exception honorable, voter une médaille d'encouragement à son auteur, et prouver, par cette faveur, l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui peut assurer le succès, de l'agriculture dans nos contrées.

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 MAI 1843.

—

Sur le rapport des commissions chargées d'examiner les travaux envoyés au concours, les prix et les mentions honorables sont proclamés dans l'ordre suivant par M. le secrétaire :

ÉCONOMIE POLITIQUE.

« La médaille d'or votée en faveur du meilleur mémoire sur la question des caisses d'épargnes est décernée à M. GONEL, avocat du barreau de Reims, auteur du mémoire n° 4.

« Par un sentiment que nous n'avons pas besoin de louer, car il est au-dessus de tout éloge, M. Gonel a voulu que les fonds destinés à la médaille d'or fussent employés en livrets de caisse d'épargnes qui seront délivrés dans la prochaine séance publique aux élèves des écoles désignés par le comité communal.

« L'Académie s'est associée avec empressement à cette généreuse idée et elle décerne une médaille à M. GONEL comme souvenir de son œuvre.

« Pour le même concours il est accordé des mentions honorables :

« A MM. Ballinn (Armand-Gabriel), directeur du Mont-de-Piété et archiviste de l'académie royale de Rouen, auteur du mémoire n° 1.

« Et Lancelot, chef d'Institution à Bourges, auteur du mémoire n° 2.

HISTOIRE.

« Le prix n'a point été décerné.

« La première médaille d'encouragement est accordée à M. Henri Paris d'Épernay;

« La deuxième, à M. l'abbé Sury, curé de Loivre.

ECONOMIE AGRICOLE.

« Le prix est partagé *ex æquo* entre MM. Taillet (André-Claude), adjoint au maire de la commune de Brimont;

« Et Laurent (Joseph-Augustin), régisseur de la ferme de l'Hermitage, auteurs du mémoire n° 2.

« (Le fondateur anonyme du prix à joint aux médailles le *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, et la *Maison rustique du XIXe siècle*.

« Une médaille d'argent est accordée à M. Guillot-Chéon, propriétaire aux Mesneux, auteur du mémoire n° 1.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

« Sur le rapport de la commission des médailles d'encouragement, l'Académie décerne des médailles d'argent

A MM. RONDOT, de Saint-Quentin, pour ses travaux en géologie;
LORY, de Reims, pour ses épreuves photographiques;
BAILLY, de Rheims, pour sa Carte mécanique de géographie;
HUET, cultivateur à Nogent-l'Abbesse, pour son invention d'une charrue à plusieurs socs. »

Les lauréats viennent successivement recevoir leurs médailles des mains de monsieur le président, au milieu d'unanimes applaudissements.

M. Contant, secrétaire adjoint, donne lecture du programme des concours pour l'année 1844. *(Voir à la fin du Volume.)*



SCIENCES MORALES.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

NOTION DE LA RICHESSE

Par M. Ch. SAINTE-FOI.

La vraie notion de la richesse est une notion toute morale et toute spirituelle. L'homme seul est riche sur cette terre, parce que l'homme seul vit en société. Otez la société, et vous rendez la richesse impossible, vous détruisez sa notion, vous tarissez sa source et vous niez son principe. L'animal renfermé dans le moment présent et dans cette partie de l'espace où il trouve la nourriture et le repos, ne peut-être riche; car il ne se souvient pas et ne prévoit pas. Il possède moins les objets qu'il consomme, qu'il n'est possédé par eux. Ce n'est point la volonté qui met un frein à ses appétits, et qui les circonscrit dans de justes limites, mais c'est un instinct aveugle auquel on ne peut résister. Aussi ne saurait-il épargner, parce que épargner c'est prévoir.

L'homme dans l'état sauvage n'a qu'un sentiment vague et confus de la richesse. Il jouit du présent, sans se souvenir du passé ni prévoir l'avenir. Il pos-

sède, parce qu'il conçoit jusqu'à un certain degré le rapport qui existe entre la volonté de l'homme et les objets extérieurs. Mais comme il ne sait point les animer, en leur communiquant en quelque sorte sa vie et en les rendant productifs comme tout ce qui est vivant, ces objets ne sont qu'imparfaitement en son pouvoir : ils ne sortent point de l'état brut, grossier, je pourrais dire inanimé où il les a trouvés. Ce n'est pas là la richesse : car là il n'y a ni vie ni mouvement.

Au reste comment en serait-il autrement, lorsqu'il n'y a ni vie ni mouvement parmi les hommes eux-mêmes ? Les rapports des choses avec l'homme ne peuvent pas être plus intimes que ne le sont ceux des hommes entre eux ; et la société de la nature avec la volonté humaine, ne peut pas être plus parfaite que ne l'est l'accord des volontés humaines entre elles. Il n'y a point de richesse chez les sauvages, parce qu'il n'y a point chez eux de production : et il n'y a point de production parce qu'il n'y a point de désirs qui la sollicitent. Car c'est une loi de la nature, qui se manifeste sous des aspects divers dans les diverses classes d'êtres, que le désir doit précéder et activer la production, et il y a dans la société comme dans le corps humain une sorte de concupiscence, qui, quoique souvent impure dans son principe, et imparfaite dans ses formes, est sanctifiée par son but, et que Dieu fait servir aussi à la reproduction. Qu'un homme désire une chose ; et s'il ne peut la faire ou se la procurer, il trouvera toujours un autre homme qui la lui donnera, car l'homme a été fait pour la société; et vivre en société, c'est se désirer mutuellement, c'est avoir besoin les uns des autres, il n'y a de société possible que parmi des hommes de désirs.

Dieu en donnant à l'homme des besoins, lui a donné en même temps le désir et les moyens de les satisfaire. Tout désir est donc à la fois et la manifestation d'un besoin, et un mouvement vers le bien qui doit le remplir. Plus il y a de désirs dans une nation, plus elle possède d'éléments de richesse et de prospérité, plus elle a de vie et de mouvement. La valeur des choses leur vient du nombre plus ou moins grand de désirs qui se groupent autour d'elles et qui les convoitent. Le principe de cette valeur est donc tout spirituel, puisqu'il tient à ce qu'il y a de plus intime dans l'homme, aux actes les plus profonds de son cœur et de sa volonté.

L'homme lui-même n'a une valeur sociale, qu'autant qu'il est nécessaire aux autres, que les autres ont besoin de lui et le désirent. Aussi toute son ambition est de se rendre nécessaire à ses semblables. Il est à charge à soi-même, dès qu'il est inutile aux autres, et son orgueil est humilié dès qu'on croit pouvoir se passer de lui. Il vaut tous les désirs qu'il excite, tous les besoins qu'il peut remplir, tous les honneurs qu'il peut contenter : son chiffre s'élève avec sa position. Ce n'est plus un individu seulement, c'est un membre vivant de la société, c'est une puissance. Le besoin le plus impérieux pour l'homme est d'être un besoin pour les autres, comme son premier devoir est de les aimer : et la charité qui est la vertu la plus élevée, a de cette manière sa racine dans la passion la plus profonde du cœur humain.

La valeur d'un objet ne consiste ni dans l'objet lui-

même, ni dans le désir de ceux qui le convoitent. Si elle consistait dans les choses, celles-ci seraient supérieures à l'homme, et lui feraient en quelque sorte la loi. Si elle consistait uniquement dans l'opinion qu'on s'en fait, ce ne serait plus rien de réel, mais quelque chose de factice et d'imaginaire. La valeur des choses n'est rien d'absolu, c'est un rapport entre un objet et un désir. Par la même raison, la richesse qui est la somme de toutes les valeurs ne consiste pas seulement dans la production ; puisqu'une quantité moindre de produits peut valoir plus dans un temps ou dans un lieu où elle est plus demandée , qu'une quantité supérieure ne vaut là où elle l'est moins. Elle ne consiste pas non plus dans la demande qu'on fait de ces produits; mais dans le rapport qui existe entre leur production et les désirs qu'ils doivent satisfaire, c'est donc une conduite également funeste à la richesse d'un pays, que de multiplier la production bien au-dessus de la demande qui peut être faite des objets produits, ou de provoquer par une excitation factice des désirs qui ne peuvent être satisfaits. Et la cause des révolutions qui bouleversent les états est bien souvent, ou dans l'inaction à laquelle se trouvent condamnés les capitaux accumulés outre mesure, ou dans l'agitation fébrile des désirs et des intérêts qu'une politique imprévoyante a soulevés pour parer aux exigences du moment. Dans le premier cas, la classe entière des producteurs; dans le second, celle des consommateurs s'inquiète et menace le repos de l'état qui a si peu compris et si peu ménagé leurs intérêts.

Voilà cependant, il ne faut pas craindre de le dire, le grand mal dont souffre aujourd'hui la société européenne, et qui doit s'accroître avec le temps d'une manière effrayante, si la sagesse et la prudence des gou-

vernements ne se hâtent d'y apporter remède. Il ne faut pas, sans doute, leur attribuer tout le mal qui a été fait jusqu'ici; car les circonstances ont été si difficiles et si impérieuses, que tous les calculs et tous les efforts humains auraient été insuffisants, sinon pour retarder, du moins pour arrêter leur cours. Mêlés eux-mêmes dans la lutte des intérêts les plus divers et des passions les plus opposées : obligés de se sauver pour pouvoir sauver ensuite les peuples de leur propre fureur, et conserver parmi eux ce reste d'ordre sans lequel nulle société ne peut vivre, les gouvernements ne consultant que le danger présent, ont appelé à leur secours, les intérêts dans lesquels ils croyaient trouver protection, et pour prix de leur assistance, ils les ont favorisés outre mesure, aux dépens des intérêts opposés; de sorte que la lutte est devenue plus vive et plus acharnée. Mais comment songer à l'avenir, lorsqu'on peut à peine se défendre contre le présent? Celui qui dans un naufrage va s'abimer sous les flots, saisit la main qu'on lui tend, sans examiner ce que devra lui coûter plus tard le service qu'il accepte. Quelle sagesse humaine ne serait déconcertée dans des conjonctures extraordinaires où la règle manque pour les hommes et la mesure pour les choses, où toute l'attention de l'esprit, et toute l'énergie de la volonté semblent se concentrer dans l'instinct de la conservation, dans cet instinct qui, aux jours de péril, tient lieu d'habileté et de génie!

La société étant absorbée par le soin des intérêts matériels, il n'y avait de prise sur elle que par eux. Les gouvernements crurent donc ne pouvoir se soutenir qu'en s'appuyant sur eux. Le principe de la libre concurrence eut pour résultat dans la pratique une production démesurée, et une ambition effrénée dans les pro-

ducteurs. Mais pour donner du prix à ces produits surabondants, et pour leur procurer un écoulement rapide, il fallut exciter par tous les moyens et jusque dans les dernières classes de la société ces désirs factices, et ces besoins imaginaires, qui en activant la demande, favorisent la production. C'est ainsi que l'ambition des riches provoqua dans le peuple l'amour du luxe, que les vices et les passions des uns appelèrent à leur secours les vices et les passions des autres, et qu'un abîme invoqua un autre abîme. L'activité fiévreuse qui résulta d'abord de ce choc et de cette mêlée des intérêts divers, qui parurent un instant oublier leur inimitié et s'embrasser dans un mutuel accord, cette activité put faire illusion aux esprits qui préoccupés du présent ne songent point à l'avenir. Mais déjà dans plusieurs états de l'Europe, l'épuisement a succédé à cette fièvre. Les désirs des consommateurs n'ont plus répondu à l'appel des producteurs. Ceux-ci ont vu leurs produits diminuer de valeur dans leurs mains, parce qu'ils n'étaient plus demandés. Ceux-là sont restés avec leurs désirs inquiets, sans aucun moyen de les satisfaire. Après s'être trompés et appauvris mutuellement par leurs provocations insensées, ils se sont tournés les uns contre les autres, ou se sont unis pour attaquer ensemble les gouvernements, et pour les punir de leur imprévoyance et de leur apathie.

Ceci nous mène à conclure, que la vraie richesse d'une nation consiste dans un rapport bien établi entre la production et la demande, entre les objets produits et les désirs de l'homme qui leur donnent leur valeur. Mais un rapport ne peut être fixé que d'après une règle qui pose dans ses véritables limites les termes

qu'il doit concilier. Cette règle, que sera-t-elle? où la trouverons-nous? quelle qu'elle soit, ne craignons pas de dire d'avance que sans elle, il n'y a point de richesse assurée pour un peuple, qu'elle est le premier trésor qu'il doive se procurer, puisque sans lui tous les autres sont inutiles, et que celui qui la possède a un élément et une garantie de prospérité que rien ne saurait suppléer.

Pour que les uns produisent, avons nous dit, il faut que les autres désirent. On ne peut donc pas savoir mauvais gré aux premiers d'exciter dans les seconds des désirs qui activent la production, ni à ceux-ci de demander à ceux-là les choses dont ils ont éveillé en eux le désir et le besoin. Ces provocations mutuelles sont non-seulement permises, mais elles sont encore avantageuses à un état, parce qu'elles y augmentent la valeur des choses et des hommes, et qu'elles y développent le mouvement et la vie. Elles ne commencent à devenir dangereuses que du moment où elles dépassent les limites dans lesquelles elles doivent se renfermer. Trouver le moyen de développer l'activité des producteurs, sans exciter leur cupidité, et de provoquer les désirs des consommateurs, sans enflammer leur vanité et leur amour-propre, ce serait posséder cette règle que nous cherchons, et qui doit fixer le rapport entre la production et la demande-

Le but de cette règle ou de ce moyen en indique suffisamment la nature. Il est clair que ce ne peut être un moyen purement extérieur, ni l'objet de quelque loi spéciale et passagère; mais il doit être fourni par la

constitution même de la nation, par cette constitution morale qui est le résultat de l'histoire et le fruit des temps, qui est écrite, non sur le papier, mais dans les cœurs, dans les mœurs, dans les habitudes du peuple. Car il n'y a point de loi humaine et écrite qui puisse pénétrer dans les profonds abîmes du cœur, et y tenir enchaînées ces passions qui tiennent à la nature même de l'homme, et qui ne meurent qu'avec lui. La loi peut arrêter ou punir la main qui s'étend pour dérober ou pour frapper, mais elle ne peut aller réprimer au fond du cœur la cupidité ou la vengeance qui pousse au vol ou au meurtre. Cette fonction est réservée à une loi supérieure, qui ayant son principe plus haut peut s'étendre plus loin, et pénétrer plus avant dans la conscience : je veux parler de la religion, qui doit vivifier et consacrer les constitutions de tous les peuples, sans laquelle ces constitutions ne sont qu'une lettre morte, un arbre sans racines, que le moindre coup de vent peut arracher.

Et sous ce mot de religion, je comprends l'ensemble des devoirs qui obligent l'homme envers Dieu, envers sa patrie, envers ses frères; je comprends cette loi vivante qui s'applique à tout, qui régle tous les rapports, qui fortifie tous les liens, qui élargit tous les sentiments, qui élève toutes les pensées, qui multiplie en quelque sorte celui qu'elle anime, en l'associant par une charité profonde aux intérêts et aux espérances de ses frères, et en le faisant vivre de leur vie : qui fait de chaque homme un citoyen noblement épris de la gloire de sa patrie, prêt à défendre au prix de son sang ses droits et son indépendance, et pour lequel rien n'est étranger de ce qui est grand, beau et glorieux. L'homme par un côté de son être, penche insensiblement vers

la terre : il lui faut un contre-poids qui fasse équilibre à cette loi de la nature, et qui le redresse perpétuellement vers le ciel. Sans cela, il va s'inclinant toujours davantage, et finit par oublier et son origine et sa fin. Que peuvent les constitutions les plus savantes, les lois les plus parfaites sur un peuple qui ne reconnaît point de loi supérieure, et qui est entraîné comme par son propre poids vers les intérêts matériels. Que pouvez-vous attendre d'un tel peuple, sinon la guerre de chacun contre tous, la lutte de l'égoïsme contre la cupidité, l'affaiblissement de tous les sentiments généreux, et une dépréciation sensible dans la valeur de l'homme ? L'expérience des derniers temps n'est-elle pas là pour confirmer cette lugubre peinture ? Nous n'avons qu'à remuer les ruines qui sont sous nos yeux, et il en sortira des enseignements puissants et salutaires.

La société a tous les éléments de richesse et de prospérité, mais elle n'a point où les mettre pour les conserver, elle n'a rien qui les contienne. Il ne suffit pas de faire descendre l'eau des montagnes, si on ne lui creuse un lit où elle puisse se jeter, et qui l'empêche de s'épuiser en se répandant outre mesure. La juste limite des choses n'est pas ce qu'il y a de moins précieux en elles, puisque c'est cette limite qui les retient et les rend propres à notre usage; et que sans elle, les objets qui nous sont les plus nécessaires, nous seraient inutiles ou même nuisibles. Or, où trouvera-t-on des bornes à la cupidité et un frein pour les passions, si ce n'est dans le sentiment religieux ? La religion est donc le principal élément de richesse pour un peuple, parce qu'elle seule peut régler les désirs, établir les rapports, donner aux hommes leur vraie valeur et aux choses leur véritable mesure. Elle est le prin-

cipal élément de richesse et de force, parce qu'elle comprime toutes les passions qui appauvrissent, étouffe tous les vices qui énervent, et développe avec la charité ce mouvement harmonieux et réglé, où consiste proprement la vie des peuples. Hors d'elle, vous n'avez aucun moyen d'arrêter cette lutte déplorable des divers intérêts, vous n'avez aucun remède contre l'égoïsme et la cupidité.

Je ne sais par quel aveuglement on en est venu à exclure la religion de la société, à soustraire à ses divines influences les rapports et les devoirs qui constituent celle-ci, et à la reléguer dans le cercle étroit de la famille; au lieu de la considérer comme l'atmosphère qui doit envelopper, pénétrer et vivifier tout l'homme, et qu'il doit respirer, dans quelque lieu, dans quelque position qu'il soit. L'action de la religion est plus nécessaire à l'homme dans l'exercice des fonctions de la vie sociale, qu'elle ne l'est dans l'accomplissement des devoirs de la famille. Car plus les obligations sont importantes et compliquées, moins il est facile à l'homme de les remplir par les seules forces de la nature : et il ne faut point douter que la négligence des devoirs du citoyen et l'affaiblissement du patriotisme ne viennent du peu d'empire que la religion exerce sur les âmes, et de la défiance qu'on a conçue contre elle.

Le premier effet de la religion, lorsqu'elle est bien comprise, c'est de faire tomber les barrières derrière lesquelles l'égoïsme de l'homme se retranche, de le faire sortir de soi-même, de le disposer à toutes les affections généreuses, et à cet esprit de dévouement et

de sacrifice qui les entretient et les alimente. C'est au feu divin de la religion que s'allume le feu sacré du patriotisme; et celui-ci n'est à proprement parler qu'un reflet de celle-là. La patrie c'est le sol béni consacré par la religion. Le sol tout seul, ce n'est pas encore la patrie; autrement la plante qui enfonce ses racines dans la terre, et l'animal qui en broute l'herbe, auraient une patrie comme l'homme, et même plus que l'homme, puisqu'ils tiennent au sol plus fortement que lui, et qu'on ne peut quelquefois les en arracher sans les détruire. Mais qu'un rayon du ciel tombe sur cette terre et la sanctifie, et la patrie apparaît.

L'idée de patrie est très-complèxe, car elle se compose de plusieurs éléments divers, dont l'un tient à ce qu'il y a de plus spirituel, la religion, tandis que l'autre appartient à l'ordre matériel. Ce serait avoir une idée incomplète de la patrie que de séparer ces deux éléments qui lui sont essentiels. Mais il en est encore un troisième qui n'entre pas moins nécessairement dans la composition de cette idée : c'est le temps. Le temps et l'espace elevés par la religion dans une sphère supérieure à l'un et à l'autre; c'est la patrie. Il n'y a pas de patrie pour l'animal, parce qu'il n'a point de siècles derrière lui, point de siècles devant lui; mais que renfermé dans le moment présent, il ne voit rien au-delà. Il n'y a point de patrie sans une histoire; et l'histoire, c'est le développement plus ou moins régulier du temps dans un certain espace, et leur réaction mutuelle et constante. Car il n'y a point de repos dans la vie des peuples. Le temps fait l'espace et les hommes; il les change ou les modifie : l'espace à son tour fait les hommes et le temps, et les marque de son empreinte : les hommes aussi font le temps et l'espace et les dominent de

toute la puissance de leur intelligence et de leur volonté. Et au-dessus de ces actions et de ces réactions diverses et incessantes, plane l'action suprême de Dieu qui tient en sa main tous les fils de l'histoire, les rompt, quand ils n'ont plus de force, les renoue, quand ils sont rompus, et ramène à l'unité toutes ces divergences.

Après la religion, le premier trésor d'un peuple c'est le patriotisme ; et sans patriotisme il n'y a point de patrie, mais seulement une agglomération plus ou moins nombreuse d'individus vivant sur un certain espace de terre, et soumis à la même force. Chez un peuple ou règne l'amour de la patrie, les individus peuvent être pauvres, mais la nation est toujours riche et puissante, parce qu'elle peut toujours disposer des cœurs, des bras et du sang de tous les citoyens. Sans cet amour au contraire, quelque riches que puissent être les individus, la nation est toujours pauvre et indigente, puisqu'elle ne peut compter, ni sur le dévouement ni sur les richesses de ses enfants.

Depuis que l'idée de la société s'est perdue, on a faussé de la manière la plus étrange la notion de l'unité. Ce n'est plus un principe, c'est un résultat. Ce n'est plus un tout homogène, ayant des conditions d'existence qui lui son propres; c'est un mélange informe et un composé des éléments les plus divers. Ce n'est plus quelque chose de supérieur aux éléments qu'elle comprend, qu'elle unit et qu'elle embrasse, mais c'est l'addition, la somme de tous les membres qui la composent. De ce point de vue matériel et grossier, ce qui fait la puissance d'une nation, ce n'est plus la magnificence de son histoire, la gloire de son passé, la richesse de ses souvenirs, son action providentielle dans le monde : c'est le nombre de citoyens qu'elle compte, et l'é-

tendue de terrain qu'elle occupe. L'appréciation de cette force et de cette puissance n'est plus du ressort de l'histoire ni de la philosophie : c'est le fait de la statistique. On compte les hommes, et l'on mesure le sol, et tout est fini. Dans cette fausse balance, telle nation née d'hier, pèse plus que l'Espagne, que la Suisse, que la république des Pays-Bas, et tant d'autres états qui ont joué un rôle si important et occupé une si grande place dans l'histoire.

Pour apprécier la richesse d'un peuple, on emploie la même mesure. On part encore des individus, parce qu'on ne sait plus voir que cela. On compte et on additionne les valeurs que chaque citoyen possède, et l'on se persuade que la somme de ces valeurs représente la richesse de la nation. Mais que le jour du danger arrive, que des événements imprévus contraignent l'État à des efforts extraordinaires, et l'on verra si sa puissance consiste uniquement dans le nombre des hommes, et si sa richesse n'est que la somme des valeurs dispersées entre les mains des individus. Si le patriotisme s'est éteint dans les âmes, de quelle utilité sera pour l'État cette multitude d'hommes qui lui refuseront leurs bras et leur sang? Les trésors qu'ils auront amassés sauveront-ils la patrie, si pour les leur arracher, elle est obligée d'avoir recours à la force, au risque de les armer contre elle, et d'ajouter aux embarras d'une guerre extérieure les hasards plus terribles encore d'une lutte intestine? quelque grand que soit un corps, où sera sa force, s'il n'y a point d'âme qui l'anime, et s'il n'est qu'une masse inerte?

Si vous lui donnez une âme, je comprends que la force de chaque organe tourne au profit du corps entier. Si la nation est riche de patriotisme et de dévoû-

ment : si la patrie est dans chaque citoyen, comme l'âme est dans chaque partie du corps, et si chaque citoyen vit dans la patrie et pour la patrie, dès-lors il y aura une véritable unité, et non plus seulement une composition et une addition de nombres. La nation sera puissante, forte et riche; parce que la puissance, la force et la richesse de tous les citoyens lui appartiendront, et qu'elle en pourra disposer, sans avoir recours à la contrainte. La personne et la fortune des citoyens n'appartiennent à l'État que par le patriotisme : j'avais donc raison de dire au commencement de ce chapitre, qu'après la religion, le patriotisme est la principale richesse d'une nation.

Mais, pour cela, il faut qu'il soit éclairé, intelligent, moral, juste et complet, car, il y a un patriotisme aveugle, fanatique, destructeur, haineux, injuste, incomplet et immoral, qui ne voit dans le monde qu'un petit espace, et qui dans cet espace ne voit que le moment présent; pour qui le passé et l'histoire n'existent pas, qui renie avec une coupable indifférence les plus belles gloires de la patrie, qui ne craint pas d'en renverser les plus magnifiques monuments, et qui étroitement ingrat insulte ou calomnie les noms qui l'ont le plus illustrée. Aimer la patrie, c'est l'aimer tout entière, c'est l'aimer dans tous les lieux et dans tous les temps qu'elle a remplis de sa gloire, c'est aimer son passé et son avenir aussi bien que son présent; c'est aimer toutes les pages de son histoire, tous les monuments qui parlent de sa foi, de ses triomphes ou de ses revers, tous les noms qui ont ajouté quelque chose à sa gloire ou à sa puissance, car la patrie, c'est tout cela : c'est quelque chose de vivant, qui comme tout ce qui vit, ne s'arrête jamais, jamais n'est achevé, mais commence à

chaque instant de sa durée, sans cesser d'être ce qu'il était dans le moment précédent. Lorsque les citoyens d'un état s'arment les uns contre les autres, l'on regarde avec raison ces dissentions intestines comme un des plus grands malheurs qui lui puissent arriver. Mais nos ancêtres ne sont-ils pas nos concitoyens au même titre que ceux qui vivent en même temps que nous? N'ont-ils pas habité et cultivé le même sol? parlé la même langue? Tout, l'histoire, la gloire, la religion, les lois, n'est-il pas commun entre nous? C'est donc véritablement une guerre civile, que cette lutte dans le mêmc état des générations les unes contre les autres, que cette haine du présent contre le passé. Ces dissensions sont peut-être plus dangereuses pour la gloire d'une nation que celles qui divisent les citoyens d'une même époque, car elle sont ordinainairement accompagnées d'un caractère de lâcheté qui est plus rare dans celle-ci. Il y a peu de courage, en effet, pour un homme dans la fleur de l'âge, fort et vigoureux, à attaquer un vieillard qui ne peut lui résister. Et dans ce cas la victoire ne prouve rien pour la justice de la cause en faveur de laquelle elle se décide.

L'école matérialiste, considérant plutôt les effets que les causes, et les produits que la production, en est venue à cet excès de n'estimer l'homme que par la quantité de produits qu'il fournit immédiatement, et de n'attribuer aucune valeur à ceux qui enrichssent leur pays de vertus, de gloire ou de génie. Adam Smith lui-même, si élevé d'ailleurs au-dessus des hommes qui, soit avant lui, soit depuis, se sont occupés d'économie politique, nie que les savants et les prêtres contribuent à augmenter les richesses d'une nation. De ce point de vue, le maçon qui taille la pierre aurait plus de valeur que le soldat qui verse son

sang pour la patrie, ou que l'artiste qui l'enrichit de chefs d'œuvre. On ne serait point descendu à une théorie aussi humiliante pour la nature humaine, si on avait réfléchi que les produits supposent la production, et que la production se compose d'un nombre plus ou moins grand d'opérations, dont quelques-unes sont déterminées par des causes purement morales, et dont la première consiste dans la volonté de travailler ou de produire. La première cause de la production étant dans l'intelligence et dans la volonté de l'homme, on ne peut regarder comme indifférent pour la richesse d'un pays, tout ce qui peut imprimer le mouvement à cette première cause, ou l'accélérer, si elle l'a déjà reçu.

Il y a deux choses dans l'homme : le corps et l'âme ; les bras et la volonté : et la production exige le concours de ces deux choses. Mais comme le corps est mu par les déterminations de la volonté, et qu'il est réglé dans ses mouvements par les lumières de l'esprit, on peut dire qu'une nation est d'autant plus riche qu'il y a en elle plus de volonté et d'intelligence ; et que les hommes les plus précieux pour elle, sont ceux qui peuvent donner aux autres ou des lumières ou de la force pour agir. Et ce que je dis ici des hommes, doit s'entendre pour la même raison des choses. On ne voit pas au premier abord de quelle utilité peut être, sous le rapport de l'économie politique, un monument national qui rappelle à l'esprit les gloires du passé, et aux yeux l'image du beau ; et pourquoi il ne serait pas plus avantageux de le changer en un atelier, où des ouvriers pourraient, par leur travail, développer l'industrie du pays. Il est certain que, si le corps ne dépendait pas de l'âme dans l'exercice de son activité, et si la force pouvait lui tenir lieu de volonté, le point

de vue où se place l'école matérialiste serait le seul vrai et raisonnable. Mais si les bras sont mis en mouvement par la volonté, je ne connais rien de plus utile pour la richesse d'une nation, que ce qui augmente la force de la volonté, en dégageant l'âme de la servitude des sens, en l'élevant au-dessus de cette sphère étroite et basse, où s'agitent toutes les passions qui arrêtent, ou retardent, ou dérèglent ses mouvements et son activité.

Nier la puissance du vrai, du bien et du beau sur l'âme, c'est nier celle-ci : et nier leur influence sur les actions extérieures et par conséquent sur la production, c'est nier le rapport qui existe entre l'âme et le corps. Un savant, un artiste, un prêtre, un beau monument, un beau tableau, une belle statue, un bon livre ne produit rien, je l'avoue : mais savez-vous tout ce qu'il fait produire ? A quoi sert le bras, si la paresse ou quelque autre vice paralyse son action ? Vous estimez le médecin qui guérit les maladies du corps, et l'artiste ingénieux qui en augmente la force par la découverte de quelque instrument. Mais les maladies de l'âme sont bien plus improductives que celles du corps et l'homme qui donne à celle-ci un instrument, ou un procédé pour agir, c'est-à-dire une disposition ou une vertu, enrichit bien plus la société que l'artiste dont je parlais tout à l'heure. Mais, pour comprendre ces considérations, il ne faut pas s'arrêter à la superficie, ni au résultat des choses : il faut remonter à leurs principes et à leurs causes ; et c'est ce que peu de personnes savent faire.

J'appelle heureux un pays riche en hommes, et les hommes pour moi, ce n'est pas seulement des bras, mais c'est encore des volontés et des cœurs pleins de courage, de vertu et d'énergie. Le travail le plus pro-

ductif est celui qui produit des hommes, c'est-à-dire des intelligences et des volontés. L'état le mieux constitué est celui ou chaque homme peut développer le plus facilement les deux côtés de son être, les puissances de son esprit et les facultés de son corps; où il peut donner à la société tout ce qu'il a et tout ce qu'il est, et l'enrichir de tous les trésors que Dieu a mis dans son intelligence et dans son cœur. Point de prospérité par conséquent pour un état, sans une liberté sage qui laisse à chacun les moyens de produire au dehors tout le bien qui est au dedans de lui. Toute servitude est pour l'âme ce qu'est la paralysie pour le corps. Elle rend improductifs ces précieux trésors dont Dieu a enrichi la nature humaine; elle appauvrit l'intelligence et la volonté, et tarit ainsi la source même de la production et de la richesse. L'histoire est là d'ailleurs pour confirmer cette vérité par ses enseignements. Elle ne nous offre pas un seul peuple qui ait été riche sans liberté, et il est arrivé plus d'une fois qu'un gouvernement oppresseur n'a donné au peuple qu'il opprimait, un peu de liberté que pour pouvoir en tirer plus d'argent, en lui laissant le moyen de produire davantage et de devenir plus riche faisant ainsi servir la liberté, à l'accomplissement de ses projets ambitieux ou de ses folles espérances.



LÉGISLATION.

DE LA RÉPRESSION

DES

PLAIDEURS DE MAUVAISE FOI,

Par A. BONNEVILLE.

DES

PLAIDEURS DE MAUVAISE FOI.

« Il s'agit plutôt de régulariser et d'améliorer
« ce qui existe, que de détruire, pour inventer
« et renouveler, sur la foi de théories hasar-
« deuses. GUIZOT.

(Exposé des motifs de la loi sur l'instruction primaire.)

SOMMAIRE.

Comment on pourrait, en étendant à tous les cas de *mauvaise foi judiciairement constatée* la pénalité d'amende prévue par l'art. 213 du code de procédure civile,

1. Eloigner du sanctuaire de la justice ces plaideurs frauduleux, que la loi romaine appelait *improbi litigatores*;
2. Diminuer d'autant le nombre des procès civils et commerciaux;
3. Imprimer aux décisions de la justice un nouveau cachet de certitude et de vérité;
4. Faire cesser l'impunité et le scandale actuels de la mauvaise foi judiciaire;
5. Enfin, couvrir, chaque année, au moyen de cette dîme salutaire levée sur l'improbité, tout ou partie de l'énorme impôt des frais de la justice criminelle.

La statistique *criminelle*, ce grand et authentique indicateur de la moralité publique, nous dénonce, depuis 1830, dans le nombre des crimes et délits, un

accroissement hors de toute proportion avec le mouvement de la population et le développement progressif de la richesse commune (1). Elle constate un autre fait symptômatique non moins grave, c'est que cet accroissement de criminalité porte exclusivement sur les divers méfaits, qui ont pour mobile une même passion : LA CUPIDITÉ. (2).

D'une autre part, la statistique *civile* signale aussi, quoique dans une moindre mesure, un accroissement anormal dans le nombre des procès civils et de commerce (3); et bien que la cause n'en soit pas indiquée, on peut facilement s'en rendre compte.

En effet, d'où proviennent en général les procès? de trois causes principales :

De l'ignorance de la loi;
De l'esprit de chicane;
De la mauvaise foi.

Sur le premier point, tout le monde conviendra que jamais la loi civile n'a été, à aucune époque en France, plus simple, plus claire, plus uniforme, plus à la portée de tous les citoyens, par conséquent *moins ignorée*.

On ne peut disconvenir davantage que l'esprit de chicane et de *plaiderie* ne tende chaque jour, à diminuer, à mesure que les citoyens s'éclairent sur la

(1) Voir la série des comptes généraux de la justice criminelle.

(2) Voir la série des comptes généraux de la justice criminelle, et notamment rapp. du compte de 1840, p. 2 et 3.

(3) Voir la série des comptes-rendus de la justice civile, et spécialement ceux de 1840 et de 1841.

nature et les limites de leurs droits. Ce qui le prouve du reste, c'est la progression ascendante du nombre des *conciliations* obtenues (1).

Cela étant, si, en présence de l'affaiblissement évident de ces deux premières sources de litiges, le nombre des procès civils et de commerce continue néanmoins d'augmenter, ne faut-il pas conclure que cet accroissement ne saurait provenir que de la troisième source que j'ai indiquée, LA MAUVAISE FOI?

Ainsi donc, *les crimes et délits,* qui provoquent l'action de la justice répressive, comme les *procès*, qui nécessitent l'intervention de la justice civile ou consulaire, vont sans cesse augmentant, sous l'influence générale d'une même cause; et cette cause commune, cette cause unique, c'est la passion qui domine toutes les tendances de ce siècle, c'est l'amour des choses et des jouissances matérielles, c'est l'amour de l'argent, c'est, en un mot, *la cupidité!*...

Cette vérité, sans doute, est triste à dire, mais il faut pourtant oser la proclamer; car là est la plaie endémique de l'époque; c'est vers ce foyer de contagion qu'il faut diriger toutes les études. C'est là qu'il faut se hâter d'appliquer d'énergiques remèdes.

Or, tandis que, de leur côté, le jury et les tribunaux s'efforcent de plus en plus (2) d'apporter à la répression des crimes une sévérité salutaire, ne serait-ce pas une heureuse pensée, que de chercher à arrêter la honteuse progression des procès résultant de l'improbité,

(1) Voir, compte de la justice civile de 1840, rapp., p. 36.

(2) Les comptes criminels de 1837, 38, 39 et 40 constatent une recrudescence très-marquée dans la répression des crimes et délits. — V. rapp. de 1840, page 10.

par l'effet d'une *pénalité* D'AMENDE, *contre tout plaideur judiciairement convaincu de mauvaise foi?...*

J'ajoute que cette pénalité pourrait, sous un autre rapport, acquérir un nouveau degré d'importance.

Les crimes et délits ne sont pas seulement une atteinte journalière à la sécurité des citoyens; ils sont, et c'est en général ce qu'on ignore, un des impôts les plus onéreux de la vie sociale. On a peine à imaginer l'énorme capital que les crimes et délits de *cupidité* prélèvent annuellement sur les honnêtes gens (1). Ces derniers, après avoir fourni la matière des crimes, ont encore à payer, *en frais de justice criminelle*, une somme qui, augmentant chaque jour (2), s'élève, pour 1840, à plus de QUATRE MILLIONS (4,571,325 fr.) (3)!

Dans cet état de choses, la mesure pénale que je viens d'indiquer ne serait-elle pas un précieux progrès, une sorte de bienfait public, si, indépendamment de ses résultats directs pour la morale, pour la diminution des procès, pour la meilleure administration de la justice, elle permettait encore, au moyen de ces amendes infligées à la mauvaise foi, de couvrir, en tout ou en partie, le chiffre si lourd *des frais de la justice criminelle ?*

Voyons si nos espérances, à cet égard, sont fondées, et s'il ne serait pas possible de les traduire en des résultats pratiques.

Pour cela, je me demande si l'édiction d'une *amende*

(1) Le produit moyen de chaque crime de vol est pour 1840 de 28 fr. Voir compte crim. de 1840, pag. 15.

(2) Elle n'était en 1831 que de 3,434,383 fr.

(3) Circulaire du ministère de la justice du 16 août 1842.

contre les *plaideurs de mauvaise foi*, serait chose urgente et légitime en soi; si elle serait justifiée par quelques précédents répressifs, soit du droit romain, soit de notre ancienne législation; si elle serait d'une application simple, facile, exempte d'arbitraire; si enfin son produit aurait l'importance financière que nous avons présumée.

I.

Urgence et légitimité d'une pénalité d'amende.

Chacun sent qu'entre le plaideur ignorant ou téméraire et le plaideur de mauvaise foi, il y a une différence immense.

On conçoit qu'un homme, ne sachant pas les lois, ou les comprenant mal, puisse se tromper sur la nature et l'étendue de son droit, et que, par suite, il plaide.

On conçoit encore qu'un homme ardent, entêté, animé par la discussion, et poussé peut-être par une humeur processive, aille témérairement réclamer, à l'appui d'un droit douteux ou exagéré, l'intervention des magistrats. La justice est là pour l'éclairer, pour le ramener à des sentiments de sagesse et de conciliation; au besoin, pour lui faire comprendre la légèreté et le mal fondé de ses prétentions.

Mais lorsqu'un homme, qui sait n'avoir pas payé la somme qu'on lui réclame, vient, par esprit de dol ou de mauvaise foi, soutenir qu'il l'a payée; quand il présente à l'appui de ses prétentions injustes, des allégations fausses et calomnieuses; quand il tente par là de s'ap-

proprier frauduleusement le bien d'autrui, ce plaideur ne commet pas seulement une action immorale, il fait plus, il outrage la justice jusque dans son sanctuaire ; car il s'étudie à la tromper ; car il s'efforce d'obtenir d'elle le résultat le plus affligeant, le plus scandaleux qu'on puisse imaginer : la consécration de la fraude, sous l'apparence et sous l'autorité sacrée *du bon droit !...*

Et cependant, on le sait, notre loi civile actuelle ne fait aucune différence entre le plaideur honnête que l'ignorance ou la témérité aveuglent, et le plaideur déloyal qui agit sous l'inspiration de la mauvaise foi ! En vain sera-t-il évidemment constaté que, dans tout ce qu'il a allégué, celui-ci a impudemment menti à la justice ; en vain sera-t-il notoire à tous qu'il a employé les moyens de défense les plus frauduleux ; cette odieuse conduite, dont la justice aura gémi, dont tous les honnêtes gens se seront indignés, ne recevra aucun châtiment. Le plus indigne plaideur, à l'égal du plaideur le plus honorable, n'a à redouter d'autre peine, s'il succombe, que le simple paiement des frais et celui des dommages-intérêts, s'il y a lieu (1) !...

Or, je dis qu'il y a, dans un pareil état de la législation, non-seulement une absence de justice et de prévoyance, mais une prime permanente d'encouragement accordée à l'improbité.

Car remarquez que si les plaideurs de mauvaise foi sont soumis, comme tous les plaideurs honnêtes, au risque de perdre leur procès, ils ont, de plus que ces derniers, l'espoir d'un gain illicite, et la possibilité, si leur ruse triomphe, s'ils parviennent à abuser la justice,

(1) Art. 130 à 137, C. proc. civile. V. la pag. 122.

de *s'enrichir au dépens* de leur adversaire : *certant de lucro captando.* Il y a donc pour eux, par le fait, tout à gagner, rien à perdre. Et c'est là ce que j'appelle une prime d'encouragement accordée à l'improbité !...

Je dis donc qu'une peine imposée à la mauvaise foi des plaideurs serait la mesure, sous tous les rapports, la plus urgente et la plus légitime.

Examinons si elle serait justifiée par quelques précédents législatifs.

II.

RÉPRESSION DES PLAIDEURS DE MAUVAISE FOI, SOUS LE DROIT ROMAIN.

Le droit romain, cet inépuisable trésor où vont incessament s'enrichir les législations modernes, avait établi diverses pénalités spéciales contre le plaideur de mauvaise foi, qu'il appelait *improbus litigator* (1).

Et d'abord pour éloigner à l'avance les artifices de la fraude, les deux parties et leurs avocats étaient tenus de *jurer*, au début de tout procès, *de ne rien faire et dire, pendant l'instance*, PAR ESPRIT DE MENSONGE ET DE DOL : « *se nihil dolo malo, neque vexandi nec calumniandi animo ; se nihil calumniosè dolosèque acturos* (2). »

A cette première garantie, la loi en avait ajouté une seconde non moins efficace : c'était l'action en

(1) Inst., lib. IV, t. XVI.

(2) Henneccius, § 1174.

dommages-intérêts résultant du dol même dont on avait usé, pour le gain du procès : *actio de dolo malo;* en telle sorte qu'il y avait non-seulement, comme aujourd'hui, l'action ordinaire en dommages-intérêts, à raison du préjudice causé par l'objet du litige, mais une action particulière, à raison des *moyens frauduleux employés devant la justice*, au soutien d'une action injuste, ou pour résister à une juste demande.

Parfois, la loi déterminait elle-même le taux de ces dommages-intérêts, qu'elle imposait à la mauvaise foi.

Par exemple, le défendeur qui avouait sur-le-champ le dommage fait à son adversaire, n'était tenu que de réparer ce dommage. Mais si, par esprit de *mauvaise foi*, il niait, et qu'il fût ensuite convaincu, il était condamné AU DOUBLE, « *in pœnam mendacii et calumniæ* (1). »

De même, dans ce qu'on appelait les causes pies (*piæ causæ*), si l'héritier niait *frauduleusement* devoir le legs fait à quelque lieu saint, il était, en cas de rejet de ses prétentions, condamné à payer le DOUBLE : « *in duplum condemnatur* (2). » Il payait ainsi et le legs réclamé et la peine de sa mensongère dénégation : « *quod et legatum et pœnam continet* (2). »

C'était, vous le voyez, une véritable *amende civile* imposée à la mauvaise foi. Seulement elle était stipulée au profit des parties, non du trésor public.

Enfin, dans certains cas, une autre peine, la plus grave de toutes, l'*infamie*, atteignait les plaideurs frauduleux : « *Ex quibusdam judiciis*, dit Justinien, *dam-*

(1) Inst., § 26, h. t.
(2) Henneccius, § 1174.
(3) Ibid.

nati ignominiosi fiunt. » Les plaideurs ainsi frappés étaient ceux qu'on condamnait civilement pour infraction constatée aux contrats de tutelle, de dépôt, de société et de mandat (1).

La loi romaine avait donc trois moyens différents de refréner la mauvaise foi des plaideurs; *le serment* de ne rien dire ni faire contre la vérité; *les dommages-intérêts spéciaux*, ou la *peine pécuniaire*, à raison du dol employé dans l'instance; et *l'infamie*.

« On ne saurait trop louer, dit Henneccius, cette sévérité des anciens Romains qui ne souffraient pas qu'on vînt impunément mentir en face de la justice (2) ! »

III.

Répression des plaideurs de mauvaise foi sous l'ancien droit français.

Notre ancienne législation française n'avait eu garde de négliger ces moyens de contreminer les ruses et les manœuvres de la mauvaise foi.

L'un de nos plus vieux et de nos plus remarquables monuments judiciaires, les fameux *establissements du Saint Roy Loys*, avaient, dès l'année 1270, consacré l'usage romain du serment respectif des parties.

« Et pour ce que *malice* et *tricherie*, dit le saint Roi, « est si porcreue entre l'humain lignage, que les uns

(3) Inst., lib. IV, t. XVI, 2.
(1) Henneccius; *De leg. aquilid.* § 1093.

« font souvent aux autres tort et ennuy en maintes « manières ; et pour ce que nous voulons que le peu- « ple dessous nous puisse vivre *loyaument* et *en paix*, « et que li uns se garde de forfaire à l'autre ; et pour « refréner les maufaiteurs par la voie de droit, avec « l'aide de Dieu, qui est juge *droicturier* sur tous au- « tres, avons ordonné :

« Li demandeur jurera que il cuide avoir droite « querelle et droite demande, et qu'il répondra droite « vérité, selon ce qu'il croit ; et que il ne donnera rien « à la justice, ni ne promettra, pour la querelle, ni « aux témoins, fors leurs dépens ; ni n'empêchera les « preuves de son adversaire, ni rien ne dira contre les « témoins amenés devant lui, qu'il ne croie que *vray* « soit, et qu'il n'usera de *fausses* preuves.

« Li défendeur jurera qu'il croit avoir droit et « bonne raison de soy défendre et jurera les autres « articles qui sont dits dessus. »

De même, par l'ordonnance de Louis XII de 1499 (art. 16), le demandeur « était tenu de *jurer*, sur les « saints évangiles de Dieu, *la vérité* du contenu en sa « demande, et le défendeur tenu d'y répondre *perti-* « *nemment* et par serment auxdits évangiles. »

A cette époque, que nous appelons barbare, où les luttes judiciaires étaient l'image et souvent le prélude de combats réels, on trouvait juste que les parties litigantes, semblables à des combattants en champ clos, ne se servissent que d'armes égales et courtoises, et qu'elles se conduisissent *en toute vérité et loyauté, comme des gens d'honneur*.

Aussi voyez-vous que les plaideurs ne devaient pas seulement jurer que leur demande était *juste*, mais encore qu'ils n'allégueraient, à l'appui de leur bon

droit, que des faits VRAIS ; qu'ils n'useraient que de moyens avoués par la conscience et la loyauté !

Les ordonnances de nos rois et la plupart de nos coutumes conservèrent religieusement cet appel à la bonne foi des parties. Plusieurs même imposèrent une pénalité spéciale au cas d'articulation de faits reconnus *faux*.

Ainsi, par l'article 41 de l'ordonnance de François Ier, de 1489, « la partie qui alléguait calomnieu-« sement un reproche *faux* contre un témoin, était « condamnée à 20 livres parisis d'amende, ou à plus « grande peine, *pour la grandeur de la calomnie*, à « l'arbitrage de justice. »

Par la même ordonnance, les parties « étaient te-« nues d'affirmer, par SERMENT, *le contenu en leurs* « *écritures*, et ce, sous peine de 10 livres parisis d'a-« mende, pour chacun fait *calomnieusement* dénié, en « cour souveraine, et de 100 sols parisis, dans les « cours inférieures (art. 38). »

Une peine pareille était encourue par les avocats qui, « *en plaidant*, avaient posé et articulé aucuns *faux* « faits (art. 40). »

Enfin, voici ce qu'on lisait à ce sujet dans l'admirable ordonnance d'une province limitrophe de la Champagne, le pays Messin ; elle est en date du mois de décembre 1564 :

« Art. 4. — Et pour ce que la longueur des « procès et desguisement de la justice dépendent la « plupart du temps de la MAUVAISE FOY des parties, « subterfuges, calomnies et mauvaises inventions des « procureurs et gens de conseil desdites parties liti-« gantes, il est enjoint à toute personne voulant faire « plainte, demande, réponse ou défense en justice, de

« proposer son fait *simplement et à la vérité*, sans au-
« cuns fard ou déguisement, soit la partie même, soit
« son procureur ou conseil, et défendu d'user d'au-
« cuns subterfuges ou *mauvaise foy*, sur peine, pour la
« première fois, d'être mis prisonnier en prison fer-
« mée, par deux jours entiers, au pain et à l'eau,
« et d'*amende* arbitraire envers justice. Et, pour la
« seconde et tierce fois, de double et triple peines
« de prison et d'amende, et la quatrième, de peine
« corporelle. »

Ce n'est pas tout, et comme pour purifier davantage encore les voies de la justice, l'art. 17 ajoutait :

« Enjoignons aux procureurs de *se bien informer* DU
« FAIT et DROIT des parties, à ce que, contre leur *de-*
« *voir* et *serment, il n'entreprennent la charge d'aucune*
« CAUSE MAUVAISE ET INJUSTE, le tout sur peine de
prison et d'*amende* arbitraire envers justice. »

On ne saurait imaginer un système plus complet et plus énergique de répression pour la mauvaise foi judiciaire.

D'abord, le serment de vérité des parties et de leurs avocats ; puis la peine progressive d'amende et de prison contre le plaideur frauduleux ; enfin, la même pénalité d'amende et de prison pour l'avocat qui avait, contre son devoir et serment, accepté la charge d'une cause *mauvaise et injuste !....*

Telle avait été, sur ce point, la prudente sagesse de nos pères.

Toutefois, je dois dire que, vers le XVIIe siècle, le serment de bonne foi exigé des parties, *jusjurandum calumniæ*, tomba peu à peu en désuétude. On comprit qu'il était difficile d'attendre, de la passion et de l'intérêt des parties litigantes, une complète et candide

sincérité sur la justice de leurs prétentions, et que dès-lors ce serment, dégénérant en vaine formule de style, pourrait devenir la source de nombreux parjures. On se borna donc, en ce qui touche les plaideurs, soit à l'exécution des anciennes pénalités spécialement édictées contre les articulations de faits reconnus FAUX (1), soit au droit qu'avaient toujours exercé les tribunaux de condamner à des peines *pécuniaires* les plaideurs manifestement convaincus de MAUVAISE FOI. Ces *amendes civiles*, dont on trouve de nombreux exemples dans les arrêtistes, étaient, dans quelques ressorts, appelées *aumônes* (2), parce qu'elles étaient en général consacrées aux hôpitaux, aux prisons et *autres lieux pitoyables* (3).

Quant au serment par lequel les avocats juraient de ne se charger sciemment d'aucune CAUSE INJUSTE, il fût soigneusement maintenu.

« On le réitérait, dit Guyot, à chaque début de « cause nouvelle, avec déclaration qu'on n'entendait « nullement favoriser la fraude, ni la calomnie. Plus « tard on ne le prêta plus que tous les trois mois, et « bientôt après, tous les ans seulement, à la Saint- « Martin. »

C'est de cet antique usage que provient l'habitude qu'ont encore les barreaux de divers siéges, de renouveler leur serment au commencement de l'année judiciaire.

A côté de ces mesures, qui tendaient à garantir l'entière loyauté des plaidoiries et des procédures, on

(1) Cout. de Tours. art. 376.
(2) ...lin, rep. V. Aumône, Guyot., id.
(3) ...clopédie de Diderot, V. Aumône.

qui du moins, armaient la justice d'un droit souverain de châtiment, il y en avait d'autres, qui permettaient aux tribunaux d'atteindre, en dehors de l'audience, tous les faits de fraude au moyen desquels on avait pu s'emparer du bien d'autrui.

C'était dans ce but que la loi du 22 juillet 1791 avait rangé au nombre des délits punissables le simple DOL, c'est-à-dire, d'après la définition des lois romaines, « *omnis calliditas, fallacia, machinatio ad circumveniendum, fallendum, decipiendum alterum adhibita* (1). »

D'après l'article 35 de cette loi, tous ceux qui, par DOL, ou à l'aide de faux noms ou de manœuvres frauduleuses, avaient extorqué tout ou partie de la fortune d'autrui, étaient punis correctionnellement d'amende et de prison.

Ainsi donc, sous notre ancien droit, comme sous le droit romain, LE DOL OU LA MAUVAISE FOI pouvaient être réprimés, soit qu'ils se produisissent dans le cours des procédures, sous l'œil des magistrats, soit, qu'en dehors du sanctuaire de la justice, ils se manifestassent dans les relations entre citoyens.

IV.

NULLITÉ ACTUELLE DE LA RÉPRESSION. PÉNALITÉ D'AMENDE PROPOSÉE.

Aujourd'hui, malheureusement, il n'en est plus ainsi. En ce qui touche les faits commis en dehors des procédures, tout ce qui ne vient point exactement

(1) L. 1, 2, § *De dolo.*

s'appliquer à la définition légale du *vol*, de *l'escroquerie* ou de *l'abus de confiance*, échappe à l'action répressive; et, chose honteuse à dire! le coupable est assuré d'avance d'un bill judiciaire d'innocence, du moment qu'il peut prouver n'avoir employé, pour s'approprier le bien d'autrui, QUE LE DOL! QUE DES MANOEUVRES FRAUDULEUSES!......

Ce que j'avance ici n'est pas une exagération.

« Il ne suffit pas, pour constituer l'escroquerie légale, dit un arrêt de cassation du 15 mai 1820, de s'être fait remettre des sommes *à l'aide de manœuvres frauduleuses ou dolosives*, il faut encore que ces manœuvres aient été employées pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître la crainte ou l'espoir d'un évènement chimérique. »

« Le débiteur, dit un autre arrêt (1), qui, par une *fausse* promesse, obtient la restitution du gage par lui remis à son créancier, et qui non-seulement n'éxécute pas sa promesse, mais qui déclare même *faussement* avoir payé sa dette, ne commet pas le délit d'escroquerie. »

De même, point d'escroquerie de la part du porteur d'effets exigibles qui, « pour se faire livrer des marchandises par le marchand débiteur de ces effets, lequel refusait de les acquitter, a exhibé en sa présence du numéraire et des billets de banque auxquels il a substitué *adroitement* les effets acquittés. — Ce fait, bien que *moralement repréhensible*, ne constitue pas l'escroquerie (2). »

(1) Cass., 24 brumaire an VIII.
(2) 6 Juillet 1826. 17 Février 1809.

Je citerais, dans cet ordre de faits, un nombre infini d'actes de la plus insigne mauvaise foi, qui, ne pouvant se classer sous les rubriques incomplètes de notre loi pénale, obtiennent, au grand scandale de la justice et de la morale, l'immunité réservée aux actions légalement *irréprochables*.

Mais je l'ai dit : si l'impunité de la fraude est déplorable, si elle est dangereuse et démoralisante, c'est surtout lorsqu'elle se produit dans le sanctuaire de la justice, au cours du débat et des procédures, sous les yeux et à la face même des magistrats, dans le but de surprendre et d'égarer leur religion; parce qu'alors cette fraude, s'aggravant à raison du lieu, du motif, des circonstances, devient une sorte de tentative sacrilége.

Et cependant, pour cette fraude si coupable, notre législation actuelle n'a ni dispositions préventives, ni pénalités!

Toutes les mesures par lesquelles nos pères s'efforçaient d'éloigner les plaideurs de mauvaise foi, ont été successivement abolies, sans qu'on ait essayé d'y rien substituer. Un seul effort glorieux a été tenté contre cet oubli des anciennes traditions.

En 1810, le plus grand législateur de ce siècle, *Napoléon*, après avoir doté la France de l'admirable édifice de ses lois civiles, après avoir réorganisé la magistrature, voulut compléter son œuvre en restituant au barreau ses règles et sa splendeur passées. Dans ce but, il comprit qu'il fallait réhabiliter avant tout la probité judiciaire et la placer en tête des indispensables vertus de l'avocat.

En conséquence, il se hâta d'ajouter au serment incomplet qu'avait imposé au barreau le décret de ventôse an XII, cette formule digne des temps antiques :

« *Je jure de ne conseiller ni défendre aucune cause que je ne croirai pas* JUSTE *en mon âme et conscience* (1). »

Il était beau de voir, chaque année, à pareil jour, alors que chaque magistrat prêtait, au fond de son cœur, le serment d'être fidèle à la justice, de voir, dis-je, les avocats jurer, en présence du public et des magistrats, de n'accorder l'appui de leur talent qu'au bon droit et à la justice!... Un tel serment ne pouvait que relever encore les nobles attributions du barreau. Il tendait à consacrer la généreuse alliance que rêvait l'orateur romain, entre la science du jurisconsulte et la probité du citoyen (2).

Toutefois, l'ordonnance de 1822 sur l'organisation du barreau suprima, dans le serment des avocats, l'addition faite par Napoléon. On pensa qu'une clause de ce genre était inutile pour les avocats honnêtes et qu'elle ne retiendrait pas ceux qui auraient intention de se parjurer.

Mais, dans ce cas, il fallait, par la même raison, supprimer le serment entier; car celui qui ne craindrait pas d'être parjure à sa conscience, infidèle à la vérité, serait il plus exact observateur des autres prescriptions du serment conservé ?......

Pour moi, je dois l'avouer, j'ai toujours considéré cette modification comme la plus sanglante injure qu'on ait faite à l'ordre des avocats, dans les temps modernes. Elle est venue donner une sorte de consécration légale à cette erreur trop répandue, que l'office obligé de l'avocat est de soutenir indifféremment *le pour*

(1) Art. 14 du décret du 14 décembre 1810.
(1) *Vir probus, legum peritus.*

et le contre avec le plus de talent et d'apparente conviction possibles : erreur d'autant plus dangereuse, qu'elle tend à ravaler une des plus honorables professions au méprisable rôle des anciens rhéteurs d'Athènes et de Rome !...

Et voyez quelle étrange contradiction résulte aujourd'hui de cette suppression injurieuse! tandis que la loi n'ose plus demander à l'avocat, en matière civile, *de ne pas se charger d'une cause* MAUVAISE *et* INJUSTE, elle ne craint point, au grand criminel, de lui imposer l'obligation *de ne rien dire* CONTRE SA CONSCIENCE (1)!.

Or, l'on comprendrait, jusqu'à un certain point, qu'à la cour d'assises, alors que la société accuse un coupable qu'elle tient entre ses mains, prête à le punir, l'avocat pût, malgré les apparences les plus fortes de culpabilité, défendre, par tous les moyens, le malheureux dont les intérêts lui ont été confiés *d'office*. Car nul en France ne peut être condamné sans avoir été défendu! il y a ici une pensée d'humanité qui domine tout.

Mais, en matière civile, où il n'y a jamais en jeu qu'un intérêt privé et presque toujours un intérêt d'argent, l'avocat qui, contrairement à sa conscience, plaiderait la vérité d'un fait qu'il saurait être faux; qui ferait valoir un moyen qu'il saurait illégal; qui prêterait son ministère à des prétentions évidemment injustes; cet avocat se rendrait complice de la mauvaise foi de son client, et sa conduite serait d'autant plus répréhensible, qu'un prix d'argent serait la récompense de cette coupable collusion.

Sur ce point, nous sommes convaincus qu'il n'est pas une de nos paroles qui ne trouve écho dans les

(1) Art. 31. C. Inst. crim.

rangs honorables du barreau; tous, nous n'en doutons pas, regretteront avec nous l'abolition de la belle formule du décret de 1810. Elle était pour le barreau moins une obligation imposée qu'un glorieux privilége; et s'il est vrai, ce que nous aimons à admettre, qu'elle n'était pas nécessaire, elle était du moins un hommage solennel rendu à ces sentiments de bonne foi et de loyauté, sans lesquels le généreux ministère de la parole n'est plus qu'un vil métier pour l'avocat, qu'un fléau pour la société (1).

Mais enfin, remarquons que l'avocat, qui manquerait à ses devoirs de probité, peut être puni : la loi le soumet au contrôle d'une juridiction disciplinaire! Quelle sanction pénale reste-t-il aux tribunaux contre la mauvaise foi des plaideurs?... Aucune.

A part un seul cas d'exception, dont je vais bientôt parler, notre droit nouveau a aboli jusqu'aux pénalités spéciales qui s'appliquaient à tous les cas *d'allégations reconnues fausses* ou de *mauvaise foi constatée*.

C'est parce que les tribunaux sentent et comprennent à merveille cette fâcheuse lacune de la loi, que, cherchant à y suppléer, nous les voyons chaque jour flageller, par la rigueur afflictive de leurs *considérants*, la mauvaise foi prouvée de certains plaideurs. Et, s'il faut le dire, sous ce rapport comme sous tant d'autres, la magistrature a, depuis quelques années, rendu d'éclatants services à la morale publique.

Toutefois, cette pratique, dont le but est si louable, n'offre-t-elle pas de graves inconvénients?

(1) *Si quis, omissis honestissimis studiis rationis et officii, consumit omnem operam in exercitatione dicendi; is inutilis sibi, perniciosus civis patriæ alitur.* (Cicero; *De invent.*)

D'une part, elle a soulevé de vives réclamations. En agissant ainsi, dit-on, les tribunaux excèdent leurs pouvoirs. La justice n'a pas le droit de *blâmer*, et à plus forte raison de *flétrir* ce que la loi civile ou pénale ne punit pas. Les magistrats ne sont pas institués pour exercer la censure publique, pour professer des cours de morale, mais pour appliquer froidement la loi.

D'une autre part, il n'est que trop vrai que les hommes improbes, dont les fraudes appelleraient un châtiment exemplaire, se jouent de ces *considérants* infamants. *Verba justitiæ rident et flocci faciunt.*. Pour eux, c'est une sanction pénale qu'il faudrait, au lieu de ces paroles impuissantes.

Au surplus, la peine d'*amende* que j'invoque, en dehors des prescriptions du code pénal contre la mauvaise foi des plaideurs, n'est pas une de ces innovations qui peuvent effrayer ou surprendre. Elle existe déjà dans notre code de procédure civile ; il ne s'agirait que de l'étendre à tous les cas où cette mauvaise foi serait manifeste.

N'avons-nous pas un article 213 qui dit :

« *S'il est prouvé que la pièce est écrite ou signée par celui qui l'a deniée, il sera condamné à* 150 FRANCS D'AMENDE ENVERS LE DOMAINE, *outre les dépens et dommages-intérêts de la partie, et il pourra être condamné par corps, même pour le principal ?* »

On reconnaît, dans cet article, ce seul cas d'exception dont j'ai parlé, et la seule disposition qui nous soit restée de l'ancienne sévérité de nos coutumes (1).

(1) L'art 376 de la cout. de Tours disait avec plus de précision et d'énergie : « *Qui nie son seing et succombe doit payer l'amende arbitraire.* »

Or, quel est le but évident de cet article 213?... c'est la répression de la mauvaise foi; c'est le châtiment du scandale causé par l'exemple d'une dénégation impudente et frauduleuse!...

Pourquoi donc restreindre la peine à ce cas spécial et unique de mauvaise foi? Pourquoi ne pas l'étendre à tous ceux où le dol et la fraude sont aussi manifestes; à tous ceux où il y a, comme dans l'espèce, scandale public et dangereux exemple?...

Quelle différence faites-vous, je le demande, entre celui qui a tenté de voler une marchandise dans un magasin, et celui qui, l'ayant achetée, en dénie frauduleusement le prix devant la justice? Si l'un a tenté de voler la chose, l'autre n'a-t-il pas tenté de voler le prix? Tous les deux n'ont-ils pas commis le même acte d'improbité?... Et cependant quelle différence dans les résultats!... l'un est puni, comme voleur, d'amende et de prison; l'autre, on le condamne.... à quoi?... à payer simplement le prix de la marchandise qu'il doit!...

Et l'on appelle cela de la justice distributive!...

C'est contre ce fâcheux état de choses que je m'élève, au nom de la morale et de la justice; c'est pour le faire cesser que je réclame l'extension, à tous les cas de *fraude constatée*, d'une pénalité déjà établie par la loi elle-même.

A cet égard, on alléguera peut-être qu'on peut reconventionnellement réclamer des dommages-intérêts, à raison du préjudice causé par cette frauduleuse dénégation.

Je l'admets. Ces dommages-intérêts répareront le préjudice souffert par la partie; mais répareront-ils l'irréparable préjudice moral que fait à la chose publique l'exemple de la mauvaise foi?...

D'ailleurs, remarquez que cette action en dommages-intérêts existe aussi, au cas de dénégation d'une vraie signature, pourquoi la loi y a-t-elle ajouté l'*amende envers le domaine*? c'est qu'elle pense apparemment que ces dommages-intérêts *privés* ne suffiraient pas à la répression ! c'est que l'amende, dans ce cas, est à ses yeux la réparation nécessaire du dommage *moral* causé par l'emploi de la mauvaise foi ! Donc la loi, pour être conséquente, devrait attribuer aux tribunaux ce droit d'amende, toutes les fois que la mauvaise foi du plaideur serait également manifeste et de nature à faire scandale.

Mais, dira-t-on encore, le législateur a craint d'armer les tribunaux d'un arbitraire trop grand; il n'a pas voulu livrer la considération et l'honneur des citoyens à l'appréciation irresponsable des magistrats ; dans l'espèce de l'art. 213, la mauvaise foi est hors de doute, elle résulte d'une expertise, elle a pour base un fait matériel, et pour ce cas spécial d'exception, l'on conçoit qu'on ait pu sans crainte confier à la justice un droit de pénalité.

C'est là précisément une argumentation que je ne puis admettre. D'abord, peut-on appeler vérité *hors de doute* celle qui repose uniquement sur l'art si incertain et si conjectural des expertises? Non, certainement. Aussi faut-il dire que la conviction des juges ne se fonde pas sur l'expertise seule, mais sur l'ensemble des présomptions résultant du procès.

Il n'y a donc pas, pour le cas de l'art. 213, plus de certitude que pour les autres cas de fraude dûment constatée. La vérité du fait reste toujours soumise à l'appréciation souveraine des magistrats.

Et puis, cette crainte de l'arbitraire, qu'on entend si souvent alléguer, est-elle bien fondée?

Je dis, moi, que l'arbitraire est beaucoup plus grand et plus redoutable, tel qu'il est aujourd'hui exercé par le moyen détourné des *considérants*. Car le juge pèsera toujours scrupuleusement une peine d'amende qui frappe à la fois la fortune et la considération du coupable; tandis qu'il pourra se montrer d'autant plus sévère, dans l'expression de son blâme, qu'il s'efforcera, par cette sévérité des paroles, de suppléer au défaut d'une peine réelle.

Il y aurait donc, selon moi, avantages nombreux, sans nul mélange d'inconvénients, à insérer au code de procédure civile un article général ainsi conçu :

« *Toutes les fois que, dans une instance civile ou commerciale, il y aura* PREUVE ÉVIDENTE *de mauvaise foi, celle des parties qui en sera reconnue coupable, sera condamnée d'office, sur les conclusions du ministère public à une amende de* 150 *francs, devant les cours royales; de* 100 *francs devant les tribunaux de première instance et de commerce; et de* 25 *francs, devant les justices-de-paix et les bureaux des prud'hommes.* »

On voit que je ne conserve la pénalité de 150 francs de l'art. 213 que devant la juridiction la plus élevée, et que je l'abaisse progressivement devant les juridictions inférieures.

Cette simple mesure, qui est un retour aux prescriptions du droit romain et de notre ancien droit, et dont l'application existe déjà dans notre code actuel, serait à la fois une leçon de moralité et une salutaire menace. Elle purifierait les abords de la justice et écarterait, loin de son sanctuaire, cette tourbe impure de plaideurs, qui n'y sont amenés que par l'impulsion d'une frauduleuse cupidité.

V.

RÉSULTAT FINANCIER DE CETTE PÉNALITÉ D'AMENDE

Il me reste à démontrer, ainsi que je l'ai annoncé, que la mesure proposée produirait, indépendamment de ses résultats, au point de vue de la morale et de la justice, une ressource financière fort importante, en ce qu'elle permettrait de couvrir, au moyen de ces amendes prélevées sur la mauvaise foi, l'énorme dépense annuelle des frais de la justice criminelle. L'autorité des chiffres vient ici justifier mes assertions.

Nos 27 Cours royales jugent annuellement, (je prends le chiffre de la statistique de 1840, la dernière qui ait été publiée) 17,929, affaires civiles : ci. . 17,929

Les 361 tribunaux de première instance en jugent.	182,940	
Et les 220 tribunaux spéciaux de commerce.	170,323	
Ce qui fait, au total, 353,263 affaires civiles et de commerce; ci.	353,263	
Retranchement de ce nombre 17,188 affaires portées en appel devant les cours royales, il reste 336,075 affaire définitivement jugées; ci.		336,075
Les 2,846 justices-de-paix jugent.	904,219	
A reporter. . .		354,004

	Report. . . . 454,004
dont il faut également retrancher les 4,121 affaires déférées sur appel aux tribunaux de première instance; ci.	900,098
Enfin, les 59 conseils de prud'hommes jugent en bureau général, 468 affaires ; ci.	468
Total général des affaires litigieuses jugées définitivement en 1840.	1,254,570

Ce calcul suppose au moins 2,509,140 parties litigantes, en ne comptant qu'un seul demandeur et défendeur, par chaque affaire.

Or en admettant que sur 200 plaideurs, tant demandeurs que défendeurs, il y en ait six seulement qui soient *évidemment de mauvaise foi*, (et c'est là certainement une proportion dont la moralité publique aurait à se glorifier!) on aurait annuellement un nombre total de 75,198 plaideurs *réputés de mauvaise foi*, lesquels, condamnés à l'amende ci-dessus fixée, d'après l'ordre des juridictions(1), donneraient une amende totale et facilement recouvrable de. . . . . . 3,527,775 fr.

(1) Cours royales, 1,075 plaideurs condamnés à une amende de 150 fr. donnent.	161,250 fr.
Tribunaux de première instance et de commerce, 20,164 plaideurs à 100 francs.	2,016,400
Justice-de-paix et conseils de prud'hommes, 54,003 plaideurs à celle de 25 fr.	1,350,075
Total	3,527,725

somme égale, à peu de chose près, à la moyenne des frais de justice criminelle, entre les deux années 1831 et 1840 (1).

Maintenant, supposons la mesure adoptée, il arrivera de deux choses l'une : ou bien la proportion par nous admise de 6 individus de mauvaise foi sur 200 plaideurs, sera au-dessus de la réalité, ou bien, le nombre de ces plaideurs frauduleux diminuant insensiblement, notre proportion se trouvera exagérée.

Dans le premier cas, si le nombre des plaideurs de mauvaise foi est supérieur à nos prévisions, la pénalité que nous avons proposée n'en devra paraître que plus nécessaire et plus urgente; et de plus, le chiffre de l'amende encourue, se trouvant augmenté, permettrait non-seulement de couvrir la totalité des frais de justice, mais de subvenir à quelques-unes de ces criantes misères que l'insuffisance actuelle du budget laisse en souffrance.

Dans le deuxième cas, si nous étions assez heureux pour que notre calcul fût exagéré, ou que le nombre des plaideurs frauduleux vînt à diminuer progressivement, par l'effet de cette prudente rigueur ; alors nous verrions avec joie s'évanouir, en tout ou partie, l'impôt sur lequel nous avions compté, car l'on aurait obtenu le plus beau résultat dont un gouvernement puisse s'enorgueillir : celui d'avoir enfin purgé l'enceinte des tribunaux de tous les hommes d'improbité et de mauvaise foi.

(1) Le chiffre des frais de justice de 1831 était de 3,434,383. — Celui de 1840, de 4,571,325. Moyenne, 4,002,854.

VI.

RÉSUMÉ DES CONSIDÉRATIONS QUI PRÉCÈDENT.

En résumé, de même qu'en ce moment la principale cause de l'augmentation des crimes et délits est la *cupidité*, de même on ne saurait douter que la *mauvaise foi* des plaideurs ne soit la source la plus féconde des procès civils et l'obstacle le plus sérieux à la bonne administration de la justice.

Tout le monde, du reste, est frappé du scandale et des dangers de l'impunité actuelle de la mauvaise foi judiciaire.

Les tribunaux, en présence de cette triste impuissance de la loi, en sont réduits, à l'encontre des plaideurs frauduleux, à de vaines paroles de blâme et de censure.

Or, pour remédier à ce fâcheux état de choses, je propose, non pas une de ces grandes innovations qui pourraient troubler l'harmonieuse économie de nos lois civiles, mais une simple extension, *à tous les cas* de MAUVAISE FOI CONSTATÉE, de l'art. 213 du code de procédure civile, lequel est aujourd'hui restreint, comme on l'a vu, au cas tout spécial de la dénégation frauduleuse d'une vraie signature.

Cette mesure, d'ailleurs si urgente et si légitime dans son but, est justifiée par de remarquables précédents législatifs tirés, soit du droit romain, soit de notre ancienne jurisprudence.

Son application serait facile, exempte d'arbitraire, et, sous tous les rapports, excellente dans ses résultats.

Elle deviendrait, pour chaque citoyen, une haute admonition de droiture et de loyauté.

Par sa pénalité flétrissante et d'autant plus efficace, elle éloignerait des tribunaux les plaideurs de mauvaise foi.

Elle diminuerait d'autant le nombre des procès civils.

Tout en facilitant l'œuvre de la justice, elle imprimerait à ses décisions un nouveau cachet de certitude et de vérité.

Enfin, elle serait pour le trésor public, non-seulement une importante ressource, mais, de tous les impôts le plus moral et le plus juste, puisqu'il mettrait à la charge exclusive de l'improbité ces frais de la justice criminelle qui, jusqu'à ce jour, sont supportés par les honnêtes gens.

Ainsi donc, la *justice*, la *morale*, et le *trésor public*, d'accord cette fois, auraient également à s'applaudir de l'adoption de cette salutaire mesure.



SCIENCES PHYSIQUES.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

DE LA NOTICE

SUR LA CULTURE DES TERRES CALCAIRES,

PAR M. LE VICOMTE RUINART DE BRIMONT.

..... Avant de faire connaître le mode de culture que j'ai adopté à Brimont, je crois convenable non seulement de déterminer d'une manière précise la situation de mes terres, mais encore d'en faire connaître exactement la nature. Le sol est à peu près semblable à celui qui forme la partie Nord-Ouest du bassin géologique dans lequel est située la ville de Reims.

La plaine de Reims est sur un fond de craie, comme le sont les abords du mont de Brimont; dans cette plaine s'élève au nord le mont de Brimont, qu'on peut définir terrain *tertiaire suprà crétacé*.

On voit en faisant l'examen de la superposition des couches qui le composent, et en les comparant à la montagne d'Hermonville, et à celle de Villers-Franqueux, qui les avoisinent, on voit, dis-je, qu'il ne présente qu'une partie des terrains élevés, qui dominent ces montagnes; les eaux qui se sont retirées à la suite de leur irruption auront diminué la cime du mont, et auront entrainé les couches supérieures au sable.

Le sable se trouve par fois sur un banc d'argile plastique, d'autres fois sur un tuf calcaire, qui précède un banc de pierre ou de grès; ensuite se trouve la craie qui forme la base de la montagne.

C'est ce banc de craie qui, depuis Langres, traverse partie de la Champagne, le bassin de la Seine, le Pas-de-Calais, et qui, devenant alors sous-marin, traverse le détroit, et se termine à Richmond, dans le comté de Surrey, à 15 milles de Londres.

..... Pour agir d'après des données précises, et avant de me *fixer* sur le mode de culture que je voulais adopter, j'ai fait procéder sous mes yeux à l'analyse de mes terres arables.

Je me suis adressé pour cette opération à feu Barruel, chef des travaux chimiques à la faculté de médecine de Paris, et l'un des hommes les plus habiles en chimie expérimentale.

Voici le résultat de cette analyse :

Sable silicieux	278
Carbonate de chaux	667
Phosphate de chaux	20
Alumine	23
Hydrate de peroxide de fer.	12
	1,000

On voit que ces terres surabondent en carbonate de chaux.

Il fallait donc chercher à atténuer cette surabondance par des réactions contraires, et se rapprocher autant que possible du type d'un terrain fertile.

J'ai voulu d'abord étudier la méthode de culture du comté de Kent, sol analogue au mien, et j'ai reconnu dans mes voyages en Angleterre, que l'on employait le sable comme amendement, les plantes *de Varech* comme engrais végétal, et le poisson comme engrais animal.

J'ai consulté en outre les ouvrages d'Arthur Young; il assure qu'un sol qui contiendrait un 1/3 de craie, 2/3 de sable mêlé à de l'argile, serait très favorable à la végétation : c'est aussi l'opinion de Fabroni, qui regarde le sable mêlé à un sixième d'argile et à de la craie pulvérisée, comme constituant un terrain très convenable, lorsqu'on y ajoute des engrais animaux.

L'auteur d'un ouvrage anglais fort estimé, *The Comptète Grazier*, confirme ces idées.

Toutes ces remarques jointes aux indications de sir Humphry Davy, chimiste très-distingué, m'ont convaincu qu'il fallait atténuer les effets du carbonate de chaux.

Je lisais dans un ancien ouvrage anglais, *Tull*, ce qui suit : « *Heureux le cultivateur qui est à même de transporter des sables dans les loams calcaires, car il ne tardera pas à en reconnaître tous les avantages.* » Guidé par mes propres observations et par ces renseignements, j'ai donc considéré que nos terres calcaires, étant souvent soulevées par la gelée, ou par une trop grande sécheresse, il en résultait des espaces vides, dans lesquels se desséchaient les racines des plantes. Or les couches

de sable répandues sur le sol doivent remplir ces interstices, entretenir l'humidité, et donner plus de consistance à la terre.

.... Convaincu que je pouvais commencer mes travaux d'après ces données, j'ai fait conduire du sable sur les jachères, et j'en ai reconnu de suite les avantages. Mais il fallait des engrais; mes terres avaient été affermées en partie, et avaient le plus grand besoin d'amendements.

Les fumiers de mes fermes ne pouvant suffire, j'ai essayé à diverses reprises, comme engrais animaux, les bouts de laine, le sang liquide, mais sans pouvoir en employer en quantité suffisante. Comme les engrais animaux étaient sans contredit les plus efficaces pour notre sol calcaire, je me suis attaché à augmenter mes produits en fumier, par des engraissements de bœufs; mais ayant bientôt reconnu que ces fumiers me revenaient beaucoup trop cher, j'ai trouvé plus d'avantage à employer des matières fécales, converties en compotes au moyen du sable, et j'en ai éprouvé de très-bons résultats.

Un autre engrais animal qui est très-riche, et dont l'emploi fait avec prudence est des plus avantageux, c'est le sang desséché à la vapeur.

Le sang est réduit en poudre; on en sème 750 kilog. sur un hectare après une récolte sarclée, soit de betteraves, de rutabaga ou de pommes de terre; cet engrais rend à la terre effritée par les racines qu'elle a produites, ce que leur végétation lui a enlevé, et j'ai l'expérience que les récoltes qui suivent sont également prospères.

Le sang desséché est de tous les engrais celui qui contient le plus d'azote. L'azote a une action stimulante bien démontrée, et c'est dans l'air atmosphérique que les plantes puisent ce gaz, qui agit avec efficacité sur les conduits de leur sève ascendante.

On peut lire à cet égard un article fort intéressant de M. Payen, inséré dans le *Cultivateur* du mois de septembre 1841.

Il se fait une grande exportation de sang desséché pour les colonies, où on l'emploie avec succès dans la culture de la canne à sucre.

C'est un engrais très-puissant, et d'autant plus précieux, qu'il est d'un transport facile, qu'il n'y a pas de main-d'œuvre, pour en faire l'emploi.

...... Je compte en semer sur des terres disposées à recevoir des orges, mais je mélangerai alors le sang avec du sable, pour diminuer sa force en le divisant.

Sans doute dans une culture bien ordonnée les fumiers de cours pourraient suffire, cependant les terres calcaires ont tellement besoin d'engrais, que si, par une industrie bien calculée, on n'aidait pas à ce qui peut manquer, il serait difficile de les maintenir dans un état prospère.

C'est ainsi que nos laborieux et estimables voisins, les cultivateurs de Fresnes, Pomacle et environs, ont vaincu la stérilité que présentaient leurs sols crayeux.

..... Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage d'une grande ville, et qui ne peuvent facilement se procurer du fumier, ne doivent pas cependant rester stationnaires.

Tout cultivateur placé sur un terrain calcaire, doit chercher à lutter contre l'excès de carbonate de chaux. S'il est assez heureux pour avoir du sable à sa proxi-

mité, il doit l'employer. S'il a de l'argile, il peut s'en servir en la laissant sécher.

La marne siliceuse conviendrait bien; l'engrais Jeauffret réduit aujourd'hui en sels combinés peut être admis comme essai; les bouts de laine, les détritus des manufactures, les compots de gazons, qui contiennent de l'alkali; la suie, qui contient beaucoup de sel ammoniaque, le noir animalisé, et surtout le sang désséché, tous ces moyens peuvent être employés avec le plus grand avantage. Sans doute ils donnent lieu à quelques dépenses, mais ces dépenses sont bien compensées....

Ah! que l'on y réfléchisse, une fois que l'on est arrivé suivant l'expression bien comprise dans nos plaines, à *ratteindre* ses terres, c'est-à-dire à les fumer dans un temps périodique que l'usage local indique comme nécessaire, on n'a plus qu'à les maintenir dans l'état prospère où on est parvenu à les placer. Les récoltes se suivent, on peut nourrir des bestiaux à proportion de leurs produits, et on est récompensé de ses peines.

Puissent les idées que j'émets, être utiles à mes compatriotes cultivateurs; puisse le peu d'expérience que je me suis efforcé d'acquérir, par les différents essais que j'ai faits dans l'intérêt de l'agriculture, leur venir à profit, et je me féliciterai de m'être adonné à la culture des champs, et de pouvoir terminer ainsi ma longue carrière industrielle,



DU MODE D'ASSOLEMENT

LE PLUS FAVORABLE AUX TERRAINS CALCAIRES

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Par MM. LAURENT et TAILLET (1).

. . . .

Pour suivre avec avantage l'assolement de six ans que nous proposons, il faut opérer sur une terre en assez bon état, au courant d'amendements et d'engrais, qu'on appelle dans le pays une terre *ratteinte*.

L'assolement qui a été suivi sur ces terrains, a toujours été celui triennal, où la 1re année était versaine, la 2e seigle ou froment avec fumier, et la troisième avoine ou orge dans les terres qui avaient été empouillées en froment, et quelquefois du sarrazin.

C'est cet assolement qui est encore pratiqué aujour-

(1) Extrait du mémoire n° 2 qui a obtenu le prix proposé par l'Académie.

Malgré tout ce que la rédaction de ce travail présente d'incorrect quant à la forme, nous avons cru devoir l'insérer textuellement dans nos annales, en raison des aperçus pratiques qu'il contient.

Nous n'avons pas voulu même faire disparaître les nombreuses imperfections du style, afin d'encourager davantage les habitants des campagnes à nous transmettre, sans prétention et sans crainte, le résultat de leur expérience, et de leur prouver, qu'en matière d'économie agricole, l'Académie fait complètement abstraction de la forme, et ne tient compte que du fond.

d'hui ; l'introduction des luzernes et sainfoins, comme prairies artificielles, n'a rien changé à ce système ; il n'y a eu réellement variation qu'au moment où on a essayé la culture du trèfle, des vesces ou dravières, et des pommes de terre, qu'on a toujours placées dans la versaine, pour suivre ensuite la rotation par les seigles ou froments. On s'est toujours bien trouvé de ces récoltes, mais le sol demande de l'engrais pour les cultiver avantageusement : et c'est pourquoi les cultivateurs qui ont une fois leurs terres *ratteintes* et au courant d'amendements, peuvent lui confier ces plantes, à cause du produit en fumier qu'elles lui procurent.

Quelquefois la lupuline est semée aussi pour faire pâturer dans l'année de versaine ; on s'est plaint souvent que cette plante épuisait considérablement le sol, sans prendre en considération qu'il y a une grande différence d'épuisement entre la récolte coupée et pâturée en vert, et la même qu'on a laissé venir à graine ; car il est de fait que cette plante coupée en vert n'épuise pas le sol, tandis qu'au contraire, l'épuisement est considérable par la grande quantité de graines qu'elle produit, lorsqu'on la laisse venir : cette considération est applicable en général à toutes les plantes.

La navette est cultivée en grand aux environs de Reims, pour en livrer la graine au commerce ; cette culture rend de beaux bénéfices au cultivateur, mais pourtant à la condition de faire l'acquisition des engrais que cette plante retire du sol, puisqu'elle n'en rend pas, comme les céréales, par la litière : on peut cependant y trouver de l'avantage, si on se trouve à proximité des villes ou des lieux où il existe des dépôts d'engrais. Il arrive quelquefois qu'on la fait pâturer sur place ; dans ce cas, il faut éviter que ce soit

pendant la floraison, parce qu'alors les bestiaux qui en mangeraient, seraient sujets à être météorisés.

L'assolement triennal produit peu de bénéfice au cultivateur; par l'introduction des luzernes et sainfoins, on a accru le revenu; plus tard, en essayant le trèfle et quelque peu de pommes de terre, on a trouvé de plus grands bénéfices. Ces considérations prouvent qu'on peut supprimer les jachères ou versaines, pourvu qu'on suive une succession de culture bien entendue et bien combinée.

Par l'assolement de six ans que nous proposons, et par l'intercalation des récoltes, nous prouvons que la jachère peut-être supprimée; que les bénéfices du cultivateur seront plus considérables, quand toutefois les terres seront bien au courant d'engrais; que le sol s'entretiendra, net de mauvaises herbes, et même augmentera en fertilité. Cet assolement aura de plus le double avantage de pouvoir être mis en pratique sur la grande propriété, qui se trouve réunie, pour ainsi dire, en une seule pièce, et aussi par le plus petit propriétaire qui aura ses terres morcelées parmi les terroirs d'une ou plusieurs communes.

Le besoin d'élémens à engrais nous oblige à ne pas suivre strictement la théorie des assolemens indiquée par un des meilleurs ouvrages d'agriculture, (nous voulons parler de la Maison rustique du XIXme siècle): parce qu'en formant la végétation, il faut nécessairement donner au sol de quoi l'activer : et c'est après de longues méditations, et après des résultats obtenus sur des récoltes antérieures, que nous nous sommes arrêtés au système suivant, qui nous a paru le mieux convenir pour les terrains calcaires.

Nous partageons le terrain à cultiver en six divisions, en mettant à part les 2/9 de la superficie totale pour les sainfoins et luzernes, quantité suffisante pour le produit en foin, comme nous le prouverons plus loin.

1re Division	Racines, moitié. Navette et lupuline pour pâture, 1/2.
2e Division	Froment, 1/2 Seigle, l'autre moitié.
3e Division	Orge, 1/3. Avoine, 1/3. Lentilles avec un peu de seigle, 1/3.
4e Division	Trèfle, 1/2. Dravières ou vesces, 1/2.
5e Division	Froment, 1/2. Seigle, l'autre moitié.

6e Division, la totalité en avoine.

Les racines de la première division seront fumées à raison de 36 voitures de fumier par hectare, chaque voiture de 1,250 kilos, et comprendront celles-ci : 1° pommes de terres 1/4, betteraves 1/3 et navets 5/12. Ces racines devront être cultivées comme plantes nettoyantes, en même temps qu'elles seront d'un bon usage pour la nourriture des vaches, bœufs et moutons, pendant l'hiver ; on en pourra donner aussi aux porcs.

On devra choisir pour semences de pommes de terre, celles jaunes, rondes plates, hâtives et tardives,

qui donnent de beaux produits, et n'ont pas l'inconvénient d'avoir une quantité innombrable de chevelus, comme certaines variétés, qui doivent, par cette raison, épuiser davantage le sol. On les plante à 40 centimètres de distance, toutes les quatre raies de charrue; elles sont trop serrées à trois raies. Lorsqu'elles sont bien levées, on les sarcle à la houe à cheval, instrument qui fonctionne très-bien, ensuite on les bute; voilà les seuls travaux à faire après la plantation. Pour cette dernière opération, on se sert de la charrue à buter, qui est très-simple.

On choisira pour semence de betteraves, la variété rose, sortant de terre, vu que le peu de profondeur de terre végétale empêcherait sa croissance, si elle devait y prendre tout son développement. Si on dispose d'assez de bras, on pourra les semer à la volée, parce qu'alors on pourra les sarcler à la main; en cas contraire, on pourra les semer en ligne, à 60 centimètres de distance, pour pouvoir les sarcler à la houe à cheval, comme les pommes de terre. On objectera que le terrain calcaire ne convient pas pour les betteraves, et qu'elles ne viendront pas. Nous dirons et nous certifierons que nous en avons vu dans un terrain de cette nature, appartenant à M. de Vroïl, propriétaire à Courcy, et qu'elles ne laissaient rien à désirer pour leur produit; à la vérité l'année était favorable pour leur végétation, mais cela n'autorise pas à dire qu'en année ordinaire, elles ne viendraient pas.

Les navets proprement dits et le rutabaga, ou navet de Suède, peuvent être semés avantageusement tous deux. Il faut remarquer qu'après être fumée, il faut que la terre soit bien pulvérisée et bien meuble, pour que les graines puissent lever; après le dernier

labour, on doit herser et rouler deux fois avant que d'ensemencer.

Ces navets prospèrent sur les terres calcaires, et on peut être certain de la réussite, si on a soin de bien préparer la terre. Il y a une trentaine d'années, on en cultivait beaucoup sur le territoire de Bourgogne, et ils avaient quelque réputation sur les marchés, principalement à Reims.

Après que la lupuline et la navette seront pâturées, on préparera la terre comme une versaine, et on amendera à raison de 18 voitures de fumier par hectare, pour y semer du seigle; on semera en froment l'autre moitié de la sole, lorsque les racines en seront enlevées.

Dans la deuxième division, on fera les récoltes de froment et de seigle

Dans la troisième division, qui sera subdivisée par tiers, dont le premier sera empouillé en orge, dans laquelle on devra renouveler le sixième de la quantité de luzerne, qu'on devra toujours tenir sur la propriété, on fera bien, pour assurer la réussite de la luzerne, de répandre 18 voitures de fumier par hectare, le restant sera semé en trèfle : le deuxième tiers sera empouillé en avoine dans laquelle on devra semer en trèfle la quantité nécessaire, pour que la sole suivante contienne moitié de cette plante; le dernier tiers sera empouillé en lentilles avec un peu de seigle.

Dans la quatrième division, on fera la récolte de la moitié en trèfle, et l'autre moitié sera empouillée en vesces ou dravières, tant d'hiver que de mars.

La cinquième division sera empouillée, savoir : moitié en froment après trèfle, fumée à 18 voitures de fumier par hectare ; et la seconde moitié en seigle, après parc ou divers amendements, comme sable mélangé de terreau pris sous les fumiers, terres de dessous les bestiaux, etc... C'est dans ce seigle que devra être semé le sainfoin.

La sixième division sera empouillée en avoine, on peut y semer une portion en sarrazin, et on aura soin de semer de la navette et de la lupuline, pour faire pâturer l'année suivante.

C'est dans cette sixième division que rentreront les sainfoins et luzernes retournés fur et à mesure de leurs défrichements. Or, nous avons dit que les luzernes seraient semées dans la troisième division, et celles retournées ne rentrant que dans la sixième, par conséquent les quatrième et cinquiéme divisions ne contiendraient pas autant que les première, deuxième, troisième et sixième. Il n'en serait pas de même pour les sainfoins, qui étant défrichés, rentreraient précisément à la sixième division, d'où ceux semés sortiraient.

Nous développons cet assolement dans le tableau ci-après, où, d'un seul coup-d'œil, on peut suivre les diverses successions de récoltes.

On aurait pu intercaler dans les six divisions les prairies artificielles, notamment les sainfoins et luzernes : mais nous avons pensé qu'il était mieux d'en faire une division à part, dans l'intérêt de la culture, car il est impossible de préciser l'époque de leur défrichement, qui dépend des saisons plus ou moins favorables, et de leur durée, qui est toujours incertaine.

TABLEAU DE L'ASSOLEMENT DE SIX ANS.

	1re DIVISION.	2e DIVISION.	3e DIVISION.	4e DIVISION.	5e DIVISION.	6e DIVISION.
1re Année	1/8 pommes de terre 1/6 betteraves. 5/24 navets. 1/2 pâture.	1/2 froment. 1/2 seigle.	1/3 orge. 1/3 avoine. 1/3 lentilles.	1/2 trèfle. 1/2 dravières ou vesces.	1/2 froment. 1/2 seigle.	Avoine.
2e Année	1/2 froment. 1/2 seigle.	1/3 orge. 1/3 avoine. 1/3 lentilles.	1/2 trèfle. 1/2 dravières ou vesces.	1/2 froment. 1/2 seigle.	Avoine.	1/8 pommes de terre 1/6 betteraves. 5/24 navets. 1/2 pâture.
3e Année	1/3 orge. 1/3 avoine. 1/3 lentilles.	1/2 trèfle. 1/2 dravières ou vesces.	1/2 froment. 1/2 seigle.	Avoine.	1/8 pommes de terre 1/6 betteraves. 5/24 navets. 1/2 pâture.	1/2 froment. 1/2 seigle.
4e Année	1/2 trèfle. 1/2 dravières ou vesces.	1/2 froment. 1/2 seigle.	Avoine.	1/8 pommes de terre 1/6 betteraves, 5/24 navets. 1/2 pâture.	1/2 froment. 1/2 seigle.	1/3 orge. 1/3 avoine. 1/3 lentilles.
5e Année	1/2 froment. 1/2 seigle.	Avoine.	1/8 pommes de terre 1/6 betteraves. 5/24 navets. 1/2 pature.	1/2 froment. 1/2 seigle.	1/3 orge. 1/3 avoine. 1/3 lentilles.	1/2 trèfle. 1/2 dravières ou vesces.
6e Année	Avoine.	1/8 pommes de terre 1/6 betteraves. 5/24 navets. 1/2 pâture.	1/2 froment. 1/2 seigle.	1/3 orge. 1/3 avoine. 1/3 lentilles.	1/2 froment. 1/2 dravières ou vesces.	1/2 froment. 1/2 seigle.

Nous avons dit plus haut que nous ferions les 2/9 de la superficie totale en prairies artificielles, que nous diviserions par sainfoin 1/3 et luzerne 2/3.

Afin de pouvoir mieux encore développer, et certifier l'application de cet assolement, nous allons l'adapter à une propriété supposée contenir 120 hectares; nous suivrons en tout point les règles posées au tableau d'autre part; ensuite nous établirons approximativement le produit des récoltes comparé à la consommation, la quantité de bestiaux à entretenir, afin de pourvoir aux fumiers nécessaires, puis enfin le produit en numéraire qu'on pourra réaliser. Mais comme nous l'avons déjà dit, nous supposons cette propriété bien *ralleinte* et *au courant d'amendement.*

De ces 120 hectares, nous avons à soustraire les 2/9 ou 26 hectares 66 ares, dont le tiers en sainfoin ou 8 hectares 88 ares, et deux tiers en luzerne ou 17 hectares 78 ares.

La durée ordinaire des sainfoins est de trois ans, quelquefois quatre ans, ainsi on aura à en semer tous les ans le tiers ou le quart, selon les besoins, afin de remplacer ceux qui seront défrichés.

Celle des luzernes est ordinairement de six ans; ainsi on en semera le sixième tous les ans, pour en défricher la même quantité.

Des circonstances imprévues empêchent quelquefois le cultivateur de suivre à la lettre la règle générale, telle est par exemple l'année 1842. Beaucoup de semis de luzerne et de trèfle n'ont pas réussi, en conséquence, on se trouve dans l'obligation de conserver d'anciennes luzernes qui étaient destinées à être retournées; il faut faire cette remarque en

passant, et rapporter les paroles d'un agronome distingué :

« *Tout est relatif en agriculture, rien n'est absolu.* »

Nous diviserons les 93 hectares 34 ares qui restent en six divisions pour la culture. Nous avons dit plus haut que les quatrième et cinquième divisions ne devraient pas contenir autant que les première, deuxième, troisième et sixième, parce qu'en semant les luzernes dans la troisième, elles sortent à la quatrième, et celles retournées ne rentrent que dans la sixième. D'après ce, les première, deuxième, troisième et sixième divisions, contiendraient chacune 16 hectares 55 ares, et les quatrième et cinquième seulement 13 hectares 57 ares.

Nous savons bien qu'on n'est pas tenu de suivre exactement la quantité énoncée dans chaque division : cela est impossible, les contenances de chaque pièce de terre n'étant pas semblables, y mettent obstacle, mais nous dirons qu'on doit s'en rapprocher autant que possible.

1re *Division.*

Contenant 16 hectares 55 ares :

2	hectares	07	en pommes de terre.	Fumer à raison de 36 voit. de fumier par hec.
2	—	76	en betteraves.	
3	—	44	en navets.	
4	—	14	en navette.	Pour pâturer en vert.
4	—	14	en lupuline.	

2e *Division.*

Contenant 16 hectares 55 ares :

8 hectares 27 en froment après racines.
8 — 28 en seigle, après pâture ; fumer à 18 voitures de fumier par hectare.

3e *Division.*

Contenant 16 hectares 55 ares :

5 hectares 52 ares en orge.
5 — 52 — en avoine.
5 — 51 — en lentilles mélangées avec du seigle.

C'est dans l'orge qu'on devra semer la luzerne. On devra, pour cette partie, fumer à raison de 18 voitures de fumier par hectare : il conviendra aussi, pour mieux assurer la bonne réussite de la luzerne, de semer l'orge un peu clair ; on choisira une terre nette d'herbes : celle qui aura porté des racines, conviendra.

L'avoine se sèmera dans le restant des pièces qui ont porté du froment, et les meilleures de celles qui étaient empouillées en seigle ; dans l'orge qui ne sera pas ensemencé en luzerne, on y sèmera du trèfle ; on en sèmera dans l'avoine la quantité nécessaire pour que la sole suivante en contienne la moitié.

4e *Division.*

Contenant 13 hectares 57 ares :

6 hectares 78 ares en trèfle.
6 — 79 — en vesces ou dravières de Mars et d'hiver.

Ces dernières seront mangées en vert.

5e *Division.*

Contenant 13 hectares 57 ares :

6 hectares 78 ares en froment après trèfle, avec 18 voitures de fumier à l'hect.
6 — 79 — en seigle après parc et divers amendements.

C'est dans ce seigle qu'on sèmera le sainfoin; la réussite en sera plus assurée que dans les mars.

Pour parquer en seigle, 100 moutons et brebis, recevant une bonne nourriture, peuvent parquer 1 hectare en 63 nuits, ou 1 are 60 centiares par nuit.

6e *Division.*

Contenant 16 hectares 55 ares :

La totalité en avoine.

On pourra retrancher une partie des 16 hectares 55 ares, pour semer du sarrazin, si on désire en récolter.

On ne perdra pas de vue, que c'est dans cette division qu'il faudra semer la lupuline et la navette, pour faire pâturer l'année suivante au printemps.

Les sainfoins et luzernes retournés, prendront leur point de départ de cette division pour la succession des récoltes qui, après l'avoine, demandent à être fumées ; en y cultivant les racines, comme plantes sarclées, on détruit l'herbe qui habituellement se montre dans les prairies artificielles défrichées.

Nous allons maintenant comparer les produits de cet assolement, avec les besoins de la consommation, tant pour les hommes que pour les bestiaux.

Sur ces 120 hectares, 9 chevaux suffisent pour la culture ; il ne faudrait pas avoir au-delà de 350 moutons, brebis et agneaux ; une plus grande quantité consommerait plus de paille, et elle sera précieuse à conserver comme litière ; 30 vaches, taureaux et élèves suffiront ; ensuite on aura à opter pour engraisser 15 bœufs ou vaches, ou l'équivalent en moutons : 300 volailles ; seulement 3 porcs pour les besoins de la maison. Si on en veut faire une industrie ou une spéculation à part, on devra suivre la règle pour les élever, les acheter et les engraissser pour la vente : on aura aussi un âne ou un petit cheval, pour faire quelques menus charrois, comme aller chercher de l'herbe, conduire les liens aux moissonneurs, etc... Habituellement, ce dernier vit avec les chevaux de ce qu'ils ont de superflu.

La cuisine sera composée de 10 personnes avec les allants et venants.

1° FROMENT.

Produits.

Récolte de 8 hectares 27 ares après racines, évaluée à 90 douzaines l'hectare = 744 douzaines à 37 litres de rendement l'une, fait	275 hect.	28 lit.
Récolte de 6 hectares 78 ares après trèfle, évaluée à 75 douzaines de l'hectare = 508 douzaines, pouvant produire 25 litres par chaque douzaine, fait	127	
Total	402 hect.	28 lit.
Report de la consommation	132	30
Disponible	269 hect.	98 lit.

2° SEIGLE.

Produits.

Récolte de 8 hectares 28 ares avec 1/2 fumier, évaluée produire 75 douzaines l'hectare = 621 douzaines, à 40 litres de rendement par douzaine fait	248 hect.	40 lit.
Récolte de 6 hectares 79 ares, à 75 douzaines l'hectare, chaque douzaine à 35 litres fait pour 509 douzaines	178 »	15
Total	426 hect.	55 lit.
Report de la consommation	400 »	
Disponible	26 hect.	55 lit.

1° FROMENT.

Consommation.

Pour la cuisine (1/3 en froment et 2/3 seigle), pour l'année	20	hectolitres.	
Semence de 15 hectares 5 ares, à 3 hectolitres par hectare	45	»	
Aux moissonneurs, 180 litres de l'hectare	27	»	
Aux batteurs le 1/18e	22	»	30
Criblures pour les volailles	18	»	
Total	132	hec.	30 lit.

2° SEIGLE.

Consommation.

Cuisine (pour 2/3).	40	hectolitres.
Semence de 16 hectares 07 ares, à 3 hectolitres de l'hectare.	45	»
Moissonneurs et hommes de moissons	37	»
Batteurs au 1/18e.	24	»
Aux bœufs en graisse, chacun 4 litres par jour pendant l'année.	216	»
Gage au berger.	38	»
Total	400	hectolitres.

3° ORGE.

Produits.

Récolte de 5 hectares 52 ares évaluée à 60 douzaines l'hectare, fait 330 douzaines, pouvant rendre chacune 50 litres par douzaine.	165 hectolitres.
Report de la consommation	117 » 90
Disponible.	47 hect. 10 lit.

4° AVOINE.

Produits.

Récolte de 22 hectares, 07 ares, pouvant produire 51 douzaines par hectare, fait 1122 douzaines à 75 litres de rendement.	841 hect. 50 lit.
Report de la consommation	587 »
Disponible.	254 hect. 50 lit.

3° ORGE.

Consommation.

Eau blanche pour les chevaux.	3 hect.
Aux trois porcs à graisser.	18 »
Volailles.	24 »
Semence de 5 hectares, 52 ares, à 3 hectol. par hectare.	16 » 50
Moissonneurs, 180 litres par hectare.	9 » 90
Batteurs au 1/18e.	9 »
Pour 75 agneaux, 150 jours à 25 litres.	37 » 50
Total	117 hect. 90 lit.

4° AVOINE.

Consommation.

Aux 9 chevaux, à chacun 12 litres par jour, pendant 8 mois, 259 h. 20 l. et 6 litres par jour, pendant quatre mois. 64 h. 80 l.	324 hect.
Troupeau, aux brebis et moutons 40 lit. par jour, pendant 5 mois 60 h. 75 agneaux, 150 jours à 40 lit. 60 h.	120 »
Semence de 22 hectares à 3 hectolitres.	66 »
Batteurs au 1/18e	47 »
Volailles.	24 »
Porcs.	6 »
Total	587 hect.

5° FOINS.

Produits.

Récolte de la première coupe de luzerne en 17 hectares, 78 ares à 3,000 kilos par chaque hect.	53,340 kil.
Récolte de la deuxième coupe sur 11 hect. (6 hectares, 78 ares pour être mangé en vert) à raison de 2,250 kil. de l'hectare.	24,750
Récolte de la troisième coupe sur 11 hectares à 1,125 kil. de l'hectare.	12,375
Récolte de 8 hectares, 88 ares de sainfoin, à 2,700 kil. de l'hectare.	23,760
Récolte de 6 hectares, 78 ares de trèfle 1re et 2e coupe à 6,000 kos par hectare.	40,680
Total	154,905 kil.
Report de la consommation	150,000
Disponible	4,905 kil.

6° PAILLE DE FROMENT ET DE SEIGLE.

Produits.

Produit de 1,252 douzaines de froment, à 8 bottes de 5 kos par douzaine.	10,016 bot.
Produit de 1,130 douzaines de seigle, à 8 bottes de 5 kos par douzaine.	9,040
Total	19,056 bot.
Report de la consommation	17,520
Disponible	1,536 bot.

5° FOINS.

Consommation.

9 chevaux à chacun 15 k^os par jour pendant 240 jours	32,400 k^os	43,200 kil.
et 10 k^os par jour, pendant 120 jours.	10,800 k^os	
30 Vaches à chacune 5 k^os par jour pendant 9 mois.		40,500
15 bœufs à graisser à chacun 7 k^os par jour pendant l'année		37,800
Troupeau, 80 brebis à 80 k^os par jour pendant 5 mois	12,000 k^os	28,500
200 moutons, à 100 k^os pendant 3 mois	9,000	
75 Agneaux, à 50 k^os pendant 5 mois	7,500	
Total		150,000 kil.

6° PAILLE DE FROMENT ET DE SEIGLE.

Consommation.

A 9 chevaux, 120 jours à 2 bottes pour chacun par jour	2,160	4,320 bottes
Et 240 jours à chacun 1 botte	2,160	
Au troupeau, pendant 5 mois, 64 bottes par jour	9,600	13,200
Et pendant 4 mois à 30 bottes	3,600	
Total		17,520 bottes

7° PAILLE D'ORGE ET D'AVOINE.

Produits.

De 330 douzaines d'orge à 6 bottes	1,980 bottes.
De 1,122 douzaines d'avoine à 6 bottes	6,732
Total	8,712 bottes.
Report de la consommation	5,400
Disponible	3,312 bottes.

8° LENTILLES MÉLANGÉES DE SEIGLE.

Produits.

Récolte de 5 hectares 55 ares en lentillats, à 60 douzaines de l'hectolitre	3,960 gerbes.
Report de la consommation	3,600
Disponible	360 gerbes.

9° RACINES.

POMMES DE TERRE, BETTERAVES ET NAVETS.

Produits.

2 hectares 7 ares en pommes de terre, à 200 hectolitres par hectare	400 hectolitres.
2 hectares 76 en betteraves, à 150 hectolitres	420
3 hectares 44 ares en navette à 100 hectolitres par hectare	344
Total	1164 hectolitres.
Report de la consommation	1040
Disponible	124 hectolitres.

7° PAILLE D'ORGE ET D'AVOINE.

Consommation.

Aux 30 vaches, 15 bottes par jour, pendant l'année	5400 bottes.

8° LENTILLES MÉLANGÉES DE SEIGLE.

Consommation.

Au troupeau, pendant 4 mois, 30 gerbes par jour	3600 gerbes.

On battra seulement ce qui sera nécessaire pour la semence.

9° RACINES.

POMMES DE TERRE, BETTERAVES ET NAVETS.

Consommation.

Aux 30 vaches, 3 hectolitres par jour pendant 7 mois	630 hect.
Plantation et sujets pour graine	70
Au troupeau, deux hectolitres par jour pendant 120 jours	240
Aux porcs, (pommes de terre cuites)	50
Cuisine, (pommes de terre)	50
Total	1040 hect.

Ainsi qu'on le voit d'autre part, tous les bestiaux et toutes les personnes employés dans la culture des 120 hectares, recevront ce qui sera nécessaire pour leur nourriture, et il restera en outre du disponible sur les récoltes.

Nous avons porté à 180 litres par hectare, le prix payé aux moissonneurs, pour en couper et lier le grain, c'est le plus haut prix qu'on donne peut-être dans tout le département de la Marne; en conséquence, si on peut le faire faire à 150 litres, ou même 140, il restera plus de disponible.

Les bœufs à l'engrais recevront par jour quatre litres de seigle cuit, mêlé avec du son et 8 k^{os} de foin haché pour chacun; on obtiendra avec cette nourriture des bœufs propres à la boucherie, en 5 ou 6 mois.

Les brebis recevront la quantité de foin qui leur est allouée; aux moutons, on alternera avec les lentilles, c'est-à-dire, un jour du foin et un jour des lentilles.

Quoiqu'il se trouve de la paille de disponible, ce n'est pas qu'il faille en vendre, on pourra la faire consommer par les moutons, même quand ce serait dans le temps qu'ils vont au parc, et qu'on a que peu de pâture à leur faire manger.

On aura soin de ne pas faire consommer des pommes de terre aux vaches : nous avons la certitude qu'elles rendront plus de lait en consommant des navets ou des betteraves; mais de plus, le beurre qu'on en obtiendra sera de meilleure qualité; les moutons, les porcs et la cuisine suffiront pour leur consommation; on pourrait même mettre 1/4 navets ou betteraves avec 3/4 pommes de terre pour le troupeau.

On mélangera les racines avec les menues-pailles dont on disposera, ce qui formera une bonne nourriture pour les vaches et le troupeau.

Maintenant, nous avons à prouver qu'avec cet assolement et la nourriture qu'on donnera aux bestiaux, on fera dans l'exploitation même, tous les fumiers nécessaires.

Il faudra en fumier :

1° Pour 8 hectares 27 ares en racine, à 36 voitures par hectare	298 voitures.
2° Pour 8 hectares 28 ares en seigle, à 18 voitures par hectare	149
3° Pour 3 hectares pour orge, à semer en luzerne, à 18 voitures par hectare	54
4° Pour 6 hectares 78 ares en froment après trèfle, à 18 voitures par hectare	122 voitures.
Ensemble	623 voitures.

Nous avons dit qu'on aurait pour bestiaux :

9 chevaux ;
30 vaches ;
15 bœufs à graisser ;
35 pour 350 moutons (10 pour 1);
1 pour âne, volailles, etc.

Ensemble 90 têtes de bétail qui produiront chacun 7 voitures de fumier par an, fait 630 voitures.

ou 7 voitures en sus des besoins (*).

(*) Voyez à la fin du présent.

D'après M. Moll, on aurait une autre manière de calculer les produits en fumier, d'après la consommation des bestiaux. Selon lui, la production du fumier est toujours en raison directe avec la quantité de nourriture que consomme le bétail, et un poids donné de foin employé avec un quart de litière, rend le double de son poids en fumier ordinaire, et un peu plus avec un tiers de litière ; ainsi 100 k^os de foin, consommés par du bétail, sous lequel on aura mis, en même temps, 25 à 30 k^os de paille pour litière, rendront 250 à 260 k^os de fumier.

Ainsi nous dirons que les bestiaux consomment :

1°	en foin	154,905 k^os
2°	en racines, 1/2 de leur poids	45,000
3°	Pailles, consommées 37,360 k^os ; Pailles en litière, 112,080	149,440
4°	Grains évalués à	40,000
	Ensemble	389,345 k^os
	A ajouter le même chiffre, pour avoir la quantité de fumier indiqué par M. Moll,	389,345
	Total	778,690 k^os

de fumier qui divisés par 1,250 k^os poids d'une voiture, produit 623 voitures. Donc, il est prouvé qu'on trouvera le fumier nécessaire pour suivre cet assolement dans l'exploitation même.

On objectera que la paille consommée, ne peut produire une aussi grande quantité de fumier que le

foin, cela est vrai; mais afin de ne pas établir une trop grande quantité de chiffres, nous avons conservé le poids, en même temps que nous n'avons pas porté au-delà de son poids, le grain consommé par les bestiaux, qui a réellement plus de valeur nutritive que le foin, et qui, par ce raisonnement, rend plus de fumier.

Maintenant nous avons à donner un aperçu des travaux à exécuter mois par mois pour toute l'exploitation.

On devra toujours tenir et avoir à la maison, outre le cultivateur et son épouse, qui exerceront la direction et la surveillance de tous les services :

1° Un maître charretier et deux aides pour les chevaux; 2° un homme pour l'emménagement des fumiers; 3° un homme pour avoir soin des bestiaux à l'engrais, et qui veillera à la conservation des divers instruments; 4° et deux filles de basse cour. Le cultivateur aura soin des grains, et fera les semences. Le berger est supposé avoir son ménage à part.

MOIS DE JANVIER.	Journées de chevaux.	Journées d'employés.	Journées d'étrangers.
Soins à donnner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 55 voitures de fumier à la distance moyenne de 1,500 mètres	27	18	»
Divers charrois, réparations des chemins, entretiens, rentrées des meules	50	20	»
Un homme pour aider le berger	»	30	»
Totaux	77	98	»

MOIS DE FÉVRIER.	Journées de chevaux.	Journées d'employés.	Journées d'étrangers.
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois des 55 voitures de fumier	27	18	»
Divers charrois, comme plus haut	50	20	»
Un homme pour aider le berger	»	30	»
Totaux	77	98	»
MOIS DE MARS.			
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 48 voitures de fumier	24	16	»
Etendre les 268 voitures de fumier	»	»	34
Semailles de 12 hectares d'avoine	»	6	»
et couvrir la semence	24	24	»
Herser avant et après les semailles	9	»	9
Divers charrois	40	20	»
Etendre les taupinières sur les prairies artificielles	»	»	12
Charrois des cendres sulfureuses	36	12	»
Totaux	133	108	55
MOIS D'AVRIL.			
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 48 voitures de fumier	24	16	»
A reporter	24	46	»

SUITE DU MOIS D'AVRIL.	Journées de chevaux.	Journées d'employés.	Journées d'étrangers.
Report	24	46	»
Etendre les 48 voitures de fumier	»	»	6
Semailles de 10 hectares d'avoine	»	5	»
et couvrir la semence	20	20	»
Herser avant et après	8	»	8
Semailles de 5 hectolitres, 52 d'orge et couvrir	11	13	»
Labour avant les semences	22	11	»
Trois hersages	6	»	6
Labour de 2 hectares 07 ares, pour pommes de terre	8	4	»
Mettre le fumier dans la raie	»	»	4
Pour la plantation	»	»	20
Hersage après la plantation	1	»	1
Labours pour 2 hectares 79 ares en betteraves	10	5	»
Mettre le fumier à la raie	»	»	5
Semer la graine à la volée	»	1	»
Herser après les semailles	1	»	1
Labours de 3 hectares 44 ares, pour navets	14	7	»
Rouler les blés, seigles, orges, avoines, racines	15	15	»
Semailles et labours sur 3 hectares pour dravières de mars	» / 10	» / 7	» / »
Semer les cendres sulfureuses	»	»	14
Totaux	150	134	65

MOIS DE MAI.	Journées de chevaux.	Journées d'employés.	Journées d'étrangers.
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 48 voitures	24	16	»
Étendre les 48 voitures	»	»	6
Semailles et labours de 1 hectare 72 ares pour navets	6	4	»
Mettre le fumier à la raie	»	»	3
Hersage et roulage	2	2	»
Réparation des chemins	60	40	»
Divers charrois	20	12	»
Verser 1/2 des pâtures et dravières 9 hectares, 50 ares	38	19	»
Totaux	150	123	9
MOIS DE JUIN.			
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 48 voit. de fumier	24	16	»
Étendre les 48 voitures	»		6
Semailles, labours, fumier à la raie, hersage et roulage sur 1 hectare 72 ares en navets	8	7	2
Rentrée de 97,460 kos de foin, à 1,000 kos par voitures, 97 voitures, 4 par jour	75	50	»
Hommes nécessaires à la rentrée des foins (*)	»	»	75
Sarcler les pommes de terre et betteraves	10	10	10
Verser 1/2 des pâtures et dravières 9 hectares 50 ares	38	19	»
Totaux	155	132	93

(*) On ferait faire la fauchaison et fenaison des foins à la tâche.

MOIS DE JUILLET.	Journées de chevaux.	Journées d'employés.	Journées d'étrangers.
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 48 voitures de fumier	24	16	»
Rentrée de 73 voitures de seigles et lentilles de chacune 20 douzaines, 6 par jour	36	24	»
Pour l'engrangement	»	18	18
Buter les pommes de terre	3	3	3
Sarcler les betteraves et navets	5	5	15
Divers charrois	20	15	»
Totaux	88	111	36
MOIS D'AOUT.			
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 48 voitures de fumier	24	16	»
Rentrée de 63 voitures de froment	30	10	10
Pour l'engrangement	»	»	30
Rentrée de 13 voitures d'orge	6	2	2
Engrangement	»	»	6
Rentrée de 45 voitures d'avoine	24	8	8
Engrangement	»	»	24
Labours sur 15 hectares pour seigle	60	30	»
Labours sur 5 hectares 51 ares pour lentilles	22	11	»
Divers charrois	20	10	5
Totaux	186	117	85
Nª Rentrée et engrangement de 24.750 k° foin. 2ᵉ coupe luzerne	18	»	30
Ensemble	204	117	115

MOIS DE SEPTEMBRE.	Journées de chevaux.	Journées d'employés.	Journées d'étrangers.
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 55 voitures de fumier	27	18	»
Étendre les 150 voitures de fumier	»	»	19
Rentrée de 20,000 k^os de foin,	»	»	
2e coupe de trèfle	18	12	»
Engrangements	»	»	18
Pour la semer, la couvrir, herser avant et après sur 20 hectares 58 ares de seigle et lentilles	51	51	10
Mettre le fumier en raie	»	»	30
Divers charrois	25	12	8
Totaux	121	123	85
MOIS D'OCTOBRE.			
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 55 voitures de fumier	27	18	»
Étendre les 120 voitures de fumier	»	»	15
Arrachage des pommes de terre et rentrée	12	6	72
Arrachage des betteraves et rentrée	12	6	70
Arrachage des navets et rentrée	10	5	45
Enmagasinement des racines	»	5	20
Semailles, labours, herser avant et après sur 15 hectares en froment	75	35	10
Mettre le fumier en raie	»	»	8
Rentrée de 12,375 k^os de foin 3e coupe de luzerne	6	10	»
Totaux	142	115	240

MOIS DE NOVEMBRE.	Journées de chevaux.	Journées d'employés.	Journées d'étrangers.
NOTA. Achever les fromens si il en reste à faire.			
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 55 voitures de fumier	27	18	»
Labours de 20 hectares 83 ares, pour être ensemencés en racines et marsages	84	42	»
Divers charrois et journées	25	25	»
Totaux	136	115	»
MOIS DE DÉCEMBRE.			
Soins à donner aux fumiers	»	30	»
Charrois de 55 voitures de fumier	27	18	»
Labours de 15 hectares, prés artificiels pour marsages	70	35	»
Divers charrois	20	15	»
Pour aider le berger	»	15	»
Totaux	117	113	»

Ainsi qu'on le voit par la distribution des travaux, le mois qui comporte le plus de journées pour les chevaux, est le mois d'Août; en supposant qu'il y ait 24 journées de travail dans ce mois, 9 chevaux suffiront, puisqu'ils feraient 216 journées et que les travaux n'en demandent que 204; les autres mois demandent moins de travaux aux chevaux.

Celui qui demande le plus de journées d'hommes et de femmes est le mois d'octobre, parce qu'il faut dans ce mois arracher les racines et les emmagasiner; on devra se mettre en mesure d'avoir des ouvriers en suffisance; pour que cette opération n'aille pas en langueur, on pourra prendre aussi des enfans.

Nous n'avons pas compris dans le nombre des journées, la fauchaison des grains et des foins : ces derniers ainsi que les avoines se font, à tant de l'hectare, pour couper et faire la fenaison, ou pour amasser; quant aux gros grains, nous avons porté à leurs comptes les droits payés aux moissonneurs.

Nous comprenons aussi aux comptes des grains les droits payés aux batteurs, qui habituellement font aussi la fauchaison des grains et des foins.

Nous allons donner un aperçu d'après les dépenses et recettes des produits en argent qu'on pourra tirer de l'exploitation.

Dépenses pour la culture des 120 hectares.

Fermage de 120 hectares de terre, à raison de 45 fr. l'hectare		5,400 f.
Impositions ou contributions	600 f.	
Assurance mobilière et sur les bestiaux	130	800
Prestations ou corvées	70	
A reporter		6,200 f.

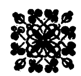
Report		6,200 f.
Artiste vétérinaire	100 f.	
Gages du 1er domestique	300	
d° des 2e et 3e d°	500	
d° des deux filles de basse cour	250	16,40
d° celui qui aura soin des fumiers	150	
d° celui qui aura soin des bestiaux	200	
Gages des bergers	140	
Ménage, bois, vin, épiceries, vaisselle, linge, lessives		1,000
Journées, fauchage, fenaison des foins et avoines		1,600
Achat de cendres sulfureuses		150
Mémoires d'ouvriers : maréchal	250	
charron	200	600
bourrelier	150	
Réparations locatives		500
Intérêts du capital d'exploitation, 25 000 fr. 5 pour 0/0		1,250
Pour divers, imprévus		460
Total des dépenses		13,400

Recettes des produits de la culture des 120 hectares.

Sur le disponible en grains.		
270 hectolitres de froment à 16 fr. l'un	4,320 f.	
26 hectolitres 50 litres de seigle à 10 fr. l'un	265	6,488 f.
47 hectolitres d'orge à 8 fr. l'un	376	
253 hectolitres 50 litres d'avoine à 6 fr. l'un	1,527	
Vacherie, 30 vaches produisant soit par laitage ou veau, chacune 100 fr. par an, nous déduirons le produit de 4 d'entr'elles pour les besoins du ménage		2,600
Bestiaux en graisse à 15, supposé vendu deux fois dans l'année 80 fr. l'un		2,400
Troupeau, produit des laines	2,750	
Vente de trente-cinq moutons gras à 30 fr. l'un	1,050	4,500
Vente de 35 brebis d'âge grasses à 20 fr.	700	
Produits de la basse cour, volailles, œufs, etc.		612
Total des produits		16,600
Report des dépenses		13,400
Balance ou produit net		3,200 f.

Nota. On doit observer que la masse d'engrais sera augmentée par le disponible en foin, en paille et en divers grains, et par les fourrages en vert qui serviraient à la nature des bestiaux.

Il est à observer que nous avons 628 journées en sus du travail obligé des chevaux ; nous n'en compterons que 500 que nous pouvons évidemment employer en améliorations, en charrois de terre neuve, etc. etc.. pour bonifier les terres, et nous aurions à cet effet les moyens d'y faire transporter 1,250 voitures.



BOTANIQUE.

NOTICE

SUR

LES CHAMPIGNONS

trouvés aux environs de Reims,

AVEC INDICATION DES ESPÈCES COMESTIBLES OU VÉNÉNEUSES,

Par M. SAUBINET aîné (1).

La famille des champignons est sans contredit, une des plus curieuses, et celle qui offre le plus vaste champ d'études à l'amateur de cryptogamie.

C'est aussi une de celles qui offre le plus de difficultés dans l'exacte détermination des espèces.

Depuis douze ans, j'étudie avec soin les champignons, et cependant, je dois avouer que sans le secours des belles gravures, jointes aux excellents ouvrages de Bulliard et de Roques, je n'eusse pas acquis la certitude d'une bonne détermination, et que j'eusse, peut être, été forcé d'abandonner leur étude.

(1) Cette notice, indépendamment de l'intérêt général qu'elle offre, au point de vue de la science, est une œuvre d'utilité pratique fort recommandable, en présence des nombreux empoisonnements qui ont encore lieu par les champignons.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie la liste de 94 champignons cueillis par moi aux environs de Reims.

Parmi eux, Bulliard et Roques reconnaissent 25 espèces suspectes ou vénéneuses, et 19 espèces comestibles. J'ai cru utile de les indiquer.

Il m'a fallu huit années d'études suivies, pour acquérir la confiance de bien connaître les champignons comestibles. Je ne puis trop recommander d'apporter les plus grands soins et une minutieuse attention dans leur récolte, car plusieurs espèces vénéneuses peuvent être facilement confondues avec les espèces comestibles.

J'ai classé les champignons d'après l'ordre adopté par Duby dans son *Botanicon Gallicum*.

J'ai, pour les champignons comestibles, suspects ou vénéneux, indiqué leurs noms vulgaires, le lieu où je les ai trouvés et le mois dans lequel je les ai cueillis. J'ai également indiqué le numéro des planches de l'atlas de Roques.

Je les considérerai 1° Sous le rapport de leur beauté et de leur singularité de formes;

2° De leur qualité suspecte ou vénéneuse;

3. De l'avantage qu'ils offrent comme comestible sain et abondant.

Sous le rapport de la beauté et de la singularité de formes, je signalerai :

La fausse Oronge (*Agaricus muscarius*, Lin.), dont le chapeau d'un rouge vif et agréablement moucheté de pellicules blanches flatte beaucoup la vue. Ce champignon est très-vénéneux. Il abonde dans tous nos bois;

à Louvois, il se trouve quelquefois en telle quantité, que la terre semble couverte d'un tapis de pourpre.

La véritable Oronge (*Agaricus aurantiacus*, Bull.) est au contraire un champignon comestible délicieux, si connu et si estimé des Romains, que l'empereur Néron l'appelait *cibus Deorum*, *mets des dieux*. Elle ne vient pas dans nos environs; on en trouve quelquefois aux environs de Paris, mais dans le midi où elle est très-appréciée, on en fait une grande consommation.

L'Agaric bulbeux (*Agaricus vernus*, DC., *bulbosus vernus*, Bull.), surnommé *Boule de neige* à cause de son éblouissante blancheur, est un des poisons les plus actifs et les plus dangereux. Sa ressemblance avec l'agaric comestible (*Agaricus edulis*. DC. *campestris*, Lin) a été fatale à bien des personnes. Il en diffère par la bulbe qui se trouve à la base de son pédicule, par l'odeur nauséabonde et virulente qui se manifeste particulièrement à sa bulbe, et par desssus tout, à l'impossibilité de peler son chapeau, tandis que celui de l'*Agaricus edulis* se pèle très-facilement.

Le Bolet comestible (*Boletus edulis*, Bull.), dont quelques individus sont si gros, que le chapeau a trente centimètres de diamètre, et le pédicule vingt cinq. Sa couleur varie du fauve au rouge brique, et du blanc au brun.

La Chanterelle (*Cantharellus cibarius*, Fries.), champignon comestible, dont le parfum suave annonce la présence, et dont les coupes sont dorées et festonnées.

Sa couleur d'or et son petit chapeau en forme d'entonnoir la font facilement reconnaître.

La Clavaire (*Clavaria coralloides*, Lin.), champignon comestible, ressemble à un buisson de corail, formé d'une multitude infinie de branches fines et déliées

reposant sur un tronc d'une blancheur éblouissante.

L'Agaric violet (*Agaricus violaceus*, Lin.), comestible. Ce champignon est du plus beau violet pourpre dans toutes ses parties.

L'Agaric élevé (*Agaricus procerus*, Scop.); il a jusqu'à quarante centimètres de hauteur, et son chapeau s'élève en forme de parasol. Ce chapeau est d'un roux panaché de brun, recouvert d'écailles imbriquées par l'effet de la gerçure de l'épiderme.

L'Hydne (*Hydnum repandum*, Lin.), comestible, remarquable par la partie inférieure de son chapeau garnie d'aiguillons semblables à des pointes de cloux.

La Mérule corne d'abondance (*Cantharellus cornucopioides*, Fries), dont la forme est celle d'une trompette; sa couleur noire lui a fait donner le nom lugubre de Trompette des morts ou du jugement dernier.

La Morille (*Morchella esculenta*, Pers.), comestible, se fait remarquer par sa forme pyramidale. Le chapeau est composé d'alvéoles semblables aux cellules des mouches à miel.

L'Agaric échaudé (*Agaricus crustuluniformis*, Bull.), remarquable par sa ressemblance avec l'échaudé dont il affecte la forme, et par la manière dont il est semé sur la terre : tantôt autour d'un arbre, à la distance de deux ou trois mètres; tantôt au milieu d'une prairie ou d'une forêt où il forme des cercles immenses réguliers, ou des bandes sinueuses ayant quelquefois jusqu'à cent mètres de longueur, sur six à huit décimètres de largeur.

Comme vénéneux, j'indiquerai particulièrement, outre la fausse Oronge et l'Agaric bulbeux mentionnés ci-dessus comme tels :

L'Agaric rude (*Agaricus asper*, DC.); sa chair est blanche intérieurement, et sa superficie est d'un rouge vineux.

L'Agaric rouge (*Agaricus ruber*, DC.), remarquable par son chapeau couleur de sang.

L'Agaric à lait jaune (*Agaricus theiogalus*, Bull.). Sa chair naturellement blanche, jaunit lorsqu'on la coupe; elle est saturée d'un suc jaunâtre et amer.

L'Agaric fourchu (*Agaricus furcatus*, DC.), dont le chapeau d'un vert terne, farineux et comme moisi, annonce la mauvaise qualité.

Je crois utile d'avertir 1° qu'il faut se garder de cueillir les champignons trop vieux;

2° Que tout champignon qui a conservé à demeure sur son chapeau des pellicules blanches, est vénéneux; par exemple: la fausse Oronge;

3° Que tout champignon, dont la chair prend immédiatement, ou par suite de la rupture une teinte verdâtre ou bleuâtre, est vénéneux, ou tout au moins fort suspect, et qu'il est ainsi très-prudent de s'en abstenir; par exemple: le Bolet azuré.

J'appellerai particulièrement votre attention sur quatre espèces de champignons délicieux que déjà je vous ai signalés comme comestibles, et dont la forme est telle qu'on ne peut les confondre avec aucun autre: il suffit de les avoir examinés une fois avec attention, pour les reconnaître ensuite au premier aspect. Leur récolte offre toute espèce de sécurité sans crainte d'aucun danger, ce sont :

1° La Morille (*Morchella esculenta*, Pers.), un des plus sains et des plus délicats champignons. Elle est assez

abondante à Chenay, Merfy, Trigny. Elle se rencontre aussi assez fréquemment à Aubilly et sur toute la lisière des bois de la montagne de Reims, de Ludes à Villers-Allerand.

2° La Chanterelle (*Cantharellus cibarius*, Fries.), dont le parfum décèle la présence. Elle est en abondance dans tous nos bois, et affectionne les lieux humides et ombragés.

3° La Clavaire (*Clavaria coralloides*, Lin.), qui se plaît dans tous nos bois de haute futaie où elle est très-abondante.

4° L'hydne (*Hydnum repandum*, Lin.), est très-abondant dans tous les bois de la montagne.

Il en est d'autres qui, pouvant offrir un aliment sain et agréable, présentent cependant plus de difficultés dans leur détermination ; ce sont particulièrement :

L'Agaric comestible (*Agaricus campestris*, Lin., *edulis*, Bull.), que tout le monde connait, puisqu'il vient sur les couches, et qu'on le vend dans nos marchés. Cet excellent champignon est abondant dans tous les patis de nos montagnes, et près de la ferme de Bœuf : j'ai vu des pâturages tout blancs par la masse de ces champignons. A Bouzy, Trépail, Verzenay, Chigny, Rilly, il est commun sur les plaines de la montagne, mais il faut bien le connaître. Il se confond facilement avec l'Agaric bulbeux, qui est un poison violent. Je vous réitère que souvent des accidents bien funestes en sont résultés ; il faut donc faire bien attention aux différences que j'ai signalées entre ces deux espèces.

Le Bolet comestible (*Boletus edulis*, Bull.), connu sous le nom de *Cep*, est un champignon excellent

dont la pulpe est fine, délicate, d'un parfum agréable, d'une blancheur permanente, surtout dans les jeunes individus qu'on doit toujours préférer. Ce champignon très-estimé dans le midi de la France, se trouve si abondamment dans tous nos bois, que très-certainement il serait facile, dans l'espace d'une heure, d'en récolter une suffisante quantité pour en rassasier vingt personnes. Il faut apporter beaucoup de soins dans son choix, et prendre bien garde de le confondre soit avec le Bolet orangé (*Boletus aurantiacus*, Bull.), soit avec le *Boletus cyanescens*, Bull. auxquels il ressemble beaucoup. On reconnaîtra ces deux dernières espèces qui sont suspectes (suivant Bulliard) à la teinte bleuâtre ou verdâtre qu'ils prendront après la rupture. On doit aussi se méfier du Bolet à tubes jaunes (*Boletus subtomentosus*, Pers.), qui est plus dangereux que les deux autres. Ce dernier champignon est un des plus communs, surtout dans les sapinières, et il peut facilement être confondu avec une variété du bolet comestible. Sa chair est mollasse, jaune, et prend une teinte grisâtre, verdâtre ou bleuâtre lorsqu'on l'entame. Quelquefois aussi ce changement de couleur n'a pas lieu, ou du moins il est peu sensible.

En terminant, Messieurs, je vous exprimerai mon vif regret de voir l'étude des champignons si négligée par les habitants de la campagne. En les éclairant sur le danger de certaines espèces, elle leur ferait trouver dans certaines autres un aliment agréable et abondant, qui serait encore une véritable ressource pour les indigents.

Je me trouverai heureux, si sous ce double rapport, la notice que j'ai l'honneur de vous présenter peut être de quelque utilité.

NOMS

Des espèces de champignons trouvés aux environs de Reims

Classés suivant Duby, en son *Botanicon Gallicum*,

Avec indication des espèces comestibles ou vénéneuses, et celle des planches de l'Atlas de Roques.

Nota. Le signe pl. veut dire planche, *fig.* signifie figure, et v. variété.

Morchella esculenta. Pers., comestible, pl. 1, *fig.* 4 et 5, avril, Merfy, Chenay, Trigny, Aubilly et toute la lisière des bois de la montagne de Reims.

M.— esculenta. v. *fulva*. Fries., comestible, avril, Merfy.

M.— semi libera. DC., comestible, mai, Reims, Bois-d'Amour.

Pistillaria micans. Fries., mai, Bouzy.

Clavaria cornea. Batsch., octobre, Ambonnay.

C.— coralloides. Lin., comestible, Tripette, Barbe de chèvre, Mainotte, Pied de coq, Buisson, Ganteline, Cheveline, Balai, Bouquinbarde, pl. 1, *fig.* 1, en octobre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.

Thelephora caryophillea. Pers., novembre, Bouzy.

Thelephora hirsuta. Wild., novembre, Bouzy.
T.— rubiginosa. Schrab., novembre, Bouzy.
T.— purpurea. Pers., novembre, Bouzy.
T.— corticalis. DC., novembre, Bouzy.
T.— aurantia. Pers., novembre, Bouzy.
T.— cretacea. Pers., novembre, Vandeuil.
Auricularia mesenterica. Pers., novembre, Reims, aux promenades.
Hydnum repandum. Lin., comestible, Rignoche, Eurchon, Curchon, Pied de Mouton blanc, PL. 2, *fig*. 2, octobre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.
Boletus subtomentosus. Lin., *chrysenteron*. Bull., suspect, PL. 8, *fig*. 3, octobre, Bouzy, Brimont et tous les bois de la montagne de Reims.
B.— luridus. Schœff., *perniciosus*. Roques, vénéneux[1], PL. 7, *fig*. 1, 2, 3, septembre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.
B.— edulis. Bull., comestible, Cepe, Ceps, Gyrole, Gyroule, Bruguet, Potiron, PL. 4, *fig*. 2, PL. 5, *fig*. 1, 2 et 3, septembre, octobre, novembre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.
B.— æreus. Bull., comestible, Ceps noir, Ceps bronzé PL. 3, *fig*. 1, 2, et 3, PL. 4, *fig*. 1, septembre, octobre, novembre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.
B.— viscidus. v. *B. — aurantiacus*. Bull., suspect, Roussile, Gyrole rouge, PL. 9, *fig*., 2 et 3, septembre, octobre, novembre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.
B. — cyanescens. Bull., suspect, PL. 8, *fig*. 1 et 2, septembre, octobre, novembre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.

Polyporus perennis. Lin., août, Villers-Marmery.
P. — *varius*. Fries., août, Chaussée de Vandétré.
P. — *hispidus*., Fries., octobre, au Château de Vergeur.
P. — *adustus*. Fries., novembre, Bouzy.
P. — *suaveolens*. Fries., suspect, octobre, ruisseau de Crilly-sur-Vieux-Saules et à Saint-Brice.
P. — *versicolor*. Fries., suspect, octobre, Bouzy.
P. — *fomentarius*. Fries., novembre, Bouzy.
P. — *ignarius*. Fries., novembre, Bouzy, Muire.
P. — *salicinus*. Fries., novembre, Bouzy.
P. — *squamosus*., Fries., juin, Ludes.
Dædalea gibbosa. Pers., janvier, autour de Reims.
D. — *suaveolens*. Pers., suspect, novembre, Bouzy et Clairmarais.
D. — *variegata*. Fries., novembre, Bouzy et Clairmarais.
D. — *unicolor*. Fries., novembre, Bouzy.
D. — *betulina*. Rebent, mars, Bouzy.
D. — *quercina*. Pers., décembre, aux promenades de Reims.
Schizophyllum commune. Fries., novembre, Bouzy.
Merulius lacrymans. DC., novembre, Reims.
Cantharellus cornucopioides. Fries., suspect, Trompette des morts, du jugement dernier, novembre, Bouzy.
C. — *lutescens*. Fries., novembre, Bouzy.
C. — *cibarius*. Fries., comestible, Gyrolle, Gérille, Cheveline, Chevrette, Gingoule, Jaunelet, Girandet, Escraville, Oreille de lièvre, PL. 10, *fig.* 1 et 2, septembre, octobre, novembre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.
Agaricus deliquescens. Bull., décembre, Reims, Bois-d'Amour.

Agaricus digitaliformis. Bull., octobre, Reims.
A. — *hydrophorus*. Bull., octobre, Bouzy.
A. — *striatus*. Bull., septembre, Bouzy.
A. — *hydrophilus*. Bull., novembre, Bouzy.
A. — *lateritius*. Schœff., *Amarus*. Bull., vénéneux, PL. 15, *fig*. 1, septembre, Bouzy.
A. — *fascicularis*. Bolt., vénéneux, PL. 15, *fig*. 2, octobre, Bouzy.
A. — *hæmatospermus*. Bull., octobre, Bouzy.
A. — *campestris*. Lin., *Edulis*. Bull., comestible, PL. 14, *fig*. 1 à 6, Boule de neige, Paturons, avril, septembre, octobre, novembre, Bouzy et tous les pâtis des montagnes, et les pâturages des environs de Reims.
A. — *cretaceus*. Bull., octobre, serres de M. d'Aubilly, à Aubilly.
A. — *variabilis*. Pers., novembre. Bouzy.
A. — *pygmœus*. Bull., novembre, Bouzy.
A. — *crustuluniformis*. Bull., vénéneux, octobre, Bouzy.
A. — *violaceus*. Lin., comestible, PL. 17, *fig*. 1re, septembre, Bouzy.
A. — *turbinatus*. Bull., comestible, octobre, Bouzy.
A. — *collinitus*. Sow., octobre, Bouzy.
A. — *stypticus*. Bull., veneneux, PL. 10, *fig*. 5, novembre, Bouzy.
A. — *petaloides* v. *B. spathulatus*. Pers., octobre, Bouzy.
A. — *conchatus*. Bull., novembre, Bouzy.
A. — *inconstans*. Bull., novembre, Bouzy.
A. — *corticalis*. Bull., novembre, Bouzy.
A. — *pellucidus*. Bull., novembre, Bouzy.
A. — *androsaceus*. Lin., août, Brimont.
A. — *cyathiformis*. Bull., novembre, Bouzy.
A. — *infundibuliformis*., Bull., comestible, novembre, Bouzy.

Agaricus driophilus. Bull., novembre, Bouzy.

A. — *velutipes*. Curt., décembre, Bouzy.

A. — *sulphureus*. Bull., suspect, PL. 16, *fig.* 6, août, Brimont.

A. — *arcuatus*. Bull., octobre, Bouzy.

A. — *laccatus*. v. *B. amethysteus*. Bull., comestible, PL. 15, *fig.* 3, octobre, Bouzy.

A. — *puniceus*. Fries., novembre, Bouzy.

A. — *dentatus*. Lin., octobre, Bouzy.

A. — *virgineus*. Wulf., comestible, octóbre, Bouzy.

A. — *Eryngii*. DC., comestible, octobre, plaine de Condé-sur-Marne.

A. — *piperatus*. Scop., comestible, Vache blanche. PL. 13, *fig.* 1 et 2., octobre, novembre, Bouzy.

A. — *theiogalus*. Bull., vénéneux, août, Brimont.

A. — *subdulcis*. Pers., suspect, septembre, Bouzy.

A. — *nigricans*. Bull., octobre, Bouzy.

A. — *furcatus*. Pers., vénéneux, PL. 12, *fig.* 2, septembre, Bouzy.

A. —*Ruber*. DC., vénéneux, PL. 12, *fig.* 1, septembre, Bouzy.

A. — *pectinaceus*. v. *A. fulvus*. Bull., *Emeticus*. Pers., vénéneux, PL. XI, *fig.* 1 à 5, novembre, Bouzy.

A. — *acerbus*. Bull., octobre, Bouzy,

A. — *eburneus*. Bull., comestible, octobre, Bouzy.

A. — *annularius*. Bull., vénéneux, octobre, Bouzy.

A. — *clypeolarius*. Bull., suspect, septembre, Bouzy.

A. — *procerus*. Scop., comestible, Grisette, Couleuvrée, Parasol, Columelle, Potiron à bagues, Bruguet, PL. 17, *fig.* 3 et 4, novembre, Bouzy,

A. — *asper*. DC., vénéneux, octobre, Bouzy.

A. — *pantherinus*. DC. *herpeticus*. Roq., vénéneux, PL. 20, *fig.* 3, octobre, Trépail.

Agaricus muscarius. Lin., vénéneux, PL. 18, *fig*. 1 et 2, PL. 19, *fig*. 1, 2 et 3, PL. 20, *fig*. 1, octobre, novembre, Bouzy et tous les bois de la montagne de Reims.

A. — *vaginatus*. Bull., comestible, juillet, Brimont.

A. — *phalloides*. Bull., *Bulbosus*. Bull., vénéneux, PL. 23, *fig*. 1 et 2, novembre, Bouzy.

A. — *Vernus*. DC., *Venenatus*. Roq., vénéneux, PL. 23, *fig*. 5, avril, Bouzy.



GÉOLOGIE.

RAPPORT (1)

SUR LA

STATISTIQUE MINÉRALOGIQUE ET GÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

DE MM. SAUVAGE ET BUVIGNIER,

Membres correspondants de l'Académie.

La science de la géologie est une des conquêtes de notre époque, nous pouvons en revendiquer toute la gloire. Il y a quelques années à peine, que les savants n'en avaient pas la moindre idée, et déjà nous en sommes au point de connaître d'une manière à peu près certaine la constitution matérielle du globe que nous habitons. Des faits constants, vérifiés en divers lieux et en diverses circonstances constatent que le centre de la terre est dans un état d'incandescence, et que la solidité de son enveloppe est dûe au refroidissement gra-

(1) De M. Querry, membre titulaire.

duel des points qui sont en contact avec l'atmosphère. Il a fallu un espace de temps inappréciable et d'innombrables bouleversements extérieurs, pour que notre planète fût susceptible de recevoir des habitants et de fournir aux besoins de leur existence.

Nous remarquons en effet que la surface de la terre est formée d'un grand nombre de couches distinctes. Les matières dont elles se composent varient dans leur nature et dans les objets qu'elles renferment. Ce sont, d'une part, des roches d'une contexture très-dure, immédiatement en contact avec les feux souterrains qui les tenaient autrefois en état de fusion, telles que les basaltes, les granits, les porphyres, etc.; d'autre part, ce sont des dépôts laissés par les eaux qui les tenaient primitivement en dissolution : on en juge par les débris d'une multitude d'animaux aquatiques dont ils sont remplis.

Un monde nouveau s'est révélé à nos yeux; le domaine de l'histoire naturelle est presque doublé; de jour en jour de nouvelles races d'animaux éteintes aujourd'hui, présentent leurs débris à l'investigation et aux conjectures des naturalistes.

Quel magnifique spectacle que celui que nous offre cette longue série d'êtres, de toutes formes, de toutes grandeurs! c'est dans leur contemplation que l'on comprend la justesse de cette sublime expression de l'Écriture sainte, qui, pour caractériser l'action du Créateur faisant tout sortir du néant par une seule parole, nous dit que cette opération divine n'a été qu'un jeu pour sa toute puissance : *Ludens in orbe terrarum*.

Mais qu'eût été pour nous tant de magnificence, s'il ne s'était trouvé quelques uns de ces hauts et vastes génies, qui, par la persévérance de leurs recherches et

la profondeur de leurs conceptions, ont réussi à soulever le voile dont la sagesse éternelle avait enveloppé ses ouvrages? Nous aurions vu sans comprendre, semblables à ces hommes ignorants qui ne voient qu'avec indifférence le firmament parsemé de ses étoiles brillantes, parce qu'ils ne savent point que ce sont autant de globes immenses se mouvant à des distances infinies, avec l'ordre le plus parfait. Grâce donc à ces hommes illustres, les diverses formations de notre globe sont coordonnées et classées, on sait ce que chacune d'elles contient et ce qu'on peut espérer d'y découvrir en les fouillant. Les êtres qu'elles contiennent sont rattachés d'avance par des caractères spéciaux à une famille commune qui la sépare de tout autre, et chacun est désigné par un nom qui lui est propre. Avec des indications aussi précises, il n'existe plus de crainte de s'égarer lorsque l'on veut s'appliquer à l'étude de la description d'une contrée quelconque; on n'erre plus à l'aventure à la poursuite d'un système qui peut être combattu et renversé par d'autres plus habiles.

C'est guidés par ces travaux précédents que MM. Sauvage et Buvignier sont venus vous décrire la constitution géologique du département des Ardennes; l'ouvrage qu'ils vous ont adressé comme titre à leur admission parmi vous, est rempli des détails les plus intéressants, et contient les renseignements les plus utiles. Ce livre étant un recueil de faits et d'observations se prêtera peu à une analyse, aussi n'entreprendrai-je pas de la faire; je me contenterai de vous signaler la méthode suivie par ses auteurs, en faisant ressortir quelques traits plus saillants de cette savante description. Ils ont su y concilier deux choses bien difficiles: ne

rien omettre et ne jamais se répéter, malgré les rapports d'identité qu'avaient les lieux et les choses qu'ils avaient à décrire, et ils l'ont fait sans confusion, sachant soutenir l'intérêt du lecteur du commencement à la fin.

La statistique géologique des Ardennes est divisée en quatre parties auxquelles viennent se joindre deux appendices, l'un servant d'introduction pour rappeler les principes de la science géognostique, l'autre placé à la fin et servant de corollaire à toutes les observations contenues dans l'ouvrage : c'est un dictionnaire de tous les villages du département avec l'indication de l'espèce de terrain sur lequel ils sont construits, et des richesses que le sol peut offrir à ses habitants. En outre, des cartes, des plans et coupes géologiques avec des dessins de tous les fossiles nouveaux et inédits trouvés dans les Ardennes sont ajoutés au texte, pour en donner au lecteur une parfaite intelligence.

Les trois premières parties sont consacrées à la description générale et sommaire du sol sous les trois rapports, topographique, géologique et minéralogique. Les auteurs nous y donnent les évaluations exactes de la hauteur des principaux sommets des Ardennes et de la profondeur des vallées par lesquelles s'écoulent les rivières qui arrosent la contrée. Ils nous montrent toutes les révolutions de la surface de cette terre, et les diverses espèces de terrains que possède le département. Au Nord, les schistes ardoisiers et antraxifères immédiatement placés sur les roches primitives; au centre et à l'Est, les terrains secondaires, et enfin au

Sud et à l'Ouest les terrains dits de la craie, semblables à ceux de l'arrondissement de Reims.

A l'exception des terrains primitifs, le département des Ardennes offre dans sa superficie toutes les espèces de dépôts dûs à l'action des eaux, depuis les schistes ardoisiers et les grès, jusqu'aux couches formées par le dernier cataclysme qui a bouleversé notre globe.

Ainsi, le livre de MM. Sauvage et Buvignier en main, on pourrait, sans sortir des Ardennes, faire un cours à peu près complet de géologie, et former un riche cabinet de minéralogie.

C'est surtout la 4e partie qui excite l'intérêt non seulement des savants, mais de tous les habitants du département en général. Elle est consacrée à l'énumération de toutes les richesses que l'on peut tirer du sol jusque dans ses plus grandes profondeurs. Il serait nécessaire à tous les cultivateurs d'en faire une étude spéciale, ils en retireraient de grands avantages pour l'amélioration de leurs terres, pour l'agrément et la solidité de leurs habitations, et le développement de leur commerce. On ne peut douter, à la précision de leurs descriptions, qu'ils n'aient exploré par eux-mêmes tous les lieux dont ils parlent, et alors on peut se faire une idée des peines qu'ils se sont données pour produire une œuvre consciencieuse à tous égards.

L'exploitation des ardoises dans la partie N. du département a surtout attiré leur attention, et il devait en être ainsi, puisque c'est une richesse spéciale à cette contrée. Ils ont savamment décrit le mode d'exploitation, le nombre d'hommes qui y étaient employés, les dépenses des travaux, les diverses chances

de succès qu'offraient les explorations, puis enfin les bénéfices qui en revenaient aux propriétaires, et les sommes que ce commerce versait dans le pays. Sous ce rapport, cet ouvrage est spécial, c'est un traité complet sur l'extraction et le commerce des ardoises.

En un mot, le livre que je vous signale remplit parfaitement son but, qui est de donner une notion exacte des différents terrains dont se compose le sol du département des Ardennes, et de signaler tout ce qui peut y intéresser la science, l'industrie, le commerce et l'agriculture. Nous avons à nous féliciter de ce que les mêmes savants qui ont jusqu'ici fait preuve d'une si grande activité et d'une si consciencieuse exactitude dans leurs publications, aient été chargés de dresser la statistique du département de la Marne, parceque nous savons d'avance ce que sera cet ouvrage, et le bien qu'il fera ; et quelque parfaite que soit celle des Ardennes, nous avons lieu d'espérer, que de nouvelles observations faites sur des terrains identiques, mais placés dans des rapports différents, agrandiront encore le cercle de ces connaissances qu'ils vont consacrer à notre instruction et à notre utilité.



ÉTUDE GÉOLOGIQUE

DU PAYS DE REIMS.

RAPPORT

DE M. N. RONDOT,

MEMBRE CORRESPONDANT, COMMISSAIRE DE L'ACADÉMIE.

(*Séances des* 28 *avril et* 16 *juin* 1843.)

Messieurs,

Dans la séance du 3 mars, sur la proposition de M. le sécrétaire, vous avez décidé la nomination d'un commissaire, chargé de vous représenter dans les études de la carte géologique du département de la Marne, et de vous rendre compte des progrès du travail. Vous m'avez fait l'honneur de me confier cette mission, et m'avez associé mon savant ami, M. Garcet.

Votre commissaire, Messieurs, doit tout d'abord vous prier de sanctionner le nouveau mandat qu'il s'est

imposé. Nous n'étions appelé qu'à remplir un rôle secondaire, nous avons pensé plus utile d'intervenir activement, de prendre l'initiative des études et de constituer ainsi en fait la carte géologique sous le patronage de l'Académie.

Depuis Réaumur et Buffon (1), la science a singulièrement progressé, entraînée et fixée par Cuvier et Elie de Beaumont : une carte géologique exacte est donc possible aujourd'hui ; et elle n'est pas seulement précieuse comme monument de statistique naturelle, comme constatation locale des cataclysmes mystérieux qui ont modifié le relief de notre globe ; — elle est snrtout importante par son intérêt pratique, car c'est à elle que l'industrie, la métallurgie, l'agriculture vont demander leurs renseignements. Deux de nos confrères, MM. C. Sauvage, ingénieur des mines et A. Buvignier, de la société géologique de France, seront, sans nul doute, chargés de cette topographie ; une communication officieuse leur en a donné l'assurance ; leurs noms témoignent suffisamment de l'exactitude intelligente et du talent avec lesquels seront dirigées leurs recherches.

Ces faits posés, permettez-nous, Messieurs, de vous exposer notre but et nos premiers travaux.

(1) L'historien de l'Académie des sciences pour l'année 1720 disait : « Pour parler plus sûrement sur cette matière (l'hypothèse d'un golfe, proposée par Réaumur pour expliquer la présence des falunières de la Touraine), il faudrait avoir des espèces de cartes géographiques dressées selon toutes les minières de coquillages enfouis en terre : quelle quantité d'observations ne faudrait-il pas, et quel temps pour les avoir ? Qui sait cependant si les sciences n'iront pas jusque là, du moins en partie ? »

Nous voulons préciser l'âge et l'horizon géologique de chaque formation, de chaque assise de la stratification tertiaire; nous avons donc décidé de recueillir et coordonner tous les documents spéciaux à la conchyliologie géognostique. Un programme a été arrêté; un modèle de catalogue, un tableau sommaire de la faune tertiaire ont été dressés, et ces éléments de recherches ont été partiellement envoyés à MM. les naturalistes du département. Nous y avons joint une série de questions pour vérifier les conclusions du mémoire de M. Elie de Beaumont sur les calcaires grossier et siliceux de la montagne de Reims, et notre opinion sur la dénudation diluvienne du sol de la Champagne.

Vers votre commissaire convergent déjà tous les faits, toutes les observations, toutes les recherches. Les maîtres s'empressent de nous éclairer de leurs lumières et de leur savante expérience; et, par la diffusion de leur savoir, l'échange des renseignements, la discussion des idées, nous avons pu rectifier certaines erreurs, provoquer des explorations sérieuses et préparer quelques matériaux. Nous les avons déduits de documents vérifiés sur les lieux, constatés par échantillons caractéristiques. C'est comme système de preuves, comme médailler résumant les titres chronologiques de chaque terrain, que nous avons voulu établir une collection des fossiles tertiaires. Pour nous, ce n'est qu'un moyen dont l'étude philosophique est le but, et le fait, ainsi précisé, ne nous intéresse que comme auxiliaire de l'idée, comme lemme de géométrie.

Nos études ne sont encore que sommaires; elles n'ont porté que sur six gisements, différenciés d'ailleurs à tous égards, dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir successivement.

Bien que notre rayon d'exploration soit limité par le 2° 5' de longitude et le 48° 50' de latitude, nous mentionnerons pour mémoire le terrain crétacé inférieur, qui se montre à l'E. et au S. E., dans les arrondissements de Sainte-Menehould et de Vitry-le-Français.

M. Drouet (1) y signale le *terrain néocomien* : sans avoir visité cette région, nous émettons le doute, d'après nos renseignements et nos échantillons, que cette formation marine, synchronique, comme vous le savez, Messieurs, du *Wealden*, soit relevée et affleure bien caractérisée en quelque point du département.

En effet, — il est borné au N., de Berry à Monthois, au S., de Villenauxe à Chavanges, par la craie blanche à inocérames et *spatangus cor-anguinum* (terrain sénonien d'A. d'Orbigny), dont au S. E. la limite est déterminée par une ligne dont Margerie, Gigny, Arzillières, Couvrot et Changy précisent le contour. Le *gault* (terrain albien, A. d'Orb.) lui succède, recouvert de craie tufau, d'alluvions anciennes, et sa puissance est telle qu'à Vitry-le-Français, un forage commencé a déjà traversé une épaisseur de 123m 75, et qu'à Courdemange, un second sondage n'en a point atteint la fin à 129m 93. Les seuls fossiles que nous connaissions de notre gault sont la *turbinolia conulus*, Michelin, et neuf espèces de céphalopodes tentaculifères ammonidés :

(1) « Le département de la Marne appartient à trois grandes divisions : 1° Le terrain crétacé, premier étage des terrains secondaires, comprenant de bas en haut les sables et grès verts; le *terrain néocomien*, l'argile gault, la craie tuffau et la craie blanche, etc. » *M. Drouet*, de la Géologie du département de la Marne; Ann. de la société d'agriculture de Châlons, 1840. p. 232.

Ammonites interruptus, Brug.	Grandpré (Ard.),	*Sauvage et Buvignier.*
A. Dendrius, Sowerby.	id.	arr. de Vassy, *Cornuel.*
A. Lyelli, Leymerie.	id. Aube (arg. tégulines)	*Leymerie.*
A. latidorsatus, Michelin.	id.	id.
A. Beudanti, Brongniart	id.	id.
A. bicurvatus, Michelin.	arr. de Vassy, *Cornuel.*	id.
A. Deshayesi, Leymerie,		id.
Crioceras?		
Hamites alterno-tuberculatus, Leymerie.		id.

(Collection de M. Dutemple).

Au S. E., à Sermaize, règne le *grès vert inférieur* (terrain albien) avec l'*exogyra sinuata* (*gryphæa latissima*, Lk.), la *terebratula sella*, Sow., la *plicatula inflata* et la *serpula socialis*, Goldf., des lutraires, quelques dents de *pycnodus*, etc. C'est un segment de cette zône qui semble le rivage de la mer Sénonienne et court du N. à l'O. en passant par Aubenton, Grandpré, *Sainte-Menehould*, Vassy, Brienne, Ervy, Auxerre et Cosne. Le terrain crétacé inférieur n'est pas seulement cité à Sainte-Menehould qui, suivant M. Wyld (1), repose sur la craie tufau ; M. Arnould a observé celle-ci à Dammartin, Berzieux...... et le *lower-green-sand* à Vienne-la-Ville, Florent, Passavant, Ante, la Neuville-aux-Bois, etc.

Enfin au N. E., sur la lisière des Ardennes, le calcaire à astartes et le *kimmeridge-clay* à *exogyra virgula*, Goldf. plongent sous le gault et la craie tufau ; celle-ci y est caractérisée par l'*endogenites erosa*, Fitton, l'*ammonites Renauxianus*, A. d'Orb. et l'*hamites armatus*, Mantell.

En résumé, nulle part d'indication du terrain néo-

(1) Coup-d'œil botanique et géologique sur l'arrondissement de Sainte-Menehould, par M. *de Lambertye*. Ann. de la Soc. d'agric. de Châlons, 1842. p. 204.

comien ; sa direction de relèvement du S. S. O. à l'E. N. E. explique d'ailleurs comment il peut passer de l'Aube dans la Haute-Marne, et de l'arrondissement de Vassy dans la Meuse, sans se montrer sur notre sol. —Le riche minerai de fer oolithique exploité à Cheminon, se retrouve à Vassy, à Sommevoire, à Narcy, non point dans l'étape néocomien, mais dans la partie inférieure du *green-sand*, au-dessus de l'argile à plicatules. Quant au calcaire que M. Drouet (p. 247) pense devoir être utilisé pour la construction et le pavage, ce ne peut être que l'analogue du grès jaunâtre (*lower green-sand*) des Côtes noires de Moëlains, mais non pas des calcaires à pavés de la Haute-Marne, qui sont l'oolithe vacuolaire et le calcaire tubuleux du terrain supra-jurassique.

Nous terminerons, Messieurs, en vous faisant remarquer le silence de M. Leymerie sur la présence dans le département de la Marne de la formation qui nous occupe. — Le terrain néocomien, dit-il, forme autour du bassin de Paris une ceinture qui l'entoure dans toute sa partie orientale, en traversant les départements de la Meuse, de la Haute-Marne, de l'Aube, de l'Yonne et de la Nièvre. Cette ceinture, qui n'a jamais plus de 2 lieues de largeur, atteint une longueur d'environ 50 lieues..... Sous le rapport de l'étendue, le terrain néocomien du bassin de Paris semblera considérable, si l'on se rappelle que cette ceinture n'est que l'affleurement d'une nappe qui probablement se prolonge sous le *green-sand* et la craie jusqu'en Picardie et en Normandie... » (1)

(1) Consulter : *A. Leymerie*. Mém. sur le terrain crétacé du dép. de l'Aube. Mém. de la Soc. Géol. t. IV. N° V. — *J. Cornuel*. Mém. sur les terrains crétacé inf. et supra-jurassique de l'arrondissement de Vassy (Haute-Marne). Mém. de la Soc. Géol. t. IV. N° IV.

La faune de la *craie blanche* qui affleure dans les dépressions de l'arrondissement d'Épernay, nous est connue par le catalogue de M. Dutemple, de Pierry, qui l'explore avec une intelligente activité. A Chavot, outre les *terebratula DeFrancii* et *subundata*, il a distingué parmi neuf genres de polypiers indéterminés l'*Eschara disticha* de Goldfuss (1); à Cramant, il a trouvé une anatife et six espèces de thécidée; à Dizy, la *belemnitella quadrata*, d'Orbigny. Si la craie blanche de Reims (2) a enrichi le cabinet de M. Hardouin Michelin d'un *aptychus*, et celui de M. de Saint-Marceaux du *belemnites dilatatus* de Blainville (3), d'apiocrinidées et de *spatangus bufo*, A. Br.; les foraminifères stichostègues et les pectinibranches de Chavot attachent un vif intérêt à la collection de M. Dutemple, et assurent sa supériorité. Nous ne mentionnerons que sa nodosaire et ses deux belles espèces inédites, peut-être uniques.

Les *sables inférieurs* (glauconie inférieure de M. d'Archiac) reposent partout immédiatement sur la craie

(1) Conchifères de la craie blanche supérieure de Chavot: — *Chama* (2 variétés), *lima* (5 var.), *pecten versicostatus*, Lk., *pecten* (8 espèces), *spondylus* (3 variétés), *podopsis*? (2 variétés), *exogyra*, *ostrea* (4 espèces), *crania parisiensis*, Defr. (bivalve), *terebratula subundata*, Sow., *T. octoplicata*, Sow., *T. alata*. Lk.? *T. carnea*, Sow., *T. Defrancii*, Brongniart. *T. concava*, Lk, (Collection de M. Dutemple).

(2) On trouve parfois dans la craie blanche à *belemnitella mucronata*, (d'Orb.) de Reims, des plaques de fer oxidé hydraté qui semblent avoir une origine organique, et qui, tout mutilées qu'elles sont, rappellent par leurs formes arrondies et leurs expansions latérales, l'osselet interne des *belemnosepia*.

(3) M. A. d'Orbigny ne mentionne le *belemnites dilatatus*, Bl. que dans les terrains néocomiens des Basses-Alpes et du Var. Paléontologie française. I. 42.

et constituent la base de nos collines. Leurs dunes s'élèvent vers Cumières et Ambonnay à 230 pieds au-dessus de la mer, et à partir de ce point culminant, se dépriment et se perdent vers l'O. A Châlons-sur-Vesle, à Muizon, à Thil, à Cormicy, à Villers-Franqueux, se montre le premier étage de ces sables, caractérisé par les

Pectunculus terebratularis. Lamarck.
Cardium semigranulosum. Sowerby.
Cyrena intermedia. Melleville.
Buccinum fissuratum. Deshayes.
Natica labellata. Lk.
Turritella imbricataria. Lk. (Variété locale.)
Melania inquinata. DeFrance.
Melanopsis buccinoidea. Férussac.
Neritina vicina. Mell.
Tornatella biplicata. Mell.

Toutes coquilles d'une fragilité extrême, déposées par lits onduleux. M. Melleville, de Laon, y a recueilli 43 espèces, dont 23 nouvelles qu'il a nommées (1), et parmi celles-ci, nous citerons :

Pholadomya plicata. Melleville.
Helix fallax Id,
Pupa elongata. Id.
Pedipes crassidens. Id.
Panopœa Remensis. Id.
Pyrula intermedia. Id.

Nous avons dans notre collection *l'ostrea rarilamella?* (Villers-Franqueux), *l'ostrea puncticulata*, la *neritina ornata*, la *dreissene antiqua*, la *corbis lamellosa*, la *teredina personata* et des serpules (Châlons-sur-Vesle).

(1) Mémoire sur les sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris, 1843.

Toutefois l'espèce qui spécialise le plus nettement cet étage est une huître dont le type et les variétés, tout communs qu'ils sont, n'ont pas, que nous sachions, encore été décrits. Jusqu'alors nous n'avons point vu ces huîtres en place, non plus que les dents de squales et les ossements d'émydes; toujours ils sont épars à la surface du sable, au milieu de fragments de grès ferrugineux coquillier et de feuillets sableux, ondulés comme si le dépôt de cette formation s'était effectué sous une mer sans cesse agitée, ou avait été charrié par les vents (1).

Au centre des buttes elliptiques de Châlons-sur-Vesle, de Chenay, etc., enchâssées le plus souvent entre deux bancs d'un grès peu étudié, M. Melleville a constaté la présence d'amas d'argile plastique et de lignites, affectant la forme d'un cône tronqué renversé, comme s'ils s'étaient moulés dans des bassins en entonnoir. Cette disposition que nous avons vérifiée, Messieurs, dans des circonstances diverses, nous a conduit à admettre ce théorème géologique, — que les argiles à lignites ne constituent point à la base de la formation tertiaire des bancs continus, mais se sont déposées dans les sables inférieurs en amas circulaires ou amygdaloïdes. — Nous avons regretté d'être forcé, par l'évidence des faits conchyliologiques, à ne plus croire à cette théorie des affluents de M. Constant Prévost, qui nous semblait si rationnelle. Il était si simple de prime abord de considérer nos gisements d'argiles, de

(1) Dans la séance du 4 août, nous avons présenté à l'Académie des échantillons d'une roche siliceuse compacte, criblée de gyrogonites (*chara medicaginula*, Leman), et d'autres graines, que nous avons recueillie dans le premier étage des sables inférieurs, à Châlons-sur-Vesle.

lignites, de sables, comme autant de points délimitant le cours d'une immense nappe d'eau douce, qui s'épandait sur le continent crétacé et débouchait vers Laon dans la mer du *Cerithium giganteum* (Lk.); si simple d'expliquer comment le cataclysme du diluvium, éliminant par dénudation et ravinant une partie de notre sol, les avait constitués sur nos collines en bassins isolés et distants. La théorie des puits naturels de M. Melleville, l'opinion de M. Dufrénoy nous ont ramené à un tout autre ordre d'idées, que nous nous réservons de développer devant la compagnie.

M. d'Archiac (coordination des terr. tert.) intercale le *calcaire pisolithique* entre la glauconie inférieure et le calcaire tufacé lacustre; M. Ch. d'Orbigny (coupe théorique du bassin de Paris) le place directement au-dessus de la craie, et ne mentionne ni nos sables inférieurs de Châlons-sur-Vesle, ni notre travertin à *physa gigantea* de Rilly et Sézanne.

Nous regrettons vivement, Messieurs, de n'avoir point étudié nous-même le gisement de cette formation; aussi les observations que nous avons l'honneur de vous soumettre sur ce sujet, sont-elles empruntées aux recherches de M. James Wyld, d'Épernay.

MM. Duval et Meillet (Bull. de la soc. géol. t. XIV, p. 100) affirment avoir reconnu le calcaire pisolithique à Sézanne et au mont Saran, près Cramant. — « Je prétends positivement, nous écrit M. Wyld (6 mai 1843), qu'il n'y existe point, non plus qu'à Rilly; c'est un dépôt tout local dans notre pays, ayant au mont Aimé et aux falaises de Vertus sa plus grande puissance. » — A Meudon, près Paris, où il agglutine nombre de débris de polypiers, de radiaires et de coquilles (*orbitolites plana*, *turbinolia elliptica*, A. Br.

cardium porulosum, Lk., *arca biangula*, Lk.; *modiola cordata*, Lk., *nerita angiostoma*, Desh., *turritella imbricataria*, Lk., etc.) il est réellement au-dessous de ce conglomérat d'os de mammifères et de lignites, étage inférieur de l'argile plastique, caractérisé par *l'anodonta Cuvieri*, Ch. d'Orb., la *paludina lenta*, Sow., le *mosasaurus* et le *lophiodon*. Par analogie, on peut donc supposer que sa position est la même au mont Aimé et à Vertus; cette probabilité est pour M. Elie de Beaumont une certitude, bien que le fait ne soit point prouvé, le calcaire pisolithique n'y étant surmonté d'aucune couche fossilifère.

Les points où il se montre dans le département sont, nous le répétons, très-limités; M. Wyld l'a vu *adossé à la craie* au bois de la Houppe; — la craie s'y élève à 240 m. au-dessus de la mer, c'est le niveau du mont Aimé et des falaises : il ne reparaît ni au N. du bois de la Houppe, ni à l'O. de Vertus, et il n'en existe aucune trace à Givray, à Loizy, à Soulières, à Saran, etc. M. d'Archiac le cite au plateau de la Magdeleine.

M. Dutemple a recueilli dans la roche dolomitique du mont Aimé un grand poisson indéterminé, et M. Arnould des dents de squaloïde, des vertèbres de crocodiles, etc.

Le Calcaire travertin ancien à *physa gigantea* n'a encore été observé qu'à Rilly-la-Montagne, à Sézanne, à Romery et à Sermiers. De la rareté et du peu de puissance de cette formation on peut inférer qu'elle est toute locale, comme sa parallèle et peut-être sa contemporaine, la marne blanchâtre à *Physa columnaris*, Desh., *Paludina Desnoyersi*, Desh., *Cyclas lævigata*, Desh., et à graines de *Chara helicteres*,

Ad. Br. (1) du mont Bernon.

Pour qui a dressé la coupe de la sablière de Rilly (2), l'âge du calcaire travertin lacustre est nettement précisé. Il est supérieur à cette puissante assise de sable blanc, exploité pour les cristalleries de Baccarat, Saint-Quirin, etc., qui repose directement sur la craie; il est inférieur à l'argile plastique et aux lignites

(1) Les characées sont des plantes aquatiques classées dans les cryptogames, entre les marsiléacées et les mousses.

(2) Coupe de la sablière de Rilly (25 septembre, 1842).

1. Terre végétale, fragmens de meulières sur le plateau.
2. Terre siliceuse ferruginée.
3. Marne avec rognons de calcaire gris très-dur. — Quelquefois on y trouve des concrétions sableuses tubiformes.
4. Argile plastique gris noirâtre.
5. Marne.
6. Sable.
7. Argile plastique.
8. Marne blanche avec nodules siliceux et coquilles d'après M. Arnould.
9. Calcaire travertin lacustre dur, en rognons concrétionnés.
10. d°. altéré.

Les assises supérieures ne sont composées que d'un limon argileux ferrugineux.

11. Calcaire travertin lacustre, (banc dur).
12. Sable ferrugineux.
13. Sable quartzeux blanc avec grès blanc. (3m. 25)
14. Sable. (1m. ")
15. Sable rougeâtre. (0. 65)
16. Gravier (appelé chalin par les ouvriers) avec coquilles. (0. 65)
17. Craie blanche.

Dans le petit bois qui domine la sablière, on trouve une cendrière abandonnée dont voici la coupe :

1. Sable gris avec petites meulières et silex.
2. Sable ocreux avec grès ferrugineux à gros grains.
3. Lignite avec petits cristaux de chaux sulfatée (sans fossiles).
4. Sable blanc.
5. Sable ferrugineux.
6. Lignites (*Cyrena, Arca, Cerithium variabile*).

coquilliers, inférieur naturellement au calcaire grossier, bien qu'il manque dans la localité, et au calcaire siliceux, avec lequel on l'a quelquefois confondu. Les espèces qui le caractérisent sont rares encore aujourd'hui dans les cabinets : ce sont avec des *valvata*, des limnées, des cyclades, des ancyles inédits les

Helix luna.	Michaud, Mag. de zool. cl. V. pl. 81 à 85, 1837.	
Helix hemisphœrica.	id.	id.
Helix Arnouldii.	id.	id.
Physa gigantea.	id.	id.
Cyclostoma Arnouldii.	id.	id.
Paludina aspersa.	id.	id.
Pupa bulimoidea.	id. Act. de la soc. Linn. de Bord. t. X. 4e l. 1838.	
Pupa columellaris.	id.	id.
Pupa sinuata,	id.	id.
Pupa oviformis.	id.	id.
Pyramidella exarata.	id. (*Clausilia exarata,* Arnould) (1).	
Helix Drouetii.	de Boissy.	

Quant au mode de formation de ce tuf lacustre, il est diversement expliqué. On ne sait si les molécules calcaires étaient en solution ou en suspension, et l'on n'est pas d'accord sur les dispositions topographiques. « Il me semble assez probable, nous écrivait M. V. Raulin (25 décembre 1843), qu'après la révolution qui a interrompu la formation de la craie, des matériaux sableux, amenés vraisemblablement par des courants fluviatiles dans un bassin marin peu profond, s'y sont accumulés en formant des dunes, principalement sur les bords. Ces dunes ont laissé entre elles des espaces où s'accumu-

(1) « Elle ne peut appartenir ni aux clausilies, ni aux auricules; — Lamarck, dans son histoire des animaux sans vertèbres, semblerait ne pas être certain que les Pyramidelles soient marines. »

Michaud. Actes de la société Linnéenne de Bordeaux, t. X. 4e liv., juillet, 1838.

laient exclusivement des eaux, soit pluviales, soit fluviatiles, et même de sources, chargées de calcaire qui, en se déposant, a pu englober les mollusques terrestres et lacustres, vivant sur les bords et dans ces eaux mêmes, ou amenés par les fleuves qui ne pouvaient manquer de venir des terres alors découvertes (Ardennes, Lorraine, Bourgogne, etc.) »

Quant à nous, Messieurs, nous pensons que les strates à *clausilia exarata* de Sézanne et de Rilly, sont des travertins, c'est-à-dire des dépôts de sources silicéo-calcaires; et tout en reconnaissant d'après l'identité de la faune, leur contemporanéité absolue, la nature minéralogique de la roche nous porte à admettre, en faveur de Sézanne, une antériorité relative. La marne du mont Bernon ne nous semble point avoir la même origine; c'est le lit de quelque bassin d'eau stagnante, couverte de characées, sédiment vaseux qui a conservé les tests si frêles des mollusques qui y vivaient.

L'argile à lignites des environs de Rilly-la-Montagne a été l'objet de nos recherches les plus assidues. Nous avons recueilli aux Voisillons (Vaux-Sillons), petit gîte de cendre vitriolique encaissée dans les sables inférieurs, et exploitée pour l'amendement des vignes, une série jusqu'à présent unique d'espèces et de variétés marines et lacustres.

ESPÈCES LACUSTRES.

Melania inquinata. De France (9 variétés, dont 3 nouvelles) (1).
Melanopsis buccinoidea. Férussac (plusieurs variétés).

(1) *Melania inquinata*, Defr. — *Var. callosa*, nobis. (Caractérisée par une excroissance au milieu du bord columellaire, callosité saillante, en forme d'ôméga, qui est peut-être un effet de l'âge).

Neritina globulus, Fér.
Neritina pisiformis, Fér.
Neritina (Espèce inédite).
Cyrena antiqua, Fér.
Cyrena cuneiformis, Fér.
Cyrena tellinella, Fér.

ESPÈCES MARINES.

Auricula hordeola, Lamarck.
Natica labellata, Lamarck.
Natica (2 espèces indéterminées).
Cerithium variabile, Deshayes (12 var. dont 5 nouvelles) (1).
Cerithium turris, Deshayes (3 var. dont 2 nouvelles).
Buccinum semicostatum, Deshayes.
Corbula (Espèce inédite).
Nucula deltoidea, Lamarck.
Ostrea (3 espèces).
Ostrea sparnacensis, DeFrance.
. . . .
Ossements indéterminés.
Dents de squaloïde.
Mandibules de poissons (identiques à celles de la burge du calcaire grossier supérieur d'Hermonville).
Cypris.

Nous avons remarqué que l'abondance et la présence de certaines espèces varient suivant la profondeur. A tel endroit se montre la mélanie souillée, à tel autre, le cérite tour; telle dépression offre le buccin demi costulé, qui ne se retrouve en nul autre point; telle fouille dans le lignite amène au jour la corbule et l'auricule grain d'orge et dans le sable ferrugineux la variété A (Desh.) du cérite variable : enfin, telle poche sableuse ne renferme que des fossiles roulés, cyrènes

(1) *Cerithium variabile*, Deshayes. — *Var. AA.* nobis. *Anfractibus unistriatis, tuberculis serratis, numerosis, coronatis; striâ serratâ. Var. AB,* nobis. *Anfractibus unistriatis, tuberculis serratis, numerosis, coronatis, striâ simplice.*

tellinelles et cunéiformes, néritines et mélanies. Cette localisation des espèces sur une surface d'à peine cent pas carrés et dans une profondeur maximum de 2 mètres, nous a paru mériter d'être mentionnée (1). A Coulommes du reste, peut se remarquer aussi cette originalité d'une faune spéciale à chaque étage, car l'argile qui recèle les plaques vermiculées de trionyx, les écailles d'un crocodile analogue au gavial de Caen, les vertèbres, les palais de sauriens et de poissons, et les épines que nous croyons provenir de silures, cette argil e est supérieure à la fausse glaise à *ostrea*, *cyrena*, *cerithium* et ne renferme aucune coquille (2).

Ce qui attache tant d'intérêt à l'étude du système de l'argile plastique dans la montagne de Reims, c'est la dissemblance de chacun de ses gisements et la multiplicité des accidents géologiques qui les singularisent. — Mailly (270^m au-dessus de la mer) semble être l'herbier de la flore tertiaire inférieure. Chaque coup de pic y détache par clivage des feuillets d'une glaise rougeâtre qui a conservé l'empreinte fidèle des tiges, des feuilles, des fleurs, des graines des végétaux dicotylédones des créations passées. Fismes est re-

(1) A mi-côte, calcaire siliceux à *Limnæa longiscata*, A. Br.

1. Sable gris avec blocs de grès ferrugineux à gros grains et cailloux roulés.
2. Sable ferrugineux.
3. Lignite avec petits cristaux de chaux sulfatée.
4. Lignite avec efflorescences vitrioliques.
5. Sable lignitifère ferrugineux.
6. Argile à lignites.
7. Sable gris dans lequel sont déposés les lignites coquilliers.

(2) M. Melleville a omis dans sa coupe de Chamery à Coulommes (Bulletin de la Soc. Géol. t. X. p. 16), le terrain de l'argile plastique, qui dans ce dernier village a une puissance de plusieurs mètres et est caractérisé par nombre de coquilles et d'ossements.

présenté dans les cabinets par son *mytilus*; Bernon par sa webstérite aluminifère et son hydrate d'alumine résiniforme; Saran par la *corbula Drouetii* et la *cyrena Gravesii ?;* Ambonnay par ses fruits, Villers-Marmery par son succin; Béru, Bouzy par leurs belles cristallisations prismatiques de chaux sulfatée, créée au sein des lignites vitrioliques par double décomposition électro-chimique. A Pouillon (1), célèbre par ses lignites fibreux et ses ossements de sauriens et de chéloniens, s'est, depuis 1838, attachée une réputation classique. Les sondages exécutés par ordre de M. Andrieux, ont montré, à 42 mètres, les argiles non point adossées contre le calcaire grossier, mais parallèles à ses assises, et prouvé qu'elles lui sont constamment inférieures : ce fait, vérifié par M. Arnould sur un ou deux autres points du département, est acquis aujourd'hui à la science.

Il n'en est point de même du rang qu'occupent dans l'échelle tertiaire celles du versant N. N. E. de la montagne de Reims, et c'est sur ce point indécis que nous appelons l'attention sérieuse de nos amateurs. Il existe, d'après M. Melleville, deux étages d'argiles à lignites : « Pour ne vous parler que des environs de Reims, nous écrit-il (8 mai 1843), si vous parcourez tout le pays compris entre Fismes et Monchenot, vous remarquez dans la plaine et reposant sur la craie, des amas d'argile plastique associés aux sables inférieurs (premier étage); puis, sur le versant des collines et immédiatement sous le calcaire grossier, d'autres bancs

(1) A Pouillon, on a trouvé des fragments de troncs de palmiers (Statist. du canton de Bourgogne par Chalette, 1838).

M. J. Wyld a recueilli à Mailly une tête de Chélonien, que M. Valenciennes a reconnu provenir d'une grande espèce de *Trionyx*.

puissants d'argiles plus ou moins sableuses, que je rapporte aux fausses glaises des environs de Paris. Mêmes faits dans la vallée de la Marne. On trouve au même niveau, sur le versant de la montagne d'Ambonnay et au-delà, soit des dépôts isolés, soit des bancs continus d'argiles avec ou sans lignites, puis, au fond de la vallée, à quelques mètres seulement au-dessus du niveau de la Marne, d'autres dépôts toujours isolés d'argiles avec lignites (notamment sous Châtillon et près de Passy). Il y a entre ces deux systèmes une différence de niveau qui va là à près de cent mètres. Mêmes observations pour le massif tertiaire qui sépare la Vesle de l'Aisne. » — Ces faits admis, que l'on suive les affleurements de nos lignites dans la montagne : entre Jonchery et Gueux, ils se montrent dans les dépressions du continent crétacé, puis leur niveau s'élève insensiblement, et, un peu en avant de Chamery, semble atteindre celui du banc supérieur et se confondre avec lui. A quel système appartiennent les dépôts de Villers-Allerand, de Rilly, de Chigny et ceux de Verzenay, qui sont à une hauteur de 252 mètres ? Telle est la question posée par notre savant correspondant, question toute de géognosie, car les fossiles semblent être communs aux deux étages ; cependant les *cerithium turris*, *teredina personata*, *ostrea sparnacensis*, paraissent propres, suivant M. Melleville, au système supérieur (fausses glaises), et l'*ostrea bellovacina* à l'inférieur (argiles plastiques). — Cette dernière espèce est tout aussi rare dans nos environs que les *planorbis incertus* et *punctum* de Férussac, caractéristiques, d'après M. Brongniart, de la montagne de Reims ; — et que l'*ostrea plicatella*, que M. Deshayes annonce (t. I. p. 362) se trouver *habituellement* dans les terrains à lignites du

Soissonnais et de la *Champagne*. (*Ostrea testâ ovato-elongatâ, apice attenuatâ, depressâ; plicis angustis, rugæformis, radiantibus utràque valvâ ornatâ; umbonibus longis, acutis*; pl. L, fig. 2-5.)

M. d'Archiac a effleuré ce sujet (Bull. de la Soc. Géol. X. p. 179) : malgré une différence d'altitude de 198 mètres, les lignites de Verzenay et de Soissons lui paraissent dériver d'un *même* système, qui s'incline de l'E. au N. de 11 mètres par lieue.

Nous n'entretiendrons point l'Académie de certaines particularités géologiques qui donnent plus d'intérêt encore à nos terrains tertiaires inférieurs ; nous avons hâte de fixer devant elle les points d'une discussion sur la détermination de l'âge des sables à gros grains quartzeux et à *teredina personata* qui recouvrent les argiles à lignites. C'est un corollaire du problême que nous venons de poser. Caractérisée à Bernon (Strate n° 5 de la coupe de M. Preswich) par une faune très-variée, à Cuys par *l'unio truncatosa*, (Michaud), les anomies et les ossements d'herbivores, à Chavot par une mulette inédite, à Mailly par une cyrène également inédite, cette assise a jusqu'à présent été comprise dans l'argile plastique. La plupart de ceux qui l'ont observée avec soin n'ont point adopté un classement qui ne précise rien. Donc, les uns rattachent ces sables à l'étage inférieur du calcaire grossier ; d'autres proposent de les constituer en formation intermédiaire, indépendante; plusieurs enfin, et parmi ceux-ci nous nous citerons avec MM. Wyld et Dutemple, désirent voir combiner le second projet avec l'ancienne opinion, c'est-à-dire, caractériser ce sable par *l'unio truncatosa* et la *teredina personata*, et tout en le maintenant dans l'argile plastique, l'isoler de la partie supérieure de ce

système. — Le sable à mulettes, nous écrivait M. Raulin, est une ancienne plage heureusement appropriée; c'est un de ces accidents purement locaux, toujours très-limités, et que l'on n'a guère encore constatés que dans le pays de Reims et d'Épernay. — (1)

MM. James Wyld et Prestwich ont recueilli au mont Bernon dans ce strate (1m 40 de puissance) les fossiles suivants :

Melania inquinata, De France.
Melanopsis buccinoidea, Férussac.
Paludina.
Unio. (*U. truncatosa*? Michaud.)
Teredina personata, Lamarck.
Poissons. Écailles et arêtes.
Crocodiles. Plusieurs dents.
Mosasaurus. Partie de côte et dents.
Trionyx. Plusieurs ossements.
Emys. id.
Serpent. Vertèbres.
Lézard (petite espèce). Mâchoire.
Anthracotherium (petite espèce). Dent molaire.
Lophiodon (peut-être deux espèces). 4 dents molaires inférieures et 1 dent canine inférieure.
Rongeur ou Carnassier. Un fémur.
Mammifère indéterminable. Une vertèbre (atlas).

Un marchand de minéraux, M. Danhaüser nous a déclaré sans preuves y avoir pris en place et posséder le *fusus bulbiformis*, Lk., la *pyrula lævigata*, Lamk., quelques cérites et une dent de carnassier. Les *neritina*

(1) Au mont de Béru, dans un sondage exécuté pour rechercher les cendres vitrioliques, la sonde a traversé, avant de les atteindre, un sable fin, jaunâtre, analogue à celui du calcaire grossier de Courtagnon; M. de St-Marceaux y a trouvé un fragment de *Teredina personata*, Lk., la *Melania inquinata*. Def., le *Cerithium variabile*, Desh., des petites huîtres et des cyrènes (C. oblongue, trigone; la charnière présente sur la valve gauche 3 dents cardinales, dont la médiane est bifide).

globulus, Fér. operculées de la collection de M. St-Marceaux semblent provenir, non point de ces sables supérieurs, mais de l'argile plastique brunâtre à *cyrena antiqua*, Fér. (strate n° 14 de la coupe de M. Prestwich).

L'argile bigarrée de rose vif avec fer hydroxydé *aurifère* du mont Saran n'appartient pas, comme l'ont pensé MM. Duval et Meillet, à la région moyenne de l'argile plastique lignitifère. Elle en est, d'après M. James Wyld et nous, la couche la plus supérieure, contemporaine des sables à térédines du mont Bernon, de Cuys, de Chavot et de Saint-Martin-d'Ablois. M. Elie de Beaumont, qui l'a examinée avec M. Wyld, pense qu'elle dépend du calcaire grossier, et le représente à Saran. Quelques détails sur ce précieux affleurement intéresseront la compagnie. L'or ne se remarque pas seulement tapissant de petites lamelles cristallines les fissures naturelles de l'argile (1); souillé d'un peu de pyrite jaune verdâtre, il recouvre assez souvent d'une mince pellicule les pisolithes d'hydrate de sesqui-oxyde de fer. C'est la première fois que l'or se montre dans les terrains tertiaires dans une position définie, non plus en paillettes roulées, détachées des roches primordiales, mais en lamelles qui sont évidemment le résultat d'une précipitation électro-chimique. Le dissolvant n'a pu être qu'un sulfure alcalin qui, décomposé par un métal avide d'oxygène comme le fer, a formé un sulfure ferrique, en même temps que l'or révivifié s'est déposé en cristaux ou en couche mince. M. Melleville a trouvé dans cette découverte d'or natif

(1) La masse séchée, pulvérisée et traitée par le mercure pur, nous a donné de l'or en parcelles très-reconnaissables. 500 grammes de cette substance nous ont fourni environ 5 centigrammes d'or (1 °/₀₀). *Duval et Meillet.* Bull. de la Soc. Géol. t. XIV, p. 100.

un puissant argument en faveur de sa théorie des puits naturels : « même explication que pour le gypse, nous dit-il ; en descendant à travers les couches, les canaux naturels pouvaient arriver à celles qui forment le gîte ordinaire de ce métal. » (1)

Le calcaire grossier de nos environs mériterait les honneurs d'une monographie. Courtagnon, grâce à la réputation que lui a faite sa châtelaine si coquettement savante, est depuis longtemps le but du pélérinage des naturalistes. M. de Buffon cite, dans sa Théorie de la terre, ce banc de coquilles qui, suivant lui, a près de quatre lieues de largeur sur plusieurs de longueur. Le ravin de Chamery (C. G. médio-inférieur) (2) et les carrières d'Hermonville (C. G., inf., moyen, sup. et G. M. I.), Damery et Harty, Rosnay et Jonchery attirent chaque année de nombreux visiteurs, et les belles espèces fossiles qu'ils recèlent sont partout recherchées, partout étudiées avec empressement. Nous ne vous rappellerons point, Messieurs, combien variée est la faune de cette puissante formation ; nous ne vous tracerons point l'hydrographie de l'époque du *cerithium giganteum* de Lamarck, cette coquille-reine qui est devenue

(1) « J'ai des grains de fer hydraté d'une montagne toute voisine de Saran (Oger), qui sont réunis par un ciment fort dur et composés de couches concentriques revêtues *d'or* natif. » *M. Arnould.* Lettre du 11 février, 1843.

(2) Coupe prise à Chamery par M. Melleville (Bull. de la Soc. Géol. t. X. p. 19).

1. Craie blanche.
2. Sable vert du C. G.
3. Calcaire grossier parisien à *Cerithium giganteum* (10m).
4. Sable (G. M. I. ?)
5. Marnes d'eau douce à limnées et planorbes (50m).
6. Silex meulières et calcaire siliceux.
7. Marnes (à 250m. au-dessus de la mer).

une date géologique ; nous vous citerons quelques noms isolés d'échantillons d'une belle conservation, qui offriront à nos amateurs un vif intérêt.

Nautilus Lamarckii, Desh.	Chamery. calc. grossier méd.	inf.
Voluta torulosa, Lamk.	id.	id.
V. turgidula, Desh.	id.	id.
Strombus ornatus, Desh.	id.	id.
Rostellaria macroptera, Lamk.	id.	id.
Murex frondosus, Lamk.	id.	id.
Harpa mutica, Lamk.	Courtagnon.	id.
Pterocera pespelicani.	Chamery.	id.
Beloptera belemnitoidea, Blainville.	id.	id.
Teredina personata, Lamk.	Chamery et Courtagnon.	id.
Limnæa et *Planorbis*.	Hermonville. Grès marin inf. ou de Beauchamps.	
Cardium aviculare, Lamk.	id.	id.

(Collection de M. de St-Marceaux.)

M. J. Wyld d'Epernay s'est spécialement occupé de déterminer les limites du calcaire grossier dans le département : Sermiers (près Monchenot), Courtagnon (un peu à l'E.), Cumières (à l'O.), Boursault (à l'E.), Mareuil-en-Brie et Montmirail, tels sont les points qui précisent le tracé de cette ligne. Ni MM. Elie de Beaumont, Arnould, Dutemple, Wyld, V. Raulin, ni nous-même, personne, jusqu'à présent, n'a vu le calcaire grossier au-delà de Cumières; M. Melleville déclare l'avoir reconnu entre ce village et Ay : « lorsqu'on se dirige de Dizy sur Reims par la grande route, nous écrit-il, on marche jusqu'aux deux-tiers au moins de la montagne sur la craie. Arrivé là, on rencontre d'abord des sables (sables inférieurs, premier étage), dans lesquels sont encaissées des argiles à lignites parfaitement caractérisées par leurs fossiles. Immédiatement au-dessus, on trouve un banc de calcaire friable, désagrégé, en tout semblable à celui de Fleury-la-Rivière, et ren-

fermant en abondance les mêmes fossiles. » Nous n'avons pu encore vérifier ce fait, mais nous ne doutons pas que notre savant correspondant d'Epernay ne s'empresse de rechercher et d'étudier cet affleurement exceptionnel (1).

Ce tracé délimitatif du calcaire grossier dans la Marne acquerra une singulière importance géognostique, dès qu'il sera complété par l'indication du passage *latéral* du calcaire grossier au calcaire siliceux, et des relations de position qui existent entre ces deux systèmes, les masses argileuses vertes et les lignites. C'est une étude dont M. Elie de Beaumont a tracé les prolégomènes dans un mémoire depuis longtemps célèbre : (*Observations sur l'étendue du système tertiaire inférieur dans le nord de la France et sur les dépôts de lignites qui s'y trouvent.* Mémoires de la société géologique de France. T. I. N° V.).

Il est à regretter qu'il n'y ait pas consacré quelques lignes à la description des argiles supérieures au calcaire grossier d'Hermonville. M. de Saint-Marceaux semble être le premier qui les ait remarquées, et personne encore, que nous sachions, ne les a mentionnées. C'est chose singulière pourtant de voir alterner, au

(1) Le 15 août dernier, nous avons gravi la montagne, depuis Dizy jusqu'au-dessus de Bellevue, en examinant avec attention les terrains qui se montrent sur le revers de la route, et nous n'avons observé, comme MM. Elie de Beaumont et Arnould, que la série suivante :

1. Craie.

2. Sables avec veinules d'argiles et mélanopsides, cyrènes, etc. qui proviennent de quelque affleurement de lignites.

3. Marnes blanches et verdâtres.

4. Calcaire siliceux et meulières.

Entre les marnes et les sables inférieurs, nous n'avons aperçu aucune trace de calcaire grossier coquillier.

milieu des clicarts, des veines d'une espèce d'argile à lignites, dont chaque feuillet est couvert de myriades de corbules et de paludines, si fraîches encore qu'on se prend à oublier leur mystérieuse antiquité.

Notre coupe indique approximativement la succession et la puissance des couches :

1. Sables inférieurs (sans fossiles).

2. Glauconie du C. G. à grains de quartz et de fer silicaté, et calcaire grossier inférieur, à *Nummulites lævigata*, Lk., *Venericardia planicosta*, Lk., et *Turritella terebellata*, Lk.

3. Calcaire grossier moyen à *Orbitolites plana*. 0m 50

4. Calcaire grossier supérieur à *Cerithium lapidum*, Lk. 0 55

5. Calcaire grossier sableux à *Arca modioliformis*, Desh., *Cerithium Bouei*, Desh., *Natica labellata*, Lk., dents de squale et mandibules de poissons (Burge). 3 »»

6. Sable calcaire à *Cerithium conoideum*, Lk., *C. echidnoides*, Lk., *Natica depressa*, Desh. » »»

7. Grès marin inférieur (Grès de Beauchamps) à *Lucina saxorum*, Lk., *Lucina contorta*, Def., *L. divaricata*, Lk., *Parmophorus elongatus*, Lk., etc. (1). 1 »»

8. Rognons de silex, engagés dans une marne sableuse jaune et empâtant des coquilles du G. M. I. (ces silex alternent souvent avec les sables supérieurs nº 7).

9. Lit mince de calcaire arénacé avec *culmites*, *phyllites*, etc. } 0 50

10. Rognons de silex engagés dans une marne sableuse jaune (sans fossiles).

11. (Burgin.) 0 50

12. (Franc-Burgin.) 0 30

13. Argile grasse feuilletée mi-partie ferrugineuse, mi-partie d'un noir brillant. 0 05

14. Argile brune. 0 18

15. Calcaire blanc compacte avec rares empreintes de bivalves. 0 25

16. Calcaire marneux. 0 22

17. Argile grasse d'un noir brillant : sur les feuillets sont

(1) On remarque dans ces sables (G. M. I.) beaucoup de *melania lactea*, Lk., percées par la trompe rétractile de mollusques trachélipores carnivores.

conservées intactes des myriades de corbules (voisines des *Corbula striata* et *rostrata*) et de petites paludines (voisines de la *Paludina subulata*, Desh.). 0m 30

18. Argile grasse verdâtre(sans fossiles). 0 10

19. Argile grasse verte avec les mêmes espèces que le n° 17, des cyrènes?, des végétaux, de très-petites vertèbres et écailles. 0 10

Ces trois strates, supérieurs aux sables de Beauchamps, sont bien distincts de ces lignites fluvio-marins, avec natices, cérithes, vénus, paludines, limnées, que M. Desnoyers a signalés en 1824, à Vaugirard, dans le calcaire grossier moyen à *orbitolites plana*.

20. Marne verte.	0	60
21. Calcaire blanc compacte (Clicart) que nous rapportons au calcaire siliceux.	0	50
22. Marne verte.	0	20
23. (Clicart.)	0	50
24. Marne verte.	0	15
25. (Clicart.)	0	13
26. Argile brune.	0	10
27. Marne verte.	2	» »
28. (Crayon.)	1	» »
29. Argile brunâtre.	0	10
30. (Crayon.)	»	» »

Du milieu des argiles et des marnes éboulées, nous avons dégagé des plaques de calcaire blanc avec empreintes de corbules, mais nous n'avons pu reconnaître à quelle assise elles se rapportent. — MM. Cuvier et Brongniart (Desc. géol. des env. de Paris) ont observé un banc analogue à la partie supérieure du calcaire grossier, au-dessus de la roche à *cerithium lapidum*. Il est, disent-ils, peu épais, mais dur; remarquable par la prodigieuse quantité de corbules allongées et striées qu'il présente dans ses fissures horizontales. Ces corbules y sont couchées à plat et serrées les unes contre les autres. — Cette indication s'applique aux échantillons d'Hermonville, nous pensons donc pouvoir les classer entre les nos 4 et 5.

L'ordre de stratification nous conduit, Messieurs,

à vous parler d'un terrain de découverte récente, dont nous n'avons pu encore qu'ébaucher l'étude. La montagne de Ludes est le dernier anneau de la chaîne de collines, qui, de Coulomme à Mailly, se déroule en arc de cercle devant Reims, qui au S. O. avait la craie à sa base et au S. E. lui voit atteindre près de sa crête à une altitude de 240 mètres : aussi déjà à Ludes ce relèvement de la formation secondaire réduit-il nos strates tertiaires à une faible épaisseur. Le calcaire grossier et les marnes vertes ont disparu entre Sermiers et Monchenot; les lignites ne sont représentés que par quelques bancs d'argiles figulines, le calcaire siliceux s'amincit et se termine en biseau; mais les meulières recouvrent un terrain nouveau pour nous, qui paraît avoir en ce point sa plus grande puissance. Le gypse manque en Champagne, il est vrai, mais à Ludes, nous voyons développée toute la formation qui le recèle, espèce d'anomalie originalisée par d'autres anomalies. A l'étage inférieur, un calcaire à fossiles marins et lacustres; au milieu, les argiles feuilletées avec débris organiques; au sommet, les silex meulières à limnées. Nous avons donc sous les yeux, Messieurs, non seulement toute la série des sédiments d'eau douce moyens, mais aussi l'assise la plus remarquable, la contemporaine de cette marne calcaire jaunâtre (nº 18, 3e masse) de Montmartre, dans laquelle MM. Desmarets et C. Prévost ont, il y a plus de 25 ans, recueilli une si belle série d'espèces marines.

Notre calcaire à pholadomyes est plus intéressant encore par ce fait, qu'il offre le mélange des espèces marines et lacustres; nous n'y connaissions que le cyclostome en momie, M. Danhaüser nous a montré sur le même échantillon les *limnées*, les psammobies, les huîtres, les volutes et les arches. Il a appelé notre

attention sur un fossile assez commun, mais d'extraction difficile : c'est un fourreau tubuleux, terminé en arrière par une massue subcomprimée, qui présente une valve découverte enchassée dans la paroi, tandis que l'autre valve semble être libre. Ces caractères sont propres aux *clavagelles*, que nous n'avions jusqu'alors remarquées que dans les calcaires grossier moyen d'Hermonville et médio-inférieur de Courtagnon.

Nous avons eu l'honneur de mettre sous les yeux de la compagnie, dans la séance du 20 janvier, les fossiles caractéristiques et le relèvement géodésique des différents étages de la montagne de Ludes : depuis cette époque, nous l'avons plusieurs fois explorée avec attention, et, d'après ces nouvelles observations, nous avons dressé la coupe suivante, plus exacte par la précision des détails et vérifiée par les ouvriers carriers.

COUPE DE LA MONTAGNE DE LUDES

Au point maximum, entre ce village et la tuilerie (environ 275 mètres au-dessus de la mer).

I	Gazon.	Terre végétale.	3m 25
II	Grasse des pierres à bâtie.	Marne argileuse jaunâtre empâtant les meulières n° 3.	
III	Pierre à bâtie ou meunière.	Silex meulière ordinaire, dont les petites cavités sont quelquefois tapissées de quartz mamelonné cristallin (sans fossiles). Banc exploité à la Ferté-sous-Jouarre.	
IV	Grasse des pierres rouges.	Marne argileuse jaunâtre dans laquelle sont engagées les meulières n° 5.	
V	Pierre rouge.	Silex meulière calcédonieux compacte, avec géodes tapissées de petits mamelons cristallins de quartz hyalin. — *Limnæa longiscata*, Al. Br., *Cyclostoma mumia*, Lk., petites paludines (ma collection). *Planorbis* (collection de M. de Saint-Marceaux). Meulières contemporaines de celles de la Ferté-sous-Jouarre et de Noizy, près Paris.	

VI	Premier liais ou clicart.	Calcaire compacte dendritique. (M. Danhaûser prétend y avoir observé les *cypris faba*, Desm.)	1m »
VII	Blanc de la 1re pierre à chaux.	Marne friable. (Quelques ouvriers carriers pensent y avoir remarqué de tout petits grains (gyrogonites); nous n'en avons jamais vu.)	1 »
VIII	Grasse des pierres mal faites.	Marne argileuse feuilletée, jaune verdâtre, au milieu de laquelle est le banc de calcaire n° 9. (Le maître tuilier nous avait prévenu que cette argile renfermait des coquilles; nous l'avons en effet trouvée perforée de tubes qui semblent avoir une origine organique et offrent un peu d'analogie avec les tubicolés de Lamarck, et quelques petits trous radiés qui peuvent provenir de graines.	1 30
IX	Pierre mal faite.	Calcaire compacte grenu traversé par des veines de calcaire spathique en cristaux rhomboédriques, — quelquefois en rognons informes, le plus souvent en pseudomorphose exagérée du gypse lenticulaire (sans fossiles).	
X	Grasse des pierres argentées.	Marne argileuse, vert-jaunâtre, fissile, dendritique.	0 15 à 0 30
XI	Pierre argentée.	Rognons de calcaire dur à grain fin, presque toujours géodique, fendillé, rétréci par la dessiccation: les fissures et les parois de ces géodes produites par retrait, sont tapissées tantôt de cristaux de chaux carbonatée limpide métastatique et rhomboédrique, tantôt d'un vernis spathique transparent ou coloré en noir (sans fossiles). Ces rognons ne seraient-ils pas les analogues des sphéroïdes géodiques de strontiane sulfatée terreuse, engagés aussi dans une marne argileuse vert-jaunâtre, qui caractérisent à Montmartre l'assise moyenne du gypse?	0 50
XII	Pierre à chaux à yeux de bœuf ou gros yeux.	Calcaire compacte avec espèces marines et lacustres. 1. *Clavagella* (Ma collection).	

		2* (1) *Crassatella lamellosa*, Lk. (Ma collection.)	
		3* *Corbula.* (Ma coll.)	
		4. *Corbula umbonella*, Desh.	
		5. *Psammobia.* (Ma coll.)	
		6* *Pholadomya.* (3 espèces.) (Ma coll).	
		6. *Lucina.*	
		7* *Cytherœa.* (Ma coll.)	
		8. *Cytherœa multisulcata.* D.	
		9. *Venericardia. . . . (imbricata*, Lk?)	
		10* *Cardium porulosum*, Lk. (Ma coll.)	
		11. *Arca* (deux espèces) (Ma coll).	
		12. *Pectunculus.*	
		13. *Nucula?* (Ma coll.)	
		14. *Chama rusticula*, Desh. (Ma coll.)	
		15. *Modiola lithophaga*, Lk. (Ma coll.)	
		16. *Ostrea.* (Variétés de l'*Ostrea longirostris*, Lk.) (Ma coll.)	
		17. *Anomia.* (Ma coll.)	
		18* *Calyptrœa trochiformis*, Lk.	
		19. *Cyclostoma mumia*, Lk. (Muséum d'hist. nat.)	
		20. *Limnœa longiscata*, Al. Br. (Muséum d'hist. nat.)	
		21. *Paludina.*	
		22. *Natica.* (Ma coll.)	
		23. *Turbo.* (coll. de M. Aubriot.)	
		24* *Turritella.*	
		25* *Cerithium.*	
		26. *Buccinum.* (Ma coll.)	
		27* *Voluta.*	
		28 *Voluta spinosa*, Lk. (Coll. de M. de Saint-Marceaux.)	
		29. *Miliolites.*	
		30. *Serpula* (adhérant aux *Ostrea*).	
		31. *Balanus.* (Coll. de M. Arnould.)	
		M. C. Prévost a trouvé à Montmartre (Hutte-aux-Gardes), des oursins et des crustacés; les fossiles que nous y rapportons, ne sont pas assez caractérisés pour devoir être mentionnés.	

(1) Les astérisques indiquent les genres et les espèces que MM. Desmarets fils et C. Prévost ont recueillis à Montmartre. (Desc. géol. des env. de Paris).

		La partie inférieure du banc peut constituer une assise à part, car le calcaire y est altéré, désagrégé; c'est une vraie marne, caractérisée d'ailleurs par la présence d'une grande quantité d'anomies et d'huîtres. Parmi celles-ci, nous avons dans notre collection l'*ostrea pseudo-chama*, Lk. et une autre variété de l'*ostrea longirostris*, Lk.	0m 70
XIII	Deuxième liais ou deuxième clicart.	Calcaire compacte avec dendrites manganésiques. Petites paludines allongées? Limnées et *cyclostoma mumia*, Lk. (toujours aplatis). Très-peu de coquilles.	0 35
XIV	Deuxième blanc des pierres à chaux	Marne argileuse blanche. (Les échantillons de cette marne que les ouvriers nous ont montrés, étaient remplis d'anomies et de petites huîtres; nous croyons devoir douter de l'exactitude de leurs renseignements sur ce point.)	0 65
XV	Freignasse.	Calcaire marneux blanc, désagrégé avec peu de coquilles. — *Cyclostoma mumia*, Lk. d'après M. Arnould. — Petites paludines, d'après M. Danhaüser. Nous n'avons pu voir ce strate en place, et les divers morceaux que l'on nous en a remis renfermaient ou les fossiles du *deuxième blanc*, ou ceux de la *coquille*. « Les coquilles de la vraie *freignasse* ne sont pas les mêmes que vous avez vues dans les *yeux de bœuf*; elles sont un peu plus allongées. » (Lettre du maître tuilier de Ludes, 24 juillet.)	0 35
XVI	Coquille.	1° Calcaire lacustre siliceux. — *Limnæa longiscata*, A. Br., *Planorbis rotundatus*, A. Br., *Cyclostoma mumia*, Lk. Ces trois espèces, très-abondantes, se trouvent le plus souvent isolées: le *cyclostoma mumia* se montre seul à la partie supérieure, les planorbes à la partie moyenne, les limnées au-dessous. 2°? Calcaire lacustre siliceux plus compacte, renfermant moins de coquilles (*Limnæa longiscata* et *cyclostoma mumia*).	0 70

XVI.	Coquille.	3°? Calcaire lacustre siliceux, très-compacte, avec moins encore d'individus fossiles (*Limnœa longiscata, cyclostoma mumia*, petites paludines, gyrogonites?)	0m 70 P. mém
XVII	Saine décombre.	1° Argile maigre (sableuse) verdâtre, sans fossiles. 2° Argile maigre id. verte, sans fossiles.	
XVIII	Petit sieu.	Argile maigre id. verdâtre, sans fossiles.	2 »
XIX	Gros sieu.	Argile maigre id. verte, sans fossiles.	
XX	Cendrasse.	Argile dure vert-foncé avec quelques infiltrations ferrugineuses. Traces de coquilles. « Il y a, nous écrivait le maître tuilier, des petites coquilles allongées dans la cendrasse. »	0 35
XXI	Blanc de la meule.	Marne tendre, se désagrégeant facilement, traversée de fissures remplies d'argile verte. (*Limnœa longiscata*, A. Br. (avec le test); petites paludines et gyrogonites (*Chara médicaginula*, Leman).	0 30
XXII	Verte.	Argile grasse verte. (C'est ce banc qui retient les eaux).	0 35
XXIII	Fions tirans.	Argile sableuse gris-jaunâtre.	
XXIV	Brouilla mimi.	— grasse rouge de sang.	
XXV	Fions féras.	— sableuse gris-jaunâtre.	
XXVI	Fions fleurettes.	— id. blanc-grisâtre.	
XXVII	Fions naturels.	— id. id.	
XXVIII	Fions savelonna.	Sable argileux blanchâtre.	6 50
		COMMENCEMENT DES ARGILES GLAISES.	
XXIX	Bruns fions.	Argile brunâtre.	
XXX	Chair d'âne.	Argile grasse jaune, bigarrée de rose vif.	0 80
XXXI	Brune.	Argile brune.	0 35
XXXII	Loustiaux.	— grisâtre.	0 15
XXXIII	Forte terre.	— brun foncé.	0 65
XXXIV	Tertiaux.	— brune.	0 20
		Ces argiles sont employées pour faire des tuiles et des briques; on n'y a jamais trouvé, ainsi que dans les *fions*, que des petits grains (peut-être pyriteux) que les ouvriers appellent *féras*.	

XXXV	Sable.	Sable blanc micacé (sans fossiles). On a creusé 9m 75 dans ces sables sans en atteindre le fond. Vers la fin du sondage, on a remarqué qu'ils étaient souillés d'une légère teinte ferrugineuse.	9m 75
XXXVI		. . . . Craie blanche.	

Cette coupe n'est point définitive : la détermination des espèces sera révisée, la délimitation de chaque formation fixée avec précision, les points indécis seront vérifiés ; ces rectifications ne peuvent se faire que lors du forage de nouveaux puits d'extraction. Nous espérons que ce document, tel qu'il est, intéressera nos confrères.

Quelle est la stratification théorique de Ludes ? — Telle est la question que nous allons effleurer. Il est tout d'abord utile de rappeler les renseignements sur lesquels la société géologique de France s'est basée dans sa discussion.

Coupe dressée par M. Arnould et communiquée par M. de Pinteville.

1. A partir de la surface du sol, presqu'au sommet de la montagne, Meulière.
2. Terre argileuse jaunâtre (9m 30).
3. Calcaire blanc.
4. Calcaire avec *serpula*, *pholadomya*, *corbula*, *cardium*, *arca* ; *chama*, *anomia*, *turritella*, *miliola*, *ostrea* (2 espèces), et quelques autres fossiles dont les genres sont indéterminables.
5. Clicart sans coquilles.
6. Calcaire avec *cyclostoma mumia*. } C'est le n° XVI de notre coupe.
7. Calcaire avec *limnæa longiscata*. }

Les argiles qui viennent ensuite appartiennent au système des argiles plastiques, qui est recouvert par le calcaire siliceux.

Bulletin de la Soc. Géol. de France, t. XIV, p. 41.

Ce n'est, on le voit, qu'une très-simple esquisse qui profile, toutefois assez nettement, la succession des

couches. Tout l'ensemble, suivant nous, se rapporte au terrain lacustre moyen. Notre calcaire marneux à coquilles d'eau douce (n° XVI) représente le calcaire siliceux de Saint-Ouen; nous hésitons d'y rattacher la marne à gyrogonites n° XXI qui en est séparée par cinq strates argileux. Notre banc n° XII est l'analogue des marnes marines de la partie inférieure du gypse, caractérisées aussi par les pholadomyes à la Chapelle Saint-Denis et à la Hutte-aux-Gardes, au pied de Montmartre. L'étage moyen est formé par nos marnes argileuses fissiles jaunes-verdâtres, qui, près de Paris, renferment deux ou trois ovoïdes de gypse. Les meulières, comme à Pantin et dans la Brie, terminent la formation gypseuse. — Le bassin amygdaloïde dans lequel elle s'est déposée, est très-limité; à Villers-Allerand, le calcaire siliceux couronne le plateau; à Mailly, les argiles à lignites affleurent sur les crêtes.

Un mot, avant de terminer, sur ces bivalves que nous classons avec M. Arnould, dans le genre *pholadomya* de G. Sowerby. Notre but n'est point de raviver une discussion éteinte, mais de la résumer et de donner un exemple de la divergence des opinions en matière de conchyliologie. La pholadomye de Ludes est d'ailleurs pour nous une médaille historique, une date de la chronologie tertiaire, et il importe de s'accorder sur sa détermination générique.— Pour mémoire, nous citerons un amateur de Metz, M. T... qui, vers 1840, y crut reconnaître, après un examen sans doute superficiel, les caractères des mulettes, et la nomma *unio abbreviata*; depuis longtemps, elle était cataloguée tantôt comme trigonie, tantôt comme lutraire, et le 15 décembre 1842, M. DeFrance nous écrivait : « Je n'ai jamais vu de pholadomyes que dans les terrains de transition, et je ne puis croire que le moule que vous

soupçonnez être celui d'une pholadomye ait jamais appartenu à une coquille de ce genre. » — Les pholadomyes ne se montrent guère qu'à partir des strates les plus inférieurs du lias; elles abondent en individus et en espèces dans les terrains jurassiques, diminuent dans les crétacés, se réduisent dans les tertiaires à 3 ou 4 espèces (1), et à une dans la faune actuelle (*Phol. candida*, Sow., des côtes d'Islande). M. DeFrance lui-même (Dict. des sciences naturelles) rapporte au genre pholadomye (t. 39, p. 536) les *lutraria ovalis*, *lirata* et *ambigua* qu'il a recueillies dans le Portland-stone, le *blue lias* de Normandie, le calcaire du Jura et la craie inférieure (t. 27, p. 378).

Tout en maintenant nos bivalves dimyaires et baîllantes dans ce genre, parceque réellement elles sont par l'identité des formes les sœurs de celles des ter-

(1) La faune de *nos environs* fournit la preuve de cette assertion.

Ardennes. Formation liassique : 12 espèces. (*Ph. Hausmanni*, Godf., *Ph. decorata*, Zieten, *Ph. elongata*, Münster, etc.)
id. id. jurassique : 37 esp. (*Ph. parvula*, Rœmer, *Ph. ovalis* et *concentrica*, Goldf., *Ph. Protei*, Br. etc.)
id. id. crétacée : 2 esp. indéterminées.

Sauvage et Buvigner, Statistique géol. des Ardennes.

Aube. Terr. néoc. Calc. à spatangues : 6 esp. (*Ph. neocomensis*, Leym., *Ph. Langii*, Voltz, *Ph. solenoides*, Desh., etc.)
id. id. Arg. ostréennes : 2 esp. (*Ph. Prevosti*, *acutisulcata*, Desh.)
id. Terr. crétacé. grès vert et arg. teg. : (*Ph. acutisulcata*. Desh.)
id. id. craie blanche. (*Ph. cordiformis*, Desh.)

A. Leymerie, mém. de la soc. géol. t. IV. n° V.

Nous avons dans les sables inférieurs tertiaires de Laon et Châlons-sur-Vesle les *Pholadomya margaritacea*, Sow., et *plicata*, Melleville.

Melleville, mém. sur les sables inf. tert. p. 31-32, pl. I.

rains oolithiques, nous pensons qu'il y a lieu de diviser le type du calcaire gypseux de Ludes en plusieurs espèces. Si, sur certains échantillons, les côtes longitudinales et transversales qui se dessinent si finement sur le moule, indiquent et un test strié et l'extrême ténuité de ce test, s'il y a absence non-seulement de dents cardinales, mais encore d'impressions musculaires ; dans d'autres, celles-ci et l'impression palléale sont fortement prononcées; le moule est ou lisse, ou déformé par les plis d'accroissement; une lame cardinale rudimentaire s'aperçoit sur le crochet ; enfin l'angle formé par *l'apex* et les extrémités orale et anale varie souvent de 25 degrés.

Quant à l'espèce n° 5, nous devons avouer que nous l'avons rangée dans les *psammobies*, plutôt que dans les *sanguinolaires* et les *psammotées*, non point d'après le nombre des dents qui est variable, mais d'après la forme générale. Quoiqu'il en soit, les noms *d'unio elongata* (Mr T.) et d'amphidesme (D.) doivent être rayés des catalogues.

Qu'il nous soit permis, Messieurs, de revenir un peu sur nos pas, et d'ajouter quelques traits à l'histoire du calcaire siliceux. A Ludes, inférieur à la formation gypseuse, il affleure, vous le savez, à mi-côte; entre Rilly et les Voisillons, il se montre sur l'escarpement supérieur de la montagne, sous un calcaire dur à *ostrea* et à *cyclostoma mumia*, identique, suivant M. de Pinteville, au banc à *pholadomya;* de Villers-Allerand à Monchenot, il se relève jusqu'à la crête où, caractérisé par la *limnæa longiscata*, A. Br., le *cyclostoma mumia,* Lk., le *planorbis rotundatus*, A. Br. et des rognons de silice brunâtre, il nous offre le type du travertin moyen. Dans le bassin d'Épernay, sa faune est plus variée. A Cuys, à Chavot, à Monthelon, à Ay, il surmonte le sable à térédi-

nes et à mulettes, dont le séparent des marnes vertes qui nous semblent appartenir au gypse (1). — «Le calcaire siliceux renferme quelquefois dans ses assises inférieures des coquilles marines analogues à celles du calcaire grossier, mêlées avec des coquilles d'eau douce, et semble faire ainsi le passage de la formation marine à la formation d'eau douce qui la recouvre (Descript. géol. des env. de Paris, p. 276). » Cette observation que M. Brongniart faisait en pensant aux coquilles turriculées de Villiers près Mantes, s'applique naturellement au travertin du bassin d'Épernay, qui renferme avec le *cerithium lapidum*, Lk., les *limnœa longiscata*, A. Br., *planorbis rotundatus*, A. Br., *paludina lenta*, Sow. (*junior*, *P. angulata*, Michaud), *cyclostoma mumia*, Lk., et une cyclade inédite.

Partout les meulières s'exploitent à la surface du sol : elles couronnent les plateaux de la montagne de Reims, et s'étendent dans la plaine ondulée qui sépare les monts Bernon et Saran. Nous pensons qu'elles se rattachent au travertin moyen.

En effet, — M. V. Raulin nous écrit (25 décembre, 1842): A la partie supérieure (de Ludes), comme à Pantin et dans toute la Brie, se trouve un terrain de

(1) Coupe du sol d'Ay, d'après les renseignements de MM. Arnould et Drouet.

Eau douce moyenne	Meulière inférieure. Calcaire siliceux, avec marnes vertes.
Argile plastique ou à lignites.	Argile avec gros sable (térédines). Sable fin (mélanopsides, mélanies, cérites, cyrènes). Sable gris (mélanopsides).
Banc de craie	Craie supérieure.

Mém. sur la pyrale de la vigne par M. *Dagonet*. Ann. de la Soc. d'agric. de Châlons, 1839, p. 281.

meulières qui est celui exploité à la Ferté-sous-Jouarre, mais qui n'est pas le terrain lacustre supérieur de M. Brongniart, puisqu'il en est séparé par le système marin des grès de Fontainebleau. C'est ce que M. Wyld a reconnu dans l'arrondissement d'Épernay.—M. d'Archiac dans sa coordination des terrains tertiaires (1), établit la stratification théorique suivante : — 4e groupe. 1° Marnes (à l'E. de la montagne de Reims), argiles, calcaires lacustres (sous tout le plateau; collines entre Epernay et Vertus). 2° Gypse. 3° Marnes vertes (sur les deux versants de la montagne, collines entre Épernay et Montmirail). 4° Marnes, calcaires marneux, avec silice disséminée ou en rognons (Montchenot). 5° Argiles et meulières (elles recouvrent tout le plateau supérieur de la montagne, et atteignent à sa pointe orientale, entre Verzy et Verzenay, une hauteur absolue de 280 mètres; c'est le point le plus élevé des terrains tertiaires du N. de la France). Cette coupe concorde exactement avec celle de M. Ch. d'Orbigny (1838), et ce nous semble très-utile, malgré le double emploi, d'en résumer la partie qui nous intéresse : 1° Travertin inférieur ; alternance de calcaires et de marnes, à graines et tiges de *chara*, feuilles de *typha*, paludines, limnées, planorbes, cyclostomes en momie; magnésite et silex ménilite, couronné par des meulières en quelques points (Montereau). 2° Gypse. 3° Marnes lacustres de Pantin et Montmartre. — Les *cytheræa plana* et *convexa* appartiennent, suivant M. Deshayes, au genre *glauconomya* de Gray, vivant dans les rivières de l'Inde. —Marne vert-jaunâtre (Melun) avec rognons géodiques de calcaire. — Rognons de célestine calcarifère présentant dans l'intérieur des retraits prismatiques, sur les parois desquels sont implantés des cristaux acicu-

(1) Bulletin de la Soc. Géol. 1839. t. X. p. 200.

laires de célestine. 4° Travertin moyen, calcaire de la Brie avec limnées, planorbes, paludines et rognons de silex brunâtre. 5° Meulières exploitées à la Ferté-sous-Jouarre et à Montmirail. 6° Marnes marines à huîtres de Montmartre, etc. 7° Sables et grès de Fontainebleau.

Nous venons d'indiquer les formations de sédiment qui se montrent dans le département de la Marne, nous avons insisté sur celles qui offrent un intérêt de localité, il nous reste à entretenir la compagnie du terrain de transport ancien.

Le cataclysme qui accompagna le soulèvement des Pyrénées termina brusquement la période crétacée; les relèvements de la craie déterminèrent des escarpements et des dépressions ; celles-ci se trouvèrent constituer, les unes des bassins marins ou lacustres dans lesquels commença la sédimentation tertiaire, les autres des ouvertures de puits naturels, par lesquels affluèrent les eaux thermo-minérales et les roches anciennes remaniées. D'après de telles conditions géogéniques, il est naturel de retrouver le calcaire grossier, par exemple, horizontalement déposé au pied des récifs plus anciens, qui ont constitué le rivage du bassin parisien. Si dans les Ardennes, les arrondissements de Vitry et de Sainte-Menehould, et l'Aube, il nous est facile de préciser les limites de la mer Sénonienne, en suivant les escarpements contre lesquels ses flots se brisaient ; dans le pays de Reims, aucune délimitation n'est possible, car il ne nous reste de l'ancienne surface qu'un lambeau qui a résisté aux érosions diluviennes, que le bourrelet montagneux qui court du N. à l'E. C'est au système de soulèvement de la chaîne principale des Alpes que l'on rapporte (1)

(1) *Elie de Beaumont.* Révolutions de la surface du globe. Manuel géol. de La Bêche. Traduct. franç., p. 653-655.

et cette dénudation, et le grand attérissement détritique, et le relèvement de nos terrains tertiaires dans la direction O. 16° S. à E. 16° N.

Notre terrain de transport ancien est analogue à celui de Paris, et nos grèves alluviales, comme celles de la plaine de Boulogne, présentent les preuves minéralogiques de l'irruption des puissants torrents diluviens (1) qui ont raviné et enlevé une partie de notre sol tertiaire. Elles recouvrent vers le S.-E. nos landes et nos mamelons de craie d'un gravier de 5 à 6 mètres d'épaisseur, dont les éléments, fossiles roulés et galets, sont le plus souvent empruntés aux travertins siliceux ou à la couche sous-jacente. A Isse, près Condé-sur-Marne, c'est un conglomérat à granules crayeux, cimentés par un limon brunâtre, que les ouvriers appellent *tuf*. Dans le mois de mai dernier, les travaux du canal de l'Aisne à la Marne y amenèrent la découverte d'un squelette entier, dont une partie des ossements a été offerte au musée de la ville par l'ingénieur en chef, M. Payen. Nous avons pu, Messieurs, en examiner quelques-uns, mais nos connaissances ostéologiques sont si bornées, que nous devons nous abstenir de toute affirmation absolue.

Les noyaux des deux cornes, par leurs caractères et leur direction, classent l'animal dans les ruminants cavicornes (4e genre de la 4e section). Ils ressemblent presque en tous points à ceux qui couronnent une tête trouvée en 1816, dans le marais de Saint-Vrain, canton

(1) Les phénomènes géologiques de cette période sont généralement désignés sous le nom de *diluviens*, quoiqu'ils soient antérieurs au déluge noachique et n'aient détruit que les grandes espèces de mammifères (mastodontes, rhinocéros, ours des cavernes, *dinotherium*, *elephas primigenius*), contemporains des époques de la molasse et du terrain subapennin.

d'Arpajon (*Cuvier*, oss. foss. t. IV, pl. XI, 1—4), et le diamètre à la base est presque le même. Dans ceux-ci, il égale 0^{m} 14; dans les nôtres, le grand axe de l'ouverture elliptique (diamètre vertical)= 0^{m} 15. Cuvier (t. IV, pl. XII, fig. 3—8) et Faujas (ann. du Muséum, t. II, pl. XXXIV) figurent deux cornes, dont la circonférence à la base du noyau = 0^{m} 336 et la longueur suivant la courbure = 0^{m} 720. Ces dimensions, combinées avec celles du crâne, annoncent, suivant eux (p. 151), un individu de 3^{m} 90 de longueur et de 3^{m} 10 de hauteur au garrot. La circonférence du noyau des cornes d'Isse =0^{m} 340, leur longueur suivant la courbure = 0^{m} 610 et en ligne droite 0^{m} 430. Le tableau suivant réunit quelques cotes de comparaison.

NOYAUX DES CORNES.	RUMINANT des alluvions anciennes d'Isse.	Le plus gros bœuf qu'on a pu trouver à la boucherie de Paris. (*Buffon.* Époques de la nature, p. 515.)	BOEUF PRIMITIF. *Bos primigenius*, Bojanus.		AUROCHS de la ménagerie de Schœnbrunn. (*Cuv.* IV, pl. X, 1-2).	AUROCHS FOSSILE, *Bos priscus*, Bojanus.	
			de Mentione (*Soldani*).	de . . . . (*Faujas*).		de Bonn. (*Cuv.* IV, pl. XII, 1)	d'Ilga (*Müller*).
Circonférence du noyau à la base.	0,340	0,189	0,380	0,336	0,340	0,340	0,350
Longueur du noyau en suivant la courbure . . : . . .	0,610	0,352	0,840	0,720	»	»	»

Cuvier estime la longueur de l'aurochs de Bonn à 3^m 70 et sa hauteur au garrot à $2^m 40$. — La tête de l'animal d'Isse nous manque ; aussi la grandeur des proéminences frontales n'est-elle pour nous qu'un élément secondaire dans l'appréciation de la taille, et nous avons pensé trouver dans les mesures comparatives des ossements une indication plus sûre. Nous présentons ci-dessous le relevé des plus importantes :

OSSEMENTS.	RUMINANT des alluvions anciennes d'Isse.	G. CUVIER. *Ostéologie des Ruminants* t. IV, p. 139. AUROCHS.	BOEUF.	BUFFLE.	Aurochs de Schœnbrunn *Cuv.*, t. IV, pl. X, 1-2.	Aurochs du muséum. *Cuv.*, t. IV, pl. IX, 1-2.
Humérus, longueur du sommet de la tubérosité externe au bas du condyle du même côté. . .	0,398	0,366	0,337	0,350	0,400	0,350
Humérus, largeur de la tête supérieure, d'avant en arrière.	0,123	0,121	0,114	0,136	»	»
Humérus, largeur de la tête inférieure	0,102	0,088	0,095	0,092	»	»
Fémur, longueur.	0,495	0,420	0,420	0,405	0,480	0,420
id., largeur des deux condyles inférieurs	0,131	0,111	0,111	0,116	»	»
Canon de devant, longueur	0,239	0,217	0,206	0,202	»	»
id., largeur de la tête supérieure. . . .	0,080	0,070	0,068	0,073	»	»
id., largeur de la tête inférieure	0,080	0,070	0,071	0,077	»	»

OSSEMENTS.	RUMINANT des alluvions anciennes d'Isse.	G. CUVIER. *Ostéologie des Ruminants* t. IV, p. 139 : AUROCHS.	BOEUF.	BUFFLE.	*Cuv.*, t. IV, pl. X, 1-2. Aurochs de Schœnbrunn	*Cuv.*, t. IV. pl. IX, 1-2. Aurochs du muséum.
Canon de derrière, longueur	0,275	0,265	0,236	0,229	»	»
id., largeur de la tête supérieure. . . .	0,065	0,056	0,055	0,060	»	»
id., largeur de la tête inférieure	0,075	0,064	0,064	0,069	»	»

Il y a identité entre ces fémurs, humérus, métacarpes, métatarses, etc. dont nous donnons les dimensions, et ceux figurés dans l'ostéologie des ruminants de Cuvier (oss. foss. t. IV, pl. II, fig. 2, 4, 6, 7, 10), comme appartenant au genre bœuf. — Donc, d'après l'examen d'une *partie* des débris, nous pensons qu'ils proviennent d'un *ruminant* du genre *bœuf*, et si l'on désire une approximation plus grande dans la détermination générique, nous ferons observer que, eu égard à la forme des noyaux des cornes, à la force des ossements de locomotion, ils paraissent se rattacher au *bos primigenius* de Bojanus, type de cette race sauvage, différente de l'aurochs, qui a été, dit Cuvier (IV, p. 150), la véritable souche de nos bœufs domestiques; race qui aura été anéantie par la civilisation, comme le sont maintenant celles du chameau et du dromadaire.— Il y a pourtant plus de rapport de grandeur entre nos ossements et ceux

de l'aurochs *bos priscus*, Bojanus, et cette remarque nous avait porté à les croire analogues. Nous avons regretté de ne pouvoir vérifier sur le frontal du crâne les caractères ostéologiques qui différencient les deux espèces, et, en considérant la longueur moyenne (0^m 27) des apophyses épineuses des vertèbres dorsales, la grosseur des os (grêles dans l'aurochs), etc (1). Nous avons persisté dans notre opinion première.

La présence d'un squelette de bœuf, voire même d'aurochs, dans le *diluvium*, n'a rien qui nous doive étonner: on sait combien, durant la période de *l'older pliocène*, les mammifères herbivores, pachydermes et ruminants se sont multipliés; leurs restes se retrouvent naturellement dans les grèves détritiques des vallées, contemporaines du refroidissement et de l'inondation qui les ont détruits. Aussi cette trouvaille n'est pas unique dans nos environs : à Maizy (Aisne), on a trouvé, dans les fouilles du canal latéral de l'Aisne à la Marne, des mâchelières de *l'elephas primigenius* (Blumenbach) et des dents de pachydermes; à Châlons, on a vu plusieurs fois des molaires d'éléphants parmi des fossiles oolithiques charriés de la Haute-Marne (2); M. de Villarcé en a envoyé deux de Champagne au cabinet du roi (Cuvier, t. I, p. 109); etc.

(1) Il y a proportion exacte de hauteur entre les canons de devant et de derrière dans le ruminant d'Isse et le type du bœuf. La preuve en est fort simple :—0^m 236 (longueur du canon de derrière du bœuf): 0^m 206 (longueur du canon de devant) :: 0^m 275 (long. du canon de derrière de notre ruminant) : x — x. = 0,240 — La hauteur mesurée du canon de derrière est de 0^m 239.

(2) Il y a quelques années, on a trouvé dans un banc de pierre, situé au voisinage de la Marne (à Châlons), des os qui ont paru être ceux d'un éléphant; on n'en a conservé qu'une dent de 10 centimètres de longueur sur 4 de largeur. — Essai sur la statistique de la ville de Châlons-sur-Marne par *Jolly*. Ann. de la Marne, 1820. p. 82.

Tel est, Messieurs, le résumé de nos observations : il y a huit mois à peine que nous consacrons nos loisirs à l'étude géologique du pays, et nos explorations n'ont pu être que rapides et restreintes, nos recherches de fossiles que peu fructueuses. Maintenant que, commissaire de l'académie, nous nous sommes assuré l'active collaboration des amateurs du département, nous espérons, grâce à ce concours, remplir dignement la mission dont vous nous avez honoré. Déjà nous vous pouvons promettre les plans délimitatifs des calcaires pisolithique et grossier dans les arrondissements de Reims et d'Épernay, la coupe de la surface triangulaire dont Ay, Avize et St-Martin d'Ablois sont les sommets, ainsi que le programme des études de la carte agronomique, auquel a pleinement adhéré M. de Caumont (1).

Vous nous excuserez si, dans le cours de cet essai, nous avons oublié la réserve que notre jeunesse nous impose, et si quelque valeur s'y attache, veuillez en déférer le mérite à MM. Arnould, James Wyld, à tous ceux qui, comme eux, nous ont éclairé de leurs conseils et entouré d'utiles renseignements.

Nous nous sommes borné à vous présenter l'exposé des faits que nous avons constatés ou sur lesquels nous appelons l'attention de nos confrères, et nous sommes abstenu de développer les belles idées Bucklandiennes

(1) Sur la proposition de M. Rondot, dans la séance du 19 mai, une commission a été chargée de dresser la carte agronomique de l'arrondissement de Reims, d'après les idées et les plans de M. de Caumont. — Ont été nommés commissaires : MM. Ruinart de Brimont, de Belly, Saubinet, Houzeau-Muiron, Maillefer-Coquebert, Geoffroy de Villeneuve et Rondot.

(Note du secrétaire.)

sur l'unité, l'harmonie, la perfection des créations organiques passées. Nous aurons l'honneur, Messieurs, de vous en poser les prolégomènes, car pour se reporter aux premier âges de la nature, il faut, ainsi que le dit M. de Buffon, suivre les points fixés dans l'immensité de l'espace, et se guider d'après les pierres numéraires placées sur la route éternelle du temps. En remontant à la genèse du globe, nous vous rappellerons la mystérieuse histoire de ses révolutions, depuis la fluidité ignée des roches primordiales, depuis le jour où la vie organique commença dans les mers par l'apparition simultanée de vertébrés, de mollusques, d'articulés, de rayonnés et de cryptogames fucoïdes, jusqu'au dernier *fiat* de Dieu, la création de l'homme.



PHYSIQUE MATHÉMATIQUE.

PHYSIQUE MATHÉMATIQUE.

RAPPORT (1)

DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE MÉMOIRE DE M. DE MAIZIÈRE, MEMBRE CORRESPONDANT, SUR LA PONDÉRABILITÉ DU CALORIQUE.

M. TARBÉ de St-HARDOUIN, rapporteur.

Dans la séance du 30 décembre dernier, l'Académie nous a chargés, MM. Garcet, Leconte et moi d'examiner le mémoire de M. de Maizière sur la *Pondérabilité du calorique*.

Nous nous sommes appliqués à cette tâche avec l'intérêt qui s'attache à toutes les productions de l'auteur. M. de Maizière est en effet un de vos correspondants les plus laborieux; disciple fervent de la science, il la cultive depuis sa jeunesse avec une persévérance que le défaut d'encouragements n'a pu lasser, et les travaux qu'il vous communique aujourd'hui sont le résultat de cinquante années d'études et de méditations.

(1) Par extrait.

C'est là certainement un spectacle remarquable, dans un siècle comme le nôtre, où les idées d'hier sont déjà vieillies, et où le découragement s'empare des hommes de vingt ans, quand le succès leur a manqué un seul jour !

Mais indépendamment de la position particulière de l'auteur, la nature de ses travaux suffirait seule à commander l'attention la plus sérieuse.

En effet, si d'un côté M. de Maizière s'attaque aux parties les plus élevées de la science, de l'autre il poursuit avec constance l'application d'un procédé dont une expérience récente a démontré les chances de succès, et qui pourrait avoir une influence marquée sur une des grandes industries du pays (1).

Dans le mémoire dont nous avons à nous occuper, M. de Maizière a étudié la nature intime du calorique; il a cherché à établir que c'était une substance *pondérable*, analogue aux corps gazeux que nous connaissons.

La conséquence de cette idée serait que le poids des corps augmente à mesure qu'ils s'échauffent, ce qui ne serait pas en contradiction avec le fait général de la dilatation par suite duquel la chaleur diminue la densité des corps, ou leur poids sous l'unité de volume.

Jusqu'à ce jour, dans l'enseignement de la physique, on a représenté le calorique (ou la cause des phénomènes de la chaleur) comme un agent impondérable, dont l'essence était inconnue.

Cette ignorance où nous sommes de la constitution intime du principe de la chaleur s'étend à tous les corps

(1) Le paracasse, appareil destiné à empêcher la casse des bouteilles de vin mousseux.

et à tous les agents de la nature, mais elle n'arrête pas la marche de la science.

En effet, le but de la physique est uniquement de connaître les lois des phénomènes qui se produisent dans l'état des corps.

Lorsque l'étude de ces phénomènes a montré un certain nombre de relations constantes, entre les éléments qui les constituent, on cherche à réunir les résultats par une hypothèse sur leurs causes premières, hypothèse qui sert ensuite à manifester de nouvelles lois échappées à l'observation.

La plus célèbre des hypothèses de ce genre, est celle de l'attraction universelle en vertu de laquelle toutes les parties matérielles des corps tendent les unes vers les autres proportionnellement à leurs masses et en raison inverse du carré des distances qui les séparent.

L'existence de cette force et la loi qui la régit servent aujourd'hui de bases à la théorie physique la plus complète et la mieux établie parmi les connaissances humaines.

Cependant la science ne se croit pas fondée à admettre la réalité de l'attraction ; elle admet seulement cette idée provisoirement, comme la manifestation de la cause inconnue des phénomènes célestes et comme un moyen d'en rendre raison.

Dans son mémoire, M. de Maizière rappelle ces doutes avec une sorte de tristesse et annonce sa foi complète dans la réalité de l'attraction; il s'indigne de voir mettre en question un principe qui sert de base à tout l'enseignement de la physique et de l'astronomie.

Quant à nous, ce doute nous étonne et nous afflige moins; car nous ne croyons pas que l'homme soit

destiné en ce monde au bonheur dont parle le poète latin et que M. de Maizière poursuit avec constance: *Rerum cognoscere causas*. Les théories physiques ne sont généralement pour nous que des hypothèses provisoires destinées à être modifiées, ou même renversées par les progrès de la science, et qui pour être infirmées par certains faits ne peuvent pas moins être utilisées comme instruments d'explication.

Ainsi la théorie de l'émission de la lumière, quoique formellement contredite par un grand nombre de phénomènes est encore employée dans l'enseignement comme moyen simple et facile d'énoncer et de faire concevoir ceux qu'elle ne contrarie pas.

Il en est à peuprès de même de la théorie de la chaleur; quoique l'hypothèse de l'émission permette d'expliquer fort simplement la plupart des phénomènes calorifiques, de nouveaux faits et particulièrement les expériences de M. Melloni sur la transmission de la chaleur à travers diverses substances, l'ont amené à des conclusions fort embarrassantes pour cette théorie.

D'un autre côté, la théorie des ondulations n'ayant pas encore donné une explication très satisfaisante de tous les phénomènes de la chaleur, il en résulte une incertitude qui heureusement n'a rien de fâcheux, car on peut se passer de toute hypothèse sur l'origine de la chaleur pour découvrir ses lois.

Cette digression paraîtra longue, mais elle était nécessaire pour faire comprendre dans quelle disposition d'esprit nous a trouvés la lecture de M. de Maizière : car nous ne partageons pas ses opinions sur la possibilité de découvrir la constitution intime du calorique, non plus que sur l'importance des résultats qu'il annonce devoir découler de cette découverte.

Mais revenons à l'objet de son mémoire, et examinons successivement les motifs sur lesquels il fonde son opinion:

1° « La substance ignée est mobile, donc elle est « corporelle, donc elle pèse. »

Ces conclusions ne nous paraissent pas rigoureuses, car elles s'appuyent sur un point qu'il faudrait démontrer, savoir, que le calorique est une substance spéciale.

Déjà Ampère et Œrsted ont démontré que le magnétisme n'était qu'un cas particulier de l'électricité, et de nombreuses expériences semblent indiquer que la lumière et la chaleur sont dues à un même agent; depuis long-temps Davy avait émis l'idée que la chaleur n'était que du fluide électrique neutre, et quoique cette opinion hardie n'ait pas encore été complètement vérifiée, l'étude des phénomènes thermo-électriques est venue démontrer qu'il existait un rapport intime entre la chaleur et la lumière.

Nous pensons donc que la science pourra bientôt énoncer ce magnifique théorême, savoir, que la lumière, la chaleur et l'électricité, ou les trois agents principaux de la physique ont une même source ou une même cause, dont elles ne sont que des manifestations particulières.

Le calorique n'est donc pas pour nous une substance spéciale; si, comme le dit M. de Maizière, il est *mobile*, cela ne prouve pas que ce soit une substance *corporelle*, car le son aussi est mobile, et personne n'a pensé que ce fût un corps; c'est seulement un effet transmis à distance par l'intermédiaire d'un fluide, et le calorique est pour nous chose semblable.

«2° La substance ignée (dit M. de Maizière), peut

« être accumulée au point de devenir visible, colorée,
« donc elle est matérielle, etc. »

La coloration qui se manifeste dans les corps soumis à une forte chaleur est pour nous le résultat d'un changement dans la disposition des molécules qui les constituent, et non pas la preuve de l'accumulation d'une substance particulière.

Le troisième motif sur lequel s'appuie M. de Maizière est déduit du rayonnement des odeurs.

L'auteur expose qu'il est impossible de n'y pas voir de longs courants de calorique rayonnant, emportant quelques atômes de la substance odorante.

Nous ne prétendons pas donner l'explication de tous les phénomènes que peut présenter le rayonnement des odeurs; mais celle de M. de Maizière n'est pas à l'abri des objections, car il en résulterait que les corps ne pourraient être odorants qu'à condition d'émettre de la chaleur, ce qui n'est pas démontré.

Les effets de la foudre qu'invoque ensuite l'auteur à l'appui de son opinion nous paraissent aussi faciles à expliquer par la répétition très-rapide de vibrations violentes, que par le secours d'un courant de calorique animé d'une énorme vitesse; car on sait, qu'indépendamment de toute action électrique, des mouvements vibratoires suffisent pour amener la fracture des corps.

Enfin, M. de Maizière s'appuie sur ce que le fondement de l'impondérabilité du calorique n'est pas plus solide que celui de l'impondérabilité de l'air et de l'incompressibilité de l'eau, admis jusqu'au dix-septième siècle.

Il est incontestable, et nous l'avons rappelé plus haut, que la plupart des principes de la physique ne sont que provisoires, mais pour prétendre à les renver-

ser, il faut employer une rigueur inattaquable, et s'appuyer sur des expériences précises.

Aussi M. de Maizière propose-t-il à l'Académie d'encourager un moyen d'expérimentation directe pour apprécier la différence du poids d'une masse de fer en fusion et de la même matière refroidie.

Son appareil se composerait d'une cuve en platine portée sur un bateau plongeant dans un réservoir d'eau calme.

On ferait arriver du fer en fusion dans le récipient qui serait ensuite fermé de toutes parts; on noterait avec soin la hauteur de la flottaison du bateau et on laisserait le fer refroidir; si, comme le suppose l'auteur, le fer perd alors de son poids, le bateau sera allégé, son tirant d'eau diminuera, et il semble qu'on pourrait en employant une masse de fer très-considérable arriver à apprécier une différence de poids très-petite dans l'unité de volume.

Mais malheureusement il n'en est pas ainsi. Supposons en effet, comme l'auteur, une masse de fer de trente mètres cubes; il résulte d'autres recherches qu'il nous a communiquées, qu'il évalue la densité du calorique à 900 trillionièmes de celle de l'air; en admettant qu'elle augmente dans le corps proportionnellement à la température, la différence du poids de cette masse de fer, entre la température de 1500 degrés et celle de 0 ne serait que de *cinq centigrammes*; or, le bateau devrait déplacer au moins 300 mètres cubes d'eau; en lui donnant un tirant d'eau de deux mètres, son relèvement total pendant l'expérience ne serait que de *trois dix millionièmes d'un millimètre* ($\frac{3}{10000000}$)! Quels que soient les moyens de précision employés, il nous paraît évidemment impossible d'apprécier un mouvement aussi faible.

L'augmentation de la masse métallique ne ferait qu'accroitre les difficultés d'exécution que nous avions signalées à M. de Maizière, avant de calculer les résultats de son expérience, et dont il serait superflu d'entretenir l'Académie.

Il nous suffira de dire que la principale provient de ce qu'il nous semblerait impossible de réunir une masse de platine suffisante pour établir le creuset, même en le restreignant à la contenance de trente mètres cubes ; ce métal ne pourrait être d'ailleurs remplacé convenablement par une autre substance.

Nous n'avons pas cherché à calculer la dépense totale de l'appareil, mais elle serait nécessairement très considérable, car le vase de platine exigerait 60 millions de métal (pour une épaisseur de cinq centimètres) en supposant qu'on le payât à son prix ordinaire; il est vrai qu'il pourrait ensuite être utilisé, mais il faut tenir compte des difficultés d'approvisionnement et de main-d'œuvre.

En résumé, la Commission tout en rendant hommage à la sagacité et à l'érudition qui signalent toutes les recherches de M. de Maizière, ne se croit nullement autorisée à admettre les conclusions de son mémoire sur la constitution du calorique; et tout en reconnaissant ce que le mode d'expérimentation indiqué présente d'ingénieux et de séduisant au premier aperçu, elle est convaincue qu'il ne pourrait jamais être réalisé.

En admettant d'ailleurs les hypothèses de l'auteur sur la masse du calorique, cette masse serait si petite qu'elle nous parait être en dehors des limites d'appréciation possible d'une expérience quelconque.

La Commission regrette donc de ne pouvoir dans

cette circonstance appuyer auprès de l'Académie les idées et les propositions de M. de Maizière (1).

(1) Malgré la sévérité des conclusions de ce rapport, l'Académie en a décidé l'impression dans ce volume afin de montrer l'importance des sujets dont M. de Maizière l'a entretenue cette année.

M. de Maizière a d'ailleurs présenté sur le même objet un nouveau mémoire qui est en ce moment soumis à l'examen d'une commission.



ARCHÉOLOGIE.

DES ANCIENNES TAPISSERIES
ET TOILES PEINTES
DE LA
CATHÉDRALE DE REIMS.

DISCUSSION

SUR LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS D'APPLIQUER CES SORTES DE TABLEAÉX A LA DÉCORATION INTÉRIEURE DES ÉGLISES CHRÉTIENNES.

Par MM. L. PARIS, L. FANART et HERBÉ.

LECTURE PAR M. PARIS.

(Séance du 4 Novembre 1842.)

Nous commencerons par rendre hommage au zèle désintéressé que déploient quelques amis des arts, pour la conservation des monuments de l'ancienne France. Les études archéologiques si puissamment encouragées par le ministère, si habilement dirigées par les comités historiques auront pour heureux résultat le salut des chefs-d'œuvre échappés aux malfaisantes inspirations du dernier siècle. Déjà les remarquables travaux de M. le comte de Montalembert, de MM. de Caumont, Vitet, Mérimée, Didron, et du regrettable Du Sommerard ont rendu accessible à tous, l'étude de ces merveilleux édifices, qui naguère encore n'excitaient chez nous qu'une inintelligente et stérile admiration. Bientôt, grâce aux efforts de ces hommes d'élite, le savoir des gens du monde ne se bornera pas à de simples notions sur les divers styles architectoniques :

on voudra connaître les nombreuses transformations qu'a subies, durant le cours des siècles, l'art des Libergier, des Luzarche, des Robert de Couci. Le domaine de la critique s'agrandira de l'interprétation des types sacrés, des figures mystérieuses et symboliques, des créations singulières, parfois bizarres et pleines d'énigmes qui décorent et surchargent nos plus beaux édifices religieux. Que ne doit-on pas attendre de cette association d'esprits généreux et distingués qui, sur tous les points de la France, travaillent à la réhabilitation, hélas ! un peu tardive, de la maçonnerie du moyen-âge.

Toutefois, osons le dire : ce culte de la pierre peut avoir son exagération, son écueil ! Nous voyons en effet que le respect pour l'œuvre du maître entraîne quelques esprits au-delà des limites raisonnables. A force de vouloir rendre au monument, objet des prédilections, sa majesté primitive; à force de le dégager des ornements étrangers à son style, des décorations dont un goût suspect l'a surchargé, on en vient à dévêtir cet édifice, et à l'évider de telle façon que bientôt on le réduit à ses seules murailles, et que ce temple, naguère si riche des pieux tributs de cent générations éteintes, n'offre plus à la vue que l'image d'une vaste solitude, d'une immense salle de pas perdus, ou bien encore d'un puissant navire que la tempête a démâté. Et c'est au nom de l'art que se commettent ces énormités !

Mais c'était pareillement au nom de l'art et du bon goût, et pour rendre au monument son majestueux aspect, qu'au siècle dernier les chanoines des cathédrales, comme aussi les moines des abbayes démolissaient les jubés, détruisaient les clôtures sculptées du chœur de leurs églises, et posaient à leur place, les grilles et les

balustrades en fer dont nous avons aujourd'hui l'estimable possession !

C'était au nom de l'art et du bon goût, et pour le plus grand honneur du monument, qu'aux autels gothiques rayonnant autour du rond-point, on substituait des autels à la romaine avec colonnes marbrées et jaspées, d'ordre ionique ou corinthien, surmontées de fastueux baldaquins !

C'était au nom de l'art et du bon goût et pour donner plus d'éclat à la basilique que, vers le même temps, on surchargeait d'un plâtras épais les peintures à fresque des chapelles, et que l'on brisait les vitraux peints pour les remplacer par des verres éclatants de blancheur !

En un mot, c'est au nom de l'art et du bon goût que se sont accomplies les mille et une dévastations dont nos plus célèbres églises ont été le théâtre !

Tout le monde reconnaît aujourd'hui l'odieux et le ridicule de ces prétendus embellissements; comme nous, on maudit la manie des démolitions, des restaurations, des enjolivements, du badigeon ; mais comme nous, tout le monde n'a pas au même degré l'horreur des innovations. Nous accuserons même certains hommes, dont nous honorons d'ailleurs le caractère et admirons le talent, d'être les propagateurs d'idées qui, pour être nouvelles, n'en sont pas moins à nos yeux entachées de vandalisme.

Par exemple, une opinion professée par quelques artistes de notre temps, opinion que semble avoir inspirée un livre très-remarquable de tous points, c'est que la peinture à l'huile forme un contre-sens dans nos églises gothiques et qu'elle n'y peut trouver la plus petite place ! — En effet, nous dit-on, outre l'inconvénient qu'elle a toujours de couper désagréablement

les lignes de l'architecture, elle n'est jamais en harmonie avec le style religieux de l'édifice. L'un est l'œuvre de l'art chrétien du moyen-âge, époque de conviction et de foi sincère, l'autre de la Renaissance, époque de l'intrusion dans l'art, de tout ce que le matérialisme a de plus grossier. Les yeux sont péniblement affectés de rencontrer, à côté des formes si pures de la sculpture symbolique du XIIIe siècle, ces compositions charnelles et tout-à-fait païennes de l'école moderne. Aux temples élevés par des artistes pleins de foi, il faut des peintures que la foi ait également inspirées, et depuis bien longtemps la foi manque aux hommes qui s'occupent de peinture. — Voilà ce que nous disent quelques amis zélés de l'art chrétien.

Nous avons, quant à nous, un médiocre amour pour la peinture dite religieuse de l'école moderne, et nous reconnaissons qu'elle manque absolument de ce feu divin qui respire dans les belles compositions de Cimabué, de Fra Angelico, de Giotto, de Thadeo Gaddi, et même de Perrugino, ces derniers représentants en Italie de la peinture du moyen-âge. Mais, en premier lieu, nos églises de France n'ont jamais été fort riches des œuvres de ces maîtres auxquels on nous renvoie, et les compositions estimables dont les artistes français, leurs contemporains, avaient peuplé jusqu'aux moindres de nos chapelles, ne sont pas même arrivées jusqu'à nous. Le faux goût, le zèle mal entendu des décorateurs du siècle dernier, zèle que le clergé encourageait et soldait, n'en a pas laissé le moindre vestige. Il faut déplorer à jamais ces actes d'incroyable vandalisme; mais enfin le mal est fait : et maintenant qu'il ne nous reste rien de ces grandes mosaïques que nous avaient léguées les premiers siècles de l'église et que nos pères appelaient

la peinture de l'éternité; maintenant que nos fresques sont badigeonnées, nos panneaux brûlés, nos vitraux défoncés, faut-il renoncer tout-à-fait à la peinture? faut-il bannir de nos églises un art qui tient le premier rang parmi les arts? Et si les tendances du siècle ont perverti les pieuses intentions des artistes, doit-on leur fermer les portes des seuls lieux où l'inspiration sacrée leur puisse être rendue? D'ailleurs, à défaut de peintres exclusivement mystiques, irez-vous proscrire Raphaël parce qu'il a peint la *Fornarina?* Il faudra donc exclure Léonard de Vinci, Le Titien, Lesueur et Le Poussin, et tous ces dieux de la peinture moderne, parce que tous sont coupables de quelques profanes compositions?

Nous ne pouvons supposer ces prétentions sérieuses. Le catholicisme ne s'est pas produit sous le patronage de l'art revêtu de telle ou telle forme : en appelant au contraire l'homme à la liberté, la foi chrétienne a ravivé pour tous les sources de vie; elle a ouvert à toutes les intelligences d'incommensurables voies, et l'art depuis longtemps oblitéré sous le fait d'une dépravation grossière, a dû prendre sa part de l'affranchissement. Pourquoi donc retrécir son domaine en l'enfermant dans un cercle inflexible, en lui assignant des formes absolues, exclusives? — Pour ce qui nous concerne, nous ne doutons pas que le mode architectonique dont nos zélés antiquaires se déclarent champions ne soit le plus expressif et celui qui se plie le mieux aux exigences du culte: nous regrettons les pieuses et touchantes peintures du moyen-âge, parce qu'elles parlaient vraiment à l'âme et savaient réveiller la foi; mais en présence même de l'impuissance du siècle, il y aurait témérité à dire que l'esprit humain n'ira plus

au-delà. — Et puis, il ne faut pas oublier que le christianisme est né sous l'ère bizantine, et que l'art grec qui lui a prêté ses premières basiliques se formulait tout autrement, quoique d'une façon non moins empreinte d'amour et de foi. Aussi recherchons-nous avec un zèle passionné les images de cette époque primitive, qui ne sont pourtant que les derniers produits de l'art antique dégénéré. Ces peintures perdraient-elles donc beaucoup à nos yeux si, au même sentiment religieux, elles réunissaient certaines études anatomiques, une plus grande correction de dessin, et ce coloris vigoureux que l'on admire dans l'antique?

Voilà l'essai qu'a voulu tenter la Renaissance, et certes elle n'est pas si coupable; mais il est arrivé que déjà le doute s'était glissé dans les esprits : Luther était aux portes, et les convictions ébranlées n'ont pas laissé aux artistes le temps d'opérer l'alliance réclamée au nom du goût et de la foi. Qui faut-il en accuser? la société tout entière qui, dominée par un puissant besoin d'innovations, s'élançait hors des voies connues à la conquête d'impressions nouvelles. Les artistes l'ont-ils devancée ou suivie? Là est toute la question. Ainsi ne disons anathème à personne et ne faisons point un reproche aux Médicis, et à François I[er] du magnanime appui qu'ils prêtèrent aux sublimes hardiesses des hommes d'art de leur époque, ces hommes s'appelassent-ils Jules Romain, Michel-Ange, ou Jean Goujon.

Quelle que soit désormais l'influence du sentiment religieux dans les arts, il faut renoncer aux suaves et délicieuses productions des écoles de Sienne et de l'Ombrie, à ces types divins consacrés par les Fiesole, les Gozzoli, et que disputèrent au matérialisme de la Renaissance le pieux Lorenzo di Credi et l'immortel

Bartholomeo : d'autres idées ont marché, l'école dite du naturalisme a grandi, il s'en est suivi la réhabilitation du beau selon la terre, et par conséquent la science des contours et des formes, l'étude des chairs et du coloris. Dès-lors, il nous a fallu donner lettres de crédit à des œuvres qui se présentaient sous l'autorité de Raphaël ou de Titien, ou qu'avaient signées, chez nous, des élèves tels que Lesueur ou Le Poussin. Et nous l'avouons bien ingénument, si religieux zélateur que nous soyons des traditions catholiques, nous ne saurions nous décider à stygmatiser ces hommes de l'épithète de barbares, et proclamer leur époque celle d'une nouvelle et funeste décadence.

De tous les chefs-d'œuvre d'autrefois, la cathédrale de Reims, bâtie au XIIIe siècle ne possède plus que huit peintures, et toutes de l'école moderne : quatre toiles italiennes qui se recommandent par les noms de Mutiano, du Guide, du Tintoret et de Taddée Zuccharo (1); quatre autres pour lesquelles on invoque les noms de Poussin, de Stella son élève, de Lahire et de Rubens. — Un archéologue émérite, un ardent *pétrophile*, qu'on nous passe ce méchant mot, nous adjurait tout récemment de joindre nos efforts aux siens pour obtenir de l'autorité compétente l'enlèvement de ces peintures dont le style est payen, l'origine équivoque, et qui troublent l'harmonie des lignes et salissent d'odieux points noirs la coupe symétrique des pierres, le plein des

(1) Un prince français, au dernier siècle, offrit au chapitre de Notre-Dame de Reims une somme de cent mille francs pour deux de ces tableaux dont, en outre, il promettait des copies exécutées par Van Loo. Les toiles furent livrées : une circonstance heureuse, l'insolvabilité du prince, valut à la cathédrale la restitution de ces deux tableaux, avariés il est vrai par suite d'une longue traversée.

parois latérales! Grande fut, il faut le dire, notre stupéfaction, et malgré notre habituel respect pour la parole du maître, nous osâmes refuser notre concours à cette mesure, sollicitée au nom de l'art, mais que, tout bas, nous prenions la liberté grande de taxer de néo-vandalisme!

Plaignez-vous que l'on sillonne les murs de nos églises gothiques des hideuses productions des derniers rapins de l'école dite moderne; que les fabriques des cathédrales mettent à la folle enchère la restauration, par la brosse et le badigeon, des fresques antiques; qu'elles livrent à la merci d'un ignare et grossier maçon les élégantes statuettes, les merveilleuses sculptures du moyen-âge; qu'elles laissent les plus beaux monuments de l'art chrétien aux mains d'un architecte plein de superbe et d'outrecuidance, lequel traitant de pair à compagnon les œuvres les plus justement révérées de l'art ogival, s'en va mutilant, réédifiant à sa fantaisie : pose un clocheton, obstrue un ceintre; puis radoube un chapiteau, applique un dais, détruit une console, compose des moulures, intronise des types, imagine des figures, depuis les plus exigües jusqu'aux plus colossales dimensions, et tout cela sans arrêt comme sans contrôle, et de par l'omnipotence qu'il s'arroge en vertu de la haute opinion qu'il a de son talent et de son impeccabilité! Plaignez-vous, oh! joignez-vous à nous pour vous plaindre de tous ces déplorables abus contre lesquels une docte et chaleureuse plume a déjà si noblement pris parti! Mais au nom du ciel, au nom de l'art n'allez pas provoquer contre les sacrés débris échappés à l'aveugle fureur du dix-huitième siècle une nouvelle et dernière invasion des barbares. — Assez de vandalisme comme cela!

Et puis, si c'est au nom du moyen-âge et de l'art

catholique, que vous sollicitez la proscription de la peinture moderne, si ces images n'offrent à vos yeux effarouchés que des réminiscences impures de l'art payen, comment se fait-il qu'au nom d'autres idées sans doute, mais toujours en vertu de la question d'art, on en vienne à dépouiller nos temples de leurs antiques tapisseries, lesquelles, de l'aveu de tout le monde, sont aujourd'hui les seuls tableaux empreints de l'esprit religieux du moyen-âge, les seuls qui donnent une idée de la naïveté des croyances, de la foi vive et poétique de nos pères ?

Ici s'élève un grave et nouveau débat entre nous et certains professeurs d'esthétique. Qu'on nous permette donc une courte digression.

Nous ne tenons point à imprimer, après une infinité d'autres, que, de temps immémorial, les tapisseries ont été chez les peuples civilisés de véritables objets de luxe et que les tissus de laine et de soie des Phrygiens jouissaient d'une grande célébrité, bien avant l'ère chrétienne. Nous ne ferons pas la moindre recherche pour établir que les Grecs suspendaient dans leurs temples les tapisseries peintes et historiées que fabriquait Pergame, et que les Romains au temps même de leur prospérité plaçaient ces produits de l'art phrygien, *opus phrygium acu pictum*, au premier rang des œuvres d'art et de haute curiosité.

Pour justifier leur présence dans nos églises, nous nous bornerons à rappeler la multitude d'ornements de ce genre répandus dans les basiliques de Rome, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne : le nombre en est prodigieux, au rapport d'Anastase

le bibliothécaire, qui nous apprend non-seulement les sujets et broderies de quelques unes de ces pièces, mais encore l'usage auquel on les destinait.

Dès les premiers temps du christianisme à Reims nous voyons les tapisseries historiées décorer les parois des saints lieux. Grégoire de Tours, dans son récit de la cérémonie du baptême de Clovis, nous montre les rues de notre cité ombragées par des toiles peintes et ses églises ornées des plus riches tentures : *telis depictis adumbrantur plateæ, ecclesiæ cortinis albentibus adornantur*; et je ne pense pas qu'il soit difficile d'établir que depuis saint Remi, l'usage d'orner ainsi la métropole de Reims, s'est de siècle en siècle, et sans interruption, continué jusqu'à nous. — Flodoard nous parle des riches tapis que Hincmar donna à son église : et parmi les nombreux présents que fit à la cathédrale l'archevêque Hérivée, notre chroniqueur se garde bien d'omettre les tapisseries : « Ce prélat, dit l'annaliste, enrichit l'église de Reims de vases précieux.... il éleva au milieu du chœur un autel en l'honneur de la sainte Trinité, il l'entoura de tables revêtues d'argent, il couvrit d'or la grande croix, l'orna magnifiquement de pierreries et de saintes reliques ; décora la nef principale d'un grand nombre de tapisseries de soie. »

Maintenant nous faut-il suivre la longue série des rois, des princes et des prélats dont les libéralités enrichirent l'église de Reims? On sait que de temps immémorial les rois à leur sacre faisaient de riches présents à la cathédrale, et qu'ils laissaient habituellement à la fabrique tous les tapis qui avaient servi à la décoration du temple pendant l'auguste cérémonie. Quant aux archevêques, c'était une obligation qu'ils contractaient à leur avènement d'offrir à l'église

quelque somptueux hommage, et il arrivait fréquemment, surtout au temps de la grande renommée des tentures de Flandre, que cet hommage consistait en tapisseries historiées et à personnages. Et qu'on ne croie pas que ces toiles ou tapisseries fussent simplement des tapis de pied ou des tentures pour dossières et banquettes! Il y en avait pour cet usage, sans doute, mais c'étaient les moindres par le travail et la matière. Outre les tentures d'apparat pour les jours de grande solennité, pour les processions extérieures, il y en avait pour l'ornement habituel de l'édifice. A défaut des fresques qui manquaient en bien des endroits, les tapisseries historiées étaient la seule peinture dont fussent décorés les bas-côtés, la nef et tous les vides qu'offraient le transcept, les chapelles circulaires et les parois des murs de clôture. Regnault de Chartres, qui sacra Charles VII, est signalé dans l'histoire de Reims comme ayant enrichi son église de magnifiques tentures; c'est de lui, si l'on en croit la tradition, que la cathédrale avait reçu cette belle tapisserie « où estoit représenté le roy Charles VII allant faire son entrée en la ville de Reims pour y estre sacré, à la conduite de la pucelle d'Orléans, en 1429; » tapisserie dont, grâce aux soins de messieurs les fabriciens, il existait encore un fragment en 1817, lequel a depuis disparu, sans que personne puisse ou veuille dire ce qu'il est devenu. — Cette tapisserie, qui retraçait l'un des plus beaux faits de l'histoire nationale, méritait cependant quelque respect!

Par son testament, en date du 14 mai 1457, Jacques Juvénal des Ursins lègue, entre autres objets précieux à sa cathédrale, six belles tapisseries pour la décoration du chœur. *Item, eidem ecclesiæ Remensis*

lego sex magna tapeta mea quæ sunt de armis ecclesiæ præfatæ et meis, ut tendantur in choro præfatæ ecclesiæ diebus festinis, et volo adhoc capitulum illa recipiat, et se obliget ita facere. Il faisait ensuite un legs de tapis de moindre valeur pour couvrir les bancs des chanoines : *Item, pariter eidem lego ecclesiæ remensis quatuor banqueria facta ad arma prædicta.* « Et ont les exécuteurs testamentaires, « dit un acte joint au testament, » estimé les dits tapis et banquiers la somme de six cents escus d'or. »

Robert de Lenoncourt, le même qui donna à l'église Saint-Remi la belle tapisserie de dix pièces qu'a publiée M. Achille Jubinal, offrit à Notre-Dame une autre tapisserie de douze pièces, représentant l'histoire de la Vierge, pour orner le chœur et les bas-côtés des nefs. « La charité de monsieur de Reims n'estoit oisive envers son église, dit en parlant de ce prélat un historien du XVIIe siècle; il donna en 1530 une très-belle tapisserie pour entourer le chœur, afin d'en honorer Dieu, en laquelle est représentée la vie de la Vierge. »

Charles, cardinal de Lorraine, à qui la ville de Reims est redevable de tant de fondations utiles, de si précieux tableaux et de si beaux manuscrits, enrichit son église de la somptueuse tapisserie de six pièces représentant l'*Histoire du fort roy Clovis.* « Monsieur de Reims, dit le même historien que nous venons de citer, estant de retour, donna à l'église, le 2 décembre 1573, six grands tapis : et est à remarquer que jamais il ne retournait à Reims qu'il ne rapportât des dons *pour son espouse.* »

Le cardinal de Guise, qui fut tué aux états de Blois, peut-être le plus riche prélat de France, aimait

à parer la cathédrale de nombreuses et magnifiques tapisseries qui toutes sortaient des meilleures manufactures du temps. Outre sept pièces de Beauvais, que nous ne saurions renseigner autrement, faute de notes précises, et dont aux grandes solennités il ornait la nef, le cardinal possédait encore pour les besoins de son église « sept pièces de tapisserie à personnages où se voyaient les histoires de Jacob ; six pièces où se voyait l'histoire de David et de Goliath, et huit pièces, aussi à personnages, où se voyait l'histoire de Delbora. »

Henri de Lorraine, ce prélat dont on a dit qu'il ne faudrait pas ajouter beaucoup d'inventions à son histoire pour la faire ressembler à un roman, et qui occupa si peu sérieusement le siége de Reims, avait négligé de payer à son église le droit de joyeux avènement dont nous avons parlé plus haut. Mis en demeure par son chapitre, il s'acquitta par le don de douze grandes pièces de tapisserie et quatorze autres petites « pour tendre dans le chœur ès lieux nécessaires et pour l'ornement d'icelui. » — Ce sont les tapisseries signées Pepersack, si vivement critiquées par M. Vitet, et qui ne méritent pas à nos yeux tout le mépris que leur a montré le docte et spirituel archéologue.

D'autres dons, faits à cette époque ou depuis, augmentèrent la précieuse collection de l'église métropolitaine de Reims. Le chapitre lui-même pourvoyait à ses besoins en ce genre. Nous voyons notamment un traité fait par devant notaires, à la date du 17 janvier 1625, par lequel un sieur Lombard, marchand tapissier en la ville d'Aubusson, diocèse de Limoges, s'oblige à faire et fournir au chapitre, dans le délai de six mois, « quatre pièces de tapisseries de Paris, semées de fleurs de lis jaunes : la première, à la figure de

l'Assomption de Notre-Dame ; la deuxième, à la figure de la Vierge, qui tiendra notre Seigneur sur son bras ; la troisième, à la figure de saint Nicaise ; et la quatrième, plus grande, à la figure de Monsieur saint Remy.»

L'estime que faisait le chapitre des tapisseries de l'église métropolitaine se prouve encore par le soin qu'il mettait à leur entretien et conservation. Il était de l'emploi des coûtres (*custodes*) de leur faire prendre l'air au moins quatre fois l'an ; de les battre, épousseter, nettoyer avec toute l'attention possible ; de signaler les pièces qui demandaient à être reprises, rentraitées, doublées ou rafraîchies ; et les frais que pouvait entraîner cette restauration n'arrêtaient jamais le conseil de fabrique. Nous en avons la preuve dans un autre marché, du 29 avril 1650, par lequel MM. du chapitre s'obligent à payer à Gilles Gadrét et à Guy de Lanoy, la somme de 3,500 livres tournois, pour la simple restauration des six grandes pièces de tapisserie de haute lisse, représentant les *Baptême, mariage et guerres de Clovis*.

Et puisque cet historique des tapisseries de Notre-Dame de Reims est entamé, veut-on avant de reprendre notre plaidoyer, nous permettre de le continuer jusqu'à nos jours ? Il n'est pas sans intérêt de connaître le sort de ces antiques monuments pendant les mauvais jours de la fin du siècle dernier.

On a beaucoup parlé du vandalisme révolutionnaire ; mais on n'a rien exagéré. Il serait difficile de s'imaginer l'effroyable pêle-mêle où périrent tant de chefs-

d'œuvre divers! — Des membres de la Commune, ceints de l'écharpe tricolore, forçaient, au nom de la loi, la porte des lieux saints : puis, sans autre formalité, procédaient à l'inventaire des matières d'or, d'argent, et des pierres précieuses, lesquelles mises, séance tenante, sous la main de la nation, étaient immédiatement dirigées vers Paris. Quant aux objets que le métal ne signalait pas à la rapacité des agents, ils étaient brisés, lacérés, foulés aux pieds, comme vains hochets de la superstition, ou tout simplement abandonnés à la justice du peuple, redevenu libre. Puis arrivaient les hommes du fisc, avec mission de poursuivre la vente des édifices nationaux; puis ceux de la bande noire qui, sans relâche, abattaient, démolissaient, même avant l'enlèvement du mobilier, dédaigné par la nation et laissé à la discrétion des autorités communales. Les sculptures, les boiseries, les peintures et les tapisseries, intactes jusque-là, étaient alors précipitées au milieu des décombres, et y restaient ensevelies jusqu'au moment où quelque rare antiquaire, venant à profiter du gaspillage général, sauvait pour son propre compte quelque saint et précieux débris. Peut-être a-t-on oublié ce qui se passa à Reims au sujet de la cathédrale.

En peu de mots nous en dirons l'histoire.

Trois ardents patriotes, grands croquemitaines de fanatisme et fort habiles industriels, avaient soumissionné et sollicité, moyennant quelques chiffons appelés assignats, le privilége de démolir le chef-d'œuvre

de Libergier. La pétition, chaude de patriotisme, et appuyée d'une honnête prisée, avait près des administrateurs les plus grandes chances de succès, et durant quelques jours fut réellement mise en question l'existence du plus beau monument de la chrétienté. Un ami des arts, un prêtre jureur peut-être, que déguisait suffisamment la casaque du Sans-culotte, fit la motion de convertir la ci-devant église Notre-Dame en Temple de la Raison, et d'y établir le siége de la société populaire. Cet avis prévalut, et comme si l'on eût à craindre les méprises du bon sens public, on se hâta de gratter les jolies sculptures de l'histoire de la Vierge qui décoraient le fronton de la porte principale, et l'on écrivit à la place en lettres ridiculement colossales ces mots significatifs :

TEMPLE DE LA RAISON.

LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAIT L'ÊTRE SUPRÊME

ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

L'arrière-chœur, choisi pour le siége des réunions des Jacobins, vit élever des clôtures de charpente et de maçonnerie, et la chaire évangélique devint la tribune des frères et amis. C'est alors que furent d'une grande ressource les tapisseries délaissées ; on en couvrit les dalles froides du nouveau club, et l'on en tapissa les récentes clôtures afin de garantir des impressions de l'air les Cassius-Brutus, les Caïus-Gracchus, les Mutius-Scævola, et autres farouches montagnards. On devine avec quel respect furent alors traitées les belles tentures de Robert de Lenoncourt et du cardi-

nal de Lorraine! Je vous assure qu'il s'y faisait bon marché des scènes du *Mystère de la Conception* et de l'*Histoire du fort roy Clovis!* — Et de tout ceci ne faisons point un reproche exclusif à l'autorité! la plupart du temps, débordée par le torrent des mauvaises passions, elle se trouvait désarmée, sans pouvoir comme sans énergie, contre les exigences brutales et dévastatrices de la tourbe patriotique.

Heureusement pour l'art et pour la société, le triomphe des grossiers instincts n'eut pas de durée. Le rapport de Grégoire à la Convention, sur le vandalisme, y mit un frein salutaire. Daus le rapide tableau que traçait l'orateur des démolitions impies, des ruines, des débris dont on jonchait le sol de l'ancienne France, se trouvaient quelques mots sur les dévastations commises à Reims, la ville du sacre et de la sainte Ampoule. L'ex-évêque de Blois eût pu jeter un cri d'indignation à l'aspect des spoliations impies commises au nom de la tolérance et de la liberté; il eût pu surtout déplorer le sort des monuments du culte, de ces majestueuses basiliques, déjà livrées au marteau des démolisseurs ou vouées à d'infâmes conciliabules, à d'ignobles trafics; l'abbé Grégoire s'en tint à des expressions de regret contre certaines peccadilles de mauvais goût du sans-culottisme. « A Reims, dit-il, on a mutilé un tombeau d'un beau travail, et précipité d'une hauteur de vingt pieds un tableau de Thadée Zuccharo : le cadre a été brisé; et la toile dégradée a été trouvée dernièrement sur les marches d'un escalier. »

Ce peu de mots proférés à la tribune de la Convention fit une impression profonde chez les administra-

teurs du district de Reims, qui ne manquèrent pas de chercher à se disculper.

Ce qu'il y a de certain c'est que cette dénonciation partie de si haut fut très-favorable aux objets d'art échappés à la dévastation. Par une heureuse coïncidence, un arrêt du proconsul Albert venait de prononcer à Reims la fermeture des sociétés populaires : c'était le moment pour l'autorité municipale de remettre la main sur les tapisseries. Pour avoir une idée de ce qui se passait alors, il faut lire la correspondance qu'entretint alors avec les membres de la commune, le préposé à la garde du musée, dont la création venait d'avoir lieu.

C'est, et nous le pouvons dire aujourd'hui, au zèle infatigable du conservateur du musée (feu l'abbé Bergeat), que fut due la conservation des tableaux, des objets d'art, et surtout des belles tentures que possèdent encore aujourd'hui les églises de Reims. Transférées dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, ces dernières y furent quelque temps soigneusement roulées en attendant qu'il plût à l'administration d'octroyer un local favorable à leur exposition. L'exiguité de la chapelle de l'hôpital de Sainte-Marthe, convertie en musée, ne permettait pas l'exhibition de tous les tableaux et objets d'art provenant de cinquante églises ou chapelles que possédait Reims au moment de la révolution. Les tapisseries notamment, au nombre de plus de cent cinquante, étaient un grand embarras. On profita de la première honnête occasion pour s'en défaire. — Elle ne tarda pas à se présenter.

Après les ineptes dévastations du sans-culottisme, et les fêtes païennes en l'honneur de la Raison, l'antique métropole eut encore à subir les chants des secta-

teurs de la Nature, les hymnes à l'Etre-Suprême, et les fades homélies des théophilanthropes. Ces démonstrations, non moins niaises qu'impies, ne prouvaient qu'une chose : la nécessité d'un culte. Une ville aussi profondément catholique que l'était Reims ne pouvait se traîner longtemps à la remorque des sophistes brouillons que le caprice ou la folie du jour érigeait en thaumaturges. Après tant d'aberrations, elle revint à la foi antique. Des pétitions couvertes de plusieurs milliers de signatures sollicitaient le rétablissement du culte catholique; force fut d'aviser à la restauration des édifices religieux échappés au marteau des démolisseurs. Il en restait quatre que l'on rouvrit aux fidèles. C'est alors que le Musée, riche des dépouilles des cinquante basiliques de Reims, devint à son tour la proie d'un nouveau genre de vandales. Dans la ferveur de la réaction, il suffisait de se dire catholique et paroissien de telle église, pour obtenir de l'agent municipal, ex-patriote en passe de devenir marguillier, les tableaux, les reliquaires, les ornements au choix. Ainsi disparurent sans retour des objets de la plus haute curiosité. Forcé dans ses attributions, le conservateur ne songea plus qu'à systématiser la ruine du Musée, à régulariser le mode dont se ferait le dépouillement du dépôt dont il avait la garde. Sur sa proposition, on créa des commissions pour l'examen des demandes, et l'on soumit à des manières de formalités les restitutions ou dons volontaires qu'on était, en tout état de cause, décidé à faire aux solliciteurs catholiques : en quelques jours furent vidées les salles et dépendances du Musée. Nous avons plus d'un témoignage écrit de ces libéralités municipales. Il suffira de dire que de cette façon revinrent aux églises, défectueuses

et endommagées, il est vrai, les antiques tapisseries dont nous nous occupons.

Voilà le récit sommaire des faits qui concernent les tapisseries de la ville de Reims, jusqu'au moment de la réouverture des églises. Nous allons jeter un coup d'œil sur ce qu'elles sont devenues depuis cette époque.

Il ne faut pas attendre de la société rémoise, au commencement du XIXe siècle, une protection bien éclairée pour ces sortes de monuments. Une fois remis en possession, débarrassés du contrôle du conservateur, les préposés à la garde du mobilier des églises ne se crurent pas tenus à de grands ménagements pour des tissus flétris depuis longtemps du nom de *gothiques*. On en appliqua quelques-uns aux murs des nefs latérales, mais la plus grande partie servit, comme chez les frères et amis de la société populaire, à doubler les portes en manière de paravents, et à joncher le pavé pour l'assainissement du chœur et du sanctuaire. D'un tel état de chose qui pouvait se plaindre ? Le clergé, les bedeaux, les marguilliers y trouvaient leur compte : les amis des arts seuls eussent pu réclamer ; mais sous l'empire, et même durant les premières années de la restauration, où se trouvaient les amis des arts ? Notre ville en comptait fort peu.

Toutefois, on l'a vu : Reims avait eu dans M. Bergeat son Alexandre Lenoir. Un autre citoyen, non moins épris que M. Bergeat de l'amour de son pays,

M. Povillon-Piérard (1), prit en main les intérêts des amateurs de l'archéologie. Sans autre guide que son propre goût, dépourvu de toute espèce d'encouragement, M. Povillon se livra à la recherche de toutes les anciennes tapisseries que pouvait posséder la ville de Reims, et dès 1817 entreprit l'énumération, l'histoire et la description de ces antiques tableaux. Nous ne dirons pas que M. Povillon ait toujours apprécié à sa juste valeur chacune de ces toiles; qu'il en ait complètement expliqué les sujets, distingué les styles, fixé la date et l'origine. Travaillant de son propre mouvement, à une époque où l'archéologie nationale était si peu stimulée, où les artistes, les antiquaires eux-mêmes affectaient le plus profond mépris pour tout ce qui sentait le gothique, M. Povillon ne pouvait apporter dans l'examen auquel il se livrait la maturité de goût, la saine critique, et les connaissances spéciales qu'il est aujourd'hui si facile d'acquérir. On n'en doit pas moins de reconnaissance à l'homme studieux et ami de son pays qui sut faire entrer dans le cercle de ses modestes et silencieuses études des monuments dédaignés de tous, foulés aux pieds, exposés à toutes les dégradations, et pour ainsi dire condamnés à pourrir à l'humidité corrosive des murs ou dans l'éternelle poussière des galetas.

Mais les travaux de M. Povillon, restés manuscrits et sans prôneurs, ne pouvaient exercer une grande influence sur le sort des tapisseries de Reims. D'ailleurs, à des hommes parfaitement étrangers aux questions d'art, il eut fallu, avant tout, inspirer l'estime de l'ar-

(1) Auteur d'une *description* imprimée *de la Cathédrale*, et d'un grand nombre d'ouvrages inédits.

chéologie : il eut fallu surtout vaincre la répugnance d'honnêtes marguilliers à faire la moindre dépense pour de vieilles tentures passées de mode, et dont ils ne pouvaient soupçonner l'exécution gothique capable de flatter jamais le goût de personne ! Le seul avantage qu'eurent donc les notices de M. Povillon, avantage assez grand il est vrai, fut de faire connaître d'une manière précise le nombre des tapisseries que possédait chaque dépôt, la dimension et le sujet de chacune d'elles. Ces notions une fois acquises, le temps pouvait arriver d'en tirer parti.

Un instant on dut croire à leur prochaine réhabilitation. M. Vitet, inspecteur-général des monuments historiques de France, se trouvant à Reims en 1830, s'était fait montrer tout ce que la ville du sacre pouvait avoir conservé de curieux et d'antique. Il avait vu les tapisseries de Notre-Dame et de Saint-Remi, les toiles peintes de l'Hôtel-Dieu, et il avait pu connaître l'estime qu'on faisait chez nous des plus beaux monuments de ce genre. Ce fut M. Vitet qui le premier découvrit, dans la loge d'un sonneur de cloches, au haut de la tour du nord de la cathédrale, un fragment tout déchiré d'une des tapisseries de Clovis ! « A mon grand chagrin, dit-il dans son rapport à M. le ministre de l'intérieur, je me suis convaincu que si ces tapisseries et ces toiles restaient encore quelques années dans les lieux humides et malpropres où on les entasse, il n'y en aurait bientôt plus de vestiges. Heureusement, M. le sous-préfet de Reims m'a promis qu'il ferait tous ses efforts pour obtenir des desservants de Saint-Remi et de ceux de la cathédrale, aussi bien que des religieuses de l'hôpital, que le dépôt en fut fait à l'Hôtel-de-Ville : là, on les roulera sur

des stores, de manière à pouvoir les étaler et les replier à volonté et sans trop de fatigue. Si ce projet se réalise, « ajoute M. Vitet », la ville de Reims qui aujourd'hui n'a pas de musée se retrouvera tout-à-coup en possession d'une des plus riches et plus précieuses galeries qu'il y ait dans nos départements. Si comme je l'espère, M. le Ministre, vous approuvez ce plan, je vous prierai de vouloir bien recommander à M. le sous-préfet de Reims de persister dans les dispositions où je l'ai laissé, et d'engager M. le maire de la ville à faciliter de son côté l'exécution d'un projet dont ses administrés n'ont que des avantages à attendre. »

Il faut désespérer de l'art dans une ville où de pareilles idées ne trouvent aucun accueil. Ce n'était cependant pas la difficulté d'exécution qui pouvait empêcher la création de ce musée. Il s'agissait simplement pour l'autorité de réclamer ces tapisseries, qui étaient sa propriété : propriété dont elle ne s'était dessaisie qu'à titre de dépôt, et sous la promesse d'une scrupuleuse conservation; et la rentrée en possession était d'autant plus facile que personne à Saint-Remi, à l'Hôtel-Dieu, à Notre-Dame, ne se souciait plus de ce genre d'ornement, qui, par son volume et sa détérioration, était un véritable embarras. Les choses n'en restèrent pas moins dans le même état, et le rapport de M. l'inspecteur des monuments historiques n'eut d'autre effet que de mettre à jour le peu d'influence qu'exerce dans les affaires administratives d'une ville l'intervention officieuse du gouvernement.

Depuis cette époque, des artistes, des gens de lettre, des hommes de goût s'employèrent pour réveiller l'attention de l'autorité sur ces monuments, antique

honneur de la cité. Et bien des fois, il faut le dire, M. le Maire actuel, qui se distingue par un goût éclairé des beaux-arts et un penchant naturel à féconder les idées généreuses, essaya d'intervenir et de trancher la question ; mais des obstacles imprévus, le manque de local et de concours, enchaînèrent ses bonnes dispositions. — C'est alors que voyant l'incurable insouciance du pays, des archéologues distingués, étrangers à la localité, conçurent la pensée de sauver au moins le souvenir de nos tissus, en reproduisant par la lithographie ou la gravure ceux qui, déjà à demi ruinés, pouvaient flatter le plus la curiosité publique. Ainsi M. Du Sommerard songea à faire entrer dans son grand ouvrage : *Les Arts au moyen-âge*, la tapisserie de *l'Histoire du fort roy Clovis;* M. Durupt, jeune artiste de grand espoir, que la mort a trop tôt moissonné, se mit à esquisser pour un éditeur de Paris *les Miracles de la sainte Vierge*, tandis que M. Achille Jubinal se hâtait de faire graver, pour sa splendide publication des *Anciennes Tapisseries*, la suite si remarquable de *la Vie de saint Remy*. C'est également à cette époque que l'un des plus savants antiquaires de France, l'honorable M. de Monmerqué, nous conseillait, comme une entreprise destinée à un grand succès, la publication à part des toiles peintes de l'Hôtel-Dieu.

Instruit de toutes ces dispositions, et persuadé qu'il fallait chercher l'ensemble dans une entreprise de cette nature, et que d'ailleurs s'il y avait quelque honneur à livrer au monde artistique la reproduction de ce précieux musée, la ville de Reims, qui possède un revenu de plus de 400,000 francs, pouvait en assumer tout le soin, M. le Maire chargea l'auteur de cette no-

tice de lui faire un rapport sur les divers dépôts de tapisseries de la ville, et de lui présenter un plan de publication, avec devis des dépenses nécessaires. M. le maire voulait soumettre le tout au conseil, et obtenir les fonds nécessaires à l'entreprise.

Le rapport fait et présenté fut soumis au conseil municipal: nous ne signalerons pas ce que pouvaient avoir de défectueux l'évaluation des dépenses, et d'exagéré l'hypothèse des bénéfices ; nous dirons seulement que, sans vouloir préjuger la question, le conseil, dans sa séance du 10 février 1836, ajourna la proposition jusqu'à présentation d'un projet plus complet.

La fin de non recevoir qui repoussait la libérale pensée de M. le maire ne devait pas fermer les yeux sur les mesures conservatrices que l'auteur du rapport sollicitait en faveur des tapisseries. Des représentations itératives furent faites aux personnes chargées spécialement de leur entretien. On va voir quelle fut, pour celles de la cathédrale notamment, l'effet de cette puissante sollicitude.

On se plaignait de la détérioration de quelques-uns de ces tissus, et notamment de leur mauvaise disposition dans l'église. Fatigué de ces perpétuelles doléances, le conseil de fabrique jugea le moment venu de signaler son autorité par une démonstration significative. Dans les premiers jours du printemps de 1840 les quarante-quatre tentures qui décoraient les murs des nefs collatérales furent subitement décrochées, et disparurent avec la magique instantanéité d'une décoration de théâtre.

Grand fut l'ébahissement public ! On se demanda le motif de cette énorme résolution. Difficilement on ima-

ginait qu'un conseil de fabrique eût suffisante autorité pour confisquer au profit d'intérêts inconnus une propriété publique de cette importance? Les personnes religieuses réclamaient contre l'enlèvement subreptice de ces tableaux de *la Vie du Christ* et de *la sainte Vierge*, les seules images de piété qui pussent convenablement remplir le vide immense des parois latérales. De leur côté, les amis des arts gémissaient et difficilement contenaient leur impatiente humeur. Il fallait des explications. Quelques gens bien intentionnés propageaient le bruit qu'enfin édifié sur la valeur réelle de ces antiques produits de la fabrique rémoise, le conseil des marguilliers avait pris le parti de les soumettre à une salutaire et complète restauration. On allait même jusqu'à préciser la somme votée pour cette louable entreprise, et l'on ajoutait que, dans quelques mois, à la grande édification des fidèles et jubilation des archéologues, ces précieux tissus, splendides hommages de la piété d'illustres prélats, reparaîtraient éclatants de fraîcheur et de coloris. Ces espérances valaient bien un peu d'attente. — On attendit.

Cependant l'horrible vide produit dans l'édifice par la disparition des tapisseries, soulevait de jour en jour de plus grandes clameurs. Le conseil de fabrique sentit la nécessité d'une justification. Le 28 mai, parut dans un des journaux de la localité l'article que l'on va lire :

« Les murs latéraux de la cathédrale viennent d'être débarrassés des tapisseries qui les couvraient, et qui interrompaient d'une manière désagréable les lignes architecturales, sous prétexte de présenrer à l'œil de fort mauvaises copies de bons tableaux de l'ancienne école italienne. C'est donc preuve de bon goût que d'avoir fait disparaître ces tentures décolorées, dont le seul mérite est d'avoir été

(1) Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que d'*intérêts artistiques*.

fabriquées à Reims et à Charleville sous le cardinal de Lorraine. Deux cependant méritent d'être distinguées ; ce sont celles, beaucoup plus précieuses, qui représentent la bataille de Tolbiac, et que des détails d'armes et d'habillements du moyen-âge rendent fort intéressantes. Au moment où l'on s'occupe de former un musée, ce serait une excellente idée que de chercher à acquérir pour les y placer, ces deux tapisseries inutiles désormais. Sous un autre rapport, la cathédrale a beaucoup gagné aussi : nous voulons parler des propriétés acoustiques du monument, qui, parfaitement calculées par les architectes, souffraient considérablement de l'immense absorption de son, causée par ces tentures. Maintenant ces sons roulent librement dans l'édifice, s'y corroborent sans se répercuter, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas émis avec trop de précipitation et que les chants soient graves, comme il convient pour des exercices religieux faits dans un vaste local. Il faut espérer que cette réforme complément indispensable de la première s'opérera, et que le *quoniam mercenarii sunt* ne percera plus dans la précipitation avec laquelle on semble souvent vouloir se débarrasser des chants sacrés. »

Vous le voyez, ici se décèle l'omnipotence ignorée du conseil des marguilliers. L'article, il est vrai, ne désigne pas ces messieurs comme auteurs de la mesure; mais à cet égard, pas le plus petit doute. Ainsi, nulle appréhension, *sede vacante* (1), d'une juridiction supérieure, non plus que d'un appel à l'opinion publique. Toutes les questions soulevées par les archéologues se trouvent résolues d'un seul coup. Il n'est plus besoin de savoir d'où viennent ces tapisseries, ce qu'elles sont, ce qu'elles valent, ni ce que l'on pourrait faire pour leur restauration : on les supprime, on les met au galetas; ce sont de vieilles tentures décolorées, inutiles désormais; seulement on croit à propos de flatter quelques goûts excentriques : le goût de certains architectes, qui dans une église gothique ne veulent que le nu de la pierre; le goût des amis des

(1) L'enlèvement des tapisseries de la cathédrale eut lieu quelques semaines avant l'arrivée de monseigneur Thomas Gousset.

arts, dont de mauvaises copies de bons tableaux devaient attrister les yeux; le goût enfin du maître de chapelle et du SERPENT, dont les plus heureuses modulations se trouvaient absorbées par ces épais tissus de laine. Voilà bien des gens satisfaits. Qui donc se récrierait? — Nous, peut-être! mais qu'importe?

Cet article badin et sérieux est évidemment de deux mains. Le début, qui semble la boutade d'un archéologue, est bien plutôt la facétie d'un homme d'esprit qui donne des plaisanteries pour des raisons.

Les tapisseries n'interrompaient aucune ligne architecturale : appendues de droite et de gauche le long des murs latéraux, au-dessous des fenêtres, elles ne pouvaient masquer la moindre moulure. Ce n'étaient point de mauvaises copies de l'école italienne, car on appelle ancienne école italienne que les produits de la peinture antérieure aux Médicis. Or, ce ne sont pas des tapisseries, dont les plus anciennes sont de 1530, qui peuvent être réputées telles. Tous ces tissus sont des ouvrages de la Renaissance, et n'ont d'ailleurs aucune analogie avec les types italiens; ce sont des dessins flamands, bourguignons ou français, rien de moins, rien de plus. On nous dit que c'est une preuve de bon goût que d'avoir fait disparaître ces tentures décolorées : oui, comme serait la disparition des toiles du Tintoret ou de Thaddée Zuccharo; mais alors comment nommeriez-vous l'acte qui soumettrait les unes et les autres à une intelligente et habile restauration? Puis, où a-t-on vu que nos tapisseries aient été fabriquées à Charleville? Le tapissier Pepersack demeurait bien en cette ville, quand en 1640, Henri de Lorraine le fit venir à Reims pour y exécuter *la vie de Jésus-Christ*; mais aucune des tentures de la cathédrale, pas même celles que donna

le cardinal de Lorraine, ne fut exécutée à Charleville, attendu que la fondation de cette ville ne date que de 1606, et que l'illustre Archevêque était mort dès l'année 1574. Nous pourrions pousser plus loin la critique de la première partie de cet article, si, bien évidemment pour nous, l'auteur que nous réfutons n'avait voulu s'y jouer de ses lecteurs : — chose très-licite dans un journal, comme chacun sait.

Nous serons moins à l'aise avec l'argument auxiliaire de la seconde partie, qui nous semble, à nous, beaucoup plus spécieux, et l'œuvre d'un artiste, à la vérité beaucoup trop excentrique.

Toutefois, nous ne discuterons pas longtemps la question de savoir si les tentures qui tapissaient les collatéraux de la cathédrale étaient de nature à amoindrir la vibration des sons de l'orchestre ou la résonnance des chants du lutrin. Il pourrait être trop facile d'exciper contre nous de l'opinion du Grand-chantre ou de l'autorité du Serpent, qui tous deux ne manqueraient pas de nous dire qu'ils ont comparé l'état acoustique de la cathédrale, et que depuis l'enlèvement des tapisseries les sons de leur réciproque instrument roulent bien plus librement dans l'édifice, et s'y corroborent enfin sans la moindre répercussion. Nous préférons avouer tout d'abord qu'il y a peu de matières plus absorbantes des sons que les tissus de laine et de coton, et nous nous empressons de reconnaître qu'une église simplement tendue de noir perd beaucoup de sa sonorité. Qu'on nous dispense donc de l'intervention de tiers, fût-ce des plus habiles physiciens de l'époque.

Mais est-il jamais venu dans l'idée de quelqu'un, pour la plus grande glorification du lutrin, de renoncer à tendre de noir les églises au jour des funérailles et des

commémorations ? Et dans les cérémonies d'apparat, où l'église tient à honneur de déployer sa magnificence, à la messe du sacre, au mariage du souverain, au baptême du prince héréditaire, a-t-elle jamais cessé d'exposer ses plus somptueux tapis, et s'est-on jamais arrêté devant les scrupules ou les exigences d'un maître de chapelle?

Nous voudrions bien que l'on fût moins exclusif, et que la passion du contre-point, non plus que celle des lignes droites, n'entraînât personne au-delà du raisonnable. La musique véritablement religieuse est à coup sûr une excellente chose : les protestants, qui reprochent les images aux catholiques comme une vaine superstition, ont cru pouvoir se la réserver. Cependant ainsi que la peinture et la sculpture, la musique n'est qu'un moyen de parler aux sens. Mais la piété n'est pas moins éveillée par la reproduction des scènes édifiantes de la vie des martyrs, que par l'exécution musicale des plus savantes compositions. Ce sont des moyens d'action qui loin de s'exclure vont au même but, et nous ne serions pas mieux venu à demander la suppression de la musique dans les églises, sous prétexte qu'elle distrait les esprits de la contemplation des images, que l'on peut l'être à solliciter l'éloignement des produits de la peinture, par la raison qu'ils nuisent à l'effet de l'acoustique ou des lignes architecturales. Le raisonnable ici, c'est de ménager tous les intérêts.

Au lieu de chercher à se supplanter les uns les autres, nous voudrions que les artistes revinssent à cet esprit d'association qui les inspirait si heureusement au moyen-âge : et si ce que l'on dit de la commune origine et de la fraternité des arts est vrai, ne semble-t-il pas

que ce doive être surtout quand il s'agit de la décoration du temple. C'est du moins bien ainsi que l'entendaient les premiers chrétiens, chez qui les arts étaient avant tout tributaires des églises. Sous les immenses arceaux des basiliques venaient s'agglomérer les chefs-d'œuvre de tous les pays : chaque siècle, chaque ouvrier célèbre tenait à honneur d'y laisser l'expression de son génie. La sculpture, la peinture, l'orfévrerie, la ciselure, la menuiserie, s'ingéniaient à reproduire sous les formes les plus diverses les pieux sujets que le catholicisme recommande à la méditation des fidèles. Les églises en un mot étaient les seuls musées nationaux : et la peinture entre tous les arts y tenait le premier rang.

Maintenant est-il besoin de nous résumer? Nous nous sommes plaints avec MM. de Montalembert, Hugo, Didron, du mauvais goût qui préside aux prétendues restaurations des édifices religieux : nous avons demandé que les travaux qui s'y exécutent, fussent soumis au contrôle, à la surveillance d'hommes spéciaux, et que les plus beaux monuments de l'art ne fussent plus livrés à la direction d'un unique architecte qui, si habile qu'on le veuille bien dire, n'offre pas toujours les garanties requises pour un si grand œuvre. —Nous avons gémi des actes de vandalisme commis dans les temples aux diverses époques de notre histoire : nous avons déploré la perte d'une multitude de chefs-d'œuvre pendant le vandalisme révolutionnaire et nous avons indiqué comment de cette ère funeste, date sinon le mépris pour les produits des arts, au moins la fatale insouciance de leur conservation. Nous avons dit l'état de détérioration et d'abandon dans lequel généralement on laisse périr les plus précieux tableaux, et

nous avons regretté que des hommes éminemment catholiques et distingués favorisassent ce nouveau vandalisme par des susceptibilités honorables sans doute, mais trop exagérées, eu égard au temps où nous vivons. Puis nous avons parlé d'autres exigences non moins désastreuses, formulées par quelques hommes spéciaux, et des outrageants dédains prodigués à leur instigation aux antiques et vénérables tissus de Flandre, de Beauvais et de Reims.— Que nous reste-t-il à ajouter? Quelques mots peut-être : un appel à la haute intervention du pieux et savant prélat aux mains de qui sont confiées les destinées de l'Église de Reims. Si nous n'osons le formuler, nous prendrons du moins la liberté de rappeler à l'appui de nos vœux un précédent sublime et digne d'être cité pour exemple, même au vertueux successeur de saint Remi.

Le pape saint Grégoire ayant appris que Sérénus, évêque de Marseille, avait fait ôter les images qui étaient peintes dans son église, le reprit fortement, et lui dit que ces tableaux avaient pour objet d'instruire et de faire penser à ce qu'il faut croire et à ce qu'on doit honorer : la peinture, ajoute ce saint pontife, est le livre des ignorants, et vous vous garderez de la repousser de votre église.

« Aliud est picturam adorare, aliud per picturæ historiam quid sit adorandum addiscere; nam quod legentibus scriptura hoc idiotis præstat pictura cernentibus.... Et in locis venerabilibus sanctorum depingi historias, non sine ratione vetustas admisit (1). »

(1) Sancti Gregorii Papæ vita et opera omnia 1705. Part. 4. Pag. 98.

* *L'Académie, en publiant cette intéressante discussion, n'a entendu prendre la responsabilité ni des idées ni des expressions, souvent un peu vives, des auteurs.*

SUITE DE LA DISCUSSION.

(Séance du 18 Novembre 1842).

LECTURE DE M. L. FANART.

Messieurs,

Dans votre dernière séance, un de nos confrères, que distinguent également une profonde érudition et une diction aussi facile que spirituelle, vous a lu une fort intéressante préface où il fait l'historique des tapisseries de la cathédrale de Reims en écrivain élégant, en homme versé dans l'archéologie : il ne pouvait en être autrement, et cela n'a surpris personne. Mais ce qui devait naturellement causer quelque étonnement, c'était de voir la fin du travail du savant académicien tourner au plaidoyer, et l'auteur conclure finalement à ce que les tentures qui avaient si heureusement disparu de la cathédrale, y fussent réintégrées et fussent appendues de nouveau aux murs latéraux de cet édifice. Je dois l'avouer, Messieurs, cette proposition inattendue m'a paru tellement exhorbitante que je n'ai pas cru devoir la laisser sans réponse. Si une pareille restauration devait avoir lieu, ce qu'à Dieu ne plaise !

au moins il ne sera pas dit qu'aucune voix ne s'est élevée, qu'aucune protestation n'a été formulée contre un pareil acte de vandalisme. Nous verrons tout à l'heure si cette expression est exagérée.

Je viens donc, Messieurs, soutenir la proposition diamétralement opposée à celle qu'a avancée mon honorable ami, et je me propose de développer devant vous les raisons qui m'engagent à combattre son opinion.

Sans doute, vous n'aurez pas à m'entendre le même plaisir, le même intérêt que vous avez éprouvés à suivre les développements dans lesquels notre collègue est entré; mais fort de votre justice, j'ai la confiance qu'après avoir entendu l'attaque avec faveur, vous écouterez la défense non sans quelque bienveillance; fort des grands intérêts dont je me constitue l'avocat, c'est presqu'un droit que j'exerce, en réclamant d'une société, qui s'occupe d'art, une religieuse et scrupuleuse attention, un jugement fondé sur les véritables principes artistiques et basé sur l'esthétique la plus rationnelle.

Comme notre docte confrère me semble doué d'une singulière faculté d'interprétation, et qu'il a vu je ne sais combien de gens dans un article de journal de quelques lignes où personne n'est nommé ni indiqué, je crois devoir préalablement déclarer ici, en guise de précaution oratoire, que je ne suis ni le mandataire de la fabrique, ni la caution de l'artiste excentrique qui a écrit l'article, ni le fondé de pouvoir du *grand chantre*, ni le truchement du SERPENT. Tout ce monde défendra sa cause comme il l'entendra; quant à moi, je parle en mon propre et privé nom, je ne prends en

main les intérêts de personne, mais ceux de l'art auprès desquels les questions individuelles me paraissent fort minces et d'une valeur très-minime.

Ensuite, Messieurs, il est un aveu que je dois faire avant d'entamer le débat : c'est que je ne me suis livré en fait de tapisseries à aucune étude historique, à nulle recherche d'érudition; j'aime mieux le dire ainsi franchement et ingénument que de voir plus tard établir cela à grand renfort de savants et pénibles commentaires. Au lieu de préparer, comme l'a dit Boileau, de douloureuses tortures aux Saumaises à venir, je les leur épargnerai : il faut bien aussi avoir quelque fois pitié des savants, et ménager le temps des doctes fureteurs de paperasses.

Ainsi donc, tandis qu'un autre aurait peut-être essayé d'élever science contre science, d'opposer à des citations d'autres citations, à des textes concluants d'autres textes non moins décisifs; tandis qu'un autre aurait dégainé l'arme redoutable de l'érudition, arme souvent à deux tranchants, comme chacun sait, argument *utrinque feriens*, j'ai préféré m'en tenir aux citations rapportées par le savant bibliothécaire, et prendre toutes ses assertions pour parole d'évangile. Cela fait mon compte de toute manière : d'abord cette combinaison favorise singulièrement ma paresse, et je suis en ce point un peu de l'avis du chanoine Evrard :

Moi, dit-il, qu'à mon âge écolier tout nouveau,
J'aille pour un lutrin me troubler le cerveau.
O le plaisant conseil! non, non, songeons à vivre.
Va maigrir si tu veux et sécher sur un livre,
Pour moi, je lis la Bible autant que l'Alcoran ;
Je sais ce qu'un fermier nous doit rendre par an ;

Sur quelle vigne à Reims nous avons hypothèque.
Vingt muids rangés chez moi font ma bibliothèque.
En plaçant un pupitre on croit nous rabaisser :
Mon bras seul sans latin saura le renverser.

Ensuite, pour peu qu'on y mette de bonne volonté et de persistance de part et d'autre, toute discussion de texte est à peu près interminable, et Dieu sait si la guerre qui pourrait s'allumer en cette circonstance serait moins longue que celle de Troie!

Enfin, et c'est là ma raison principale, comme nous sommes parfaitement d'accord, l'auteur de la préface et moi, sur une foule de choses, sur l'antiquité de l'usage des tapisseries, par exemple ; sur l'époque de leur confection, sur l'intérêt qu'elles présentent et l'utilité au point de vue artistique de leur exhibition; comme nous ne différons en réalité qu'en un seul point : savoir si on doit ou non les rétablir dans l'église, je ne vois pas pourquoi je me livrerais à une guerre d'escarmouche, pourquoi j'irais me perdre dans un dédale sans issue, tandis que mon dessein est d'attaquer la question de haut et de grand, non pas à la manière de la mouche qui vient s'embarrasser dans les fils habilement tendus de l'araignée, mais à l'instar de la guêpe, qui les rompt et passe au travers.

Mais, me dira-t-on, comment se fait-il que n'ayant fait aucune recherche historique ou esthétique sur les tapisseries, vous n'hésitiez pas cependant à parler de cette matière qui est étrangère à vos études et à vos travaux? Je pourrais sans doute en réponse à cette objection, me jeter à corps perdu dans le paradoxe, et soutenir comme bien d'autres, qu'on est d'autant plus apte à parler d'une chose qu'on la connaît moins; que

débarrassé des traditions historiques, des discussions d'école et des considérations techniques, l'esprit est bien plus indépendant, bien plus libre dans son allure et dans son jugement; qu'il est beaucoup mieux préparé à apprécier les œuvres d'art pour ce qu'elles valent ou au besoin à improviser de nouvelles théories. Mais j'ai affaire à un rude adversaire, qui serait bien capable de me répondre qu'une semblable argumentation appartient de droit aux journaux où il est très licite de se jouer de ses lecteurs, mais ne saurait être produite devant une docte assemblée comme la vôtre; voici donc une réponse plus sérieuse : lorsqu'un homme s'occupe d'un art spécial quelconque, il est, par cela même, en état de prendre part à toutes les discussions générales qui ont les autres arts pour objet; raisonner autrement, ce serait dire que les arts ne procèdent pas tous des mêmes principes généraux, n'ont pas les mêmes idées radicales pour point de départ; ou bien encore, ce serait soutenir que certains arts n'ont rien de commun avec d'autres : deux choses également absurdes. Ensuite, lorsqu'il arrive, et je vous prie de remarquer que c'est ici l'espèce, lorsqu'il arrive, dis-je, qu'aux questions générales d'art que doit traiter cet homme, se joignent des considérations puisées dans l'art qu'il cultive spécialement, il n'en est que plus apte à les présenter avec quelque avantage, à les discuter avec quelque fruit.

Mon dessein est de négliger certaines questions de détail, pour ne m'occuper que de considérations d'un ordre plus élevé; ainsi je ne me mettrai pas du tout en frais, pour établir que la vie de J.C. et de la Vierge sont plutôt des copies de tableaux italiens, que des types originaires de la Flandre ou de la Bourgogne

C'est une querelle qu'il faut laisser les archéologues vider entre eux.

Je ne chercherai pas d'avantage à élucider la question de savoir : si les tapisseries de Daniel Pepersack ont ou n'ont pas été faites à Reims et à Charleville. M. Povillon dit dans sa description de la cathédrale, p. 167, que sous l'archevêque Louis de Lorraine, il y avait à Reims une manufacture de tapisseries dont les directeurs étaient de société avec une autre établie à Charleville, d'où il semblerait naturel de conclure que les tentures en question étant une commande importante, ont bien pu occuper les ouvriers des deux villes. C'est du reste ce que dit positivement M. Géruzet, tome II, p. 379, et le journaliste dont se plaint notre confrère, n'a peut-être eu d'autre tort que de copier mot pour mot cet auteur.

Je n'insisterai pas non plus sur une singulière préoccupation de l'auteur de la préface, qui, entrainé par l'ardeur qui le domine et par le désir de prouver que les tapisseries ont été fabriquées à Reims, semble oublier qu'il y a eu plusieurs archevêques cardinaux qui ont appartenu à la maison de Lorraine. Qu'ainsi que l'a avancé le docte écrivain, la ville de Charleville ait été fondée en 1606, c'est un fait que je n'ai nulle envie de contester, et qui, à vrai dire, me semble passablement étranger à la question; que le cardinal Charles de Lorraine soit mort dès 1574, et n'ait pu par conséquent appeler Daniel Pepersack en 1640, cela me paraît fort vraisemblable; mais il n'y a rien là dedans qui prouve que les tapisseries n'aient été fabriquées à Reims et à Charleville sous un cardinal de la maison de Lorraine; car, précisément de 1629 à 1641, le siège de Reims était occupé par un prince de l'Église, appartenant à

cette célèbre maison, — du moins à ce que disent les historiens.

Mais encore un coup, il faut laisser toutes ces discussions aux gens du métier, cette guerre de broussailles n'est pas mon fait.

Il faut les laisser faire, et ce ne sera certes pas moi, chétif et incompétent, qui oserai mettre un poids dans la docte balance dont un des bassins porte les archéologues, et l'autre les aulaïophiles.

J'aborde donc la principale discussion.

Des deux questions que je me propose de soumettre à votre jugement, Messieurs, l'une est absolue, l'autre relative.

« Est-il convenable de placer des tapisseries d'une manière permanente dans une église de style ogival? »

Telle est la première proposition que j'examinerai.

« Et quand bien même cette exhibition eût été rationnelle dans les temps antérieurs, le serait-elle aujourd'hui? »

Voilà la seconde.

On doit avoir le courage de son opinion, et dût m'être appliquée l'effroyable dénomination de *pétrophile*, chose dont au reste je suis homme à ne m'inquiéter que médiocrement, je pense qu'il n'y a de place dans les églises romano-byzantines et dans celles du style ogival ni pour des tableaux, ni pour des tapisseries.

Mon opinion était bien faite, bien arrêtée à cet égard, et j'étais fort disposé à la défendre quand bien même j'eusse été seul de mon avis, lorsque j'ai appris par la savante préface de notre confrère, que je n'avais pas à craindre d'être isolé dans un semblable combat, et qu'un

grand nombre d'archéologues distingués étaient arrivés par des considérations propres à leur art, au même résultat auquel j'avais été conduit par une déduction logique des principes élémentaires de l'esthétique générale. La préface nous dit aussi qu'un livre très-remarquable soutient et développe la même doctrine. J'avoue que ce renfort inattendu m'a singulièrement enhardi, m'a tout-à-fait affermi dans ma manière de voir.

Il suffit de chercher un moment la pensée des artistes de génie, qui ont élevé les grands monuments du douzième et du treizième siècle, pour être frappé de l'évidence de la proposition que je viens d'énoncer. Entrons dans la cathédrale de Reims, par exemple; faut-il long-temps pour nous apercevoir que tout dans cette admirable basilique s'élance vers les nues? La riche ornementation du haut de l'église qui représente le ciel, les curieux arabesques des chapiteaux, les tores et les baguettes des archivoltes, l'élégance et la disposition des colonnettes de la galerie supérieure, les peintures et les images répandues à profusion sur les verrières, les meneaux hardis et capricieux qui se jouent dans les fenêtres, les nombreuses nervures qui vont se rejoindre aux clefs de voûtes, tout concourt à ce but, tout proclame cette tendance. Le bas de l'édifice, c'est la terre qui ne mérite pas nos regards; aussi l'artiste s'est-il bien gardé de les attirer par une ornementation hors de propos et a laissé nus le soubassement qui règne dans tout l'intérieur de l'église, les murs latéraux, ainsi que les piedestaux et les fûts des colonnes. Elevé entre la voûte et le pavé, entre le ciel et la terre, un seul objet orné attire l'attention : c'est l'autel. C'est en effet le seul point par où la divinité et l'humanité se touchent, par où le ciel et la terre se donnent la main.

Telle est évidemment la pensée mystérieuse qui a présidé à l'érection de cette vaste basilique. C'est un élan sublime de l'amour divin, digne de ces siècles de foi, c'est un magnifique commentaire du *desiderium habens dissolvi et esse cum Christo* de Saint-Paul (1); une splendide paraphrase du *respicite et levate capita vestra : quoniam appropinquat redemptio vestra* (2) de l'évangile; et du *sursùm corda* de la liturgie.

Voulez-vous une preuve surabondante de cette intention mystique? voyez, c'est seulement lorsque l'effet qu'il a voulu est produit, c'est alors que vous allez sortir du temple et que vous tournez le dos à l'autel, que l'architecte s'est départi du système de sobriété d'ornementation des parties basses qu'il s'est imposé et qu'il a si religieusement observé dans tout le reste de l'édifice. Oh! alors les ornements et les statues descendent jusqu'au soubassement, presque jusqu'au pavé! Deux roses magnifiques, de nombreuses niches ogivales, des myriades de statues de saints, des caissons ornés de rinceaux, des draperies relevées avec goût, forment un magnifique ensemble et couvrent le mur intérieur du portail. Cela, du reste, se conçoit parfaitement, car la pensée qui devait frapper le chrétien à son entrée dans le temple, et lui indiquer en abrégé la tendance de tout le culte, n'est pas celle qui doit lui être présentée lorsqu'il en sort sanctifié et digne d'être admis dans la compagnie des saints.

Si, dans cette dernière circonstance, la grande pensée symbolique dont j'ai parlé n'avait plus d'application, elle n'en avait pas davantage dans le prolongement des nefs latérales autour du chœur, et dans les chapelles du

(1) Ad Philippenses, I, 23.—(2) Luc, XXI, 28.

rond-point, dispositions imaginées à l'époque de transition du syle byzantin au style ogival. Ceci explique pourquoi les murs de clôture du chœur étaient ornés le long des *deambulatoria,* de bas-reliefs représentant des scènes empruntées à l'histoire sainte ou à l'évangile, et distribuées souvent en compartiments par des pilastres chargés d'arabèsques. Ceci explique encore pourquoi les chapelles de l'abside avaient une ornementation toute différente de celle du reste de l'intérieur de l'église, et pourquoi leurs parois étaient couvertes de peintures. Rien dans tout cela ne venait contredire la pensée principale, le grand effet moral dont l'architecte avait voulu frapper le fidèle, à son entrée dans le temple.

Dans toute œuvre d'art, réellement digne de ce nom, ce n'est pas l'exécution matérielle qu'il faut chercher en premier lieu, mais bien la pensée morale. Pour cela, il faut se reporter à l'époque où vivait l'artiste, il faut se pénétrer des idées qui étaient en circulation de son temps. Or, Messieurs, si l'on veut bien se souvenir que les architectes du moyen âge étaient des moines ou du moins avaient reçu l'instruction qu'ils possédaient dans le cloître, si l'on veut se rappeler les sermons ascétiques du douzième et du treizième siècle, on se convaincra que l'explication que je présente de la basilique ogivale, explication qui seule rend réellement compte de toutes ses dispositions intérieures et extérieures, est parfaitement en harmonie avec les idées mystiques dominantes à cette époque.

Voyez du reste, comme tout se tient dans cette architecture vraiment chrétienne. Le fidèle s'avance vers le temple, le jugement dernier figuré sur le tympan du portail, le pèsement des âmes, les peines des damnés,

tout cela lui rappelle les fautes qu'il a commises, la nécessité d'en implorer le pardon; il va franchir le seuil, mais ici se présente le pilier symbolique qui partage en deux portions le chemin du sanctuaire. Osera-t-il prendre le chemin de droite réservé aux justes? Passera-t-il honteusement par celui de gauche destiné aux pécheurs? quelle leçon terrible et significative, avant d'avoir franchi le seuil de l'église! Enfin il pénètre dans la basilique: le ciel est ouvert, il y porte les yeux, se prosterne dans la poussière, proteste de son repentir; pendant ce temps, l'autel s'est illuminé, la victime de salut et de propitiation a été offerte, le chrétien s'en retourne justifié, comblé de bénédictions, rempli d'espérance et de joie intérieure; les saints descendent au-devant de lui pour le recevoir, il est désormais digne d'être comme eux, citoyen de la Jérusalem Céleste. Notre confrère avait raison de le dire, les images, les symboles sont le livre des ignorants, des illétrés, quelque fois aussi, ajouterai-je, des savants et des érudits; seulement il faut mettre les images à leur place, et les symboles où ils doivent être.

Je ne crois pas devoir insister plus long-temps sur l'évidence de cette intention architecturale. La nudité des murs latéraux est dans la basilique ogivale aussi essentielle que l'ornementation des parties élevées, l'une est le complément, la réponse de l'autre. Après cela, que l'on ait méconnu plus ou moins souvent et à des époques plus ou moins éloignées, la pensée symbolique de l'artiste; que l'on se soit avisé d'appendre aux murs des représentations bonnes ou mauvaises, chrétiennes ou payennes, spiritualistes ou entachées de matérialisme, c'est un fait historique qui est fort bien établi, et qui prouve qu'on n'a pas craint parfois d'y

introduire des superfétations qui en oblitéraient le sens, en rendaient la signification inintelligible, la disposition mystique méconnaissable.

Pour entrer dans la pensée qui a présidé au monument, il faut donc bien se garder de couvrir d'aucune toile peinte, d'aucune tapisserie la nudité des murs latéraux. A un autre point de vue moins élevé, il est vrai, mais qui a aussi son importance, ces frutescences hibrides ont encore de graves inconvénients, je veux parler de la perspective qu'elles obstruent, et dans laquelle elles font une espèce d'accroc désagréable, lorsqu'elles ne cachent que les parties planes des murs, ce qui arrive rarement; je veux signaler les détails importants d'architecture qu'elles cachent ou dénaturent, et c'est le cas le plus commun.

Appliquons ceci aux tapisseries rémoises.

Puisqu'on voulait à toute force faire un contresens ridicule, et placer dans un édifice qui n'était pas destiné à en recevoir, une quarantaine de pièces de tenture, peut-être la place qu'on leur avait assignée était-elle encore, après tout, la moins mauvaise, et celle où elles pouvaient le moins obstruer les magnificences architecturales de la basilique. Et cependant, au point de vue purement architectonique et tout-à-fait matériel, quel désordre n'apportaient elles pas déjà dans les lignes de la perspective? Un bon quart de la hauteur des fenêtres des nefs latérales avait disparu sous ces tissus ; ce qui, à la place de leurs proportions sveltes et élancées, leur donnait une allure lourde et épatée discordante avec le reste de l'édifice. Un cordon ou assemblage de moulures qui règne dans toute la basilique et qui sépare parfaitement le rez-de-chaussée du premier étage, disparaissait d'un

côté, reparaissait de l'autre, le tout sans rime ni raison, et sans qu'il fût possible d'en deviner la destination. Enfin les piliers engagés dans le mur latéral qui rendent moins crue la nudité de cette paroi, et répondent symétriquement aux piliers de la nef principale, et le soubassement dont la saillie règne dans tout le pourtour de l'édifice, tout cela était parfaitement nivelé par ces malencontreuses tentures, et semblait une surface plane.

Qu'un maçon vienne proposer d'enlever le soubassement, de tailler les piliers engagés du mur latéral, et de faire de toute cette partie de l'édifice un plan uni comme une glace, les archéologues crieraient bien haut et bien fort, et certes ils auraient raison. Eh bien! tel était l'effet des tapisseries dans le lieu où elles pouvaient être placées avec le moins de désavantage!

Je n'accuserai pas assurément notre collègue de donner des facéties pour des raisons, je dirai seulement qu'il n'avait pas ses souvenirs bien présents, lorsqu'il a dit que les tapisseries n'interrompaient aucune ligne architecturale, et qu'appendues de droite et de gauche le long des murs latéraux, au dessous des fenêtres, elles ne pouvaient masquer la moindre moulure. Il serait peu courtois de ma part d'attaquer une semblable assertion : c'est une erreur matérielle que chacun peut vérifier, car les entailles destinées à recevoir les bouts des tringles qui supportaient les tapisseries, existent encore sur les piliers engagés des murs latéraux.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui m'ont suggéré les notions générales communes à tous les artistes. Comme les autres arts, l'architecture est soumise aux grandes lois qui régissent toutes les productions poétiques de l'intelligence; sans cela, elle ne

serait qu'un métier et ne mériterait pas qu'on s'en occupât. C'est pour cette raison que j'en ai abordé les principes fondamentaux avec une certaine confiance.

Il n'en serait pas de même des détails dont il faudrait faire une longue étude pour chercher l'esprit et suivre la filiation : j'entrevois bien qu'à l'aide de cette science je corroborerais puissamment la proposition que j'ai avancée, mais je crois ce que j'ai dit bien suffisant, et il est plus sage, à mon avis, de ne point aborder une matière dont les élémens me sont étrangers.

J'abandonne donc, Messieurs, l'archéologie monumentale pour entrer dans un ordre d'idées qui m'est plus familier. Ce que je vais dire, doit, si je ne m'abuse, exciter quelque intérêt dans une académie, car il s'agit d'une science entièrement neuve et inculte, dont je pose ici la première pierre, et dont personne ne s'est encore sérieusement occupé, bien qu'elle soit d'une utilité évidente : je veux parler de *l'archéologie acoustique.*

Un temple est un lieu destiné à adorer la divinité, à écouter l'instruction du prêtre. Or, chez tous les peuples et dans tous les cultes, l'adoration et la prière se sont formulées par le chant, l'instruction sacerdotale, par le discours. Donc, favoriser l'audition par tous les moyens possibles, offrir aux ondulations sonores les lignes les plus favorables à leur propagation, tel a dû être, à toutes les époques de civilisation avancée, le but constant des architectes qui ont élevé des constructions religieuses.

Dans un édifice quelconque, destiné au chant et à la parole, trois défauts sont particulièrement à redouter : la déperdition, l'absorption et la répercussion des

ondes sonores. Quel que soit celui de ces inconvénients qui domine dans un tel édifice, il n'est plus que très-imparfaitement propre à sa destination, il manque aux conditions les plus essentielles que l'on est en droit d'exiger de lui.

Dire comment les artistes d'Athènes, de Byzance et de Rome étaient parvenus à trouver les règles acoustiques qui doivent présider à l'érection des grands monuments; déterminer s'ils les avaient rencontrées par suite de tâtonnements multipliés, par l'étude de quelques phénomènes naturels comme l'écho, l'antre des Trophonius ou l'oreille de Denys, ou bien par l'application d'une théorie préalable, cela serait difficile. La dernière hypothèse me semblerait toutefois la plus probable, car la théorie existait et était même fort avancée à une époque déjà très-ancienne. Plusieurs passages d'Aristote et surtout le chapitre huit du deuxième livre de *l'âme*, où il enseigne d'une manière fort remarquable les lois de la propagation du son, le témoignent de façon à lever toute espèce de doute à cet égard.

Quoi qu'il en soit, les architectes de l'antiquité avaient non-seulement construit des temples qui ne laissaient rien à désirer sous le rapport acoustique, mais encore des théâtres qui, placés dans des conditions bien plus défavorables, puisqu'ils étaient à ciel ouvert et quelquefois abrités par des tissus, n'en étaient pas moins si parfaitement calculés que, 80,000 spectateurs placés à l'aise pouvaient y entendre la voix de l'acteur.

Ces belles traditions, ces secrets précieux s'étaient transmis d'âge en âge, et les architectes chrétiens en avaient hérité des artistes de l'antiquité. Rien n'est

plus rare que de voir un édifice du moyen-âge ne pas être dans les conditions acoustiques les plus favorables et les mieux raisonnées.

Certes, Messieurs, cette partie intéressante et jusqu'alors inexplorée de l'ancienne maçonnerie vaudrait déjà bien la peine qu'on s'y arrêtât quelque peu, qu'on y fit quelque attention, peut-être même qu'on y sacrifiât quelque chose et qu'on se gardât bien de tout ce qui pourrait ou l'effacer, ou même lui nuire. Que sera-ce donc lorsque je vous aurai dit qu'à l'heure qu'il est, ce grand art de la *construction acoustique* est perdu complétement et qu'on ne peut guère espérer en ressaisir le fil que par une étude patiente et attentive des monuments du moyen-âge, où il est venu en quelque sorte rendre le dernier soupir. Ce ne sont pas seulement de vastes édifices comme le Panthéon, la Bourse ou Notre-Dame-de-Lorette, qui chez nous sont entachés des défauts que j'ai signalés, mais nous ne savons plus construire même une chapelle, une salle d'assemblée, un théâtre qui réunissent, sous ce rapport, les conditions désirables. Lorsqu'on réussit, c'est par hasard, lorsqu'on ne réussit pas, et c'est le cas le plus ordinaire, ce n'est que par des tâtonnements et des remaniements sans fin que l'on parvient à corriger les vices de la construction, quand toutefois on y parvient.

Comme ces idées peuvent être nouvelles pour certaines personnes et comme leur esprit pourrait conserver quelques doutes, j'invoquerai à l'appui de ce que je viens d'avancer l'autorité du plus savant des acousticiens modernes, du grand expérimentateur Chladni : « Il serait très-utile, dit ce physicien, de savoir tou« jours la meilleure manière de construire des salles,

« pour que le son puisse être entendu partout distinc-
« tement, sans sacrifier quelques autres qualités ou
« conventionnelles, ou nécessaires pour d'autres buts.
« Dans la plupart des salles où l'on y a réussi, CELA
« PARAÎT ÊTRE PLUTÔT UN EFFET DU HASARD QUE CELUI
« D'UNE THÉORIE EXACTE. (*Die acustik.*, parag. 207).

A part toutes ses autres magnificences, la cathédrale de Reims est un des édifices dont les lignes sonores sont le mieux entendues. Cette basilique est même calculée à cet égard avec une si extrême précision que vide, elle est un peu retentissante, et remplie, elle devient parfaite en raison de la qualité absorbante qu'exercent sur le son les vêtements. Elle vibre dans toute son étendue comme un instrument à cordes, nulle part il n'y a ni déperdition de son, ni écho; les ondulations sonores ne s'y repercutent en aucun lieu, mais s'y propagent en se renforçant; lés sons grèles y prennent du corps, les sons aigus s'y adoucissent, tout y acquiert un fini, un fondu qui, pour celui qui étudie avec soin cet admirable monument, en font une véritable merveille d'acoustique.

Et, Messieurs, ce serait à une aussi belle et aussi rare disposition qu'il s'agirait de toucher; ce serait ce précieux et magnifique reste d'un art perdu et oublié qu'il serait question de cacher aux artistes pour les empêcher d'en saisir le secret; ce serait ces lignes admirables combinées avec tant de soin par Robert de Coucy, qu'on voudrait obstruer? Non, je ne puis le penser, cela ne serait digne ni de notre siècle où l'on recherche avec soin les débris du passé, ni du prélat savant et éclairé dont la splendide basilique est aujourd'hui le siége épiscopal.

Mais les tapisseries produiront-elles réellement cet

effet désastreux? Si quelqu'un me faisait sérieusement cette question je le renverrais à mon honorable contradicteur, lequel lui expliquerait comme quoi il n'y a guère de matières plus absorbantes des sons que les tissus de laine et de coton (1). Seulement je dirai en passant qu'il est à regretter que notre collègue soit resté en si beau chemin et n'ait pas fait suivre sa proposition de ses conséquences naturelles. Il est évident en effet que s'il est peu de matières plus absorbantes des sons que les tissus de laine et de coton, en appendre dans tout le pourtour d'une église, c'est la rendre beaucoup moins propre à sa destination, c'est détruire toutes les combinaisons de l'architecte.

Donc, c'est évidemment un contre-sens que d'exhiber, d'une manière permanente, des tapisseries dans une église du style ogival : telle devait-être la conclusion logique et inévitable du principe admis par le savant académicien; toutefois, il s'est bien gardé de la consigner dans son écrit, car ce n'est pas là qu'il voulait en venir.

Puisque notre collègue paraît éprouver une certaine aversion pour les acousticiens et les physiciens qui ont traité cette matière *ex professo*, j'en appellerai à vos souvenirs, Messieurs, est-il quelqu'un dans une ville comme la nôtre, où l'industrie lainière est si répandue, qui n'ait eu mainte fois l'occasion d'observer que des salles très-sonores converties en magasin de laines ou de pièces d'étoffe, devenaient subitement sourdes et sans aucun retentissement? Faut-il de profondes études sur l'acoustique, pour savoir qu'un bandeau placé sur les oreilles, que du coton introduit dans

(1) Page XXXI.

le tuyau auditif, absorbent une grande partie des sons qui viennent frapper l'organe? Et d'ailleurs, qu'est-il besoin de raisonnements et de comparaisons! N'avons-nous pas, pour l'objet qui nous occupe, la meilleure de toutes les démonstrations : l'expérience? N'avons nous pas observé tous une immense différence entre l'état de la cathédrale telle que l'a conçue l'architecte, et la maladie aphonique dont elle était frappée sous l'influence des ornements superflus et hétérogènes dont on voudrait l'affubler de nouveau?

Que depuis le quatorzième siècle il y ait eu de nombreux exemples de tapisseries appendues dans les églises, cela n'a rien de surprenant, et je dirais presque qu'il ne pouvait en être autrement. En effet, Messieurs, c'est à partir de cette époque que toutes les grandes idées symboliques commencent à être négligées et incomprises, et que le mysticisme et les allusions ascétiques des monuments tombent peu-à-peu dans l'oubli. Au quatorzième siècle, on fait disparaître les murs latéraux, dont la nudité était une si haute leçon, en ouvrant des chapelles dans tout le pourtour de l'église; au quinzième et au seizième, l'ogive et les voûtes qui s'élançaient si ardemment vers le ciel, à l'époque précédente, se surbaissent et tendent vers la terre; et, de peur sans doute que cette tendance ne soit pas assez remarquée, les clefs de voûtes sont sculptées et retombent en espèce de pendentif ou de cul-de-lampe, de manière à ce que les édifices paraissent moins élevés qu'il ne le sont réellement.

Enfin le nu des murailles et des colonnes qui déplaît si fort à notre confrère, disparaît sous des ornements de toute espèce; les piliers sont entièrement entourés de moulures prismatiques et de guirlandes; les murs la-

téraux, lorsqu'ils ne sont pas percés de chapelles, son ornés d'arcades trilobées, souvent à plusieurs étages En un mot, l'art ogival est en pleine décadence et prépare les voies à ce complet bouleversement de toutes les idées d'art que l'on a nommé *renaissance*.

Qu'on ait méconnu alors la pensée poétique et religieuse des grands édifices des deux premières époques du style ogival, je le conçois; que ceux qui possédaient quelqu'une de ces basiliques n'en aient plus compris le sens mystérieux, et qu'ils aient voulu remédier à des imperfections imaginaires par des correctifs déplorables, cela est plus affligeant qu'étonnant; mais de ce qu'une faute est ancienne elle n'en est pas plus vénérable : une absurdité a beau vieillir, elle ne devient pas pour cela une vérité.

Enfin, Messieurs, comme il s'agit ici d'une discussion où la bonne foi est complète de part et d'autre, je ne ferai aucune difficulté d'avouer que les défauts acoustiques provenant de l'absorption des ondes sonores, étaient à tout prendre moins intolérables et moins sensibles dans les temps anciens que de nos jours; qu'ainsi il devient moins étonnant qu'on n'ait tenu que peu de compte, au quatorzième et au quinzième siècles, d'inconvénients acoustiques dont aujourd'hui nous ne pourrions que difficilement supporter les conséquences.

Ainsi donc, quand bien même on aurait eu jadis toutes les raisons du monde de garnir les murs d'une église de tapisseries, il serait indispensable aujourd'hui de renoncer à ce mode d'ornementation.—Telle est la seconde question que je m'étais proposé de développer : mais je crains déjà d'avoir abusé de la patience de l'assemblée : je n'en dirai que peu de mots.

Comme je l'ai remarqué plus haut, Messieurs, l'adoration et la prière se sont formulées par le chant dans tous les temps, dans tous les lieux, chez tous les peuples, sous toutes les formes religieuses. Plus que tout autre culte, le christianisme devait adopter cette pratique universelle : il n'y manqua pas. Le chant était chez les chrétiens non-seulement l'expression des grandes et poétiques idées qu'inspire la religion, non-seulement une mesure d'ordre qui réunissait la parole de tous en une seule et immense parole, mais aussi un admirable symbole qui rendait sensible l'union des cœurs, la charité évangélique, la communauté de la foi. Le chant religieux du peuple dont il est impossible d'assigner l'origine, tant il est naturel et conforme à la raison, s'était donc transmis d'âge en âge, depuis les époques les plus reculées jusqu'au christianisme ; et celui-ci s'en était emparé pour en faire une magnifique synthèse, lorsqu'arriva cette funeste époque de la renaissance qui devait fausser toutes les idées artistiques, qui devait substituer la forme à l'idée, le matérialisme à l'esprit, l'art payen à l'art chrétien.

L'esprit d'innovation et de réforme qui travaillait alors la société se faisait jour souvent de la manière la plus imprévue, prenait parfois les formes les plus bizarres : nous allons en voir un singulier exemple. Le roi François Ier qui affectionnait particulièrement les voix basses, s'avisa de peupler sa chapelle de gros Picards descendant à toutes les profondeurs que peut atteindre la voix humaine. Il aimait singulièrement entendre ces grosses voix escalader péniblement l'échelle vocale, arrivées au sommet beugler à tout rompre, puis descendre dans les régions les plus caverneuses, et marmotter, *in limo profundi*, un inintelligible galima-

tias. C'était peu religieux, mais c'était un caprice royal qu'on pouvait passer chez lui au Roi Chevalier : il était d'assez bonne maison pour cela. Cependant, grâce au *servum pecus* des courtisans et des imitateurs, ce caprice, qui n'était rien dans l'origine, devait avoir en France les résultats les plus funestes pour le chant religieux. Les évêques et les abbés de cour ne purent se dispenser de trouver admirable cette royale billevésée et, pour prouver combien ils la prisaient, ils s'empressèrent de doter leurs cathédrales de chœurs recrutés parmi les voix de taureaux *taurinæ voces*, comme on les appelait alors. De proche en proche ce fut à qui aurait les taureaux les mieux conditionnés : les mugissements étaient à l'enchère; bientôt les cathédrales de toutes les villes de l'est et du nord de la France retentirent des beuglements des Picards et des Allemands. En vérité, si la plaisanterie était admise en matière aussi grave, on pourrait dire que le christianisme était retourné alors à son berceau : à l'étable de Bethléem.

Les conséquences d'une pareille folie étaient inévitables : le chant ecclésiastique que saint Ambroise et saint Grégoire s'étaient ingéniés à ordonner de telle sorte qu'il fût accessible à tous, chanté qu'il était désormais par des voix tout exceptionnelles et qui sont en immense minorité dans la race humaine, fut abandonné par le peuple qui ne pouvait plus suivre le chœur, et devint le privilége exclusif des quatre ou cinq taureaux que pouvait stipendier la cathédrale ou l'abbaye. Contre toute raison et à l'encontre des règles ecclésiastiques, le clergé et le peuple ne chantèrent plus qu'*in petto* les louanges du Très-Haut, et le chant populaire vint expirer devant une courtisanerie aussi grotesque que coupable.

Ce n'est là toutefois qu'une partie du mal : au dix-septième siècle, la fièvre des réformes avait gagné les évêques eux-mêmes ; ils ne craignirent point de porter la main sur la liturgie, et de la réformer chacun à sa guise et à sa fantaisie. Dire ce que ces réformes imprudentes causèrent de ravages dans le chant ecclésiastique, serait une longue affaire, et je veux abréger. Je ferai seulement observer que ce fut le dernier coup porté au chant populaire. Pour de nouveaux textes, il fallut inventer de nouveaux chants, et Dieu sait toutes les monstruosités qui virent le jour à cette occasion. Jusqu'alors, les mélodies sacrées avaient été aussi le livre de l'ignorant, elles soutenaient sa mémoire et lui rappelaient les textes saints par une sorte d'opération mnémonique analogue à celle du rhythme faisant retrouver les vers:

Numeros memini, si verba tenerem !

a dit le poète. Mais à compter de cette époque, les chants nouveaux et inconnus désorientèrent complètement les fidèles, et ils durent même renoncer à leur chant *in petto*. Une langue inconnue des mélodies qui n'avaient pour elles ni le grandiose du caractère, ni les souvenirs des anciennes, c'en était trop : le peuple cessa complètement de prendre part à la liturgie. *Stabat populus spectans*, dit l'évangile, c'est l'histoire du peuple chrétien de nos jours, grâce à la renaissance et à François Ier.

Aujourd'hui, Messieurs, et votre institution en est une preuve vivante, on cherche à retrouver les bonnes traditions en fait d'architecture, de peinture, de statuaire ; il faut espérer que la musique aura son tour.

Le clergé actuel moins tourmenté dans sa vie intérieure que celui qu'a si cruellement balloté la tempête révolutionnaire, fait des études profondes et seconde puissamment ce mouvement; il veut, comme aux jours anciens, que la religion donne la main à la science. Il est impossible qu'il tarde longtemps à comprendre que la musique n'est pas un vain assemblage de sons et que « toute musique n'est pas bonne pour louer Dieu dans le sanctuaire, » comme l'a dit un grand moraliste. Il y a donc lieu d'espérer que nos pays, disgrâciés par la renaissance, reverront quelque jour la lumière, et que nous sortirons de l'ornière fangeuse où nous sommes arrêtés depuis trois siècles. Mais pour cette salutaire réforme, il faut du temps: retrouver le plain-chant avec son harmonie, reconstituer ses traditions aujourd'hui perdues, enseigner ces graves et sévères mélodies aux jeunes générations, et leur faire prendre part aux chants religieux, tout cela n'est pas l'affaire d'un jour et n'est pas exempt de difficultés. Il y a donc beaucoup de chances pour que nous en soyons encore réduits longtemps aux agréables voix de taureaux, c'est-à-dire, à cinq ou six voix au lieu des dix mille qui retentissaient dans le temple, avant le caprice de François Ier.

Maintenant, est-ce bien en présence d'une exécution aussi piteuse du plain-chant qu'il serait convenable et prudent de diminuer la puissance sonore d'une basilique? Vous ne le pensez pas sans doute, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'avant de songer à installer de nouveau des étouffoirs comme les tapisseries dans la cathédrale de Reims, il serait à propos de lui restituer au moins le chant populaire qui seul pourrait en atténuer quelque peu le funeste effet.

Notre confrère nous a dit que dans certaines occa-

sions, aux funérailles des princes, au mariage et au sacre des rois, on ne manquait pas de couvrir les murailles, de joncher le pavé de force tapis et tentures. Ceci est très vrai, mais nos orchestres modernes, nos orgues aux sons si puissants, et même les taureaux doués des plus larges poitrines, échouent complètement dans ces circonstances ou du moins ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes : le sacre de Charles X et les funérailles de Napoléon sont là pour le prouver. Le plain-chant seul avec son allure grave et mystérieuse, exécuté par de nombreuses voix hautes, accompagné par l'orgue, les contrebasses et les voix graves, peut jusqu'à un certain point lutter sans trop de désavantage contre les terribles qualités absorbantes de la laine et du coton; l'expérience faite récemment aux funérailles du duc d'Orléans ne laisse point de doute à ce sujet.

Je crois avoir démontré, Messieurs, que soit au point de vue de la pensée religieuse qui a guidé l'architecte, soit sous le rapport purement architectonique, les tapisseries sont un contre-sens. Abordant ensuite l'archéologie musicale, j'ai essayé de faire voir combien est important et précieux le peu qui nous reste de la science acoustique de l'antiquité. J'ai attiré votre attention sur la perfection des lignes sonores de notre cathédrale et j'ai signalé toutes les qualités de cet édifice que feraient disparaître immanquablement les tentures que l'on propose d'y replacer ; envisageant enfin la question sous une autre face, j'ai démontré que dans l'état actuel du chant ecclésiastique, c'était moins que jamais le moment opportun de diminuer la sonorité des édifices religieux.

J'ai fait passer ainsi sous vos yeux toutes les pièces

du procès, j'ai porté autant qu'il est en moi la lumière dans cette difficile discussion, puisse-je avoir été assez heureux pour vous faire partager ma conviction!

Que les tapisseries soient conservées avec soin, réparées selon leur style, qu'elles ornent les sacristies, les salles capitulaires et même qu'on les appende si l'on veut dans l'église lors des processions solennelles, rien de mieux. Mais il y a entre ces tentures et la cathédrale répulsion complète, je pense l'avoir démontré. Or entre l'œuvre de Robert de Coucy et celle de Daniel Pepersack, le choix ne saurait être long.

L'écrit que je réfute aurait pu donner lieu à quelques autres observations, mais j'ai déjà dépassé de beaucoup les bornes que je m'étais imposées, je terminerai par une simple réflexion.

Grâce à l'administration, au clergé, aux académies, aux sociétés savantes, la France est couverte à l'heure qu'il est de savants archéologues, organisés entr'eux, qui reconstituent le passé et conservent à l'avenir nos vieux souvenirs et nos vieux arts. L'archéologie est enseignée dans les grandes écoles, les livres qui en contiennent les principes et les résultats sont édités à grands frais par le gouvernement et vont porter dans les localités les plus éloignées du centre intellectuel les découvertes intéressantes, les hypothèses ingénieuses dues aux maîtres de la science. Je suis loin de me plaindre d'un pareil état de choses, mais je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il n'existe rien de semblable pour l'archéologie musicale. Perdus, disséminés sur le sol du pays, sans aucun lien qui les rattache, aucune correspondance qui les unisse, les cinq ou six hommes qui cultivent en France cet art deshérité ne peuvent opposer dans leur isolement que de bien

faibles efforts à des innovations subversives ou à d'irréparables destructions. Aussi, Messieurs, je ne me suis pas fait illusion, et dans la lutte que j'ai essayé de soutenir, je ne me suis pas flatté de l'emporter. J'ai contre moi le nombre et le talent, c'est trop de moitié. Si je succombe, au moins ceux qui plus tard s'occuperont d'archéologie musicale n'auront pas à m'accuser d'être resté muet et de n'avoir pas énergiquement protesté dans une semblable circonstance. Il me restera la satisfaction d'avoir rempli un devoir, la conscience d'avoir payé une dette sacrée.



SUITE ET FIN DE LA DISCUSSION.

LECTURE DE M. HERBÉ.

(Séance du 2 décembre 1842.)

Messieurs,

Je ne viens pas défendre la cause des tapisseries, nous vivrons tous assez longtemps j'espère pour les voir replacer; je désire seulement rétablir quelques faits dans leur propre vérité.

Dans notre dernière réunion, on a posé en principe, que la volonté fixe des architectes du moyen-âge était de forcer les chrétiens à lever continuellement la tête vers le ciel pour élever leur âme; et de sacrifier à cette idée toute la décoration inférieure des églises. Sans doute dans les édifices dits *gothiques*, les hauts piliers, les voûtes élevées, les colonnettes, les clochetons et les tours immenses, sont comme on l'a dit, le symbole de la pensée religieuse, et autant de doigts qui montrent le ciel. Cette idée fut commune à tous les peuples; Ovide ne disait-il pas en parlant de la divinité *et cœlum tueri jussit*: les obélisques des Egyptiens, les flèches des pagodes de l'Inde, les minarets des Turcs

et les dômes de la Russie avaient le même but, ainsi que nos édifices non gothiques ; car il était impossible de passer sur le quai du Louvre, sans porter les yeux au ciel, lorsque la grande croix d'or de Sainte-Geneviève, embrasée par les derniers rayons du soleil, brillait à une telle hauteur qu'une imagination exaltée aurait pu y voir une croix céleste.

D'après le même principe on a dit que les architectes multipliaient les ornements vers la voûte, afin de forcer les fidèles à diriger leurs regards et par conséquent leur pensée vers le ciel. C'est une erreur ou plutôt un raisonnement spécieux qui tombe devant la moindre objection; car on ne peut pas dire à des hommes, qu'en levant la tête vers des objets insignifiants ils élèveront leur âme : or je dis que dans nos églises les fenêtres les plus hautes et les merveilleuses rosaces sont des objets insignifiants pour la pensée religieuse, puisqu'on ne peut distinguer les sujets qui s'y trouvent représentés. La simple pierre d'un tombeau sur laquelle on lira, en baissant la tête, *mon Dieu ayez pitié de moi*, devra émouvoir l'âme et élever la pensée bien plus que les bigarrures éblouissantes des verres coloriés que l'on regarde près de la voûte. Si tel eût été le but de nos architectes, ils auraient été surpassés bien victorieusement par l'architecte payen qui construisit le Panthéon de Rome. Cet édifice n'est éclairé que par une vaste ouverture située au sommet de la coupole. A peine avez-vous franchi le seuil du temple que vous levez forcément la tête ; là ce n'est point une voûte élevée à quelques pieds de hauteur et barbouillée de jaune et de bleu, ce ne sont point des grillages garnis de verres blancs ou coloriés qui frappent vos regards ; c'est la voute éthérée, c'est le ciel lui-même qui s'offre à

vous sans obstacles. Tout l'édifice semble triste et sombre et disparaît à vos yeux; une seule chose vous occupe c'est le ciel, toujours le ciel, dont les rayons de lumière, en plongeant dans le temple, frappent sur tous les assistants et semblent un regard de la divinité qui pénètre jusqu'au fond des cœurs. J'ai même la conviction que plus d'un Italien coupable est sorti en tremblant de cette enceinte sacrée, sans oser porter ses regards vers la voûte, dans la crainte d'y rencontrer la face de Dieu. Aussi la pensée de nos grands architectes avait si peu pour but de fixer constamment l'attention vers les hauteurs, qu'ils y plaçaient les objets les moins importants. Ainsi, nous voyons au bas des portails, ou des martyrs ou des vertus personnifiées; vers le haut, la foule insignifiante des grands de la terre : à l'intérieur, les voûtes aussi élevées que possible, parfois peintes en bleu et semées d'étoiles d'or, parfois couvertes de mosaïques, semblaient s'élever encore au milieu de la fumée d'une multitude de cierges et de la vapeur de l'encens, et se perdaient pour ainsi dire aux yeux qui, s'abaissant vers les parties inférieures, y trouvaient d'utiles enseignements.

Faut-il donc vouloir prouver par de brillants sophismes que la nudité des murs était dans le goût et dans l'esprit des architectes du moyen-âge, quand on sait qu'ils l'avaient en horreur. Oui, Messieurs, telle était l'horreur qu'ils avaient pour cette nudité, que la voûte, les fenêtres, les murailles, tout jusqu'au pavé même était couvert de peintures, de dorures, de tapisseries et de mosaïques; dans cet enthousiasme de décoration, on peignait au treizième siècle même les statues de marbre et il est incontestablement prouvé que les voussures des portails étaient peintes et dorées.

Or, Messieurs, rétablissez un moment dans votre pensée la voûte avec ses peintures, toutes les fenêtres avec leurs vitraux, le pavé avec sa mosaïque et le portail avec sa profusion de dorures, et laissez le reste dans l'état actuel; oserez-vous dire alors que la pensée du grand architecte est complète, et n'aurait-il pas agi avec aussi peu de sens que celui qui amasserait les merveilles de l'art dans une anti-chambre, pour laisser à nu les murs du salon. Tel est pourtant le système que prônent aujourd'hui les Pétrophiles. Toutes ces grandes parties de murs étaient masquées par des fresques, des toiles peintes, des tapisseries ou des tableaux à la colle, peints sur de grands panneaux de bois ou sur des chassis garnis de toile. Si l'on réfléchit à la fragilité de ces peintures, aux causes nombreuses de dégradation, telles que les offices nocturnes, les fêtes des diacres, la manie des illuminations, les guerres, le pillage, et les sacres surtout; on comprendra facilement en quel état déplorable elles se trouvaient quand la fureur du badigeonnage vint les expulser de nos temples. Jamais, excepté de nos jours, personne n'osa prétendre que le temple de la divinité dût être moins orné non-seulement que le palais du roi, mais encore qu'une simple maison bourgeoise. Pourquoi prodiguer dans nos églises modernes les productions les plus fastueuses de la nature et des arts, si la nudité la plus rigoureuse convient seule à nos vieilles cathédrales? Avons-nous donc deux cultes et deux divinités? Personne n'ignore que depuis le temple du Soleil en Perse, jusqu'à l'église de la Madeleine à Paris, l'usage de peindre ces édifices n'a presque jamais été interrompu. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains peignaient l'intérieur de leurs temples, et souvent même l'extérieur.

Nos ayeux conservèrent cette habitude; au septième siècle, des évêques d'Allemagne peignaient eux-mêmes les voûtes et les murs de leurs églises, et on ne dira pas qu'ils lès badigeonnaient, puisque la chronique ajoute *limate*, et qu'en même temps ils fondaient des écoles de peinture dans leurs couvents : au dixième, des empereurs d'Allemagne faisaient venir des peintres d'Italie; un religieux de Mortier-en-Der était demandé pour restaurer les anciennes peintures de l'église de Châlons : au douzième, Roger, moine de Reims, excellait dans la peinture à la colle et dans celle des vitraux. Partout enfin les religieux s'adonnaient avec zèle à l'étude de la peinture, de l'orfèvrerie et de la mosaïque pour orner leurs églises, objets de tous leurs soins, de toutes leurs affections; car beaucoup de sculptures sont faites avec amour : et l'on vient nous apprendre aujourd'hui qu'il ne prenaient tant de peine que pour laisser à nu dans l'intérieur, les parties les plus visibles de l'édifice.

On a parlé bien haut du jugement dernier placé au-dessus de la porte d'entrée, du pilier allégorique qui sépare les élus des damnés ; on a dit : un homme tourmenté par ses remords se présente ; passera-t-il à droite du côté des damnés, osera-t-il passer à gauche? Eh bien! si l'église eût été telle qu'elle est aujourd'hui, il ne serait passé ni à droite ni à gauche, il aurait pu entrer par une des quatre portes qui n'ont pas de jugement dernier, et il n'aurait rien trouvé qui renouvelât ses craintes, puisqu'il n'aurait vu à l'intérieur que des pierres aussi froides et aussi dures que son cœur: mais il n'en était pas ainsi, car il rencontrait à chaque pas les tableaux des Saintes Écritures ou de la Vie des Saints, qui lui rappelaient les mystères et la morale de

la religion. Notre église ne possède plus les tapisseries qui représentaient la vie de Jésus-Christ, elles ont été retirées par les pétrophiles qui lui disputent encore le peu de tableaux qui restent : qu'ils les retirent donc, afin que l'on reconnaisse plus tôt leur utilité et que l'on rende aux temples leur antique splendeur. A la vérité, ces tableaux accrochés au hasard pourraient être mieux placés, ils attestent beaucoup d'insouciance, puisque ceux qui furent faits les derniers ne sont pas assortis au style du monument; mais semblables à des lés de riche tenture placés dans un palais, ils font moins désirer leur expulsion que l'achèvement de la décoration. D'ailleurs les objets d'art exposés dans un temple, outre leur utilité d'ornement et d'instruction ne sont-ils pas un hommage rendu au créateur en reconnaissance du bienfait de tant d'intelligence?

Puisque la sonorité est maintenant le motif avoué de l'expulsion des tapisseries, je prendrai la liberté de relever une petite erreur qui se rapporte à la musique. On a dit que François I[er] avait fait rechercher pour sa chapelle les plus fortes basses-tailles que je ne flétrirai pas du nom de taureaux, et que cette innovation s'étant répandue dans toutes les églises avait fait cesser les chants du peuple : c'est une erreur et j'en atteste toutes les petites églises de province et celles des campagnes, où il se trouve cependant des chantres à fortes voix, mais où il n'y a pas de musique. Oui, Messieurs, c'est la musique seule qui a fait cesser dans nos temples les chants du peuple, parce que ne retrouvant plus ses airs simples et habituels, et ne pouvant pas suivre les modulations variées de la musique, il fut bien forcé de se taire pour éviter la cacophonie. Mais un reproche aussi grave et aussi juste que l'on doit adres-

ser à la musique, c'est d'avoir avili nos églises en les assimilant à des salles de concert; c'est d'y avoir attiré une foule de curieux, qui, la canne dans une main et le lorgnon dans l'autre, viennent s'y promener avec impudence et scandalisent les personnes vraiment pieuses. Assurément la grande musique peut attirer des amateurs aux offices, mais elle ne fera pas de chrétiens. Puisque c'est pour elle que l'on a retiré les tapisseries, je dirai que bien des personnes ont pu regretter qu'elles ne fussent plus là pour adoucir parfois le désaccord des intruments et des chanteurs, et si, comme on l'a dit, nous devons entendre encore longtemps les voix de taureaux, c'était une raison pour ne pas nous priver de leur présence bienfaisante. Sans doute leur bannissement est prononcé sans retour, puisque l'on suffit à tout maintenant par la majesté des grandes lignes. Cependant les architectes du moyen-âge étaient loin d'y attacher autant d'importance que nous; car ils les barriolaient de mille manières, les couvrant de rosaces, de trèfles, de zigzags, d'oiseaux et de feuillages, en les peignant de couleurs souvent discordantes qui s'harmoniaient à une petite distance, allégissaient les piliers, augmentaient la perspective aérienne et doublaient l'immensité de l'édifice. Souvent les piliers éclairés par la lumière pour ainsi dire prismatique des fenêtres, changeaient de couleur et disparaissaient en partie sous les nuances brillantes et vaporeuses des vitraux, parfois ils se mariaient avec un charme indicible aux feux étincelants des verrières, aux peintures, aux tentures brodées, aux rideaux de soie, aux bannières suspendues çà et là dans le temple, dont les couleurs vives et les dorures éclatantes reflétant de loin en loin les lueurs mystérieuses d'une lumière affai-

blie, changeante et colorée, offraient aux regards tout l'effet d'une fascination féerique et ravissante. Puis aux offices, une multitude de cierges et de lampes chatoyantes répandaient une teinte de feu dans l'enceinte obscure du sanctuaire, qui se remplissait de l'odeur des parfums et retentissait bientôt du chant grave des prêtres parés de leurs riches vêtements. Ensuite, on voyait apparaître au loin près de l'autel et comme dans un nuage formé d'encens, un vénérable pontife à la barbe longue, aux cheveux blancs, qui, environné de son clergé éblouissant d'or et de pierreries, venait célébrer les saints mystères : et tandis que les vapeurs odorantes ne permettaient plus de l'apercevoir que comme une sainte apparition, les sons de l'orgue amortis par les tentures de l'édifice, venaient doucement résonner aux oreilles du peuple silencieux, comme une musique aérienne et céleste. Cet ensemble magique et enchanteur faisait sur le chrétien une impression profonde qu'il ne pouvait retrouver nulle part, qui lui faisait aimer son église dont il ne sortait jamais sans regrets, et où il se retrouvait toujours avec plaisir. Que nous est-il resté de tant de merveilles? la froideur et la sécheresse de la pierre, la bruyante musique d'un petit théâtre, et des églises éclairées et décorées comme nos halles et nos marchés couverts.

C'est une étrange maladie, que je craindrais de qualifier, que celle qui pousse quelques hommes à demander le dépouillement de nos églises, quand tout le monde depuis le riche bourgeois qui, fût-il pétrophile, orne son appartement de tableaux, jusqu'au malheureux ouvrier qui attache des images à ses murailles, tout le monde manifeste l'aversion que leur nudité inspire. Pour moi, un mur de pierre est

l'image de la dureté, de la captivité et de la mort : ce n'est qu'un cercueil ou un cachot : à sa vue mon cœur se serre, mon imagination se glace et son aspect repoussant m'attriste et m'éloigne. Et c'est pour nos églises dont le but est d'attirer et d'instruire, que l'on réclame ce triste privilége! Faut-il donc tant de choses pour remplir un de ces grands panneaux ? Placez-y une copie du petit tableau de Salario représentant la Vierge allaitant son fils; elle le couvrira tout entier. Il y a tant d'amour et de bonheur dans ces têtes divines, que personne ne pourra s'empêcher de les regarder pour ne voir bientôt plus qu'elles; aucune femme n'y portera les yeux sans apprendre à chérir ses devoirs délicieux, en sentant augmenter son amour maternel. Placez-y une seule statue, celle de saint Nicaise, tout est changé; à sa vue, le souvenir d'une action sublime remplit la pensée, le cœur s'anime, l'imagination s'exalte; on croit voir le saint prélat s'efforcer de rassembler son peuple, s'en emparer comme de ses enfants; on entend le cliquetis des armes, les cris des Barbares; on voit ce père généreux se précipiter à leur rencontre, les repousser avec courage et périr, en défendant la plus sainte des causes, celle de l'innocence, de la faiblesse et du malheur. C'est alors que la pensée remonte vers Dieu et qu'on sent le besoin de croire à l'immortalité.

Sans être belles, nos tapisseries représentaient la Vierge et la vie de Jésus-Christ, et chacune d'elles nous rappelait que lui aussi est mort pour la cause de l'humanité. Ah! Messieurs, contre de pareilles considérations, le prolongement d'un cordon de pierre ou un peu plus de sonorité me paraissent de bien pauvres raisons.

NUMISMATIQUE.

22

NUMISMATIQUE ET ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

SUR QUELQUES DÉCOUVERTES D'OBJETS D'ANTIQUITÉ

ET

DE MÉDAILLES ROMAINES,

Faites à Reims et dans le pays Rémois, de 1820 *à* 1840 (1).

Par M. LOUIS-LUCAS.

> L'Académie de Reims est constituée dans le but de travailler au développement des sciences, des arts et belles-lettres, et surtout de recueillir et de publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire du pays.
>
> (*Statuts de l'Académie de Reims*, art. 1.)

Messieurs,

. . . .

. . . .

Soumis au texte même de vos statuts, je vous apporte, comme une faible marque de ma reconnaissance, un extrait des documents que je possède sur l'histoire numismatique de Reims.

(1) Extrait du discours de réception de M. Louis-Lucas, séance du 3 Février 1843.

Une notice raisonnée des monnaies et antiquités trouvées à Reims et dans le pays Rémois, pendant 20 ans, serait trop longue, aujourd'hui, Messieurs, si je voulais me livrer à tous les détails que comporte un aussi intéressant sujet.

Tel n'est pas mon but, du moins quant à présent.

Indiquer succinctement les découvertes qui sont arrivées à la connaissance de mon père, de 1820 à 1840; donner en quelque sorte la table des matières de l'ouvrage qu'il m'a laissé à faire sur son médailler et sa riche collection d'antiquités Remo-Romaines ; rendre hommage à sa mémoire vénérée, en le montrant toujours assidu à compléter autant qu'il était en lui, un cabinet qu'il savait rendre public, voilà le seul plan que j'aie maintenant formé, me réservant de l'agrandir plus tard, et de donner à chacun des articles que je vais mentionner, la page dont il est digne.

Je le sais, Messieurs, l'Académie a déjà écouté avec plaisir un travail semblable de l'un de ses honorables membres. M. Duquenelle vous a donné un récit plein d'intérêt sur les découvertes faites depuis deux ans; mais, comme l'auteur a commencé son récit à une époque à laquelle j'ai l'intention de finir le mien, ce sera presque compléter son ouvrage, et ce sera d'ailleurs lui fournir à lui-même, pour son plan d'histoire des monnaies et antiquités Gallo-Romaines, des renseignements inédits, puisque seul, pendant près de 20 ans, mon père a eu l'idée, je dirais presque le courage de composer une collection à laquelle ses nombreux élèves sont encore loin d'atteindre.

Sous l'impression saisissante de la vie des grands hommes de Plutarque, qu'il venait de lire dans la traduction primitive d'Amyot, en 1820, M. Lucas ap-

prend qu'à Lappion, dans l'arrondissement de Laon, on vient de découvrir des monnaies romaines.

Le désir, l'espoir de contempler les traits de quelques uns des grands hommes dont il venait de lire les hauts faits, fit naître en lui un goût qu'il ne perdit qu'avec la vie. Il partit et rapporta un vase de terre trouvé en pleins champs, contenant environ huit mille petits bronzes saucés, d'une bonne conservation en général, et quelques pièces de billon ou bas argent. 28 têtes impériales différentes, à partir de Gallien jusqu'aux Maximiens, et plus de trois cents revers variés, vinrent le consoler de sa déception.

En effet, Messieurs, Amyot ne lui avait donné la vie d'aucun des hommes qu'il pouvait voir, du moins en effigie; mais, possesseur déjà, et d'un seul coup de filet, comme il se plaisait à le dire, de 28 empereurs, et de 300 pages de leur histoire, il ne pouvait plus s'arrêter en aussi beau chemin, et la découverte de Lappion fut pour lui le prélude d'une trouvaille beaucoup plus importante.

En 1821, le 3 Décembre, à Trigny, à trois lieues de Reims, dans un champ lieudit la Voie-du-Trésor, à peu de distance de la Vesle et du village de Muizon, un coup de pioche vint rendre le jour à un grand vase de cuivre, d'un beau vernis antique, mais d'une forme assez commune. Il contenait plus de quatorze mille pièces romaines, toutes en argent, à différents titres, suivant les différentes époques auxquelles elles appartenaient. Dans moitié seulement de ce trésor, on a reconnu quarante-huit têtes impériales différentes dont quelques unes fort rares, telles que les Gordien d'Afrique père et fils, les Manlia Scantilla, les Cornelia Supera, les Aquilia, les Orbia-

na, les Maxime premier, les Pertinax, les Pescennius Niger, etc. etc. Ces pièces remontaient dans le haut empire jusqu'à Commode, et descendaient jusqu'à Gallien; elles offraient une variété de 500 revers environ; les Gallien étaient moins nombreux que les autres têtes.

La seconde moitié de ces pièces est devenue frauduleusement, à l'époque du dernier sacre, la propriété d'un Anglais pour la majeure partie; le surplus appartenait à M. Firmin-Clicquot de Reims.

Je conserve précieusement le vase sur le couvercle duquel se trouve une inscription malheureusement indéchiffrée et peut-être indéchiffrable.

Je me propose d'offrir à l'Académie, dans une prochaine lecture, un travail spécial sur cette découverte, sur les différents systèmes d'interprétation auxquels elle a donné lieu, et d'y joindre avec le dessein du vase un catalogue raisonné par tête et par revers, des monnaies qui la composaient.

Aujourd'hui, Messieurs, après des siècles de révolutions, un sapin planté par le possesseur du champ, pour perpétuer le souvenir de l'origine providentielle de sa fortune, élève majestueusement sa tête sur la tombe de ces héros antiques; comme si le villageois, sous sa rude écorce, avait perçu l'inspiration qui dictait au chantre de Paul et Virginie, ses admirables pages sur la sombre beauté des arbres funéraires, dans les Harmonies de la nature.

Le plan que je me suis tracé pour aujourd'hui, Messieurs, ne comportant pas de développements, je n'ai à vous signaler que très-sommairement les découvertes faites dans nos parages, de 1822 à 1829. Ces années, quoique fertiles, n'ont rien amené de fort important;

mais si, près de nous, à Folembray, à Mareuil-sur-Ay, à Stenay, à Reims, à Damery, des pièces isolées de bronze, d'argent et d'or venaient seulement consoler l'ouvrier de l'âpreté de ses travaux, sans ranimer beaucoup le zèle et l'émulation des collecteurs, un autre pays, mieux favorisé que nous, étonnait l'Europe entière par la richesse de ses trésors. Les fouilles de Famars seront longtemps encore, Messieurs, l'objet de la convoitise et de l'admiration des antiquaires.

Malgré mon extrême réserve sur les détails, je vous signalerai à Mareuil, en 1826, la réunion dans un même vase de pièces à l'effigie des empereurs depuis Posthume jusquà Magnence ; de pièces à l'effigie des villes de Rome et de Constantinople, et de la petite pièce rémoise a trois têtes, sur laquelle on lit pour toute légende *Remo*.

Il semble, Messieurs, qu'à l'éruption du volcan qui remua le monde en 1830, la poussière de la Rome des Césars se soit encore émue. Aucune année ne fut pour nous plus riche, plus variée dans les découvertes qu'elle nous fit faire ; et ici l'histoire numismatique de Reims reprend tout son intérêt.

Dans le clos de l'ancien château féodal de Damery, on trouva dans cette même année, une première fois, 4000 petits bronzes d'une belle conservation, mais presque tous de Constant et de Constance II; une seconde fois, 4000 pièces de billon de l'époque de Septime Sévère à Posthume; une troisième fois, 500 autres des mêmes époques, lorsqu'enfin, à côté de ces richesses de bon aloi, le destin par une de ces bizarreries dont il a seul la clef, vint signaler l'existence d'une fabrication de fausse monnaie. Singulier hazard, qui vient en quelque sorte justifier le présent par le passé, et

montrer dans l'homme de tous les temps une insatiable cupidité (1).

Je ne puis mieux faire, Messieurs, que de vous citer sur cette découverte, dont M. Hyver, ancien substitut à Reims, aujourd'hui procureur du roi à Orléans, a rendu un compte détaillé dans la revue numismatique (2), je ne puis, dis-je, mieux faire que de vous transcrire les notes que mon père a prises à cet égard.

« En 1830, dans le parc de Damery, on découvrit plusieurs objets d'antiquité, quelques vases, des ustensiles, toutes les traces d'un atelier de monnaie; ciseaux, pinces, crochets, débris d'un fourneau : une grille en fer d'un mètre carré, qui défendait l'entrée de la fenêtre de cet atelier, un grand nombre de moules en terre cuite réunis, et encore occupés par les pièces coulées et garnies de leurs bavures. Ces moules étaient rangés dans un ordre qui ne permet pas de douter qu'ils n'aient été remplis sur la place même. J'ai recueilli la grille, tous les ustensiles, une trentaine de moules et quelques unes des pièces moulées, qui portent les empreintes de Caracalla, de Philippe et de Posthume. On n'aura pas eu le temps d'extraire ces pièces des moules, et de les finir, (ajoute l'annotateur), avant de fuir ces lieux dans un moment de trouble, de confusion, de poursuites peut être. »

Consolante pensée, Messieurs, qui repose l'esprit affligé de l'honnête homme, en lui montrant la justice brandissant son glaive au-dessus de la tête des méchants de tous les âges.

(1) Voir la note ci-après, pag, 347.

(2) L'article de M. Hyver a été reproduit dans la *Chronique de Champagne*, tom. II.

Dans le même temps, à Reims, dans les fondations d'une maison de la rue des Telliers, on découvrait des constructions Romaines à 25 pieds de profondeur. On en retirait, entr'autres choses, un petit bœuf en bronze massif de 28 lignes de longueur; il fait aujourd'hui partie de ma collection.

Toujours en 1830, une trouvaille des plus importantes se fit dans le cimetière du Nord, à Reims. Plus de 200 pièces d'or de la plus belle conservation et de la plus grande rareté, devinrent, après leur exhumation, la propriété de M. Firmin-Clicquot. Je vous citerai des Pertinax et un Albin, et tout le monde connait la rareté de cette pièce qui manque aujourd'hui au cabinet du roi, depuis la fatale catastrophe de 1835.

Je ne veux pas fatiguer votre attention, Messieurs, du récit des découvertes faites en 1832, à Reims; je mentionnerai seulement, dans le jardin de M. Lelarge, près le cimetière, un vase de terre noire fort commune, contenant plus de 150 pièces d'or à l'effigie des Néron, des Othon, des Vitellius, des Vespasien, des Titus, des Domitien, des Trajan, des Adrien, des Ælius, des Antonin, des Faustine, des Galba, des Marc-Aurèle, des Lucius Verus; près du vase une fiole de verre et des chainettes de cuivre.

A Chenay, des pièces de Dioclétien à Maxime, au revers de *Genio Populi Romani*, avec une tête de Cybèle en terre cuite, et un *Ecce Homo* en cuivre doré de la plus belle conservation, du modelé le plus parfait.

Je ne vous parlerai pas de Cormicy, de Cumières, de Tours-sur-Marne, d'Évergnicourt et de beaucoup d'autres lieux. Je m'arrête encore un instant à de nouvelles fouilles faites à Reims, dont je n'aurais peut-

être pas dû quitter le sol, tant il est riche, et je vous signale, Messieurs, trois aigles Romaines exhumées à l'Esplanade Cérès, sur le terrain de M. Baron-Gigot; une figurine Romaine, entièrement calcinée, trouvée dans le jardin de M. Contet-Muiron; une Victoire ailée, à la couronne tendue, aux vêtements des mieux fouillés, pour me servir de l'expression d'un antiquaire distingué, M. Vionnois, trouvée au Mont-d'Arène; des pièces de grand et de moyen bronze et d'argent; des figurines, des vases, une patère en cuivre, une mosaïque Romaine; une borne milliaire, trouvée sur le terrain de notre honorable confrère M. Houzeau; un médaillon d'Antonin, en bronze, de la plus grande beauté et d'une incontestable rareté; un autre de Vespasien, en argent, trouvés dans l'ancien aqueduc de la Suippe à Reims; des tombeaux en plâtre, couverts d'inscriptions, trouvés à la fois sur le sommet de la montagne Sainte-Geneviève, et dans le terrain qui a servi à l'agrandissement de l'ancien cimetière du nord; des fibules, des agrafes de cuivre, d'argent et d'or, des anneaux, des colliers, des bracelets; dans le terrain de M. Croutelle, rue Libergier, des cuillères à larmes, des lacrymatoires en verre, des lampes, des vases et des monnaies romaines; dans l'ancien Jardin des plantes, une sybille égyptienne, un Amour digne d'Herculanum et de Pompéï.

J'abuserais trop longtemps de votre bienveillante attention, Messieurs, si je voulais vous donner, même en aperçu, la nomenclature des objets qu'a recueillis mon père, et des lieux où ils l'ont été: des creusets, des haches, des vases en verre, des inscriptions, des trépieds, des masques de théâtre, des statuettes, des urnes cinéraires, des débris de chars et d'autels, des

lampes sépulchrales, des stylets, des armes, des instruments de supplice, des objets de toilette viennent aider le scrutateur des temps antiques de notre cité, à en préciser l'histoire.

Vous le voyez, Messieurs, ici, je ne me suis occupé que d'une époque; je n'ai nullement abordé les graves questions que peuvent faire naître toutes ces recherches, je ne me suis étendu sur aucune d'elles, et cependant que de faits importants à préciser! que d'études à faire ou à compléter! que de controverses à établir! que de lumières ne peuvent jaillir de toutes ces découvertes, que de points obscurs ne peuvent elles pas éclairer!

. . . .

. . . .

NOTE.

Après avoir étudié avec toute l'attention qu'elles méritent, les réflexions savantes et pleines d'intérêt qu'on va lire, je crois devoir maintenir, contrairement à l'opinion de M. Duquenelle, ce que j'ai dit sur l'atelier de faux monnoyeurs découvert à Damery.

Il est certain pour moi que M. Duquenelle s'est trompé sur la position de Bibé. Damery ne s'est pas élevé, comme il le suppose, à la place de cette ville antique.

Il suffit pour se convaincre de cette verité, de consulter :

1° Le dictionnaire de Géographie ancienne de Mentelle, faisant partie de l'Encyclopédie méthodique, tome premier, page 321, Bibé-Chailly.

2° Le dictionnaire universel abrégé de Géographie ancienne comparée, de Dufau et Guadet, tome premier, page 209, Bibé-Chailly.

D'après ces autorités, Bibé serait aujourd'hui dans le département de Seine et Marne, et sur la rive gauche de la Marne.

3° La carte de la Gaule par Danville. Bibé y est placé à l'extrême frontière des territoires des *Remi*, des *Suessionnes* et des *Catalauni*. C'est à peu près la position de Saint-Martin d'Ablois, et c'est, comme Saint-Martin, sur la rive gauche de la rivière de Marne, et à même distance.

4° L'Atlas universel de Géographie ancienne et moderne de A. Brué. Carte générale des Gaules. Bibé, placé au sud-ouest de Durocortorum (Reims), rive gauche de la Marne, 49° dégré de latitude boréale.

Ainsi, que Bibé soit du département de la Marne ou du département de Seine-et-Marne, que Bibé ait fait place aujourd'hui à Saint-Martin d'Ablois, comme je le crois, ou à Chailly, ce qui me parait peu vraisemblable, il est certain, d'après tous les auteurs, que Bibé était sur la rive gauche de la Marne; Damery est sur la rive droite. Bibé était au moins à une distance de la Marne, qu'on peut évaluer à deux de nos lieues anciennes, à vol d'oiseau, Damery est baigné par les eaux de la Marne. — Qu'on me cite enfin un seul empereur qui depuis Caracalla ait été élu, couronné, ou porté sur le pavoi à Bibé, et qui ait dû faire à Bibé largesse au peuple et aux soldats.

Je pense que l'opinion des premiers possesseurs des débris de l'importante découverte de Damery, est la seule vraie, et qu'éloignés, sur le lieu où vit aujourd'hui Damery, de toute habitation, des malfaiteurs s'y étaient réunis, pour fabriquer de la fausse monnaie.

LOUIS-LUCAS.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

L'ATELIER MONÉTAIRE DE DAMERY

Par M. Duquenelle.

Messieurs,

Dans la séance du 3 de ce mois, M. Louis-Lucas a lu à l'Académie une notice curieuse sur plusieurs enfouissements monétaires qui ont contribué à former la riche collection qu'il a le bonheur de posséder ; les détails qu'il nous a fait connaitre sont donnés avec une précision et une exactitude dignes d'éloges : je ne partage cependant pas son avis quand il est arrivé à parler de la trouvaille faite à Damery, d'une grande quantité de médailles, moules en terre, ustensiles qui dûrent servir à un atelier monétaire, et qui, selon l'auteur de

la notice, vinrent signaler l'existence d'une fabrication de fausse monnaie. Cette attribution à des faussaires de l'atelier de Damery est dûe aux premiers possesseurs de la trouvaille, et leur opinion a été adoptée par bien des amateurs; comme elle n'était appuyée d'aucune preuve, je ne l'ai jamais partagée, et depuis quelque temps j'avais l'idée de la combattre, lorsque la notice de M. Lucas est venue m'en fournir l'occasion.

La fabrication de la fausse monnaie ne peut consister que dans l'altération du métal et dans l'abaissement du titre légal des monnaies, tout en leur conservant leur forme et leur aspect.

Eh bien! parmi toutes les médailles trouvées à Damery, il n'y en a pas une qui soit d'un titre inférieur aux médailles de ces époques trouvées dans des endroits différents : j'en ai essayé plusieurs, et la comparaison ne m'a fourni qu'une différence trop faible pour admettre l'idée de fausse monnaie; si depuis le règne de Septime Sévère jusqu'à celui de Posthume on rencontrait des médailles d'argent fin, comme sous les premiers empereurs Romains, on serait autorisé à regarder comme fausses, toutes les pièces qui présenteraient des différences dans la composition métallique; mais il n'en existe pas, et à cette époque, dans tous les pays soumis à la domination Romaine, les monnaies d'argent ont reçu comme alliage une plus grande quantité de cuivre, et on ne voit plus que des pièces dites de billon, ou bas argent; sous Gallien et Posthume, le titre est tombé si bas, qu'à peine on peut les distinguer des médailles de cuivre.

Ce n'est donc pas à la cupidité des faussaires qu'il faut attribuer le mauvais titre des médailles trouvées à Damery, puisqu'il est impossible de leur en com-

parer qui soient de bon aloi. L'altération qu'on y remarque est le fait seul des empereurs, qui souvent peu riches, étaient cependant obligés de faire largesse aux soldats qui les élevaient à l'empire; alors, pour remplir avec économie cette indispensable formalité, ils altérèrent le titre des monnaies. Cette altération alla progressivement, au point qu'à l'époque des tyrans on ne voit plus que des petits bronzes blanchis à l'argent et que les antiquaires ont nommés bronze saucé. Ces pièces, dès leur apparition, étaient destinées sans aucun doute à remplacer les monnaies d'argent dont elles avaient l'aspect.

Une circonstance extraordinaire et qui a pu faire naître l'idée de faussaires, c'est la réunion de plusieurs têtes parmi les moules et les médailles; voici comment je me l'explique :

A des époques différentes le règne des empereurs était éphémère, souvent leur élection était le résultat ou d'une révolte ou bien de la mort accidentelle et presque toujours violente de leur prédécesseur. Les soldats qui venaient d'élever à l'empire un de leurs généraux, devaient recevoir le prix de ces élections, et n'auraient pas attendu patiemment que l'on eût frappé des monnaies à l'effigie du nouvel empereur; il eut fallu quelque fois plus que la durée d'un règne pour graver des coins; on devait se hâter de satisfaire leur cupidité: alors on fabriquait des moules en terre avec les médailles des empereurs précédents, et on livrait le produit de ce coulage au peuple qui ne se montrait pas difficile sur les empreintes et la bonne confection des monnaies, pourvu qu'elles eussent la même valeur. Une fois ces distributions faites, l'empereur faisait frapper à son

effigie les petits bronzes que l'on rencontre en si grande quantité, et qui, sous quelques règnes, ne présentent que des dessins grossiers et des légendes indéchiffrables.

Cette considération me donne le droit de placer après Posthume et sous le règne d'un des trente tyrans la fondation de cet atelier monétaire.

Dans un compte-rendu inséré à la revue numismatique, M. Hiver qui a été témoin et possesseur de cette découverte de médailles, conclut qu'elles ont été fabriquées sous le règne de Constance, attendu que dans un endroit voisin, on a découvert une grande quantité de petits bronzes à l'effigie de ce prince, et dans un état de conservation qui indiquait qu'ils n'avaient pas été mis en circulation.

En examinant les petits bronzes, on reconnait qu'ils ont été fabriqués au marteau ou coin de cette époque: ils sont très-minces, exempts de bavures; leur relief, quoique peu saillant, n'a pas cette rondeur que l'on reproche aux médailles coulées; si ces pièces sortent de l'atelier de Damery, on aurait dû trouver des lingots de cuivre, des coins qui auraient servi à leur fabrication, ou bien des moules, si on veut qu'elles aient été coulées; mais les fouilles n'ont rien fait découvrir à ce sujet, et on est obligé de regretter l'absence complète de débris qui eussent confirmé l'opinion émise; les objets de ce genre auraient pu se conserver comme les médailles; il n'ont donc pas été fabriqués à Damery, et puis ce n'est pas précisément dans le même lieu que les petits bronzes ont été découverts : c'est contenus dans un vase, dans un endroit voisin, au milieu de débris de constructions très-vastes.

Or ces constructions faisaient partie de l'ancienne ville de Bibé, sur les ruines de laquelle pose Damery (1). C'était une cité importante, et dans ces temps de dévastations, il est possible qu'elle eût à subir plus d'une fois les tristes conséquences de la guerre : delà pour moi la pensée, que les différents objets découverts par des fouilles ont pu être enfouis à des époques éloignées les unes des autres, surtout quand je vois sur les petits bronzes dont il s'agit, les marques de la monnaie de Lyon et de Trèves : pourquoi ne voudrait-on pas admettre qu'elles sortissent des ateliers qu'ils indiquent.

Les empereurs Constant et Constance ont fait frapper à leur effigie des monnaies d'argent fin; ils ont cherché à marquer leur passage à l'empire, en consacrant sur leurs médailles le bonheur, la gloire et les victoires du peuple romain, (car ce sont les légendes qui se rencontrent le plus ordinairement); leur puissance était grande à cette époque, comment admettre qu'ils aient eu la volonté de couler des médailles à l'effigie d'empereurs oubliés depuis long temps? Cette supposition ne me paraît pas vraisemblable. En résumé, je pense que l'atelier monétaire de Damery n'a pas été un atelier de faussaires, parce que cette industrie ne leur eût pas procuré de bénéfice, qu'il ne s'y fabriquait que des pièces dites de billon, qu'il date de l'époque des trente tyrans, et qu'enfin les bronzes trouvés dans cette contrée étant d'une époque éloignée n'ont été enfouis dans les ruines que par suite de la destruction

(1) Il est aujourd'hui de toute évidence que les ruines sur lesquelles Damery est bâti, sont celles de Bibé. (*Revue numismatique* 1837, *page* 172).

de la ville de *Bibé*, longtemps après l'abandon de l'atelier monétaire.

Je n'ai pas la prétention d'imposer à tous mes convictions, car dans une discussion si fertile en conjectures, elles peuvent être des erreurs, qu'une étude plus approfondie pourra démontrer ; mais si ce point d'histoire vient à être éclairci d'une manière irrévocable, j'aurai du moins la satisfaction d'avoir provoqué ces éclaircissements.



LITTÉRATURE.

Le premier comte de Salm-Dyck.

NOUVELLE INÉDITE

D'HOFFMANN

Traduite de l'Allemand,

Par M. E.-J. FAILLY,

Membre correspondant.

AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR.

Il y a quinze ans que me trouvant à Francfort chez M. Winkler, un des amis intimes d'Hoffmann, je lui demandai un autographe du célèbre auteur des Contes Fantastiques. Il n'avait conservé aucune de ses lettres; mais il me montra et me lut une *Légende historique* qu'Hoffmann lui avait dédiée, et lui avait remise écrite de sa propre main. Il lui en coûtait de se dessaisir de ce précieux manuscrit: mais me rappelant que M. Winkler avait été pendant dix ans officier dans les armées

françaises, je lui offris en échange une lettre écrite et signée par l'empereur Napoléon , et je devins ainsi possesseur de la nouvelle d'Hoffmann.

C'est la traduction de cette nouvelle que je publie aujourd'hui, sous les auspices de l'Académie de Reims.

FAILLY.

Cambrai, le 18 avril 1842.



Dédicace

A mon excellent et ancien ami M. Winkler, mari de ma bonne cousine Stéphanie de Lauter.

E. TH. W. HOFFMANN.

18 juillet 1820.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

La nouvelle que le lecteur a sous les yeux est tirée d'une ballade qu'on chante encore aujourd'hui aux veillées des bords du Rhin. Elle y est connue sous le nom de DER TEUFEL VON SALM-DYCK. (*Le diable de Salm-Dyck*). Comme les vieilles chansons allemandes, elle a un grand nombre de stances, de couplets. Celle-ci n'en a pas moins de cent-huit. Elle conduit le comte Ernest chez les Hongrois, et le ramène au château de Dyck, après mille circonstances des plus bizarres. J'ai pensé que je devais supprimer des évènements trop multipliés et par trop uniformes. Le merveilleux, le fantastique, pour intéresser le lecteur, ne doivent pas long temps le fatiguer.

Le comte Ernest, dans ma nouvelle, n'est aux prises avec le diable que pendant vingt-quatre heures; et l'esprit se repose facilement entre les deux épreuves qui sont séparées l'une de l'autre par la seconde apparition d'Anna. Dans la ballade, au contraire, le comte Ernest lutte avec Satan depuis le jour où Pfiffmann est venu à Bude lui apporter les dernières volontés d'Albert. Cette

lutte m'a semblé trop longue. Anna se montre assez peu dans la légende : elle n'y intéresse que médiocrement. J'ai pensé qu'il était possible de la rendre plus intéressante tout en ne la montrant qu'avec la réserve adoptée par mon original. J'ai cru devoir conserver littéralement plusieurs couplets de l'interminable ballade (1) : ce sont ceux qu'elle fait dire, dans la forêt, par Anna et par ses compagnes.

Enfin, dans la vieille légende, tout parait sacrifié pour faire briller le diable qui finit pourtant par succomber. L'arrangement de ma nouvelle ne lui fait pas plus d'honneur qu'il n'en mérite : j'y montre aussi plus nettement que c'est à la croix que mon héros doit une victoire tant disputée. Le comte Ernest et sa gentille Anna devaient dominer la scène sans contrarier la tradition, que j'ai respectée dans sa fin ; mais que j'ai modifiée seulement dans les moyens qui la préparent.

Il y a, je le reconnais, dans notre ancien langage, de certaines grâces naïves qu'on ne saurait reproduire dans la langue de Goëthe : mais le lecteur avouera que cette nouvelle langue lui offre de grandes compensations. C'est donc à lui de juger si j'ai réussi à l'amuser par un récit suffisamment animé et digne de son intérêt. Je me recommande à son indulgence accoutumée.

Francfort, le 18 juillet 1820.

(1) L'Allemagne possède un grand nombre de ces vieilles et longues ballades, soit historiques soit religieuses. Ce sont des poèmes chantés. La mémoire ne suffit pas pour les retenir. Un jeune homme chante les couplets le livre à la main, et les ritournelles sont répétées, après chaque stance, par tous les assistants à la veillée. Une seule chanson suffit ainsi à l'amusement de toute une soirée d'hiver.

(Note de l'auteur.)

LE PREMIER COMTE DE SALM-DYCK,

LÉGENDE DU XV[e] SIÈCLE.

I.

Au commencement d'octobre de l'année 1485, la veille de la fête de saint Lumier, le comte Ernest de Salm prit possession du riche domaine princier qui venait de lui écheoir par la mort du comte Albert, son frère aîné. Ernest avait trente ans. Il y avait dix ans qu'il guerroyait vaillamment contre les Hongrois qui l'avaient gardé longtemps au fond de leur royaume. Sa rançon avait épuisé la petite fortune que lui avait laissée son père; et la mort inattendue de son frère aîné venait mettre le jeune comte en possession d'une fortune et d'un pouvoir bien au-dessus de ses espérances. Son frère, en le faisant son légataire universel, lui imposait deux obligations faciles à remplir: la première, c'était d'arriver au château suivi seulement d'un valet de chambre et d'un chien; la seconde était de rester vingt-quatre heures seul, et d'ou-

vrir, sans témoins, un petit coffre de fer, dont la clef lui serait remise par le chapelain, et qui renfermait le trésor le plus précieux qu'il pût lui léguer. Le comte Ernest arriva au manoir de ses pères le 2 octobre, suivi de son valet de confiance Pfiffmann, le même qu'il savait avoir reçu le dernier soupir du comte Albert, et précédé de Dyck, son docile épagneul.

Après qu'Ernest eut passé le pont-levis, un majordome lui présenta un lourd trousseau de clefs, et le chapelain lui remit un petit paquet cacheté contenant la clef du coffre qu'il devait ouvrir secrètement. Ce devoir rempli, les nombreux domestiques s'agenouillèrent silencieusement devant le nouveau maître; le chapelain et l'intendant vinrent aussi baiser avec respect la main de leur seigneur qui se retira seul, dans la chambre, où son frère avait rendu son âme à Dieu. C'était là que se trouvait le legs mystérieux.

Le comte Ernest avait de l'intrépidité; il était aguerri contre les plus grands dangers : cependant il ne pouvait se défendre d'une certaine émotion en se trouvant seul, près du lit où son frère était mort; et surtout en se souvenant, qu'à sa dernière heure, ce bon frère s'occupait encore à le rendre heureux. Il fit allumer un grand feu dans la chambre et, après avoir soupé en compagnie de son épagneul, il se décida à ouvrir la petite cassette qui lui fut présentée par son valet de chambre. Celui-ci voyant l'émotion de son maître, lui dit : — Monseigneur, elle est bien légère; elle ne doit pas contenir de richesses. Si vous m'en croyez, vous la jeterez au feu, et vous éviterez peut-être par là de grands malheurs.

Le comte Ernest se détermina à suivre le conseil de son valet; mais en la lançant dans le brasier, il atteignit

son épagneul qui fut ainsi poussé vers la flamme, ce qui empêcha le petit coffre d'y aller lui-même.

— Ma foi ! se dit le comte, je vois bien que je dois obéir à mon frère.

Il caressa son chien, congédia son valet, ramassa la cassette, et se mit en devoir d'y introduire la clef. L'épagneul appuya sa belle tête sur les genoux de son maître, et semblait le suivre des yeux quand il ouvrit la précieuse boîte. Elle contenait un petit reliquaire en or émaillé présentant un E et un N entrelacés ; il s'y trouvait aussi un parchemin roulé sur lequel étaient écrits ces mots : « Cher Ernest, ma mort n'a pas été naturelle. Tu ne pourrais la venger quand tu aurais tout le pouvoir de l'empereur Frédéric. Évite les embûches que l'esprit malin ne cessera de te susciter ; tu ne pourras le vaincre que le jour de la Saint-Lumier ; tous les autres jours de l'année tu devras céder à sa puissance. Porte constamment sur toi le reliquaire qui accompagne ce parchemin ; avec lui tu seras toujours fort ; mais, quelque chose que tu fasses, tu ne seras débarrassé de ton ennemi, que lorsque tu auras vu un petit oiseau crever l'œil à un vieil épervier borgne et boiteux ; et quand tu auras, en outre, pris toi-même le nom de ton chien. Si tu triomphes, tu bâtiras dans le château une chapelle à saint Lumier, pour y déposer le sacré reliquaire qui, jusque là, ne doit point te quitter. Donne ton cœur et ta main à la jeune fille sur le voile de laquelle se reposera le petit oiseau vainqueur de l'épervier. Adieu, cher Ernest ! je meurs avec l'espoir que, changeant bientôt de nom, tu épuiseras aussi la mauvaise fortune de notre maison. Songe à l'ancienne devise de notre bannière : *jamais en arrière.* »

Comte Albert de Salm.

La lecture de ce billet jetait Ernest dans un grand trouble.—Quoi, se dit-il, je croyais trouver ici la fortune, la puissance, le repos; et la succession de mon frère ne me promet que malheurs et combats! Le comte Albert passait pour le plus heureux des hommes; qui peut l'avoir abreuvé de chagrins? qui peut avoir sitôt abrégé ses jours?....

Ernest avait fait une longue route, et s'était fatigué pour arriver le jour des Saints-Anges au château de Salm. Il s'endormit devant le grand feu qui pétillait dans l'âtre. Son chien se mit aussi à dormir entre ses jambes.

Il y avait à peu près une heure que le comte Ernest sommeillait, quand tout-à-coup il se réveille en sursaut, et que voit-il? son chien fidèle est dressé sur ses pattes de derrière, et semble le couvrir de son corps. La porte de l'appartement est ent'rouverte; il croit pourtant l'avoir fermée. Est-ce l'importunité de son chien qui l'a réveillé? le comte le pensa, et le chassant brusquement de sa chambre, il eut bien soin d'en refermer la porte. Mais en revenant s'asseoir dans son fauteuil, il s'aperçoit que quatre boutons manquent à son pourpoint: ils ont été coupés; il y porte immédiatement la main, et renfonce le reliquaire que son frère lui avait recommandé de ne jamais abondonner. En vain le comte essaya de se rendormir; les aboiements de son chien ne le lui permirent pas. Ils durèrent jusqu'au moment où minuit sonna à l'horloge du château. Alors des rugissements effroyables se firent entendre de tous les points. Le comte appelle Pfiffmann, qui demande à passer la nuit dans la chambre de son maître. Rassuré par la présence de son valet, le comte se remet à dormir; mais l'épagneul, relégué à la porte de l'appartement, ne cesse de pousser des cris plaintifs, et

il fait tant, de ses pattes et de ses dents, qu'enfin elle cède. Le courageux animal ne fait qu'un bond de la porte au fauteuil du comte. Déjà Pfiffmann lui avait assujéti un mouchoir sur la bouche, et il allait le dépouiller de son pourpoint. Le comte Ernest, dont le sommeil était très profond, se trouvait comme sous le poids d'un cauchemar : sa respiration était difficile ; il ne faisait aucun mouvement. Le chien s'élance sur Pfiffmann, le terrasse et lui fait à la figure une blessure qui lui emporte l'œil droit. Ernest se réveille, voit la lutte entre son chien et son valet ; il dénoue avec peine le mouchoir qui lui fermait la bouche et, se trouvant presque deshabillé de son pourpoint, il comprend que son valet est un traître, et que son chien fidèle a pris sa défense contre ce misérable. Il tire son épée et poursuit son valet, sans pouvoir l'atteindre, jusque dans la cour du château. Mais au moment où il y pénètre, des nuées de chauves-souris et d'oiseaux de proie se précipitent sur lui et le blessent au visage de leurs morsures et de leurs griffes. L'épagneul accourt pour défendre le comte ; mais il disparaît bientôt accablé par le nombre de ses ennemis. Ernest l'appelle en vain à son secours ; au lieu des aboiements du chien, si fidèle à répondre à la voix de son maitre, il n'entend plus que le cri d'un petit oiseau blanc qui lui semble répéter : Dyck ! Dyck !

Une lumière fuligineuse éclairait la vieille cour de l'antique manoir de Salm. Le comte aperçoit distinctement un grand épervier noir à qui paraissait obéir la multitude des oiseaux qui se ruent sur sa personne. Il court droit à lui, et d'un coup d'épée, lui abat une de ses serres. L'épervier pousse un cri aigu qui fait disparaître la foule des oiseaux de nuit ; il reste seul en

face du comte dont le visage et les bras sont meurtris de blessures. Un petit oiseau, semblable à ceux qu'on nomme *Bachstelze*, et qu'on rencontre souvent sur les grèves du Rhin, vient alors se reposer sur l'épaule du comte, et par le cri de : Dyck ! Dyck ! semble défier l'épervier, et encourager Ernest à recommencer le combat. Celui-ci ressaisit son épée et se précipite sur l'épervier : l'oiseau noir recule et le comte s'aperçoit que son ennemi est borgne. Cette poursuite le conduit à travers des halliers impénétrables. Après les avoir franchis, il tombe dans une fondrière que des milliers de vers luisants illuminent de leurs crêtes phosphoriques. Le comte, en courant dans les broussailles, met en lambeaux ses habits; sa poitrine déchirée est à nu ; il a perdu le reliquaire de saint Lumier; et aussitôt l'épervier pousse une sorte de ricanement qui semble présager au comte sa défaite. Ernest se sent un moment découragé ; mais le petit oiseau, poursuivi par une volée de chouettes, descend précipitamment dans la fondrière, et aux cris de : Dyck ! Dyck ! lui rapporte le reliquaire qu'il tient dans ses pattes. Ce talisman redonne du courage au comte Ernest. Il veut se jeter sur son ennemi qui se met à crier : Pfiff ! Pfiff ! et qui s'envole, laissant le comte tout meurtri et dans une affreuse obscurité.

. . . .

Il était depuis une heure retenu dans cette fosse profonde, quand il se sent enveloppé par une longue couleuvre dont la tête semble flairer, l'une après l'autre, toutes les parties de son corps. Il fait des efforts extraordinaires pour s'en débarrasser ; mais le reptile l'étreint de plus en plus de ses anneaux tortueux. Il va succomber à ses douleurs, quand il entend la Bergeronnette s'abattre sur sa tête en répétant son cri de :

Dyck! Dyck! Il ouvre les yeux, et voit avec surprise ce petit oiseau piquer de son bec pointu le nez de la hideuse couleuvre qui lui parait avoir perdu l'œil droit, et qui sort aussitôt de la fondrière en sifflant le cri : Pfiff! Pfiff!

Le jour commençait à poindre. Le comte parvient à se tirer de la fosse où l'épervier l'avait entrainé. Guidé par le petit oiseau qui voltigeait devant lui, il retourne au château. Il y répare ses forces et prend de nouveaux vêtements. Il appelle encore à grands cris son bel épagneul; mais il avait disparu pour toujours.... Ernest donne des regrets à ce compagnon fidèle, dit une prière à saint Lumier, prend un léger repas, et se jette sur son lit, après avoir attaché solidement son précieux reliquaire sur sa poitrine.

Son frère Albert lui apparait en songe pour l'encourager à supporter de nouvelles épreuves, plus dures que celles qu'il venait de subir; il lui recommande encore de ne jamais, quelque fût le mal dont il serait menacé, *faire un seul pas en arrière.*

Ernest se réveille seulement à l'heure à laquelle finissait dans la chapelle l'office de saint Lumier. L'ombre commençait à descendre dans les cours du château. Il entend avec bonheur des cantiques chantés par les voix harmonieuses des jeunes filles qui sortaient de la chapelle. Elles s'arrêtent un instant devant les fenêtres ouvertes de la chambre du comte; et l'une d'elles, en fléchissant le genou, termine les chants par une prière à la sainte Vierge, pour le bonheur de leur nouveau souverain. Cette jeune fille était voilée, de sorte que le comte ne put apercevoir ses traits; mais il garda le souvenir de la douce voix qu'il venait d'entendre. Il pensa au testament de son frère, et désira confusé-

ment que son petit oiseau descendit quelque jour sur la tête de la jeune inconnue.

A peine les chants avaient cessé que le comte voulut fermer la porte de son appartement ; mais avant qu'il y fut parvenu, l'épervier borgne se précipita dans la chambre en poussant son redoutable cri : Ptiff! Pfiff! Il se plaça sur le dossier du lit, et de sa patte, à laquelle la veille le comte avait coupé plusieurs griffes, il le menaçait et le défiait à un nouveau combat. Ernest lance aussitôt à l'épervier un tison enflammé qui le fait fuir en boitant par le grand escalier du château. Ernest sentait bien que sa destinée était attachée à la destruction de cette vilaine bête ; il la poursuit dans les cours, dans les jardins, dans le parc, et enfin, il entre dans un bois de sapins croissant sur les roches escarpées qui bordent un marais dont les eaux vont se perdre dans le Rhin. C'était là que l'attendaient les oiseaux de proie qui l'avaient attaqué la veille. Leur nombre est si grand, ils se serrent de si près, que le comte ne peut pas faire usage de son épée. Tous cherchent à déchirer son visage et sa poitrine ; et, tandis qu'ils le blessent, le harcellent et le fatiguent de leurs cris et de leurs morsures, l'épervier vient furtivement (1) tenter d'ouvrir ses habits. Mais Ernest avait placé la croix de son épée sur son cœur ; de sorte que l'épervier n'osa déplacer ce signe sacré de notre rédemption pour s'emparer du saint reliquaire.

(1) Le manuscrit d'Hoffmann porte.... Auf einer Pfote hüpfend.... [en sautillant sur une patte.] Il aurait peut-être fallu traduire par la locution française : à cloche-pied, qui n'a pas d'équivalent dans la langue allemande. J'ai cru devoir supprimer ici ces quatre mots ; et, avec d'autant plus de raison, que l'idée qu'ils expriment se trouve déjà deux fois répétée dans le cours de ce petit ouvrage. [Note du traducteur.]

A ce moment, le comte entendit la douce voix de cette jeune fille, que naguère il avait vue prier pour lui. Elle était venue avec ses amies faire une station près d'une large pierre en vénération dans la contrée. On croyait qu'à cette place saint Lumier avait jadis prêché la foi chrétienne aux populations Allemandes des bords du Rhin, quand Charlemagne prit la détermination de les convertir et de les soumettre.

La jeune fille disait de sa voix pure et sonore :

Grand saint, patron de nos campagnes,
Contre Satan protège nous toujours ;
La pauvre Anna réclame ton secours
Pour elle et ses jeunes compagnes.

Ma mère a prédit en mourant,
Que si je gardais l'innocence,
Je partagerais la puissance
D'un noble comte, au cœur vaillant.

CHOEUR.

Grand saint, patron de nos campagnes,
Contre Satan protège nous toujours ;
La pauvre Anna réclame ton secours
Pour elle et ses jeunes compagnes.

J'ai vingt ans, et jusqu'à ce jour
Aux doux propos fermant l'oreille,
Dans un saint repos je sommeille,
Et je ne connais pas l'amour.

CHOEUR.

Grand saint, patron de nos campagnes,
Contre Satan protège nous toujours ;
La pauvre Anna réclame ton secours
Pour elle et ses jeunes compagnes.

Mais je sens qu'il faut maintenant
Un protecteur à ma jeunesse ;
Ma mère, accomplis ta promesse ;
Qu'il vienne, car mon cœur l'attend.

CHOEUR.

Grand saint, patron de nos campagnes,
Contre Satan protège nous toujours ;
La pauvre Anna réclame ton secours
Pour elle et ses jeunes compagnes.

Après avoir chanté la dernière ritournelle, les jeunes filles reprirent ensemble le chemin de leurs demeures, et le comte resta sous le charme de la voix angélique d'Anna........ Absorbé dans mille réflexions, il se demandait si l'espérance ne lui était pas permise, et pressant sur son cœur la relique de saint Lumier, il invoquait sa protection, plus encore pour qu'il lui rendit Anna favorable, que pour qu'il abrégeât ses cruels travaux. Cent fois il fut tenté de suivre le groupe des jeunes chanteuses, et d'aller se jeter aux genoux de celle qui paraissait les conduire; mais il se souvenait de la dernière recommandation de son frère : *ne recule jamais !* recommandation qui était, d'ailleurs, en harmonie avec son caractère ferme et courageux jusqu'à la témérité. Il devait bientôt être mis à une épreuve plus terrible que celle de la dernière nuit.

II.

Au chant des jeunes filles en prières, l'épervier et les oiseaux de nuit s'étaient précipitamment enfuis. Mais à peine le chœur eut-il cessé, que l'oiseau borgne et boiteux reparut, annoncé par son affreux sifflement. Il fit signe au comte de le suivre, et s'envola à la clarté d'une lumière incertaine. Ernest en le poursuivant traversa des eaux croupissantes et fétides qui le conduisirent à une île dont tous les arbres étaient enflammés et pétillaient comme un brasier infernal. Le sinistre oiseau s'élança au milieu des flammes en sifflant; et le comte, armé de son épée, le suivit de si près qu'il l'atteignit à l'une de ses ailes, et quelques plumes tombèrent dans le brasier. Mais une de ces plumes vint s'attacher au pourpoint du comte et l'enflamma tout aussitôt. C'en était fait du saint reliquaire, lorsque Ernest pour le sauver le place rapidement dans sa bouche. L'épervier ne peut contenir sa rage; il pousse de nouveau son cri de guerre, et se lançant avec impétuosité à la figure de son ennemi, il le renverse, après lui avoir cruellement déchiré les lèvres. Le comte se relève bientôt, et saisissant de ses mains vigoureuses une des ailes du terrible oiseau, qu'il espère pouvoir étouffer, il est entraîné par une force surnaturelle au bord d'un précipice d'où s'échappe une épaisse fumée. L'épervier fait mille tentatives pour l'entraîner dans cet abîme; mais le comte se montre assez fort pour ne pas céder. Immobile près du gouffre incandesçant,

il entend aussitôt mille voix s'écrier : — Il a reculé ! Il est vaincu ! Il est à nous ! — A l'instant même arrive à son oreille le cri de la petite Bachstelze ; et il aperçoit qu'elle lui fait signe de se précipiter à son exemple : — Non, je n'ai pas reculé ! — s'écrie Ernest, et il s'élance aussitôt dans le cratère. Il tombe sur des cendres brûlantes qui tourbillonnent autour de son corps. Bientôt se présente devant lui un chevalier noir, armé de toutes pièces, qui le presse l'épée à la main. Le comte n'avait pas d'armure, et ses vêtements étaient en lambeaux ; mais heureux de trouver un digne adversaire, il commence contre l'homme armé un combat à outrance, où celui-ci d'abord a tout l'avantage. Aucun des coups d'Ernest ne peut entamer l'armure de son ennemi qui lui a déjà fait dix blessures. Enfin, désespérant de pouvoir l'atteindre avec le tranchant de son épée, il en saisit la lame de ses mains puissantes, et dans l'espoir de l'assommer, il assène la lourde croix de son arme sur la visière baissée du casque de son adversaire. Le chevalier est aussitôt renversé ; et comme le comte se baissait pour achever sa victoire, il ne voit à ses pieds que l'oiseau de l'enfer ; la tête mutilée par le terrible coup qui l'a terrassé, il cherche encore à effrayer Ernest de son cri rauque et sauvage. Mais la petite Bergeronnette voltigeait près de son ami ; elle semblait, par son cri répété, le presser d'exterminer l'épervier. Voyant qu'à l'aide de son œil ensanglanté celui-ci essaye de se diriger en rampant vers une crevasse voisine, elle se jette au devant de lui, et s'élançant sur la tête de l'oiseau de proie, d'un coup de bec elle lui crève le seul œil qui lui permît de voir la lumière. Le comte écrase l'épervier qui se débat encore sous les pieds de son vainqueur ; mais enfin il

est poussé mort dans le trou où il voulait se réfugier vivant. A peine l'horrible oiseau y eut-il été jeté, que des flammes de souffre en sortirent, et que mille voix invisibles répétèrent en hurlant : damné ! damné ! Le gouffre, l'île, le marais, la forêt disparaissent ; et le comte, accompagné de sa fidèle Bergeronnette, se trouve soudain à la porte de son château. Minuit sonnait qnand il y entra. Le majordome et le chapelain l'y reçurent. Tous trois passèrent le reste de la nuit en prières et en actions de grâce. Le lendemain au point du jour, le comte accompagné de tous les officiers de sa maison, porte sur un coussin de drap d'or, le reliquaire de saint Lumier à l'église voisine d'un couvent de Franciscains. Il y fait le vœu solennel de consacrer bientôt à ce saint protecteur une riche chapelle dans l'enceinte de son château. Rentré dans la cour d'honneur, il y trouve les habitants de la contrée, ses vassaux, qui lui offrent avec empressement leurs hommages ; les jeunes filles, en lui présentant des fleurs et des couronnes, chantèrent des chœurs que dominait la voix harmonieuse d'Anna, dont le visage était toujours couvert d'un long voile. A ce moment la petite Bachstelze vint se poser sur la tête d'Anna, et après avoir agité ses ailes argentées, et fait entendre pour la dernière fois son petit cri : Dyck ! Dyck ! elle prit son vol vers le ciel. Ernest la suivit long-temps des yeux, et la vit enfin disparaître dans l'espace, comme un diamant éclatant se perdrait dans une mer de saphir. Elle ne reparut plus. Le comte, depuis ce jour, ajouta le cri du petit oiseau à son nom de famille, (on se souvient que ce nom avait été celui de son chien fidèle :) et, depuis lors, cette branche de l'illustre maison de Salm n'a plus été connue que sous le nom de Salm-Dyck.

Ernest, reposé de ses incroyables travaux, sentit qu'il manquait quelque chose à son bonheur. Le souvenir d'Anna revenait sans cesse à son esprit; il remplissait son cœur; c'était bien l'épouse que lui désignaient les dernières volontés de son frère; mais cette union était-elle digne de son illustre naissance? Il fit appeler son chapelain, et lui demanda quelle était cette Anna qui marchait la première entre les jeunes filles de la contrée. Le prêtre lui répondit :

Monseigneur, il y a bientôt vingt ans qu'une riche litière s'arrêta devant la maison de la veuve sans enfants d'un des officiers du comte Albert. On descendit de la litière une petite fille entourée de langes somptueux. Cette enfant fut confiée à la bonne veuve à qui une femme âgée remit en outre une lourde escarcelle pleine d'or, et un écrin scellé de deux cachets. « Elevez cette « enfant, lui dit la vieille femme; elle est baptisée sous « le nom d'Anna; ne négligez aucune dépense pour « son éducation : si cette bourse ne suffit pas je vous « en ferai tenir une nouvelle. L'écrin ne devra s'ou- « vrir qu'après le mariage d'Anna : elle y trouvera « dévoilé le secret de sa naissance, et ce qu'il contient « de plus sera sa dot. Tel est l'ordre de sa mère. » La veuve Lennig a élevé la petite Anna comme s'il se fût agi de sa propre fille; et jamais soins ne furent récompensés d'autant de bonheur. Anna est d'une bonté, d'une douceur dont les Anges eux-mêmes seraient jaloux; les pauvres la bénissent, le peuple la chérit, les grands ne jurent que par elle; ses amies l'ont nommée la première d'entre elles; et c'est sans vanité pour Anna, comme sans jalousie pour ses jeunes compagnes, qu'elle occupe la place d'honneur dans toutes nos cérémonies. — J'ignore si la veuve Lennig

connaît le secret de la naissance d'Anna. Seulement elle nous a dit, qu'il y a quatre années, la vieille femme qui la lui a confiée est venue lui remettre, pour la dernière fois, une grosse bourse de florins d'or, et lui annoncer que la mère d'Anna venait de mourir. Elle apportait à la fille les bénédictions de sa mère avec l'assurance qu'elle deviendrait l'épouse d'un grand seigneur, si elle continuait à pratiquer la vertu. Anna donna d'abondantes larmes à sa mère inconnue. Depuis ce moment elle n'a jamais paru en public sans être voilée. J'ai dit à Monseigneur tout ce que je sais de la jeune Anna. Dans le pays, on ajoute à son nom celui de sa mère adoptive; et c'est pour cette veuve une grande récompense, un grand honneur que d'avoir donné son nom à un enfant aussi parfait.

Le récit du chapelain jeta le comte Ernest dans une douce et indicible émotion. Le jour, la nuit, il ne pensait qu'à cette jeune fille qu'il n'avait pourtant pas encore vue. Enfin il fit annoncer à la veuve Lennig qu'il se présenterait chez elle. Il espérait y voir celle dont le souvenir l'assiégeait sans cesse. La bonne veuve fut touchée de l'honneur que lui faisait son souverain. A son entrée dans la modeste demeure, la veuve Lennig et sa fille d'adoption fléchirent toutes deux le genou : elles devaient cette marque de respect à leur seigneur. Le comte parla des services rendus à sa famille par le brave Lennig, mort en sauvant la bannière des comtes de Salm. Il assura que de pareils souvenirs ne se perdaient jamais et que, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il serait toujours pour la veuve d'un tel serviteur un maître reconnaissant et affectionné. Il lui parla ensuite d'Anna, du mystère qui entourait sa naissance, mystère qu'il serait bienheureux d'éclaircir.

Il demanda à voir les deux cachets de l'écrin qui contenait la dot d'Anna. La veuve Lennig voulut que sa fille le présentât elle-même au comte. Elle le remit en tremblant aux mains d'Ernest qui n'eut pas de peine à reconnaître le sceau de sa famille, et celui de la maison souveraine de Neuss.

Eloigné depuis bien des années des bords du Rhin, tout entier aux expéditions qu'il avait dirigées contre les Hongrois, Ernest ignorait tous les évènements qui s'étaient passés dans les petites cours voisines de la sienne. Cependant aidé par les souvenirs du vieux majordome et du bon chapelain, il put constater que la belle-sœur de l'électeur de Munster était morte précisément depuis quatre ans. Cette noble dame était la fille ainée du comte de Neuss, à laquelle son frère le comte Albert s'était fiancé, il y avait un peu plus de vingt ans. Quelques rivalités entre les deux maisons avaient fait rompre une alliance déjà scellée, disait-on, par un mariage secret; et l'heureux et fier comte de Neuss, ignorant cette dernière circonstance, s'était empressé de profiter de cette rupture inespérée pour placer sa fille aînée près du trône électoral de Munster. Claire ne cédait qu'à la contrainte en épousant le frère du prince-évêque. Les chagrins et les regrets altérèrent bientôt la santé de la triste comtesse; et elle expira de langueur à trente-six ans, regrettant le bonheur qu'elle avait rêvé et qu'elle s'était promis avec le mari de son choix, et dont l'ambition d'un père l'avait séparée pour toujours. Albert ayant perdu tout espoir d'être heureux en ce monde, et renonçant à toute autre union, maudissait son existence; on prétendait même dans le pays qu'en un jour de désespoir il s'était donné à Satan, lui et toute sa fa-

mille. C'était de ce jour, on s'en ressouvenait, que le valet Pfiffmann était entré à son service. Ce misérable faisait le malheur des vassaux de son maître, qu'une confiance illimitée avait trop longtemps aveuglé. Ce fut aussi depuis ce moment qu'une vague croyance s'était répandue que le diable avait un suppôt dans la contrée, et que cet échappé de l'enfer guettait toutes les occasions d'attirer à lui les jeunes filles qui ne se plaçaient pas sous le patronage de saint Lumier.

— La comtesse Claire, au moment de mourir, envoya secrètement au comte Albert le reliquaire d'or et le bel épagneul dont le comte Ernest devait si tôt hériter. Elle ordonnait au comte d'unir leur fille à son jeune frère, et s'était mise sous la protection spéciale de saint Lumier, qui l'avait instruite par un songe de la destinée future de sa fille, et des recommandations à laisser après elle au comte Albert. Par l'intercession de ce saint patron, le comte de Salm était mort en chrétien; mais les exactions de son valet lui étaient restées toujours cachées. Avant de rendre le dernier soupir, Albert avait encore eu le temps d'écrire un billet à son jeune frère, et de le confier au chapelain qui devait le remettre fidèlement à son futur seigneur. Pfiffmann eut la rage dans le cœur en voyant Albert mourir chrétiennement. C'était la relique de saint Lumier qui avait opéré ce prodige, et ce précieux talisman pourrait seul empêcher le comte Ernest d'être à lui. De là les embûches tendues à son nouveau maître pour parvenir à l'en déposséder.

Ces diverses circonstances, tous ces souvenirs réunis furent autant de traits de lumière pour le comte Ernest. Il n'y avait plus pour lui l'ombre d'un doute : Anna était la fille de son frère et de la comtesse Claire de Neuss;

il lui fit offrir son cœur et son nom, et ce fut avec bonheur qu'Anna vit s'accomplir la prédiction de sa noble mère. Le pape Innocent leva les obstacles que la parenté opposait à cet heureux mariage. Les compagnes d'Anna étaient heureuses d'avoir une amie dans leur souveraine ; elles assistèrent à minuit, à la cérémonie qui devait unir les deux époux ; et l'on a raconté qu'au moment où le chapelain bénissait l'union de ses maîtres, on aperçut près d'eux une figure angélique qui souriait à leur bonheur, et qui remonta dans le ciel, sur un nuage d'azur, quand les paroles sacrées eurent été prononcées par le prêtre. En entrant au château, la comtesse Anna leva le voile qui cachait ses longs cheveux d'ébène, et s'inclinant devant son heureux époux, lui remit sa dot. Le comte fut encore plus ébloui de la beauté ravissante de sa femme que des magnifiques diamants que contenait l'écrin : il y lut, signé de Claire et d'Albert, un acte par lequel ils reconnaissaient Anna pour leur fille. Ernest, au comble de la joie, lui renouvela le serment de faire son bonheur ; et jamais promesse ne fut tenue plus fidèlement. La bonne Lennig finit ses jours près de sa fille adoptive qui l'aima toujours comme sa mère.

Quand les jeunes filles eurent reconduit leur heureuse maîtresse au château, elles redirent, sous le balcon de la chambre nuptiale, la ritournelle de la romance chantée par Anna dans la forêt.

La voix de leur amie ne s'unissait plus à leurs voix ; mais avant qu'elles ne s'éloignassent, la comtesse voulut leur dire un adieu qui leur exprimât toute sa félicité. Elle s'avança sur le balcon, et y chanta ce dernier couplet pour terminer la romance dont le comte, naguère, s'était montré si charmé :

Pour moi quel avenir flatteur !
Je connais enfin ma famille ;
Oh ! ma mère, bénis ta fille,
Car elle a trouvé le bonheur.

Après ces paroles prononcées d'une voix tendre et mélodieuse, Anna tourna ses beaux yeux bleus vers Ernest qui la pressa sur son cœur... Les lumières de la chambre nuptiale s'éteignirent, et dans le silence de la nuit on n'entendit plus que les voix lointaines et expirantes des jeunes filles qui s'en retournaient en chantant le chœur qu'elles avaient dit avec Anna près de la chaire (1) de saint Lumier.

(1) Il est à remarquer que nos ancêtres avaient une vénération toute particulière pour les monuments près desquels on les avait initiés au culte de l'évangile. Ainsi la chaire de saint Rigobert, évêque de Reims au 7e siècle; celle de saint Arnould, évêque de Metz, étaient religieusement conservées dans les deux villes où ces évêques avaient propagé ou affermi la foi catholique. Dans des temps moins éloignés, deux chaires, dans lesquelles saint Bernard avait prêché la 2me croisade en Champagne, étaient conservées dans la cathédrale de Reims et dans une plaine des environs de Châlons-sur-Marne. Mais elles ont disparu au moment de la tourmente de 1793. Ces chaires avaient été primitivement de grosses pierres sur lesquelles étaient montés les premiers missionnaires chrétiens, afin de pouvoir se faire entendre d'une assemblée nombreuse. Sculptées et ornées dans la suite, par honneur pour la mémoire des saints personnages qui les avaient occupées, elles ont depuis été placées dans nos temples.

Il existe en Suisse, à quelques lieues de Basle, un ermitage célèbre connu sous le nom de Marie de la Pierre (*der Maria vom Steine*). C'est une portion de rocher du haut duquel on raconte qu'un des premiers apôtres du christianisme dans l'Helvétie avait catéchisé les habitants de cette contrée.

Les monolithes de grande dimension paraissent, d'ailleurs, avoir été de tout temps en possession de frapper l'imagination des peuples ; et plusieurs ont été, même avant l'établissement du christianisme, l'objet de leur respect religieux ; témoins les sphinx et les obélisques de la vieille Egypte, les idoles de Balbee, de l'Inde ; témoins aussi ces pierres druidiques qui, sous différents noms, servaient sans doute de tribunes aux prêtres de Teutatès, en même temps qu'elles lui servaient d'autels. Dans l'antique Étrurie, Saturne était adoré sous la représentation d'une grosse pierre informe ; et les enfants de Mahomet, agenouillés sur la grande pierre de la mosquée de la Mecque, y invoquent encore aujourd'hui leur saint prophète. (*Note du traducteur.*)



CRITIQUE LITTÉRAIRE.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

Par M. l'Abbé NANQUETTE.

(Séance du 19 Mai 1842.)

Quoique l'Académie de Reims soit bien jeune encore, elle peut déjà se considérer, sinon comme la mère, au moins comme l'aînée d'une autre société que son but littéraire, autant que le nom de la plupart de ses fondateurs, mettent en rapport de famille avec la nôtre. La Société des Bibliophiles de Reims a été fondée le 8 août 1841, et cette création, comme celle de l'Académie, est un indice de la tendance des esprits vers les études littéraires et historiques. Nous devons donc applaudir sans réserve à cette société naissante : dans la sphère restreinte qu'elle s'est tracée, elle contri-

buera certainement à réveiller le goût des lettres ; sous la direction des talents déjà mûris et éprouvés qu'elle renferme dans son sein, elle fournira à des talents plus jeunes l'occasion de se produire, et deviendra comme une pépinière où l'Académie pourra se recruter.

La Société des Bibliophiles est formée dans le but de faire imprimer des ouvrages inédits ou devenus très-rares. Ce but semblera peut-être un peu frivole à ceux qui pensent que, dans les travaux de l'esprit, on doit avant tout se proposer une fin utile et applicable aux besoins moraux ou matériels ; quelques autres que les bibliophiles appelleraient volontiers les puritains de la littérature, les accuseront peut-être aussi de ne rechercher, de n'aimer, de ne goûter dans leurs livres que ce qui est purement accessoire, comme le mérite typographique ou le charme de la rareté, sans s'inquiéter le moins du monde de leur valeur intrinsèque ; mais quand ces reproches seraient fondés, nous devons reconnaître que les bibliophiles seraient peu disposés à s'en émouvoir, s'il est vrai que le bibliophile vraiment digne de ce nom, le bibliophile pur sang, le bibliophile tel que le comprend et le décrit le spirituel Charles Nodier, ne lit pas même les livres auxquels il a voué un culte, qu'il n'en connaît que le titre et la couverture, la date et le nom de l'imprimeur. Les bibliophiles vous répondront qu'ils n'aiment pas plus le puritanisme dans la littérature que dans la théologie, qu'ils ne sont pas et ne veulent pas être de l'école utilitaire, mot qu'ils n'ont jamais rencontré dans aucun de leurs vieux livres. Ce que vous appelez une manie, ils l'appellent une noble passion, la passion de certaines natures privilégiées que le profane vulgaire peut bien ne pas comprendre, mais que

la morale la plus sévère est obligée de proclamer innocente : pour eux, rechercher les vieux livres, c'est un besoin irrésistible et plein de charmes ; les découvrir, les posséder, c'est le suprême bonheur; et loin de leur reprocher cette jouissance, nous devons remercier les bibliophiles de Reims de chercher à propager le goût qui les domine, et à initier quelques profanes aux délices intimes qu'ils y trouvent. C'est une pensée qui n'est pas sans mérite dans ce siècle d'égoïsme qui semble avoir adopté la maxime : *Chacun pour soi.*

Au reste, hâtons-nous de reconnaître que les bibliophiles de Reims ne se bornent pas à ce plaisir contemplatif, et méritent de trouver grâce, même aux yeux de l'école utilitaire, par le choix de leurs publications. Tous les volumes publiés jusqu'à ce jour par la Société, se rapportent à l'histoire, particulièrement à l'histoire du pays de Reims, et nous ne pouvons que la féliciter de cette direction qu'elle donne à ses travaux. La Société des Bibliophiles n'a encore que neuf mois d'existence, et déjà elle a publié sept volumes, quatre édités par M. P. Tarbé, deux par M. L. Paris, un par M. Louis-Lucas. Depuis quelque temps, la Société paraît avoir ralenti le cours de ses publications; faut-il en attribuer la cause à la désertion de plusieurs des membres fondateurs? il ne nous appartient pas de l'examiner ici ; nous aurons encore moins la pensée de les blâmer de cette désertion, puisqu'elle n'a eu pour motif, à ce que l'on assure, que le désir de consacrer plus de temps et de zèle aux travaux académiques. Nous pensons seulement que les bibliophiles regretteront que des hommes littéraires et scientifiques comme MM. Fleury, Landouzy, etc. etc., soient sortis de la société, sans apporter d'autre tribut que celui de leur

cotisation. M. Paris s'est mis à l'abri d'un tel reproche ; me permettra-t-il d'examiner tout-à-l'heure s'il n'en aurait pas encouru quelque autre?

Les quatre volumes publiés par M. P. Tarbé sont 1° *Discours de ce qu'a fait en France le héraut d'Angleterre, et de la réponse que lui a faite le roi le 7 Juin 1557*; 2° *Le noble et gentil jeu de l'arbalète à Reims*; 3° *Louis XI et la sainte ampoule*; 4° *l'Histoire chronologique, pathologique, politique, économique, artistique, soporifique et melliflue du très-noble, très-excellent et très-vertueux pain-d'épices de Reims*. La première et la troisième brochure sont des réimpressions que le savant éditeur fait précéder d'une préface et suivre de notes souvent plus intéressantes encore que le corps de l'ouvrage. Dans les notices historiques qui accompagnent les publications de la Société, on voit toujours dominer l'esprit et les prédilections du bibliophile ; on raconte avec bonheur toutes les circonstances qui peuvent rendre ces publications chères à un véritable amateur ; mais souvent aussi on y trouve de hautes considérations historiques, d'un intérêt plus élevé et plus général. Il faut lire dans la préface du premier opuscule une belle et généreuse appréciation de la conduite de la France dans sa lutte contre l'Anglais ; c'est une introduction qui prépare merveilleusement à tout ce qu'il y a de beau, d'élevé, de chevaleresque dans la réponse du roi à la déclaration de guerre qu'on vient lui faire au nom de la reine d'Angleterre. Dans *Louis XI et la sainte ampoule*, les considérations historiques attestent non seulement une science profonde, mais encore la sage réserve, la mesure avec laquelle l'auteur aborde des questions délicates ; ce qui toutefois ne nous a pas converti à son opinion sur la Pragmatique Sanction, opinion où

l'on peut remarquer que l'esprit parlementaire n'est pas tout-à-fait mort avec les parlements.

Le noble et gentil jeu de l'arbalète n'avait jamais été imprimé; M. Tarbé l'a extrait des manuscrits du chanoine Lacourt; cette publication offre un grand intérêt pour la cité rémoise; on y trouve, par ordre de date, de nombreuses réceptions de chevaliers; on y lit les noms d'un grand nombre de familles, nobles et bourgeoises, qui existent encore, tels que Maillefer, Moët, Colbert, Desrodets, Legoix, Auger etc., etc.; on y voit qu'un archevêque de Reims, Juvénal des Ursins, n'avait pas dédaigné le titre de chevalier de l'arbalète. Indépendamment de cet intérêt local, les statuts de la compagnie ne sont pas sans une certaine importance pour l'historien et le publiciste, à raison des détails de mœurs qu'on y trouve. La religion, le patriotisme, l'honneur et la douce fraternité en ont dicté les principaux articles : nous adoptons donc complètement la réflexion par laquelle l'éditeur termine son introduction : « les arbalétriers de Reims ont péri, et c'est un « malheur, car toutes les institutions qui lient l'hom- « me à l'homme, qui échauffent dans son cœur les « croyances pieuses, et raniment en lui la religion de « la patrie et l'amour du bien, ne devraient finir « qu'avec le monde. »

Le dernier opuscule, dont M. Tarbé n'est pas seulement l'éditeur, mais l'auteur, c'est *l'Histoire chronologique, pathologique, politique, économique, artistique, soporifique et melliflue du très-noble, très-excellent et très-vertueux pain-d'épices de Reims*. Quoique ce titre promette beaucoup, l'auteur tient tout ce qu'il promet; c'est une histoire consciencieuse du pain-d'épices de Reims, une physiologie complète qu'il ne faut pas confondre

avec ces physiologies creuses et trop souvent niaises qui déshonorent la littérature actuelle. M. Tarbé a compris son œuvre et l'a exécutée en véritable bénédictin; il y a dans ce petit livre un parfum de bon goût et d'érudition choisie qui en rend la lecture aussi appétissante que la pâtisserie qu'on y célèbre. Sous le rapport chronologique, l'historien du pain-d'épices a la modestie d'avouer qu'on ne l'a pas encore trouvé à l'état fossile entre les dents d'un crocodile ou les côtes d'un mastodonte, et par conséquent il ne remonte pas au-delà du déluge; mais à partir de cet époque, il recueille tous les souvenirs historiques et classiques qui se rattachent au mélange du miel et de la farine; il nous le montre offert sur l'autel des Dieux, servi au festin des grands et même sur la table du pauvre, chanté par Homère, Horace et Martial, célébré par Athénée et le docte Pline. Puis M. Tarbé suit l'histoire de son cher pain-d'épices à travers les obscurités du moyen-âge, et c'est quand Reims a conquis le droit d'y ajouter son nom, quand le pain-d'épices est devenu une des gloires rémoises, c'est alors que l'auteur décrit avec amour toutes les variétés de cette pâtisserie succulente, qu'il célèbre sa puissance pathologique, soporifique et melliflue, qu'il montre sa haute influence politique dans les réceptions princières, qu'il indique même à l'art une source d'inspirations nouvelles en appliquant le bonhomme de pain-d'épices à nos petits grands hommes. Il y a sur tout cela des choses charmantes, mais j'aime mieux vous renvoyer à l'ouvrage.

M. Paris a publié deux opuscules : 1° *Une émeute en 1649*; 2° *Les mémoires du chanoine Maucroix*. C'est aussi dans les manuscrits de Lacourt, véritable tré-

sor d'érudition et de renseignements historiques, que M. Paris a puisé la mazarinade rémoise dont il est l'éditeur. On y voit que ceux de Reims avaient pris parti pour le parlement contre la cour et le Mazarin; ils entretenaient des correspondances qui les informaient de tous les mouvements de Paris. Or, le marquis de la Vieuville, lieutenant du roi, à qui ce commerce de lettres était suspect, ordonna qu'on lui apportât les valises des courriers et des messagers, pour que les lettres fussent ouvertes en sa présence. Ce fut le prétexte et le signal de l'émeute qui éclata au Bourg-de-Vesle, dans la maison occupée aujourd'hui par Mme Ve Leroy-Myon; l'histoire contemporaine atteste que les traditions de l'émeute ne sont pas encore perdues dans ce quartier; je ne raconterai pas que, dans celle de 1649, les émeutiers n'ont d'abord affaire qu'à quelques hommes d'armes, qu'ils écrasent par le nombre et accablent généreusement à coups de pierre, et que c'est seulement quand l'ardeur de l'insurrection commence à se ralentir, que la garde bourgeoise se présente avec une force imposante; on m'accuserait peut-être de faire de l'histoire contemporaine, et de manquer de respect envers une précieuse institution dont plusieurs de mes confrères ont le bonheur d'être membres.

La mazarinade est précédée d'une introduction où l'on retrouve la verve, l'esprit, l'érudition et toutes les qualités littéraires que l'auteur nous a accoutumés à aimer et à admirer dans ses œuvres. Toutefois je dois dire que l'idée fondamentale de cette introduction me semble quelque peu hardie, voire même irrévérentieuse. M. Paris s'attache à désabuser ceux qui ont encore la candeur de croire à la fidélité pro-

verbiale de la ville du sacre. Il nous assure que nulle ville du royaume n'a porté d'aussi fréquentes atteintes à la loi constitutive de l'état ; et il n'est pas douteux, ajoute-t-il, que si Reims eut été en possession de disposer du sort de la France, l'ordre de successibilité au trône, en moins de trois siècles, courait risque d'être quatre à cinq fois interrompu, et ce, toujours au profit de l'étranger. Puis armé de la science d'un érudit consommé, il nous montre en 1418 Reims adhérant aux propositions du duc de Bourgogne, qui tendent à faire reconnaître en sa personne les droits de présomptif héritier de la couronne, dont la ville déclare à jamais dépouillé Charles, dauphin, fils de France. Quatre ans plus tard, après la mort violente de l'ambitieux Bourguignon et celle de l'infortuné Charles VI, les Rémois, à l'instigation d'Isabeau de Bavière, mère vindicative et dénaturée, se livrent à l'Angleterre, et proclament roi de France Henri VI, faible enfant, âgé de moins d'un an, auquel ils reconnaissent pour tuteur, avec le titre de régent du royaume, un Anglais, le duc de Bedfort. En 1461, éclate l'émeute célèbre sous le nom de *Micmaque* de Reims. Durant les troubles de la ligue, Reims déclare le trône vacant, et à l'époque de la Fronde, le même esprit d'insurrection faillit coûter la vie au marquis de la Vieuville, lieutenant du roi. Tels sont, indépendamment de l'histoire contemporaine dont M. Paris veut bien ne pas se prévaloir en faveur de sa thèse, tels sont les faits accumulés pour réconcilier l'antique et bonne ville de Reims avec ces ardents patriotes qui ne rêvent qu'affranchissement et progrès.

Comme notre patriotisme est un peu moins turbulent, nous avouons que nous avons été quelque peu étour-

di de ces citations, et médiocrement satisfait de la signification que leur donne notre savant confrère. Nous allions discuter ces faits, et essayer de les présenter sous un aspect moins révolutionnaire, lorsque nous avons lu, à la dernière page du volume, sous le titre de Postface, ces paroles qui nous dispensent de toute polémique : « Il est bien entendu, et nous ne voulons point « tromper ici nos lecteurs, que la proposition principale de notre discours préliminaire est une simple « affaire de paradoxe. Il nous a paru piquant à nous « qui professons pour la ville de Reims l'attachement « le plus filial, et qui faisons de l'étude de son his- « toire l'occupation et le délassement de notre vie, de « soutenir l'opinion la plus erronée, la plus contraire « aux idées reçues, quoique certainement la plus spé- « cieuse par les documents qui l'étayent. » Nous avouons que nous avons été d'abord scandalisé de ces paroles qui nous prouvaient que nous avions été victime d'une mystification : mais après y avoir mûrement réfléchi, nous avons pensé que tout ceci n'est qu'un jeu d'esprit par lequel l'auteur a voulu nous donner une idée de la littérature de la Fronde, époque où l'on mêlait la plaisanterie aux choses les plus sérieuses, où le coadjuteur se consolait de la journée des Barricades en l'appelant *la première aux Corinthiens*, et où l'esprit faisait pardonner tant de folies.

La seconde publication de M. L. Paris contient les mémoires du chanoine Maucroix sur les difficultés qui s'élevèrent entre le cardinal Barberin et le chapitre de sa cathédrale : indépendamment de l'intérêt historique qu'offrent ces détails pour fixer les souvenirs d'usages anciens, la sévérité de ces discussions est tempérée par des épisodes attachants. M. L. Paris

a été très-sobre de réflexions et de notes dans cette seconde publication; il se borne à quelques détails historiques et littéraires sur le chanoine Maucroix, l'ami de La Fontaine, de Racine et de Boileau; peut-être eut-ce été le lieu d'apprécier la nature des relations entre l'ordinaire et les anciens chapitres; M. Paris n'en dit pas un mot; nous regretterions davantage son silence, si nous n'avions pas craint qu'il n'eut cédé à la tentation de donner à un nouveau paradoxe historique l'autorité de sa science et de son talent.

Les publications dont nous avons à rendre compte se terminent par *l'Entrée du roi notre sire en la ville et cité de Paris*. Ce sont de vieilles rimes où un poète du temps raconte le retour du roi Charles VIII à Paris, le 8 Juillet 1484. Cet opuscule se rapporte moins directement que les publications précédentes à l'histoire locale; mais en revanche, l'éditeur M. Louis-Lucas donne, dans une introduction de 25 pages, une ample description de l'entrée du roi à Reims; il nous fait suivre la marche triomphale du prince, et reproduit les harangues en prose et les inscriptions en vers par lesquelles nos pères exprimaient leur naïf enthousiasme.

En résumé, les publications de la Société ont un mérite réel et incontestable sous le rapport historique et littéraire, et nous ne sommes nullement étonné qu'elles obtiennent un succès qui suffit à couvrir les dépenses de l'entreprise. Nous en félicitons tout à la fois les Bibliophiles et notre bonne ville de Reims qui s'associe avec tant d'intelligence au mouvement littéraire qui reporte les esprits vers l'étude du passé et les traditions classiques. Ce succès de l'œuvre est un motif de plus pour regretter que la société ait inséré dans

ses statuts un article qui ne permet qu'à un petit nombre d'heureux privilégiés de posséder ses publications. Cet article ne doit pas, ce me semble, trouver grâce devant une Académie qui se propose pour but de propager et de populariser le goût des sciences, des arts et belles-lettres.



HISTOIRE

DE LA CITÉ, VILLE ET UNIVERSITÉ

DE REIMS,

MÉTROPOLITAINE DE LA GAULE BELGIQUE,

Par dom Guil. MARLOT.

MANUSCRIT INÉDIT,

Publié aux frais et par les soins de l'Académie de Reims.

NOTE

SUR CETTE PUBLICATION

Par M. L. PARIS.

On sait assez les étranges exclusions formulées de nos jours contre les travaux historiques des siècles précédents, et quelle dépense s'est faite de spirituels sophismes et d'ingénieux paradoxes pour prouver que la masse des faits dont se composent nos annales, nous est arrivée à l'état de chaos, et qu'à nous seulement était réservée la haute et sainte mission d'écrire l'histoire.

Partie de ce principe, la science moderne s'est évertuée à battre en brèche les historiens antérieurs à no-

tre époque. Elle a remis en question tout le passé, elle a déclaré suspects de préjugés, de fraude ou de passions étroites les récits sur la foi desquels avaient vécu nos ancêtres. Elle a répudié l'histoire écrite pour d'autres siècles, bien que cette histoire fût en harmonie et, pour ainsi dire, en rapport de ressemblance avec eux : — et les grands travaux, naguère en recommandation, sont un instant tombés, comme si leur base naturelle, la vérité, était venue à leur manquer.

Une légère réaction s'opère toutefois en faveur des anciens. Quelques bons esprits, suffisamment doués d'imagination et de talent pour produire, selon le programme de l'école moderne, en reviennent aux vieilles traditions. Des travaux sérieux sont par eux entrepris, et sous leur direction on se remet partout aux études fortes et patientes. On reconnaît peu à peu que, même au point de vue philosophique, c'est encore la meilleure manière d'étudier et de faire l'histoire, — si tant est que l'histoire soit à refaire.

Les comités historiques, la Société de l'Histoire de France, l'Institut même, donnent le signal et l'exemple de publications qui tendent à réhabiliter les anciennes doctrines en matière d'enseignement historique.

C'est au moment où ces grandes compositions s'élaborent, où l'on accueille avec ardeur tout ce qui alimente le goût de l'antiquité, où l'on se passionne pour tout ce qui a le vernis du passé, que l'Académie de Reims a voulu signaler ses débuts par un travail qui lui conciliât les sympathies des amis de l'archéologie. En publiant l'*Histoire de la cité, ville et université de*

Reims, de dom Marlot, histoire écrite en français et restée inédite, l'Académie a cru servir les intérêts de l'histoire nationale, non moins que la passion des nombreux amis de la ville de Reims, dont ce livre reproduit les curieuses annales.

Le monde savant connaît assez l'ouvrage de dom Marlot intitulé : *Metropolis remensis Historia*, 2 volumes in-folio, dont les exemplaires, aujourd'hui fort rares dans le commerce, sont d'ailleurs à la portée d'un assez petit nombre de lecteurs. Il paraît certain que l'auteur, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, avait d'abord composé son Histoire en francais, et qu'il ne se mit à la traduire et à la publier en latin que sur les représentations de ses doctes confrères, dont l'amour-propre littéraire ne s'arrangeait pas d'une publication en langue vulgaire.

Quoi qu'il en soit de cette assertion, que l'on trouve consignée dans plusieurs écrits du dernier siècle, le texte français que possède la Bibliothèque de Reims est bien autrement intéressant, comme histoire, que le texte latin. La narration y est plus abondante, plus suivie et plus prolongée : la traduction latine s'arrête à 1605, et l'original français va jusqu'en 1663; on y trouve bon nombre de matières dont l'absence est complète dans l'histoire latine, et sur tous les objets qui servent de texte à celle-ci, l'histoire française offre des différences et des améliorations si notables, qu'elle forme un ouvrage à part et tout-à-fait nouveau.

C'est cette histoire depuis long-temps souhaitée du public, dont l'Académie de Reims entreprend la dispendieuse publication.

Le pays de Reims, à part les écrits de Marlot, n'a pas, comme la plupart des villes de France, son cours complet d'histoire : car il n'est guère permis de donner ce nom à l'esquisse, estimable à divers titres sans doute, mais par trop superficielle, qu'a publiée Anquetil : non plus qu'aux nombreux opuscules que quelques-uns de ses monuments ou certains points de ses annales ont pu faire naître. Et cependant quelle cité offre un plus vaste champ aux études de l'historien, de l'antiquaire et du philosophe ?

La première partie de Marlot est d'abord la paraphrase de l'histoire de Flodoard, le seul ouvrage qui jette quelques lumières sur les antiquités ecclésiastiques de la province, mais qui, comme ébauche, avait besoin d'être retouchée en plusieurs points. Cette partie de l'histoire de Marlot se distingue toutefois de Flodoard par le soin que met l'auteur à débrouiller le chaos des origines de la ville de Reims; et dès le commencement, plusieurs de ses chapitres sont autant de précieuses dissertations qui lui appartiennent en propre. Ainsi, l'état du pays avant la conquête des Gaules, les alliances des Rémois avec les Romains, et tout ce qui précède, à Reims, l'établissement du christianisme, devient chez lui l'objet de savantes recherches. A mesure qu'il s'éloigne des temps primitifs de notre histoire, et dès qu'il n'est plus circonscrit dans les rares témoignages que lui offrent Flodoard et les chroniqueurs des premiers siècles, son livre prend de l'ampleur et de la vie. Les cartulaires ecclésiastiques servent à l'auteur pour l'histoire cléricale ; les archives de l'Hôtel de Ville pour l'histoire municipale, tandis que les bibliothèques publiques achèvent de l'édifier sur les diffé-

rents points de l'histoire général qui rentrent dans son cadre.

Marlot étudie scrupuleusement chaque époque dont il s'occupe ; il interroge les échos, il suit leurs traces ; il recompose pièce à pièce, et pour ainsi dire, sur place, et avec ses débris authentiques toute la société rémoise au moyen-âge. Il exhume les chroniques et les mémoires, il déchiffre les vieux manuscrits, il remue tout ce qui porte le caractère ou la date du temps ; et à travers beaucoup de poussière et d'obscurité, il arrive à compléter la tâche difficile qu'il s'est imposée.— On trouve dans son livre, et suivant l'ordre des temps, la succession de l'épiscopat, continuée jusqu'au dix-septième siècle inclusivement, avec la biographie des hommes qui, sous chacun des prélats, se sont distingués dans les sciences et les lettres. — Puis la fondation des abbayes de la ville et du diocèse ; l'établissement des hôpitaux, des corporations. On y voit naître et grandir la bourgeoisie, la part qu'elle prit aux affaires, depuis l'affranchissement de la commune et le rétablissement de l'échevinage, puis ses luttes incessantes avec l'Église et le pouvoir féodal ; les conciles, dont quatre furent présidés par des papes, et les synodes provinciaux : — le tout étayé de nombre de chartes, bulles et diplômes.

L'histoire de la cité, ville et université de Reims n'est cependant pas si restreinte qu'elle ne puisse intéresser vivement un grand nombre de personnes étrangères à la cité.—Pour comprendre par quels points nombreux elle se rattache à l'histoire générale, il suffira de dire que l'église de Reims a donné à la chrétienté quatre sou-

verains pontifes : Sylvestre II, qui en avait été archevêque sous le nom de Gerbert; Urbain II, chanoine sous celui de Odon de Châtillon ; Adrien IV, archidiacre sous le nom de Nicolas ; et Adrien V, également archidiacre et chancelier, sous celui d'Ottobon : — qu'elle a vu douze princes assis sur son siége, dont deux fils de France et quatre princes du sang royal : — que treize de ses prélats et quinze de ses chanoines furent honorés de la pourpre ; et que beaucoup d'entre eux, officiers de la couronne, ou chargés d'ambassades et de hautes missions diplomatiques, rendirent à l'État les plus éminents services.

D'un autre côté, les relations hostiles ou amicales des archevêques de Reims avec les grands vassaux de la couronne et les barons du voisinage, fournissent à l'auteur l'occasion d'intéressantes notices sur les grandes familles de la province. Les comtes de Champagne, de Rethel et de Grandpré; les sires de Châtillon, de Roucy, les comtes de Vertus et autres puissants seigneurs, y ont leur généalogie. La translation du siége apostolique de Rome à Avignon, les brouilleries des conciles de Constance et de Bâle; l'amende honorable de Jean de Varenne, le champion de l'antipape Clément ; — les révélations de la blanchisseuse Ermine, et autres particularités singulières, jettent une grande variété sur le récit des faits ecclésiastiques : — tandis que la bataille de Bouvines et la part glorieuse qu'y prirent les Rémois ; les croisades et l'élan généreux dont elles furent l'origine, sont autant de faits de l'histoire générale qui fournissent à Marlot des pages curieuses, et dans lesquelles l'historien est souvent à la hauteur de son sujet.

Viennent ensuite, dès le quinzième siècle, des relations directes du chef de l'état avec les magistrats civils de la cité. — Une correspondance royale, active et volumineuse, et dont les originaux sont encore à l'Hôtel de Ville, atteste l'importance politique de la ville de Reims à cette époque. — Les guerres prolongées contre les Anglais, et la sainte mission de l'héroïne de Vaucouleurs; — les troubles suscités par le protestantisme, et les discordes civiles nées de la ligue, sont des faits nationaux auxquels se mêlèrent trop activement parfois nos remuants ancêtres. — Le rôle qu'ils y jouèrent est consigné dans les archives municipales, que Marlot a consciencieusement étudiées. — Il n'en exagère ni dissimule la portée.

Cependant, il faut le dire, malgré l'étendue de son livre et les immenses détails qu'il embrasse, le lecteur exigeant trouvera de fréquentes lacunes dans Marlot. — Bien que l'auteur ne néglige aucune date historique sur l'époque des constructions de chacun des édifices religieux, civils et militaires de la ville, l'ami des arts pourra lui reprocher l'absence de toute notion sur les peintres-imagers, les sculpteurs, les architectes et tous ces brillants artistes qui, par le nombre et l'excellence des monuments dont ils l'avaient remplie, avaient fait de Reims, au moyen-âge, une ville que les étrangers n'hésitaient pas à surnommer la Nouvelle-Rome.

Puis dans ce tableau de faits appartenant à un passé que sa trop grande dissemblance avec le présent expose à l'oubli, Marlot, tout occupé de la puissance temporelle de l'Église, s'étend peu sur les créations in-

dustrielles, l'origine, la marche et les développements du commerce. Marlot franchit souvent les limites de sa maison pour embrasser l'ensemble des faits qui rentrent dans le cadre de ses vues, toutes à l'honneur de son pays ; — mais écrivain du cloître, il ne présage un glorieux avenir pour sa patrie que dans la perpétuité des institutions cléricales, — étrangères, il faut l'avouer, au renouvellement social qui caractérise l'époque à laquelle nous appartenons, et dont le mouvement progressif de l'industrie peut en grande partie revendiquer l'honneur.

Nous ajouterons encore, et sans doute au grand blâme de Marlot, qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans son livre, malgré l'intérêt historique qui y domine, de petits récits tout faits pour le *Magasin pittoresque*, le *Bijou-Keepsake*, ou le feuilleton du journal : inestimables recueils dont la littérature palpitante d'intérêt et d'actualité, sera, nous n'en doutons guère, l'immortel honneur de notre siècle ! — Dom Marlot n'a point prévu les tendances littéraires et les prétentions toutes légitimes des liseurs de notre époque : il est même douteux qu'avec son caractère et ses goûts, il se fût jamais prêté aux exigences auxquelles heureusement suffisent les écrivains qui, de nos jours, tiennent bureau de beau style et de science primesautière. — Mais à ces graves reproches la réponse est facile. Marlot est de son siècle, et son histoire se ressent des idées de son siècle : elle est en harmonie, en concordance avec ces idées. — Son livre a la forme sévère d'un ouvrage méthodique ; l'érudition s'y fait jour à chaque page, — car l'érudition était dans le goût de ses lecteurs. — Quant au style, nous

ne le défendrons pas contre les sarcasmes des phraséologues brillants de nos jours; il est ce qu'il peut, sous la plume d'un moine du dix-septième siècle.

Malgré les imperfections de l'œuvre, le travail de Marlot est sans contredit ce qui a jamais été composé de plus complet et de plus satisfaisant sur l'histoire d'une grande cité. C'est une source immense où chacun pourra toujours utilement recourir, ne fût-ce qu'à titre de consultation. Marlot est pour les amis de l'histoire et des institutions de leur pays, ce que sont pour les jeunes débutants au barreau ces anciens avocats, dont la tête a conservé toutes les vieilles traditions judiciaires.

L'Académie de Reims s'est proposé la publication de l'œuvre de dom Guillaume Marlot, de *l'Histoire de la cité, ville et université de Reims*, telle que l'auteur l'avait d'abord composée en français, et sur un plan qu'il a singulièrement rétréci dans son histoire latine. — Déterminée à ce travail par des sollicitations réitérées et sous la haute et libérale inspiration du savant prélat qui la préside, l'Académie ne veut rien omettre de ce qui lui sera possible pour conduire l'œuvre à sa perfection. — Mais l'Académie sent tout le poids de cette vaste entreprise; déjà sûre de l'appui du gouvernement, de la sympathie de tous les corps savants, elle a besoin encore d'un favorable accueil du public, car rien de grand et de vraiment utile ne se fait sans l'aide du public.

Œuvre essentiellement patriotique et tout entière à l'honneur du pays, nous sollicitons, pour la publication du Marlot, le concours de tous les vrais Rémois, jaloux

des souvenirs de leur patrie ; nous appelons les sympathies des amis des études historiques et de tous ceux qui, à l'avance, n'ont pas pris le parti de renier la gloire et de repousser tout souvenir de l'ancienne France.

BIOGRAPHIE.

NOTICE

SUR LINGUET

Par P.-A. DÉRODÉ, son neveu.

Parmi les hommes honorables que notre cité se glorifie d'avoir vu naître, permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir quelques instants d'un membre de ma famille, de M. Linguet, si connu par les succès qu'il obtint au Barreau, et dans la carrière des lettres.

Plus d'une fois déjà, j'ai eu la volonté de me livrer à une analyse raisonnée des principaux ouvrages de Linguet, toujours j'ai trouvé la tâche au-dessus de mes forces. Peut-être essairai-je un jour. En attendant j'ai pensé qu'il y aurait utilité à rappeler à vos souvenirs quelques époques saillantes de la vie d'un rémois, qui occupe, et occupera toujours un rang distingué parmi les écrivains du XVIIIe siècle.

Simon-Nicolas-Henry Linguet est né à Reims, le 14 juillet 1736. Son père, fils d'un cultivateur de Senüc (Ardennes), avait fait de fort bonnes études à Paris, au collége de Beauvais, où il remplit ensuite les

fonctions de sous-principal, et de professeur d'humanités. Exilé à la suite des tracasseries du jansénisme, par lettre de cachet du 17 septembre 1731, il se retira à Reims, s'y maria, et devint greffier en chef de l'Élection. Tout en remplissant les modestes fonctions de sa place, il ne négligea pas la culture des lettres. Il avait été intimement lié avec l'abbé Vertot, et une tradition de famille voulait que le dernier volume de l'histoire de Malte, celui qui en contient les annales, fût en entier l'ouvrage de sa plume. Il mourut beaucoup trop tôt pour le bonheur de sa famille, laissant cinq enfants dont l'aîné, celui dont nous nous occupons en ce moment, avait à peine dix ans.

« Né sans fortune, a dit lui-même Linguet, je suis » loin d'en rougir : fils d'un homme estimé, persécuté, » que j'ai eu le malheur de perdre dans le plus bas-» âge, il ne m'a guère laissé que son nom et sa desti-» née; il aurait pu dans ses derniers moments me dire » comme Énée :

Disce, puer, virtutem ex me verum que laborem,
Fortunam ex aliis. . . . .

» Engagé je ne sais comment dans les folies du jan-» sénisme, témoin je ne sais pas plus comment d'un » soi-disant miracle du bienheureux diacre, il fut mar-» tyr du despotisme *exileur*, comme son fils l'a été plus » tard du despotisme *rayeur* : il perdit en conséquence » sa place de professeur à l'Université de Paris, revint » à Reims, s'y maria..... C'est ainsi que je suis né sous » les auspices d'une lettre de cachet. »

Linguet fit ses études à Paris, dans le même collége de Beauvais où son père avait été professeur; il s'y

distingua d'une manière brillante et vraiment extraordinaire, en remportant en 1751, *à l'âge de* 15 *ans*, les trois premiers grands prix de l'Université.

Lorsqu'il eut terminé ses études, les succès qu'il y avait obtenus fixèrent sur lui l'attention d'un prince étranger, du duc de Deux-Ponts, qui l'emmena en Pologne, avec le titre de secrétaire particulier. Les motifs qui empêchèrent Linguet de rester long temps avec ce premier protecteur nous sont inconnus. Nous le voyons seulement un peu plus tard, s'attacher au prince de Beauveau, et le suivre lors de la guerre du Portugal, en qualité d'aide-de-camp, chargé de la partie mathématique du génie. Un séjour de deux ans qu'il fit en Espagne, le mit à même d'apprendre la langue nationale, assez à fond pour pouvoir un peu plus tard publier une fort bonne traduction du théâtre espagnol, et nous faire connaître les chefs-d'œuvre des *Lopez de Vega*, des *Calderonne*.

L'indépendance de caractère de Linguet, son amour pour les lettres lui rendaient peu agréables les fonctions abstraites qu'il avait commencées, aussi ne tarda-t-il pas à y renoncer : il quitta le prince, revint en France, et se livra tout entier aux études qui avaient tant d'attraits pour lui. Déjà il avait publié un opuscule très-agréablement écrit, en prose mélangée de vers, et intitulé *Voyage au Jardin du Roi*, ouvrage extrêmement rare aujourd'hui, et qui annonce les heureuses dispositions de son auteur. Mais le véritable début de Linguet dans la carrière littéraire ne date que de 1761, époque où, à l'âge de 25 ans, il publia son histoire du siècle d'Alexandre.

Cet ouvrage fit une véritable sensation par les idées

neuves qu'il renferme, par une censure judicieuse et hardie d'anciennes opinions accréditées par les noms de Bossuet, de Rollin et autres écrivains de haute renommée.

Ce n'est pas seulement l'histoire du conquérant, du héros que Linguet se propose d'écrire: c'est sous un point de vue tout-à-fait nouveau qu'il veut le faire envisager; il regarde le siècle d'Alexandre comme l'époque la plus intéressante de l'histoire de l'esprit humain, il examine ce qu'étaient les nations qui occupaient la scène du monde, avant qu'Alexandre ne vînt l'envahir. Il entre dans des détails assez étendus sur les gouvernements, les mœurs, les usages, les lois, les impôts, le commerce, la littérature, la religion et la philosophie des divers peuples avant et après Alexandre; enfin il trace à grands traits la situation du monde à l'époque où vivait l'homme extraordinaire dont il écrit sommairement l'histoire. Il est impossible de renfermer plus d'érudition, de véritables connaissances, dans un cadre aussi resserré, où la diction est toujours relevée par la magie d'un style aussi pur que constamment correct.

Linguet publia ensuite divers ouvrages également remarquables, jusqu'en 1764, époque où il se décida à embrasser la profession d'avocat, et à entrer au Barreau. Il nous apprend lui-même les motifs qui ont déterminé sa résolution. « J'ai vu de bonne heure, (dit-il),
» que ce n'était pas dans ma famille que je devais at-
» tendre la fortune. Je crois que je m'en serais passé
» tout comme de la célébrité, si la volonté impérieuse
» d'une aïeule, ne m'avait, après des tentatives assez
» faibles de ma part dans plus d'une carrière, ne m'a-

» vait, dis-je, poussé vers une, où l'on peut espérer
» voir l'aisance accompagner la gloire, et en être le
» fruit. »

Ce fut donc déterminé par les instances de son aieule que Linguet vint prendre à Reims le grade de licencié en droit, et fut ensuite inscrit sur le tableau des avocats au parlement de Paris.

Parler ici des succès qu'il y obtint, des causes importantes dont il fut chargé, et dans lesquelles il déploya un si beau talent oratoire; signaler les circonstances extraordinaires qui donnèrent naissance aux démélés qu'il eut ensuite avec l'ordre des avocats, et qui se terminèrent par sa radiation du tableau, serait devancer le dessein que j'ai manifesté, de me livrer plus tard à une analyse raisonnée de ses nombreux ouvrages. A mesure que j'entrerai dans cet examen, les différentes phases de sa vie trouveront mieux leur place, elles présenteront plus d'intérêt, qu'en les agglomérant sèchement aujourd'hui, sans pouvoir développer en même temps les causes qui en ont rendu le cours si orageux.

Je crois donc devoir me restreindre à réunir, à consigner les circonstances malheureuses qui ont amené la catastrophe qui a terminé sa vie dans toute la maturité de son talent.

En s'éloignant du Bareau, Linguet avait repris la rédaction d'un journal politique et littéraire, dont il s'était déjà précédemment occupé. Quelques censures un peu vives de plusieurs actes du gouvernement, lui suscitèrent des ennemis puissants parmi les ministres de Louis XVI. M. de Vergennes principalement, ministre des affaires étrangères, ne pouvait lui pardonner de ne

le désigner que sous le nom de ministre étranger aux affaires.

Linguet craignant pour sa sûreté personnelle, se retira en Angleterre. Ce fut là qu'il commenca la publicationde ses annales politiques et littéraires, si connues dans le temps, si estimées aujourd'hui, et qui lui assignèrent le premier rang parmi les publicites de l'époque.

En 1778 et 79, appelé par des intérêts particuliers, il revint différentes fois en France, sans y être aucunement inquiété pendant le séjour qu'il y fit. Il n'en fut pas de même en 1780; momentanément de retour à Paris, et traversant le faubourg Saint-Antoine pour se rendre à la campagne où il devait dîner, il fut arrêté en plein jour, et déposé à la Bastille, où il séjourna pendant 20 mois, sans que pendant cette longue détention il pût obtenir le moindre éclaircissement sur les causes de sa captivité, comme aussi il ne lui en fut donné aucun, lors de sa mise en liberté au mois de mai 1782, en lui annonçant simplement qu'il devait s'éloigner de quarante lieues de Paris.

Ce fut alors qu'il vint habiter Bruxelles, où la protection spéciale de l'empereur Joseph II lui assurait un asile aussi sûr qu'agréable. Il y continua ses annales, jusqu'à l'époque où la révolution de 89 vint changer en France la face du gouvernement. Il crut voir s'ouvrir une carrière plus propice à ses talents littéraires, à son génie observateur, et il céda au désir de revenir à Paris.

Linguet continua ses annales, et ajouta encore à la haute réputation dont il jouissait, par la sagesse des vues qu'il y développa, et par l'esprit de modération qui dirigeait sa plume. La solidité de son jugement le préserva de cet engouement qui dans les premiers mo-

ments d'effervescence, séduisit, égara les meilleures têtes.

Ennemi juré du despotisme, dont il avait eu tant à se plaindre, il désirait vivement la réforme des abus, mais il eut le courage de s'élever contre la précipitation avec laquelle les assemblées constituantes et législatives sapaient jusque dans ses fondements le grand édifice social, ouvrage du temps et de l'expérience de nos pères, sans songer à remplacer par de sages institutions, l'ancien ordre des choses que l'on bouleversait si violemment. Le premier des écrivains de cette époque, Linguet signala tous les maux qu'un système aussi vicieux devait déverser sur la France.

Avant même que la tourmente révolutionnaire ne se déployât dans toute sa force, Linguet avait eu la prudence de déposer son burin, et de renoncer à toute discussion politique : retiré dans une très-jolie propriété qu'il avait acquise à Marne près Ville-d'Avray, il ne s'y occupait plus que de travaux littéraires et agricoles. Devenu maire de sa commune, il s'opposa aux violences des anarchistes de son canton, avec une énergie, avec une fermeté qui attira sur lui l'animadversion des chefs du parti, et réveilla la haine de quelques anciens ennemis. Dénoncé au club des Jacobins, au comité de salut public, comme partisan des aristocrates, il fut arrêté comme suspect et conduit à la Conciergerie.

Une maladie grave dont Linguet fut atteint peu de jours après son entrée dans cet horrible séjour, semblait être un bienfait de la providence : il aurait pu lui devoir la conservation de ses jours. En effet, il fut transféré

dans une maison de santé du faubourg Saint-Antoine, qui avait été convertie en maison d'arrêt.

Les évènements se succédaient avec une telle rapidité que n'étant plus sous les yeux des bourreaux, Linguet en fut bientôt complètement oublié. Il eut certainement échappé à leur fureur, si à peine revenu à la santé, l'impétuosité de son caractère ne l'eût poussé à des démarches qui devaient décider sa perte.

La haine innée en lui contre tout ce qui était despotisme, le révoltait contre la détention arbitraire dont il était l'objet : une des vexations qu'il ne pouvait supporter était la conduite du commissaire de sa section, qui s'était approprié l'usage de ses chevaux, de sa voiture, de ses domestiques, et lui faisait payer bien exactement chaque semaine, la nourriture des uns et le salaire des autres. Fort de sa conscience, ne pouvant croire que la justice n'existât plus en France que de nom, il voulut, malgré les instances de ses amis, les supplications de sa famille, présenter à la Convention une requête dans laquelle, tout en se plaignant amèrement de la détention illégale qu'on lui faisait subir, il demandait des juges devant lesquels il pût connaître, confondre ses accusateurs, et démontrer son innocence.

La hardiesse, l'énergie de sa pétition réveillèrent la haine assoupie. Peu de jours après il fut réintégré à la Conciergerie, traduit devant le tribunal de sang, et condamné avec soixante-douze autres victimes, convaincu, dit l'arrêt inique, d'intelligence avec les prêtres réfractaires et la famille des Bourbons.

Le 9 messidor an II, Linguet fut conduit au supplice : il marcha vers l'échafaud avec cette tranquillité,

cette fermeté, compagnes inséparables de l'innocence. Dans le trajet, il cherchait à soutenir par ses discours le courage de ses compagnons d'infortune, et, privé comme eux à cette terrible époque des consolations de la religion, il récitait à haute voix des passages de Senèque sur le mépris de la mort.

Un des principaux motifs de la condamnation, qui ne fut consignée dans l'arrêt que sous les mots vagues d'intelligence avec les Bourbons, fait trop d'honneur à la mémoire de Linguet pour que je ne m'empresse pas de le rétablir ici.

Lorsque l'infortuné Louis XVI fut mis en état d'accusation, Linguet sollicita vivement l'honneur d'être mis au nombre de ses défenseurs. Dans une lettre qu'il adressa au malheureux monarque, il développait le plan qu'il se proposait de suivre dans sa défense. Ses offres ne furent pas acceptées, parce que déjà le roi avait fait choix de deux jurisconsultes célèbres, de Malesherbes et Tronchet. Cette lettre retrouvée dans les papiers du prince ne pouvait trouver grâce aux yeux des tyrans qui décimaient la malheureuse France, et la compassion manifestée pour de grandes infortunes était auprès d'eux un crime impardonnable.

Linguet périt à 56 ans, et par conséquent dans toute la maturité de son talent. Sa mort n'a précédé que d'un mois, jour pour jour, la chûte du féroce Robespierre. S'il eut pu survivre à cette mémorable époque, on peut présumer quelle brillante carrière se fût ouverte pour lui, sous la protection du grand homme qui vint cicatriser les plaies de la France, et réunir autour de lui tous les talents assez heureux pour avoir échappé à la faulx révolutionnaire.

Linguet a dû laisser des manuscrits précieux qui n'auront certainement pas été perdus pour tout le monde. J'ai parfois remarqué dans les ouvrages d'un critique et feuilletoniste célèbre sous l'empire, des morceaux qui avaient pour moi des airs de famille avec les écrits de Linguet, et sur l'origine desquels je ne crois pas me tromper : nous avions d'ailleurs la certitude qu'il s'occupait depuis longtemps d'une histoire complète de la France, histoire que ses études particulières le mettaient plus que personne à même de bien écrire.

Lorsqu'après la chûte du gouvernement révolutionnaire les biens des condamnés politiques furent rendus à leur famille, nous sollicitâmes la remise des papiers qu'avait pu laisser notre infortuné parent : il nous fut répondu qu'il n'en existait plus aucune trace, que sa bibliothèque entière, ainsi que tous les papiers, ou manuscrits qui s'étaient trouvés dans son cabinet, avaient été transportés en masse à l'École Militaire, et employés à faire des cartouches !!!

. . . .

Linguet était d'une taille moyenne, assez maigre, d'une constitution frêle en apparence, mais robuste au fond; rien de bien saillant dans ses traits, mais dans la chaleur du débit ou de la discussion, son œil étincelait, sa physionomie s'animait, tous les sentiments que l'orateur exprimait venaient s'y peindre avec une mobilité qui ajoutait beaucoup au charme de son débit. Son organe était peu étendu, mais clair et sonore, et il articulait avec une telle netteté, qu'à l'extrémité même de la grande chambre du Parlement, on ne perdait pas un mot de ses plaidoyers.

Il avait la repartie extrêmement vive et piquante :

il savait avec à-propos distribuer l'éloge et profiter des circonstances favorables à sa cause. Dans une des premières affaires dont la défense lui fut confiée, il avait pour partie adverse M. Gerbier, dont la réputation était colossale au palais. Il s'agissait d'un grand seigneur qui, à la suite d'une difficulté d'intérêts survenue entre lui et un particulier, s'était dans la chaleur de la discussion oublié au point de le pousser assez violemment pour le faire rouler en bas d'un escalier; il en était résulté une luxation du bras tellement grave qu'il avait fallu en venir à l'amputation de la partie fracturée. Delà plainte et procès à la Tournelle.

Gerbier avait défendu le puissant personnage avec un talent vraiment extraordinaire et digne d'une meilleure cause. Linguet, dans sa réplique, dit que tel était l'effet produit par l'éloquence de son confrère, que le pauvre fermier lui-même; quoique partie lesée, n'eût pu s'empêcher de joindre ses applaudissements à ceux de l'auditoire, si la brutalité du client de l'illustre avocat n'eût privé à jamais celui du modeste débutant, de la possibilité de donner ce signe d'approbation.

Cet éloge délicat, qui faisait ressortir en même temps toute la gravité du délit, fit une telle impression sur la cour, qu'elle alla de suite aux opinions, et prononça une condamnation sévère contre le grand seigneur; bien entendu que la condamnation ne fut que pécuniaire, ce qui était déjà beaucoup pour l'époque, où cette scène se passait.

Dans une circonstance où Linguet ne devait pas être disposé à la plaisanterie, il lui échappa une repartie piquante, qui prouve toute la vivacité de son esprit. Ce fut le lendemain de son entrée à la Bastille. Le porte-

clefs introduisit dès le matin dans sa chambre un homme long et maigre, qui s'approchant avec maintes salutations, lui dit qu'il venait lui offrir ses services. — Qui êtes vous donc? demande Linguet. — Le barbier de la Bastille, pour vous servir, répond le nouvel arrivant. — Le barbier de la Bastille, s'écrie vivement Linguet! Eh mon ami que ne commenciez-vous par la raser! — Il ne prévoyait guère que huit ans à peine après, la main puissante du peuple se chargerait de cet office.

Linguet était doué d'une mémoire prodigieuse, et il l'avait bien cultivée, car je lui ai entendu dire que pendant plus de douze ans, il avait constamment travaillé au moins douze heures par jour. Il composait avec une facilité extraordinaire. Sa main, quoique très-exercée, ne pouvait suffire à rendre la rapidité de ses idées, aussi ne traçait-il souvent qu'une portion des lettres nécessaires à la construction des mots, ce qui rendait son écriture très-difficile à lire, parce qu'il fallait constamment suppléer à ce qui manquait.

En hiver comme en été, Linguet se levait de quatre à cinq heures du matin, et travaillait habituellement jusqu'à pareille heure du soir, ne prenant dans ce long intervalle que quelques tasses de thé.

Tel fut Linguet. Ses ennemis l'ont représenté comme un homme d'une susceptibilité, d'une exigence extraordinaires, d'un caractère bouillant, impérieux, très-irascible. J'ai vécu assez longtemps avec lui pour le bien connaître, et je puis affirmer qu'il était dans son intérieur d'un commerce doux, facile et agréable. Il a éprouvé tant d'injustices, qu'il est bien excusable, si parfois il en a pris et témoigné de l'humeur : comme il sentait très-vivement, il ripostait de même.

On ne peut disconvenir que les tracasseries dont il fut souvent l'objet et la victime, n'aient influé d'une manière très-prononcée sur sa gloire littéraire; il a été forcé de donner à des discussions polémiques, sans aucun intérêt pour la génération actuelle, un temps précieux, et des talents qui eussent été mieux employés à la composition d'ouvrages de littérature et d'histoire plus dignes de lui et de la postérité.

Quoiqu'il en soit, si une plume plus exercée que la mienne voulait prendre la tâche de l'envisager comme historien, comme orateur, comme publiciste, comme littérateur, comme critique, elle trouverait ample matière à faire son éloge, et il lui serait facile de prouver que Linguet fût un des bons écrivains du dernier siècle, et un orateur distingué dont le nom sera toujours un titre d'honneur pour la ville qui l'a vu naître.

Les principaux ouvrages de Linguet sont : *l'Histoire du siècle d'Alexandre ; l'Histoire des révolutions Romaines*, faisant suite aux trois volumes de l'abbé Vertot ; *l'Histoire impartiale des Jésuites*; *La Théorie des lois civiles*; *Des Canaux navigables en France*; *Essai sur le Monachisme*, et enfin *les Annales littéraires* formant à elles seules vingt volumes grand in-8.

On a aussi de lui une infinité de mémoires et plaidoyers, dont les plus saillants sont ceux pour le *comte de Morangies*, la *comtesse de Béthune*, le *duc d'Aiguillon*, etc., etc. On voit que le nombre de ses productions est assez volumineux, et qu'il est fâcheux que l'on n'ait pas encore songé à donner une édition de ses œuvres choisies. Ce serait, je crois, faire une chose utile à l'histoire, à la littérature, au barreau et à la librairie.

Dans les Annales civiles, politiques et littéraires, on trouve une foule de faits curieux, de réflexions judicieuses qui donnent la clef d'une infinité d'événements, dont il prévoit les résultats avec une sagacité qui lui fait le plus grand honneur. Ses annales seront toujours consultées avec fruit, par tous ceux qui voudront écrire l'histoire des temps modernes.

ESSAI

HISTORIQUE, CRITIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

JEAN GOULIN,

MÉDECIN, NÉ A REIMS,

Par M. le Docteur PHILIPPE.

Messieurs,

C'est surtout aux sociétés littéraires qu'est confiée l'honorable mission de faire paraître au grand jour les travaux des hommes qui se sont rendus éminents à quelque titre que ce soit; c'est un devoir pour elles de dérouler le tableau de leur laborieuse carrière, et de rendre à leur mémoire un pieux et solennel hommage; aussi, Messieurs, je crois avoir interprété fidèlement les sentiments de l'Académie de Reims, et avoir conquis les sympathies, en esquissant la vie de l'un des hommes les plus savants qui aient eu notre cité pour berceau.

Toute ma crainte, aujourd'hui, est de ne pouvoir

faire ressortir au gré des désirs et des justes exigences de cette Société, d'immenses et importantes œuvres, et de rester bien au-dessous de mon sujet.

En général, on ne prend pas un grand intérêt à l'histoire d'un homme, quelque célèbre qu'il soit, lorsqu'il n'a joué aucun rôle sur la scène du monde ; mais pourtant, lorsque cet homme a fait preuve dans ses nombreux ouvrages, de la plus vaste et de la plus prodigieuse érudition, lorsqu'il s'est distingué avec un succès à peu près égal dans presque tous les genres de littérature, alors toute inquiétude doit cesser, on peut espérer de lui conquérir les suffrages, et ce n'est pas une témérité de compter pour lui sur l'admiration et la reconnaissance publique.

Telles sont les considérations qui m'ont déterminé. La route qu'il me faut parcourir, pour arriver à mon but, c'est longue et semée de difficultés : plus d'une fois, avant de m'y engager, j'ai senti mon courage défaillir. Ebloui par l'éclat de cette fête Académique, j'aurais renoncé à l'insigne, mais périlleux honneur de parler devant des juges aussi éclairés, si en parcourant cette enceinte, mes regards n'avaient rencontré des auditeurs pleins d'indulgence et sensibles à l'attrait de la science.

Dans la rue des Telliers, vis-à-vis le portail de l'Eglise Saint-Pierre, une maison de chétive apparence renfermait au commencement du dernier siècle, une famille malheureuse qui vivait avec peine du produit d'un travail peu lucratif. C'est là que naquit le 10 février 1728, Jean Goulin, cet homme dont le nom n'est peut-être pas même connu de vous, et avec lequel je viens aujourd'hui vous faire faire connaissance. Son père, pauvre tailleur d'habits, le

laissa orphelin alors qu'il était à peine entré dans la vie. Sa mère appréciant toute l'étendue de la perte qu'elle venait de faire, ne trouva plus d'autre consolation au monde que dans son fils dont elle fut elle-même le premier maître. Femme d'origine obscure, mais d'une trempe d'esprit peu commune, elle consacra tous ses moments à l'instruction de cet enfant; elle lui faisait répéter des leçons de grammaire tous les jours avant la prière du soir; elle allait quêtant partout des livres d'histoire et de morale dont elle lui lisait les plus beaux passages; enfin, par une sollicitude de tous les instants, elle parvint à éveiller dans son jeune élève cette passion pour la lecture et cette avide curiosité de savoir qui, comme le dit lui-même Goulin dans ses mémoires, ont fait le principal ressort de sa vie.

On se plaît à rechercher dans le premier âge des hommes qui se sont rendus célèbres, les premiers traits de génie qui les révèlent à leurs contemporains; à cet égard, l'enfance de Goulin fut toute négative; elle ne laissa pas échapper de ces éclairs qui sont comme le présage d'un brillant avenir et que l'avenir ne dément que trop souvent; seulement, il se fit remarquer par une aptitude précoce aux travaux de l'esprit et par une application opiniâtre qui porta plus d'une fois atteinte à sa constitution frêle et maladive. Avec ces dispositions, Goulin entra dans une école où il apprit bientôt tout ce qu'on pouvait y apprendre : provision bien légère sans doute, mais plus que suffisante pour lui qu'une fortune contraire semblait condamner à passer ses jours dans l'humble atelier de son père; mais un génie bienfaiteur veillait sur cet enfant. Soit dessein, soit hasard, un homme qui cacha toujours

ses bienfaits sous un voile que la reconnaissance n'a pu pénétrer, vit Goulin, et le voir c'était l'aimer. Il démêla sous des dehors simples et négligés, sous un air grave et réfléchi quelle était la vigueur et la sagacité de son esprit; il le regarda comme son enfant, le fit entrer au collége, et pour mettre le comble à tant de félicités, il lui donna des maîtres particuliers. Bénis soient les hommes qui tendent les mains au mérite naissant, et aplanissent devant lui les difficultés que lui suscitent trop souvent la misère et le dénuement! Dans une situation si heureuse, Goulin ne négligea rien de ce qui pouvait l'honorer aux yeux de son bienfaiteur; tous les ans il venait déposer aux pieds de sa mère les palmes qu'il avait cueillies dans ses luttes littéraires, et ces premiers succès présageaient les victoires éclatantes qu'il remporta plus tard dans les joûtes Académiques.

Guidé par son étoile, et cédant à la voix d'un secret instinct, Goulin fit ses adieux au collége de Reims et se rendit à Paris où de nouveaux triomphes l'attendaient; il entra au collège de Navarre, d'où sont sorties tant de lumières et de vertus. L'abbé Batteux, si connu dans la république des lettres, et qui était alors professeur d'éloquence dans cette institution, remarqua ce jeune homme au caractère rêveur et méditatif, à qui les langues anciennes étaient déjà familières; il se plut à développer en lui les premiers germes du talent et du goût, et ce qui est une condition nécessaire de tous les succès durables, il inspira au jeune Goulin la passion des études austères.

Animé par ce grand modèle, ce studieux enfant passait ses nuits à traduire Horace, à lire Térence et

Quintilien, et l'aube matinale l'a surpris plus d'une fois méditant les doctrines métaphysiques des philosophes anciens.

Ainsi le tableau du premier âge qui, dans les hommes vulgaires, ne présente qu'un tissu de faiblesses, révèle dans Goulin les premiers indices d'une âme fortement trempée. Mais bientôt arriva l'époque difficile où il fallut se décider pour une profession : Goulin devait être d'autant plus embarrassé dans son choix, que la variété de ses connaissances et la solidité de son esprit le rendaient à peu près propre à toutes celles qui exigent des lettres. Pourtant le souvenir de ses années de collége l'invitait à se consacrer au culte des Muses dont l'amour ne s'éteint jamais dans le cœur de celui qui l'a une fois senti ; mais sa mère, modèle accompli de la piété la plus pure, sa mère qui regardait à juste titre l'état ecclésiastique comme un sanctuaire où les vertus morales se conservent et se perfectionnent, désira qu'il entrât dans les ordres ; il avait une autre vocation.

Les jeunes gens ont en général plus de résolution que les hommes mûrs ; ils ignorent l'art de légitimer par de faux arguments et un langage sophistique, une démarche oblique que la conscience réprouve et désavoue.

« Un homme de quarante ans, dit Goulin, aurait » signé la bulle *unigenitus* ; pour se conserver une » place ; je ne l'aurais pas signée pour conserver mes » jours, parce qu'en la signant j'aurais agi contre mon » honneur et ma conscience. » Goulin ne consentit donc pas à entrer dans les ordres.

Tout intéresse dans la vie d'un homme célèbre, mais

on y recherche surtout avec avidité tout ce qui peut jeter quelque jour sur la marche de ses travaux ; on voudrait le suivre dans tous les détours par où il a passé pour fonder sa renommée ; on voudrait démêler jusque dans ses premiers pas quelque chose de la tournure de son esprit et du caractère de ses pensées.

La vie de Goulin présente un de ces exemples trop rares peut-être pour l'intérêt des lettres, mais au moins trop rarement recueillis pour être offerts à la curiosité publique, du mérite luttant sans cesse contre l'adversité, puisant de nouvelles forces dans les obstacles même qui s'opposent à son développement, et recueillant pour prix de ses efforts l'avantage de devoir à lui seul les succès auxquels il parvint ; c'est un encouragement précieux à offrir surtout aux jeunes gens qui se vouent au culte des sciences graves et austères, et qui s'engagent dans cette route douce et facile en apparence, sans songer aux épines qu'ils rencontreront dans leur chemin.

La mort avait enlevé à Goulin son bienfaiteur ; sa mère qui avait eu à supporter des charges nombreuses et qui était convaincue que le talent peut suffire à tout, laissa à son fils le soin de chercher une carrière qui fût conforme à ses goûts.

Un ami chez lequel il goûtait depuis plusieurs mois les douceurs d'une franche et cordiale hospitalité, l'entretint de la dignité et de la profession d'avocat ; cette proposition sourit à Goulin, mais la nécessité des dépenses énormes auxquelles il était hors d'état de pourvoir, et la perspective d'une carrière où il faut long temps semer avant de pouvoir recueillir, le détermine-

rent à renoncer à une profession qu'on lui avait fait envisager sous un aspect trop séduisant.

Pourtant, on essaya de l'initier dans le barreau, en le plaçant chez un de ces officiers publics qu'on appelait procureurs, et il entra chez un des principaux coryphées du parti janséniste où l'on enseignait les ruses et les subtilités de la chicane.

Voilà donc un jeune homme qui avait été l'honneur du collége de Navarre, qui savait par cœur Homère, Virgile, Horace et Cicéron, qui avait déjà donné de riches traductions d'une foule d'auteurs grecs et latins, dont l'esprit était meublé de toutes les richesses classiques, engagé dans le tortueux dédale des procédures, rabaissé au niveau des expéditionnaires, et occupé à transcrire des exploits et des sentences. Il sentit bientôt que cette carrière ne pouvait lui convenir, et il la quitta pour suivre celle de l'enseignement.

Fier d'un élève qui avait été si éminent dans ses classes, l'abbé Batteux le pourvut d'une place de précepteur qu'il conserva pendant plusieurs mois, partageant son temps entre les pénibles devoirs de sa profession et la méditation des auteurs anciens dont il faisait sa passion exclusive. Comme il connaissait mieux que personne le prix du temps, il trouvait encore des moments pour travailler avec un homme de lettres distingué de cette époque, à un ouvrage important et de longue haleine, qui, malheureusement, n'a pu voir le jour, faute d'argent pour le livrer à l'impression. Cependant, indigné de ce que la famille où il étoit n'appréciait pas le bonheur d'avoir un instituteur probe et moral, profondément blessé du peu d'estime qu'on accordait au précepteur qui était assimilé, pour ainsi

dire, aux valets de la maison, Goulin secoua le joug intolérable qui pesait sur lui et alla reprendre, dans sa mansarde, ses habitudes d'indépendance.

Il passa ainsi plus d'une année; il supportait avec la plus stoïque constance les privations les plus dures, ou plutôt il les oubliait facilement: car tout ce que d'autres auraient jugé nécessaire lui paraissait à peine désirable. On ne peut lire sans attendrissement les détails qu'il donne de sa misère, quand il eut quitté la maison de son élève; on ne peut retenir ses larmes quand on le voit aux prises avec la faim, et quand pour faire taire la voix impérieuse de ce premier besoin de la nature, on le suit courant de bibliothèque en bibliothèque, se livrant avec un acharnement et une persévérance dont l'histoire des sciences n'offre peut-être aucun exemple, à des recherches historiques et littéraires qui devaient être le fondement de ses grands travaux, œuvres précieuses qui dorment ignorées au milieu de nos rares manuscrits, et dont je regrette de ne pouvoir vous donner aujourd'hui l'analyse. On doit savoir gré à ceux qui mettent une partie de leur gloire à augmenter celle des autres, soit en traduisant des ouvrages inaccessibles au vulgaire, soit en réunissant des mémoires dout la collection intéresse les progrès des sciences ou des lettres, ou encore en faisant revivre des noms éteints ou des gloires oubliées. Ce genre de travail n'est pas le seul auquel Goulin se soit livré, mais il est l'un de ceux auxquels il s'est adonné par prédilection. Comme il savait lire dans leur langue originale les auteurs hébreux, arabes, grecs, latins, il a entrepris une foule de traductions, révisé des textes mal interprêtés, moins dans l'espoir de tirer de ce labeur aucun profit, ce qui lui eût été facile et légitime, mais

dans la seule vue de perfectionner son instruction et d'agrandir le champ de ses connaissances.

Riche des trésors de l'antiquité, Goulin alla se présenter avec son bagage littéraire à son oncle alors bénédictin à Saint-Denis. Peu soucieux d'une renommée précoce qui le signalait à l'attention du monde savant, il sollicita de son parent l'agrément d'entrer dans cet ordre religieux dont l'érudition est devenue proverbiale. Son oncle, malgré les instances suppliantes de l'abbé Batteux, et pour des motifs qui sont toujours restés inconnus, lui refusa son assentiment et priva cette savante société d'un homme qui n'eût pas manqué d'être l'un de ses plus infatigables collaborateurs. Goulin sacrifia ses goûts à son devoir; il obéit.

Cependant sa santé que les privations de toute espèce et que ses brûlantes nuits d'études avaient déjà sensiblement altérée, se délabra tellement qu'il fut contraint de revenir à Reims, pour puiser au milieu des joies de la famille, les forces que lui avait enlevées la vie nécessiteuse de Paris.

Il resta deux mois près de sa mère.

Mais bientôt une inquiétude qu'il ne pouvait maîtriser et qui n'est que l'instinct du génie, le faisait gémir sur les moments précieux qu'il passait dans l'inaction, et le portait malgré lui vers une situation qu'il cherchait sans la connaître : une ardeur fiévreuse le poussait vers Paris dont le séjour était pour lui un besoin irrésistible.

Paris était à cette époque, comme aujourd'hui, la ville du monde la plus spirituelle et la plus polie; elle avait ses artistes, ses poètes, ses écrivains, ses philo-

sophes; elle avait ses théâtres, ses académies, ses combats et ses couronnes littéraires.

Dans un séjour si plein de charmes et quelque vive impression qu'en ressentit Goulin, que lui importaient et les prodiges des arts, et les merveilles du luxe, et cette élégance de manière à laquelle répondait si peu la simplicité des siennes? il ne vivait dans Paris que pour étudier.

On conçoit que dans cette brillante cité où mille portes sont ouvertes à l'amour du savoir et où l'instruction est aussi diversifiée que les talents, on conçoit, dis-je, que Goulin ne tarda pas à découvrir qu'elle était la nature du sien. Conduit, soit par le hasard, soit par une espèce de divination, à d'éloquentes leçons de médecine, sur le champ son choix est fait et son parti pris; d'auditeur il devient disciple, et, *seul*, sans appui, sans recommandation comme sans ressources, il va se réfugier dans l'Hôtel-Dieu de Paris, pour y aborder l'étude épineuse de l'art de guérir. C'est en vain que l'abbé Batteux qui le destinait aux ordres le détourna de son projet et voulut l'arrêter sur le seuil du temple d'Esculape : sa résolution fut inflexible.

Paris s'honorait alors, malgré la faiblesse et l'imperfection de l'enseignement public, d'un petit nombre de professeurs dont le savoir et l'éloquence donnaient à l'anatomie, à la médecine et à la chirurgie un éclat que ces sciences n'avaient nulle part à un égal degré. On voyait briller parmi eux l'illustre successeur de Winslow, *Ferrein*, aux cours duquel la jeunesse studieuse se pressait tous les jours ; Vicq-d'Azir, dont le génie profond et les immortels travaux préparaient la

grande réforme opérée plus tard par Cuvier dans l'anatomie comparée, et tant d'autres encore dont les noms rappellent de grandes découvertes. Tous prodiguèrent à Goulin les témoignages de leur bienveillance et le guidèrent dans les premiers pas qu'il fit dans la carrière. Elève assidu des plus illustres médecins de l'époque dans l'intimité desquels il vivait, il cultivait avec un succès égal toutes les parties de la médecine, à l'étude de laquelle il ne consacrait pas moins de huit heures par jour.

Ces grands modèles et ce puissant patronage allumèrent dans Goulin la plus vive ardeur; averti par son instinct que dans ce concours d'efforts intellectuels qui agitaient Paris, les siens le conduiraient à d'utiles découvertes, il devint non-seulement un émule de ses maîtres, mais encore un guide fait pour les conduire à son tour dans la recherche de la vérité.

Dès ce moment donc, livré sans partage à sa science de prédilection, il donna à ses études une direction fixe, car la constance imperturbable de ses vues a toujours été le trait distinctif de son caractère.

Cependant le terme des études médicales était arrivé et le temps des actes probatoires approchait. Mais le complet dénuement où se trouvait Goulin l'empêcha d'entrer en licence dans la faculté de Paris. Il passa sa thèse dans une autre faculté, et une main généreuse vint et paya pour lui l'hermine doctorale.

Maintenant Goulin va-t-il par les ressources que lui assurera son honorable profession, travailler à mettre un terme aux anxiétés de sa longue misère?

Il avait goûté bien des charmes dans les études médicales, et l'éclat des théories l'avait séduit. Quel attrait

en effet, dans cette science qui embrasse tout l'homme, son organisation, ses facultés, les merveilles de son intelligence, les altérations que lui impriment tous les agents de la nature, les habitudes qu'il se fait, les passions qu'il se crée, les institutions et les lois qu'il se donne!

Mais lorsqu'à ces sublimités idéales succèdent les tristes réalités de ce monde, celles surtout que la médecine aspire à changer, c'est-à-dire les maladies et les souffrances, leur cortège ordinaire ; lorsqu'il s'agit de transformer la science en art et de lui faire tenir tout ce qu'elle a promis, quel embarras, que de tâtonnements, que de poignantes déceptions ! que la science tient mal sa parole et qu'elle fait rapidement passer de la confiance au désespoir ! Ces sombres réflexions effrayèrent Goulin ; il renonça à la pratique de la médecine, et bien qu'une place de médecin près d'un comte Palatin lui eut été offerte avec de grands avantages, il préféra la vie studieuse et alla se renfermer avec ses livres comme avec des divinités domestiques auxquelles il avait voué un culte religieux.

C'est à cette époque qu'il faut faire remonter le mariage de Goulin. En 1766, il s'allia à une famille honorable qui l'avait comblé de bienfaits ; il épousa la fille cadette de Pâris, célèbre opticien dont il a publié l'éloge dans le journal encyclopédique du mois de juillet 1767.

Deux enfants étaient nés de cette union ; il les perdit peu d'années après leur naissance. Goulin devait être encore frappé d'un plus rude coup, quand il vit descendre dans la tombe sa femme, jeune personne d'un esprit distingué et dont les charmes étaient rehaussés

par l'éclat des plus rares vertus. Le temps qui use tout ne put tarir ses larmes. Dans ces grandes infortunes de la vie, Goulin ne trouva d'autre consolation que l'étude et la retraite; il fit ses adieux au monde et se retira à Mennecy-Villeroy, bien décidé à y passer le reste de ses jours; c'est alors qu'il imagina un nouveau genre de travail, celui d'apprendre l'Arabe, afin de lire dans l'original les auteurs qui ont écrit dans cette langue, Avicenne surtout, dont la version latine est inintelligible et ne peut guères aider à comprendre le texte.

Rentré à Paris en pluviôse an 3, par suite de circonstances qu'il serait trop long de rappeler, il apprit que le comité d'instruction publique l'avait porté sur le registre des gratifications, comme étant un des savants qui avaient fixé les regards de la Convention. La malveillance vint se jeter à la traverse; l'ignorance qui est toujours envieuse et qui n'aime pas à louer plusieurs talents dans la même personne, l'accusa d'avoir donné trop de temps à la théorie et aux sciences accessoires, comme si la médecine était une science sans principe, et comme si c'était un devoir de les ignorer ou un crime de les apprendre. De coupables manœuvres dont on sait si bien se servir, quand on veut égarer les esprits faibles, produisirent tout l'effet que leurs auteurs devaient en attendre; on biffa le nom de Goulin.

Deux mois plus tard, lors de la création des écoles de médecine, Goulin fut proposé pour être bibliothécaire de celle de Paris. Certes, il eût apporté dans cet emploi les connaissances bibliographiques les plus étendues et le plus profond savoir; la calomnie lui

ferma encore une fois le passage : de telles injustices doivent-elles étonner ceux qui sont accoutumés au spectacle des choses humaines?

Pourtant la fatalité devait bientôt se lasser de le poursuivre ; on lui offrit, comme compensation de ces deux dénis de justice, une place d'employé dans le dépôt littéraire national de la rue Saint-Antoine. Goulin fut très-gracieusement accueilli par Ameilhon qui était conservateur de ce dépôt, et ne tarda pas à donner des preuves de l'immensité de son savoir et de son ardeur incomparable dans les recherches historiques ; en deux décades, il avait fait plus de quinze cents inscriptions d'ouvrages grecs et latins.

Toutefois, trop resserré dans l'étroite atmosphère de cette place, son génie n'aurait pu prendre tout son essor ; il fallait à Goulin un théâtre plus large pour répandre tous les trésors d'érudition amassés par ses rudes labeurs.

La Providence lui vint bientôt en aide ; en messidor de l'an 4, il fut élevé à la chaire de professeur d'histoire de la médecine, à l'école de Paris.

Goulin comptait treize lustres quand il aborda la carrière si difficile de l'enseignement, mais chez lui les années, au lieu d'affaiblir les ressorts de l'esprit, semblaient, au contraire, en ranimer l'activité : la foule se pressait tous les jours autour de sa chaire, et ce qui sans doute était bien fait pour relever à ses propres yeux le prix de ses leçons, c'est que les médecins les plus célèbres de cette époque les honoraient de leur présence, et venaient se mêler à la jeunesse studieuse des écoles; et ce trait de déférence, ou plutôt, cet hommage rendu au savoir ajoutait encore à la juste

admiration qu'il inspirait et acheva de mettre à sa célébrité le sceau de l'approbation publique.

On allait écouter ce vieillard dont le teint hâve et la physionomie souffrante attestaient les ravages consomptifs des brûlantes nuits d'études. Muet d'étonnement, son immense auditoire recueillait avec avidité les documents inconnus que le savant professeur rapportait de ses laborieuses pérégrinations. Avec quel charme on le voyait percer les voiles ténébreux des premiers âges pour remonter aux sources cachées de la médecine; avec quel intérêt on l'entendait discuter les doctrines médicales de l'antiquité la plus reculée!!

C'est ainsi que pendant quatre ans les cours de Goulin brillèrent du plus vif éclat. On y apprenait, je ne dis pas les détails de la science médicale, (tous les livres les donnent), mais l'histoire et surtout l'histoire philosophique de cette science qu'il n'était donné qu'à lui seul de présenter

. . . .

Goulin ne se faisait pas seulement remarquer par son incomparable érudition, ses leçons réalisaient encore tout ce que l'imagination peut concevoir de plus brillant et de plus solide; justesse, élégance, enchaînement dans la méthode. Son regard inspiré pénétrait la foule attachée à ses paroles; il savait distinguer dans les rangs les plus éloignés l'esprit difficile qui doutait encore, l'esprit lent qui ne comprenait pas; il redoublait pour eux d'arguments et d'images, il variait ses expressions jusqu'à ce qu'il eût rencontré celles qui pouvaient les frapper, et ne quittait une matière que quand il voyait tout le monde également convaincu. Si sa parole était quelquefois en lutte avec la pensée,

c'était pour sortir de cette lutte, énergique, passionnée, courant à travers son auditoire qu'elle pénétrait d'une sympathie vive et profonde.

Tel était Goulin, alors que du haut de sa chaire il planait comme un aigle sur les vastes champs de la médecine.

On conçoit qu'une aussi haute renommée devait ouvrir à Goulin les portes de toutes les sociétés savantes de son temps : aussi toutes les académies se disputèrent-elles l'honneur de le recevoir dans leur sein ; il était membre des anciennes académies de La Rochelle, d'Angers, de Nismes, de Lyon, de Villefranche, de Caën, de Toulouse, de la société de Hesse-Hambourg, dont il était, à Paris, le secrétaire général ; de la société médicale d'émulation.

Maintenant, qu'était Goulin dans le commerce de la vie, dans ses relations avec le monde? Qu'était-il avec lui-même? Quels ouvrages a-t-il laissés? Trop supérieur aux autres pour faire sentir ses avantages, il était naturel et simple ; mais on le trouvait aigre dans la discussion, ardent à l'attaque, tranchant dans la dispute, obstiné dans l'assertion ; il était tellement insaisissable dans sa gymnastique pleine de souplesse, qu'à l'aide de reparties piquantes, brusques, inattendues, il savait toujours échapper aux plus fausses positions et se donner tout l'avantage.

Quoique peu expansif, il suffisait de presser la détente au point sensible, pour le faire sortir de son caractère ordinairement empreint d'une sombre mélancolie; alors l'esprit éprouvait une véritable jouissance à suivre sa parole infatigable qui se promenait capricieusement à travers tous les sujets imaginables, semant

sur son chemin la science, les aperçus littéraires les plus originaux, les vues politiques les plus profondes, les anecdotes les plus piquantes, les plaisanteries le plus délicatement assaisonnées, etc, etc.

Ainsi, après avoir parlé d'un passage obscur et mal interprété d'Hyppocrate, savamment commenté par lui, il passait tout-à-coup aux détails les plus curieux sur la stérilité de Catherine de Médicis guérie par l'illustre Fernel; après avoir établi de la manière la plus claire la généalogie de Platon et des autres philosophes de la Grèce, il venait se jeter brusquement sur quelque ridicule de la veille; il abandonnait une savante dissertation sur Plutarque ou Tite-Live, pour vous parler malicieusement d'une aventure scandaleuse du jour : poètes ambitieux, philosophes ténébreux, femmes savantes, rien ne lui échappait; les réputations équivoques ne trouvaient pas grâce devant lui, et malheur à qui tombait sous la main de ce Rivarol Rémois, car il ne ménageait personne, et sans être précisément meurtrières ses saillies faisaient de bien cuisantes blessures.

Si on veut rechercher l'explication de ce caractère inquiet et tourmenté, on le trouvera non dans un vice de cœur, mais dans un principe qui était bon en lui-même. Battu par les orages de la vie et ayant été constamment en lutte avec la misère depuis le berceau jusqu'à la tombe, Goulin, dans son humeur chagrine, s'indignait de l'injustice des hommes jusque dans la distribution de la renommée et des récompenses qu'elle attire; il s'insurgeait lorsqu'il voyait le nouvel initié prendre la place du savant laborieux et les brigues insolentes l'emporter sur le vrai

mérite. D'ailleurs, d'une droiture inflexible et du désintéressement le plus parfait, il ne comprenait pas l'envie et toutes les basses passions de ceux qui n'ont qu'elles à défaut de mérite, et si elles se montraient à lui, il les méprisait. Jamais homme ne fut plus fidèle à l'amitié : il demeura constamment lié jusqu'à sa mort avec des hommes qui tenaient le premier rang dans les sciences et les belles-lettres; tous rendaient justice à ses immenses connaissances dans la littérature, et, pleurant sa destinée malheureuse, rivalisaient d'efforts en tous genres pour en adoucir l'amertume.

Sa complexion triste et nébuleuse le portait à repousser les louanges, mais par un retour de cet amour propre dont la chair de l'homme est comme pétrie, il écoutait par fois les éloges avec un véritable bonheur; mais il les recevait moins comme un vain encens que comme un baume bienfaisant qui endormait l'aiguillon de sa misère.

J'ai tracé le portrait de Goulin, quelques ombres pourtant viennent se former sur ce tableau, et peut-être en aurais-je détourné vos regards, si je ne m'étais fait un devoir de dire toute la vérité. A une époque sinistre, alors que les passions les unes généreuses mais déréglées, les autres haineuses et implacables tourmentaient le corps politique, Goulin avait invoqué des mesures violentes et des innovations précipitées; des pensées de révolte avaient agité son esprit inquiet, et il avait oublié qu'en France la liberté est inséparable de la royauté; que ces deux divinités protectrices l'une de l'autre, n'ont parmi nous qu'un temple et qu'un autel, et que leurs adorateurs doivent les confondre dans les mêmes hommages et le même culte.

Cependant, que cette erreur de Goulin ne donne pas le change sur son vrai caractère; son âme, il est vrai, était consumée de je ne sais quelle fièvre de perfection idéale dont le type est introuvable, mais on ne trouve rien dans cet écart dont on ait à rougir pour sa mémoire. Toutefois, une obsession si constante et si vive que j'appellerais presque une hypochondrie politique, fit ressentir à ses organes les plus fâcheuses secousses; une affection d'une nature dangereuse se fixa dans le cerveau; la nutrition devint bientôt languissante; des douleurs vives détruisirent le repos et le sommeil. Goulin cherchait toujours dans l'étude une consolation, mais bientôt les sources de la vie se tarissant par tant de causes à la fois, il s'éteignit dans un état *soporeux* le 11 floréal an VII, à l'âge de 71 ans.

Telle a été la vie de Goulin. J'en ai puisé les détails dans six volumes in-folio où il consignait jour par jour et presque à chaque heure tout ce qu'il avait fait et presque tout ce qu'il avait pensé; habitude qui ne saurait appartenir qu'à un homme qui s'étudie sans cesse, et qui ne perd jamais de vue l'intention et l'espoir d'un perfectionnement moral.

J'ai emprunté aussi à Sue, bibliothécaire et professeur de l'Ecole de médecine de Paris des documents qui, bien qu'incomplets et très-souvent inexacts, m'ont été d'un grand secours.

Mais c'est le hasard qui m'a le mieux servi; un médecin de Paris, dépositaire d'une foule d'œuvres manuscrites laissées par l'illustre Chaussier, a trouvé, en les compulsant, de précieux renseignements sur Goulin, et me les a adressés comme pouvant servir à l'histoire

d'une des plus hautes illustrations littéraires qui aient honoré la ville de Reims.

Les ouvrages laissés par Goulin forment une collection de 29 volumes in-folio.

La partie la plus importante de ces travaux est, sans nul doute, celle qui est restée manuscrite.



POÉSIES,

VOYAGE

AUTOUR DE MON CABINET,

PAR M. WAGNER-DELAMOTTE.

Un auteur renommé, galant, parfumé d'ambre,
En touriste élégant a parcouru sa chambre;
Plus modeste que lui, dans l'espace d'un jour,
Moi, de mon cabinet je veux faire le tour.
Je commence, et d'abord j'aperçois dans la glace
Les rides dont le temps a sillonné ma face;
Je gémis en voyant le ravage des ans,
Et le caduc hiver remplacer mon printemps.
Que sont-ils devenus ces moments pleins d'ivresse,
Où brillant de santé, de vigueur, de jeunesse,
Jouissant du présent, dédaignant l'avenir,
Chaque instant se trouvait marqué par le plaisir?
Ballotté par les flots d'une mer inconstante,
Je riais du danger, j'étais sans épouvante;
Pilote insouciant, sur le fleuve du temps,
A bord d'un frêle esquif, je bravais tous les vents.
Imprudent nautonnier, sans boussole, sans voile,
Pour guide je n'avais qu'une bien faible étoile,
Et mollement bercé dans mon léger bateau,
Je regardais le ciel et laissais couler l'eau.
Aujourd'hui que la triste et froide expérience
Dissipe le brouillard de mon imprévoyance,

Je sais qu'il vient un jour, où notre esprit plus mûr
Nous fait voir que le ciel n'est pas toujours d'azur.
Le chagrin nous étreint de sa serre cruelle;
Le monde nous trahit; notre santé chancelle;
Mais il nous reste encor le consolant espoir,
Quand le matin finit, de jouir d'un beau soir.
Le bonheur est partout pour qui le sait comprendre;
Il est d'abord au cœur d'une mère bien tendre,
Quand son enfant chéri l'entourant de ses bras,
La couve du regard et suit partout ses pas :
Il luit encore aux yeux du respectable père
Qui, souvent indulgent, et quelquefois sévère,
Du fils qu'il a guidé voit les succès brillants,
Et ses jeunes lauriers orner ses cheveux blancs.
Au sein de nos palais, au toit de l'indigence,
Il se montre parfois, mais notre conscience
Nous le donne toujours quand on a fait le bien
Et qu'on trouve en son cœur les vertus du chrétien.
L'heure au timbre argentin frappe sur ma pendule;
Elle marche toujours et jamais ne recule;
Nous suivons même loi : c'est l'arrêt du destin;
Allons donc! sans compter la longueur du chemin.
J'avance de deux pas et je vois deux gravures
Retraçant d'un anglais les célèbres peintures (1).
L'une me représente un rigide intendant
Qui, la plume à la main, compulse lentement
Des nombreux tenanciers la stricte redevance,
Et suppute longtemps pour leur donner quittance,
Les fermiers rassemblés, en attendant leur tour,
Paraissent ennuyés d'un aussi long séjour :
L'un tousse, l'autre baille, et type britannique,
Deux autres dans un coin, parlent de politique.

(1) Les deux tableaux dont on fait ici la description sont dus au pinceau du célèbre Wilkie, peintre anglais, et connus sous les noms de Rent-Day et Distraining for-Rent.

Celui-ci, sur ses doigts compte et recompte encor;
On voit qu'avec regret il a donné son or.
Celui-là, beau vieillard à la taille voûtée,
Demande à l'intendant une note acquittée.
Une jeune fermière avec ses deux enfants,
Pensive, réfléchit aux divers accidents
Qui peuvent entraver sa paisible existence,
Et son cœur maternel en gémit par avance,
Tandis que son mari réclame de Milord
Un à-compte versé qu'on lui conteste encor.
Plus loin, près d'une table abondamment servie,
Trois gloutons affamés jouissent de la vie;
Tous ont la bouche pleine, et leur gosier trop sec
Engloutit à la fois et porter et bifstaeck.
Dans le second tableau, contraste déplorable!
Le malheureux fermier allait se mettre à table,
Quand soudain un recors à l'air rébarbatif,
Armé de son exploit, vient au nom du shérif
Saisir le mobilier d'une famille entière
Qu'un bail trop onéreux réduit à la misère.
Ministre rigoureux de l'inflexible loi,
Rien ne le touche; il voit sans trouble, sans émoi,
Le désordre effrayant qu'amène sa présence :
Sur ses traits endurcis se peint l'indifférence :
Des voisins ameutés l'imprudente clameur
A seule le pouvoir d'allumer sa fureur.
Le père consterné, dans sa douleur amère,
D'une larme ne peut humecter sa paupière;
Le coup qui l'a frappé l'étonne, le confond,
Et ses doigts contractés se crispent sur son front.
Au coin de son foyer, la mère évanouie
Sent tarir en son cœur les sources de la vie;
Autour d'elle empressés, ses pauvres serviteurs
Lui prodiguent leurs soins, les yeux mouillés de pleurs,
Et sa fille, à l'aspect d'un malheur qu'elle ignore,
Semble dire : maman, va, je te reste encore!

Un jeune et faible enfant au sourire innocent,
Regarde tout le monde avec étonnement.
Le scribe de l'huissier, d'une plume tranquille
Inscrit tous les effets de l'honnête famille;
Son œil inquisiteur voit tout: rouet, fuseau,
Les langes de l'enfant et jusqu'à son berceau.
Je détourne les yeux d'une scène affligeante;
Il faut d'autres sujets à mon humeur changeante.
Voyageur curieux, amateur des beaux arts,
Sur un fronton sculpté j'arrête mes regards.
Les divers instrumens de la géométrie,
La règle, le compas ornent la boiserie.
J'admire le travail de l'habile sculpteur,
Mais il aurait pour moi beaucoup plus de valeur,
Si, dans les attributs que je viens de décrire,
Il avait d'Apollon représenté la lyre.
La lyre, dira-t-on, mon cher, y pensez-vous?
Apollon! c'est bien vieux, ce temps est loin de nous!
Je vois plus d'un savant dire, en hochant la tête,
Dans un siècle penseur qu'est-ce donc qu'un poète?
Un poète est un aigle au vol audacieux,
Qui, d'un sublime essor s'élève jusqu'aux cieux;
Par ses vers immortels il annoblit l'histoire;
Il prélude aux combats, il mène à la victoire;
Ses cantiques sacrés résonnent au saint lieu;
Son langage est celui qu'il faut parler à Dieu.
Qu'on le nomme Virgile, ou Corneille, ou Racine,
Horace, Fénélon, Le Tasse ou Lamartine,
Ces hommes généreux, à la puissante voix,
Sont l'honneur de leur siècle et la gloire des rois.
J'oubliais qu'au milieu du morceau de sculpture
L'artiste avait du monde imité la figure.
Le monde! à ce penser quel triste souvenir!
Criminel au début comment doit-il finir?
Sur le globe, un seul nom rempli de poésie
Vient s'offrir à mes yeux, et ce nom, c'est l'Asie:

Sol sacré qui, pour moi, commence à Béthléem,
Et qui finit aux lieux où fut Jérusalem.
Qu'on vante d'Israël la renommée antique,
Ses succès, ses revers, sa constance héroïque,
Ses pontifes, ses rois; je ne vois qu'un berceau,
Une vierge divine, un glorieux tombeau.
Où va donc m'emporter ma verve téméraire!
Mon voyage est tracé; j'ai mon itinéraire;
Je ne peux m'écarter; si je fais quelques pas,
Je me trouve bien loin de mes petits états.
J'arrive cependant à ma bibliothèque,
De l'esprit des anciens précieuse hypothèque.
Dans mes livres chéris je cherche un sûr appui
Contre bien des douleurs, contre le sombre ennui.
Si des hommes je veux sonder le caractère,
J'ai pour guide certain Montaigne et Labruyère.
Je médite toujours et Senèque et Platon;
J'aime le vieux Rollin, je lis souvent Buffon;
Politique, morale, on vous effleure à peine:
Je trouve tout cela dans le bon Lafontaine;
Ses tableaux si naïfs offrent à mon esprit
Le résumé profond de tout ce qu'on écrit.
Parfois, si du chagrin le poison délétère
Vient attrister mes sens, vîte j'ouvre Molière;
Son Bourgeois-Gentilhomme excite ma gaîté,
Et je ris de bon cœur de sa naïveté.
J'entends plus d'un censeur, exerçant sa critique,
Me blâmer d'oublier l'école romantique :
Il faut bien l'avouer, je suis coupable, hélas!
Je connais sa doctrine et je ne la suis pas.
J'honore les talents de la moderne école,
Mais je n'approuve pas son brillant protocole ;
J'aime mieux un ruisseau coulant parmi les fleurs
Que d'un torrent fougueux les flots dévastateurs.
D'Aristote oubliant les sévères maximes,
On n'attache de prix qu'à la beauté des rimes;

Assemblage inoui de crimes monstrueux ;
Le drame échevelé montre ses traits hideux ;
Et des auteurs fameux, chers à notre mémoire,
Le progrès dédaigneux vient contester la gloire ;
Pour moi, sans dédaigner le système nouveau,
J'admire encor Racine et je tiens à Boileau.
Continuons ma course ; entre chaque fenêtre,
Sur le panneau boisé se trouve un baromètre :
J'aime à le consulter ; il m'annonce souvent
Du beau temps quand il pleut, s'il fait beau, pluie ou vent.
De l'oracle trompeur la marche rétrograde,
M'a fait plus d'une fois manquer ma promenade ;
C'est ainsi, qu'au printems, l'aurore au teint vermeil
Nous promet un beau jour qui finit sans soleil.
Je me retrouve enfin près de ma cheminée ;
C'est mon point de départ ; ma tâche est terminée.
Puisse votre indulgence acceuillir le labeur
D'un Poète, oh ! non pas, mais d'un pauvre rimeur.



LA PREMIÈRE COMMUNION

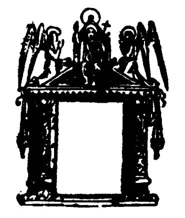
D'UNE JEUNE FILLE,

PAR M. WAGNER-DELAMOTTE.

Après avoir du Ciel imploré l'assistance,
La jeune fille en paix se livre au doux sommeil;
Les songes gracieux qui bercent l'innocence
Ne quittent son chevet qu'au moment du réveil.
Son œil s'ouvre, et déjà ses premières pensées,
Sont, pour le Tout-puissant, un hommage d'amour;
Elle s'accuse encor de ses fautes passées,
Et par le repentir en prévient le retour.
Près de ses bons parents, timide, elle s'avance;
J'ai pu vous affliger, dit-elle avec douleur,
Mais que ce jour, pour moi, soit un jour de clémence,
Je veux à l'avenir vous donner le bonheur.
Le ciel a pardonné; fais comme lui, ma mère!
Je t'apporte un cœur pur, soumis et repentant;
J'ai bien prié pour toi; j'ai prié pour mon père;
Priez aussi pour moi, bénissez votre enfant!
Les yeux noyés de pleurs, la mère de famille
De la Vierge divine invoque le secours:
Reine des Cieux, dit elle, oh! protège ma fille!
Donne-lui tes vertus et veille sur ses jours!
Mais déjà le temps fuit, l'horison se colore;
Le soleil apparaît brillant et radieux;
Les autels sont parés, et la cloche sonore

Fait retentir les airs d'un bruit majestueux.
Le front calme et serein de la vierge pudique
Se couvre d'un long voile éclatant de blancheur;
Elle tient à la main, suivant l'usage antique,
Un cierge, emblême heureux d'une ardente ferveur.
Pour arriver au temple elle marche en silence;
Elle entre; et son regard se tourne vers le ciel.
Exalté par la foi, par la reconnaissance,
Son esprit s'agrandit: elle voit l'Éternel.
L'Éternel! son nom seul indique sa puissance;
Il sait encourager, récompenser, punir;
Le monde est dans sa main; son pouvoir est immense;
Il est tout: le passé, le présent, l'avenir;
Par un sublime effet de sa bonté suprême,
Ineffable mystère, holocauste immortel,
Une seconde fois il s'immole lui-même,
A la voix du pontife il descend sur l'autel.
Un nuage d'encens couvre le sanctuaire:
La jeune fille attend le moment solennel;
Dans une douce extase, elle craint, elle espère,
Quand le pieux pasteur d'un accent paternel
Lui dit: ô mon enfant! bientôt avec ivresse
Vous allez recevoir votre divin sauveur;
Mais, pour le mériter, la sublime sagesse
Vous commande d'abord la crainte du Seigneur.
Honorez vos parents; pratiquez la prière;
Fuyez toujours le mal; craignez la vanité;
Respectez le malheur; soulagez la misère;
Aimez votre prochain: voilà la charité.
A la loi du devoir soyez toujours fidèle;
Renouvelez les vœux faits pour vous en naissant;
Le prêtre vous absout, l'église vous appelle;
Je ne vous retiens plus, allez, Dieu vous attend.
D'un pas modeste et lent la jeune néophyte
Au céleste banquet s'achemine en tremblant;
Sitôt qu'elle a franchi la dernière limite,

Elle tombe à genoux et s'incline en priant.
Le ministre sacré lui présente l'hostie ! . . .
D'un plaisir inconnu son cœur est agité,
Car Dieu lui donne alors une nouvelle vie
Et le gage certain de l'immortalité.
Le bonheur qu'elle goûte est pur et sans mélange;
Dans son âme résonne un luth harmonieux,
Il ne lui manque plus que les ailes d'un ange,
Pour quitter cette terre et voler vers les Cieux.



FABLES.

FABLES

PAR M. GALIS.

LES SAINTS ET LES HÉROS.

Un enfant parcourait la carte de la terre;
Pourquoi donc, disait-il, mon père,
Vois-je tant de cités, villages et hameaux,
Portant le nom des saints, pendant qu'il n'en est guère
Qui portent le nom des héros?
La gloire des derniers pourtant remplit le monde,
Et le père lui répondit :
C'est que la religion fonde
Tandis que le glaive détruit.

LE COLOSSE DE RHODES.

Dans Rhodes où jadis Pallas fut adorée
Pour la première fois,
Un colosse immense autrefois
Du port, dit-on, gardait l'entrée.
Dressant au haut des airs chaque nuit ses flambeaux,
Il surveillait les flots de la mer azurée.
Entre ses jambes, les vaisseaux
Les plus larges et les plus hauts,
Passaient à pleines voiles,

Et son front dans les cieux se couronnant d'étoiles,
Des Dieux semblait braver les coups.
Le peuple cependant qui sans cesse est jaloux
De tout ce qui s'élève,
Se dressant du bas de la grève,
L'examinait avec mépris :
Le peuple! il fallait bien qu'il en rit à tout prix.
L'un se moquait de sa tournure,
Un autre critiquait de sa vaste stature
Les immenses proportions;
Celui-ci déclamait sur l'étrange nature
Des matériaux de sa structure,
Celui-là le jugeant dans ses dimensions
Et de la perspective ignorant la mesure,
Trouvait le chef un peu petit;
Chaque artiste en faisait une caricature.
Mais pendant tout ce contredit,
Voilà qu'un jour, par aventure,
Cybèle se lassa de porter ce fardeau.
Conjurant les éclairs, le feu, les vents et l'eau,
Elle unit les efforts de la nature entière,
Puis ébranle la masse et la renverse à terre;
L'univers retentit de cette chûte altière,
Le sol sentit craquer ses vastes ossements,
Et Pluton crut encor que des Dieux la colère
Venait de son empire ouvrir les fondements.
Quand le colosse alors fut gisant sur le sable,
Le peuple, engeance variable,
Courut le mesurer. Enfin, sorti d'erreur,
De sa longue injustice il fut inconsolable,
L'admira, mais trop tard et plaignit son malheur.

L'homme, depuis, n'a point changé de caractère;
Il est tel roi, tel empereur
Dont le peuple aveuglé ne connut la grandeur
Que lorsque le destin l'eut renversé par terre.

L'ENFANT ET LE CHIEN.

Azor, quel bonheur est le tien!
Toi, tu ne vas pas à l'école,
Disait un enfant à son chien;
Azor le lèche et le console,
Et l'enfant poursuit l'entretien:
Veux-tu jouer nous deux? courons!... mais ce lien
Pourquoi te retient-il? — Si l'on m'avait dans l'âge
Comme toi, dit Azor, à l'école envoyé,
Je ne languirais pas de la sorte lié.
Mais je suis ignorant, hélas! et l'esclavage
De l'ignorance est le fils premier né.

Pour un chien, il n'avait pas trop mal raisonné.



APPENDICE

AU MÉMOIRE DE M. RONDOT

SUR

LA GÉOLOGIE DU PAYS DE REIMS.

(Voir page 209.)

COUPE PRISE A LA SABLIÈRE DE RILLY

(Septembre 1843).

1. Limon rouge-brun, arénacé ou argileux, dans lequel sont engagés des fragments et blocs de silex-meulières, les uns poreux sans fossiles, les autres compactes avec limnées. 2. Sable ferrugineux avec quelques débris de meulières et de grès rubigineux, alternant parfois avec des veinules de marne verdâtre.	1^{m} 30

Cette assise ne présente qu'en bien peu de points l'horizontalité ordinaire ; la discordance de stratification est due à des failles et à des bosselures de la marne sous-jacente. Celle-ci offre aussi des dépressions (cavées) souvent profondes, comblées par le limon arénacé détritique.

3. Marne blanchâtre, engageant vers sa limite supérieure de rares blocs de meulières compactes. Nous y avons trouvé un fragment de conchifère que nous rapportons à la *Cyrena cuneiformis*, Férussac.	1 20

4. Argile plastique jaune-brunâtre.
    id. brune.

Avec petits nids d'une farine minérale blanche, fine, insipide et quelques pisolithes de fer hydroxidé. 0 50

5. Lits arénacés, — glaucomeux, — jaune-rouille, — jaunâtres. 0 30

6. Marne calcaire blanchâtre, ayant à sa partie supérieure des galets calcaires anguleux; à l'inférieure, finement veinulée de marne jaune. 1 90

7. Argile plastique brunâtre. 0 35

8. Marne siliceuse grise, compacte, durcissant à l'air; — souillée par places d'une teinte ocreuse, — empâtant des espèces de *chailles*, nodules calcaréo-siliceux gris-noirâtres, d'une grande dureté, — percée de plusieurs tubulures de marne ocreuse, — sillonnée parfois de crevasses horizontales, étroites, remplies de glaise brune.

M. Arnould nous avait signalé dans cette marne la présence de coquilles, sans en indiquer la nature ni les espèces: nous y avons recueilli des échantillons intacts de *Physa gigantea*, de *Paludina aspersa*, d'*Helix Drouetii*. Ces fossiles sont très-rares; leur test est siliceux, noir ou roussâtre, luisant, très-dur; l'intérieur est ou un spath radié, ou le calcaire siliceux ferruginé des nodules. 3 »

9. Calcaire jaune tufacé lacustre (travertin ancien), tantôt en blocs engagés dans la marne précédente, tantôt en assises massives alternant avec des lits de cette même marne. On remarque dans les interstices des blocs du banc supérieur, un limon argileux brun, déposé peut-être par les eaux qui ont traversé les glaises supérieures.

Les espèces caractéristiques sont la *Physa gigantea*, la *Paludina aspersa*, la *Clausilia exarata* et l'*Helix hemisphœrica*: leur nature minérale est variable; certains individus sont à l'état de moules siliceux; la plupart ont leur test spathifié et l'intérieur est ou un limon calcaire, ou de la chaux carbonatée fibro-radiée. 1 30

10. Sable gris. 0 20

11. Sable jaune ferrugineux. 0 26

12. Sable carminé manganésique.

13. Sable blanc pur, à grains quartzeux fins, peu micacé; on y trouve des concrétions tubulaires et tubiformes de grès blanc peu cohérent. 6 50

14. A la partie inférieure, le sable blanc alterne avec des sables jaunes, et devient de plus en plus gris, en même temps que ceux-ci acquièrent plus de puissance. Il présente une

succession continue de linéoles de particules blanches, que nous présumons être des foraminifères. 1 20

A Sermiers (entre Monchenot et Chamery), on trouve sous le sable blanc exploité un autre sable noirâtre et *rempli de soufre*, au dire des ouvriers.

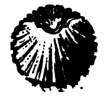
15. Grès rouge ocreux avec galets siliceux avellanaires et ovoïdes, la plupart jaune-bruns ou noirâtres (noyaux noirs, esquilles translucides), plusieurs blonds, recouverts de cacholong grossier blanc. Ce grès est sans doute le *chalin* des ouvriers.

Nous y avons observé des délinéaments rouge-bruns, dessinant les contours que nous rapportons à des genres de conchifères marins et quelques empreintes indéterminables. » »

16. Craie.

Ce sable blanc quartzeux de Rilly a été anciennement exploité au pied de la côte de Monchenot, à la base des collines isolées qui s'élèvent entre la route d'Épernay et Villers-Allerand. Il y est surmonté de sables gris alternant avec des bancs de grès arénacé, dans lequel nous avons recueilli des empreintes et des moules de feuilles, de *Lucina contorta*, Lk., *Pectunculus terebratularis*, Lk., *Cardium semigranulesum*, Lk., *Cucullæa*, *Natica*, *Buccinum*, etc. — C'est l'analogue du grès de la Herelle près Breteuil (Oise), caractérisé par les fossiles d'Abbecourt et de Bracheux, peut-être aussi du grès dur à stalactites bacilliformes de Muizon.

Nous rapportons tous ces grès au premier étage des sables inférieurs tertiaires. (Classification de M. Melville).



ACADÉMIE DE REIMS.

PROGRAMME

DES CONCOURS

OUVERTS POUR L'ANNÉE 1844.

Histoire.-Archéologie.

« Quel était l'état de l'ancienne Durocort « des Rémois avant et pendant la domination « romaine, jusqu'au règne de Clovis « exclusivement? »

L'auteur devra envisager la question sous les divers points de vue qui suivent :

Il discutera

L'origine des Rémois, l'état topographique de leur

cité, son étendue, ses dépendances; les principaux monuments dont l'histoire ou la tradition ont pu conserver le souvenir, ses aqueducs et ses grandes voies de communication.

Il entrera dans quelques détails

Sur les mœurs des habitants, qui peuvent en partie se présumer par les fréquentes exhumations de monnaies, médailles, meubles, ustensiles et autres objets d'usage commun. — Il donnera l'idée de leur gouvernement et de leurs institutions religieuses, judiciaires, civiles et militaires.

Il recherchera les motifs qui ont porté les Rémois à se détacher de la ligue gauloise pour s'allier et se soumettre aux Romains. — Il discutera les moyens de défense qu'ils pouvaient opposer aux étrangers, le rang qu'ils occupaient dans la confédération gauloise. — Leurs possessions, leurs alliances et la part qu'ils ont eue à la réunion finale des Gaules à l'empire romain.

Économie Industrielle.

« Quels pourraient être les moyens d'éviter les inconvénients de la concurrence « sans nuire à la liberté du commerce? »

Les candidats devront donner un aperçu de ce qu'était le commerce autrefois, le représenter tel qu'il est

aujourd'hui, et indiquer les moyens qui leur sembleront les plus efficaces pour régulariser la concurrence et éviter les effets désastreux dont elle est la source.

Agriculture.

« Rechercher l'état du sol forestier de la « Champagne au moment de l'invasion ro- « maine. — Examiner l'influence successive « du déboisement des crêtes, indiquer les « changements atmosphériques qui en ont « été la suite, et dire quelles modifications « le sol arable a pu éprouver. »

***Les prix consistant en une médaille d'or de la valeur de* 200 *francs, pour chacune des deux premières questions, et en une médaille d'argent pour la troisième, seront décernés dans la séance publique de l'Académie du* 15 *Avril au* 15 *mai* 1844.**

Les auteurs, ne devant point se faire connaître, inscriront leur nom et leur adresse dans une note cachetée, sur laquelle sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les mémoires devront être adressés* (franco) *à M. le docteur* LANDOUZY, *secrétaire de l'Académie, avant le* 3 *janvier* 1844, *terme de rigueur.

L'Académie distribuant en outre des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle juge dignes de récompense, les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction, enverront leurs titres au secrétariat, avant le 15 Mars 1844.

Le Président de l'Académie,
BONNEVILLE.

Le Secrétaire de l'Académie,
H. LANDOUZY.



CATALOGUE

DES

OUVRAGES IMPRIMÉS ADRESSÉS

A L'ACADÉMIE DE REIMS

Pendant l'année 1842-1843.

1° OUVRAGES ADRESSÉS PAR LEURS AUTEURS.

ALLARD. Des concrétions sanguines.

BELIN-DELAUNAY. Du Traité d'Andelot; brochure. Paris, 1843.

BERRIAT ST-PRIX (Ch.) Des circonstances atténuantes en matière de coutumaces; broch. Tours, 1842.

BONNEVILLE. De la Récidive en matière criminelle; in-8 premier volume.

—De l'Influence de la Magistrature; broch. in-8.

—De la Liberté, de l'Instruction, du Travail et de la Morale comme bases du bonheur public; brochure in-8.

—Compte-rendu de l'administration de la justice civile, criminelle et commerciale; broch. in-8.

—Du sentiment du devoir chez les magistrats; brochure in-8.

BONNEVILLE (Frédéric). Traité des Monnaies d'or et d'argent en usage chez tous les peuples connus; grand in-f°. richement relié et doré sur tranche.

BOURGUIN. Recueil de fables; in-12. Paris, 1842.

CHAPEDOYE. Mémoire sur les laines, les bestiaux et l'engrais des terres calcaires.

CHARPENTIER. Grammaire.

Le comte DE CHEVIGNÉ. La Chasse et la Pêche, suivies de poésies diverses.

—De l'Éducation.

CLICQUOT. Les sept Psaumes de la Pénitence traduits en français; broch. dédiée à l'Académie de Reims.

COUSIN. Cours d'Histoire.

DAGONET. Mémoires sur différents points d'Histoire naturelle.

DANTON. Cours d'histoire de la Philosophie morale au 18e siècle.

DE MAIZIÈRE. Diverses brochures relatives à son invention du paracasse.

DE MONTRY. Assurance sur la vie, moyen de fonder le bien-être individuel sur l'épargne collective.

DÉRODÉ-GÉRUZEZ. Mémoires sur Reims; 1 vol. in-8.

DES ETANGS. Notes sur quelques plantes observées dans le département de l'Aube.

—Mémoire sur les bois employés dans les charpentes des anciens édifices.

DESSAIN-PERIN. D'Alvaire, comédie en 5 actes et en vers. Reims, 1841.

DROUET. Homélie de St.-Bazile sur la famine, traduction nouvelle.

—Hécube, tragédie d'Euripide, traduite en vers français.

DUHEME. Recueil de chansons. Douai, 1834.

Du Mège. Conjectures sur un bas-relief de l'église St.-Nazaire à Carcassonne.

Francoeur. Sur le calendrier des Mahométans.

Gobard. Création de la propriété intellectuelle; broch. Bruxelles, 1843.

Gonzalles. Poésies diverses. Reims, 1842.

Gossin. Les avantages de la réunion territoriale. Proverbes.

—Manuel élémentaire d'agriculture à l'usage des écoles primaires des départements de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et des Ardennes.

—Manuel élémentaire d'agriculture à l'usage des écoles primaires des départements de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

Gousset (Thomas), archevêque de Reims. Les Actes de la province ecclésiastique de Reims. 1843.

Hardouin-Michelin. Observations sur une nouvelle organisation à donner à la Cour des comptes.

Hardy. Compte-rendu des travaux de la Société anatomique.

—Essai sur les concrétions sanguines qui se forment pendant la vie dans le cœur et les gros vaisseaux.

Hébert. Nouveau manuel du garde champêtre; broch. Epernay, 1841.

Hubert. Géographie historique du département des Ardennes.

Jolibois. La Diablerie de Chaumont.

—Les Chroniques de l'évêché de Langres.

H. Landouzy. Mémoire sur un cas d'hermaphrodisme masculin observé à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1836. In-8° avec une planche gravée.

—Communications anormales entre les cavités du cœur. Paris, 1838.

—Observation de paralysie du mouvement et du sentiment de la face, produite par une lésion de la cinquième et de la septième paire. Paris, 1838.

—Traité du varicocèle et en particulier de la cure radicale de cette affection. (Ouvrage traduit en Anglais et en Allemand), 1838. In-8° avec une planche gravée.

—Essai sur la grippe observée à l'Hôtel-Dieu de Paris, pendant les mois de janvier et de février 1837.

—Mémoire sur une corne humaine développée à la face. 1835. In-8°.

—Analyse des thèses soutenues au concours pour la chaire d'hygiène, en 1838.

—Des hallucinations et des aberrations de perception et de sensibilité. 1837. In-8°.

—Mémoire sur la pneumonie épidémique qui a régné en même temps que la grippe, pendant l'année 1837. (Ouvrage couronné par la Faculté de médecine de Paris, au concours de 1839. Premier prix.)

—Histoire de l'épidémie de suette miliaire qui a régné dans le département de Seine-et-Marne, pendant les mois de mai et juin 1839.

—De l'hémiplégie faciale chez les enfants nouveau-nés. In-8°. 1839.

—Essai sur la doctrine des revaccinations. In-8°. 1840.

—Mémoire sur les procédés acoustiques de l'auscultation et sur un nouveau mode de stéthoscopie applicable aux études cliniques. 1841.

—Lettres sur le strabisme et le bégaiement. In 8°. 1841.

—Mémoire sur l'épidémie de typhus qui a régné dans les prisons de Reims en 1839 et 1840. (Couronné par la Faculté de médecine de Paris, au concours de 1841. Premier prix.)

Le comte DE LADEVÈZE. Recherches sur l'Histoire de France depuis le temps des Mérovingiens jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8°.

LOISSON DE GUINAUMONT. Les Veillées instructives.

—Quelques réflexions sur les Doctrines du jour.

—Réflexions sur la question : *quel serait le mode d'éducation le plus en harmonie avec nos mœurs actuelles et nos institutions?*

—Nouveaux entretiens religieux et philosophiques.

—Dialogue sur l'immutabilité des Doctrines religieuses.

LOUIS. Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la maladie connue sous le nom de fièvre typhoïde.

—Essais sur différents points de pathologie et d'anathomie pathologique.

LOUIS-LUCAS. L'entrée du roy nostre sire en la ville et cité de Paris, le 8 juillet 1484.

M. LE MAIRE DE REIMS. Catalogue des imprimés de la ville de Reims. Tom. 1er. Reims, 1843.

MALO (Charles). L'apothéose de Molière, poème. Paris, 1843.

MAREUSE. Essai sur les nécrophages de France et principalement du nord.

MATHIEU. Eloge historique de Merlin. Paris, 1842.

MAUPASSANT. Influence de la morale sur l'agriculture et de l'agriculture sur la morale.

MAURIN (Léonce). De l'influence du christianisme sur l'esprit de famille. broch. Nismes, 1843.

MONNOT-DES-ANGLES. Traité de rhétorique.

NICOT. Compte-rendu des travaux de l'Académie royale du Gard. Broch. Nismes, 1843.

OZANNEAUX. Les Romains.

—Jeanne-d'Arc (poème).

OZERAY. Coup-d'œil sur les archives de l'ancien chapitre de la cathédrale de Chartres.

—Histoire de l'ancien duché de Bouillon.

—Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays Chartrain, vulgairement appelé la Beauce.

—Coup-d'œil sur les critiques verbales et écrites de cette histoire.

—Recherches sur Buddon ou Bouddon.

L. PARIS. Collections de documents inédits sur l'histoire de France.

—Mémoires du chanoine Maucroix, chanoine et sénéchal de l'église de Reims.

—Une émeute en 1649. — Mazarinade.

—La chronique de Rains.

L. PARIS. et LEBERTHAIS. Toiles Peintes et Tapisseries de la ville de Reims, avec planches coloriées.

P. PARIS. Nouvelles recherches sur le véritable auteur du songe du Vergier.

PATRIS DU BREUIL. Eloge de Louis XVIII, roi de France.

PERNOT. Notice sur le vieux Paris.

PERRIER (E.)Notice biographique sur M.Théodore Prin.

PHILIPPE. Essai historique sur Caqué, ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims. Broch. Reims, 1842.

POVILLON-PIERRARD. Dissertation sur les anciennes sépultures Romaines, Gauloises et Rémoises, découvertes hors de l'ancienne cité de Reims, depuis le 16e siècle jusqu'à nos jours.

—Description de la cathédrale de Reims.

PRÉGNON. Évidence du christianisme.

PRIN. Notice sur M. L. A. Gobet.

REMY. Notice sur le rétablissement des anciennes fon-

taines de Châtillon-sur-Marne. Reims, 1843.

CHARLES SAINTE-FOI. Le Livre des Peuples et des Rois; 2 vol. in-18.

—Théologie à l'usage des gens du monde; 1 vol. in-18. Reims, 1843.

SARAVESSE. Essai sur la fabrication des eaux minérales gazeuses.

SAUZET. Rapport sur les divers procédés employés pour la destruction de la pyrale de la vigne. Lyon, 1843.

De SUKAU. Tableaux synoptiques des difficultés de la langue Allemande.

—Cours complet de langue et de littérature Allemandes. 4 vol. in-8°. Paris, 1842. Ouvrage dédié à l'Académie de Reims.

—Dictionnaire étymologique des racines Allemandes. 1 vol. in 8°. Paris, 1840.

TARBÉ. Lois et règlements à l'usage de la Cour de cassation.

—Nouveau manuel complet des poids et mesures, des monnaies, du calcul décimal et de la vérification.

—Nouveau petit manuel classique des poids et mesures, pour l'enseignement élémentaire autorisé pour les écoles primaires.

—Nouveau manuel des poids et des mesures à l'usage des agents forestiers, garde-ventes, garde-ports, propriétaires et marchands de bois, charpentiers et constructeurs.

—Nouveau petit manuel des poids et mesures à l'usage des ouvriers et des écoles.

P. TARBÉ. Travail et salaire. 1 vol. in-8°. Reims, 1842.

—Examen critique et analytique de diverses chartes des X, XI, XII et XIIIe siècles relatives à la Touraine.

—Miniatures d'une bible du XIV[e] siècle, et fac-simile du texte.

—Histoire chronologique, pathologique, politique, économique, soporifique et melliflue du très-noble, très-excellent et très-vertueux pain-d'épices de Reims.

—Le noble et gentil jeu de l'arbaleste à Reims.

—Les sépultures de l'église Saint-Remi de Reims.

—Louis XI et la Sainte-Ampoule.

—Discours de ce qu'à faict en France le Héraut d'Angleterre, et de la responce que lui a faicte le roy.

—Le purgatoire de saint Patrice, légende du XIII[e] siècle, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Reims.

—Inventaire après le décès de Richard Picque, archevesque de Reims en 1489.

—Les Lépreux à Reims au XV[e] siècle.

TURCK. Mode d'action des eaux minéro-thermales.

—Essai sur le cancer.

2° OUVRAGES ADRESSÉS PAR LES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux.

Annales de la Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine.

Annales de la Société d'agriculture, des sciences, d'arts et de belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Annales de la Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes.

Bulletins des séances, compte-rendu mensuel de la Société royale et centrale d'agriculture.

Bulletins de la Société d'agriculture du département du Cher.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Bulletins trimestriels de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.

Congrès scientifique de France.

Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon.

Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Journal des travaux de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et arts de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.

Mémoires de l'Académie royale du Gard.

Mémoires de l'Académie royale de Metz.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Calais.

Mémoires de la Société académique de la ville de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende (Lozère) 1841-1842.

Notice historique et descriptive sur Pont-le-Voy.

Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin.

Précis analytiques des travaux de l'Académie des sciences, lettres et arts de Rouen.

Publications de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

Rapports à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon.

Rapport sur les travaux de la Société royale et centrale d'agriculture.

Rapport à la Société d'émulation des Vosges.

Rapports sur les travaux de l'Académie de Pont-le-Voy.

Rapport sur les travaux de la Société impériale d'économie rurale de Moscow.

Recueils de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (1843).

Travaux de la Société philharmonique du Calvados.

— — Société racinienne de La Ferté-Milon.

— — Société des bibliophiles de Reims.

Journaux.

L'Ardennais, journal politique et littéraire.

Le Journal de Reims, *idem.*

LISTE

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie d'Aix.
— des sciences d'Amiens.
— d'Arras.
— des sciences et arts de Bezançon.
— des sciences et lettres de Blois.
— royale de Bordeaux.
— des sciences de Caen.
— des sciences de Clermont-Ferrand.
— royale du Gard.
— des sciences de Lyon.
— de Mâcon.
— des sciences de Metz.
— de Pont-le-Voy.
— royale de Rouen.
— de Toulouse.
— des jeux floraux de Toulouse.
— de Vaucluse.
Société d'émulation d'Abbeville.
— médico-scientifique de l'île de Corse, à Ajaccio.
— d'agriculture d'Angers.

Société vétérinaire du Calvados et de la Manche, à Bayeux.
— d'agriculture et sciences de Boulogne.
— royale d'émulation de l'Ain, à Bourg.
— d'agriculture de Bourges.
— des antiquaires de Normandie, à Caen.
— d'agriculture et de commerce de Caen.
— d'agriculture, sciences et arts de Châlons.
— d'agriculture de Châteauroux.
— d'agriculture de Chaumont.
— royale, académique de Cherbourg.
— d'agriculture de Digne.
— des sciences du Var, à Draguignan.
— d'émulation d'Epinal.
— d'agriculture d'Evreux.
— académique des sciences de Falaise.
— d'agriculture de Grenoble.
— Havraise.
— d'émulation de Lons-le-Saulnier.
— d'agriculture et sciences du Mans.
— d'agriculture, sciences et arts de Meaux.
— d'agriculture, sciences et arts de Mende.
— d'agriculture et sciences de Moulins.
— d'agriculture et sciences de Montauban.
— d'agriculture et sciences de Mont-de-Marsan.
— royale des sciences, lettres et arts de Nancy.
— royale académique de Nantes.
— d'émulation de Nantua.
— d'agriculture et sciences de Niort.
— royale d'horticulture de Paris.
— royale et centrale d'agriculture de Paris.
— libre des beaux-arts de Paris.
— philomathique de Perpignan.

— d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris.
— des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— d'agriculture de Poitiers.
— d'agriculture, sciences et lettres de Rochefort.
— d'agriculture de Rennes.
— des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rhodez.
— centrale d'agriculture de Rouen.
— industrielle de Saint-Etienne.
— des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
— des sciences du Bas-Rhin, à Strasbourg.
— des sciences de Toulon.
— des antiquaires du midi, à Toulouse.
— d'agriculture de Tours.
— d'agriculture de Troyes.
— de statistique des arts utiles de Valence.
— d'agriculture et arts de Versailles.

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE REIMS

au 1er octobre 1843.

Président d'honneur.

Monseigneur GOUSSET O ✻, archevêque de Reims.

Membres d'honneur.

M. VILLEMAIN G. ✻, membre de l'Académie Française, ministre de l'Instruction publique.
N. . . .

BUREAU

Pour l'année 1843-1844.

MM.	BONNEVILLE,	président.
	QUERRY,	vice-président.
	H. LANDOUZY,	secrétaire.
	CONTANT,	vice-secrétaire.
	SAUBINET,	trésorier.

Membres titulaires fondateurs.

Monseigneur Gousset O. ✠, archevêque de Reims.
MM. Dérodé-Géruzez ✠, membre du conseil général de la Marne.
Le Vicomte Ruinart de Brimont ✠, ancien maire et député de Reims.
Saubinet, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne.
H. Robillard, juge d'instruction.
Bandeville, aumônier du collége royal, chanoine honoraire.
Herbé, peintre.
Bouché, bâtonnier de l'ordre des avocats.
L. Paris, bibliothécaire de la ville de Reims, membre du comité historique.
L. Fanart, membre du comité d'Instruction primaire.
Nanquette, curé de Saint-Maurice, chanoine honoraire.
Brunette, architecte de la ville.
Th. Contant, notaire, licencié en droit.
H. Landouzy, membre correspondant de l'Académie royale de médecine.

Membres titulaires élus.

MM. De Belly, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne. (23 Déc. 1841.)

MM. Wagner, ancien négociant. (23 Décembre 1841.)
Bara, curé de Notre-Dame, vicaire-général honoraire. (*id.*)
Houzeau-Muiron ✻, manufacturier de produits chimiques, député de Reims. (*id.*)
A. Bonneville, procureur du roi. (*id.*)
Philippe, membre correspondant de l'Académie royale de médecine. (30 Décembre 1841.)
Querry, vicaire-général. (14 Janvier 1842.)
Hubert, homme de lettres.
Garcet, agrégé des sciences, professeur de mathématiques spéciales au collége royal. (2 mars 1842.)
E. Dérodé, avocat. (13 Mai 1842.)
Gobet, licencié en droit. (*id.*)
Maillefer - Coquebert, ancien négociant. (17 Juin 1842.)
Leconte, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu. (30 Décembre 1842.)
Sutaine, négociant, membre de la Société des amis des arts. (27 Janvier 1843.)
Tarbé de Saint-Hardouin, ingénieur des ponts et chaussées. (*id.*)

Membres résidants.

MM. Maquart, chef de la division des beaux-arts à la mairie. (14 Janvier 1842.)
Geoffroy de Villeneuve, propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement de Soissons. (4 Mars 1842.)
Duquenelle, pharmacien. (*id.*)

MM. Monnot-des-Angles, professeur au collége royal, officier de l'Université. (20 Mai 1842.)
Louis-Lucas, notaire. (30 Décembre 1842.)
Soilly, proviseur du collége royal, officier supérieur de l'Université. (27 Janvier 1843.)
Gonel, avocat. (26 Mai 1843.)
Galis, notaire, licencié en droit. (id.)

Membres honoraires.

MM. P. Tarbé, substitut du procureur du roi à Versailles, ancien membre titulaire.
De Gourgas ✵, inspecteur de l'Académie de Lyon, ancien membre titulaire.
H. Fleury, rédacteur en chef de l'Ardennais, ancien membre titulaire.
Belin, professeur d'histoire au collége de Douay, ancien membre résidant.

Conseil d'administration.

MM. Les membres du bureau.
Mgr. L'Archevêque.
L. Paris.
De Belly.

Membres correspondants.

MM. Aubert, curé de Saint-Remy, à Reims.
Anot de Maizières, professeur de réthorique, à Versailles.

MM. Arnault, peintre, à Troyes, inspecteur des monuments historiques.

Ballin, archiviste de l'Académie royale de Rouen.

Bally ✻, ancien président de l'Académie royale de médecine, à Villeneuve-le-Roy (Yonne).

Barbey, membre du Conseil d'arrondissement, à Fismes.

Barthelemy (Anatole), homme de lettres, à Paris.

Berger de Xivrey ✻, membre de l'Institut, à Paris.

Bonjour (Casimir), homme de lettres, à Paris, bibliothécaire de Sainte-Geneviève.

Bonneville (Frédéric) ✻, ancien essayeur de la Banque de France.

Boulloche ✻, avocat général à la Cour royale de Paris.

Bourgeois-Thierry, membre du Conseil général, à Suippes.

De Bussières ✻, officier supérieur du génie en retraite, député de Reims, à Paris.

Carrette ✻, capitaine du génie, à Alger.

Carrette, avocat aux Conseils du roi et à la Cour de cassation, à Paris.

Carteret, avocat à la Cour royale, à Paris.

Cayx ✻, inspecteur de l'Université, bibliothécaire de l'Arsenal, député, à Paris.

Chaix-d'est-Ange ✻, bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour royale de Paris, ancien député de Reims.

Charpentier, instituteur primaire supérieur, à Reims.

Clicquot, homme de lettres, à Reims.

MM. Chaubry ✵, conseiller à la Cour royale de Paris, membre du Conseil général de la Marne.

Collesson, ancien inspecteur de l'enregistrement, juge suppléant, à Reims.

Corbéard de Brébant, juge, à Troyes.

Dagonet, docteur en médecine, à Châlons.

Danton ✵, chef du secrétariat au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

Daudeville, président de la Société académique, à Saint-Quentin.

Delafosse, professeur à la Faculté des sciences, à Paris.

De Loisson ✵, ancien député de la Marne, à Pierry (Marne).

De Maizière, ancien professeur de l'Université, à Reims.

Le comte De Mellet, propriétaire, à Chaltrait (Marne).

De Montmerqué ✵, conseiller à la Cour royale, à Paris.

De Royer, substitut du procureur du roi, à Paris.

De Sauville, conseiller de préfecture, à Mézières.

L. Desrousseaux de Medrano, ancien membre du Conseil supérieur des manufactures et du commerce, conseiller général des Ardennes, à Charleville.

Dessain-Perin, propriétaire à Cumières (Marne).

Didron, inspecteur des monuments historiques, à Paris.

Drouet, ancien professeur de l'Université, à Reims.

MM. Dubarle, juge au tribunal de la Seine, membre du Conseil général de Seine-et-Marne, à Paris.

Duhême, docteur en médecine, à Douai.

Dupaty (Jules), substitut près le tribunal civil de la Seine, à Paris.

Élie de Sainte-Marie, à Vitry-le-Français.

Estrayer Cabassole, chanoine à Châlons-sur-Marne.

Etienne (Gallois), bibliothécaire de la Chambre des Pairs, à Paris.

Failly, inspecteur des Douanes, à Cambrai.

Fournier, curé, à Rethel (Ardennes).

Garinet ✵, conseiller de Préfecture, à Châlons-sur-Marne.

Gauthier ✵, architecte, membre de l'Institut, à Paris.

E. Geruzet ✵, professeur à la Sorbonne, à Paris.

Gossin, agriculteur à la Tour-Audry (Ardennes).

Hardy ✵, médecin des hôpitaux, à Paris.

Le baron Hémart ✵, propriétaire, à Ay.

Hiver ✵, procureur du roi, à Orléans.

Hubert, professeur de philosophie, à Charleville.

Hubignon, juge d'instruction, à Vouziers.

Husson ✵, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris.

E. Jolibois, professeur au collége, à Rethel.

Joppé, bibliothécaire, à Châlons-sur-Marne.

Jourdain, homme de lettres, à Paris.

Jubinal (Achille) ✵, professeur à la faculté des lettres, à Montpellier.

Le comte de Ladevèze, homme de lettres, à Orbais.

MM. Le comte de LAMBERTYE, propriétaire à Chaltrait (Marne).

LAIR, conseiller de Préfecture, secrétaire de l'Académie, à Caen.

LEBERTHAIS, dessinateur, à Paris.

LEBOURDAIS, chimiste, à Nogent-le-Rotrou.

LEJEUNE, professeur au collége royal de Reims.

LELEU D'AUBILLY, membre du Conseil général de la Marne, à Aubilly (Marne).

LELIÈVRE, ancien censeur de l'Université, à Stenay.

LÉVESQUE DE POUILLY ✠, au château d'Arcy-Ponsart.

LIÉNARD, peintre, à Châlons-sur-Marne.

LOUIS ✠, médecin en chef des épidémies du département de la Seine, à Paris.

A. MATHIEU, avocat à la Cour royale de Paris.

V. MAREUSE, avocat à la Cour royale d'Amiens.

MAUPASSANT, professeur de philosophie au collége de Châlons-sur-Marne.

MICHELIN HARDOUIN ✠, membre de la Société géologique de France, conseiller-maître à la Cour des comptes, à Paris.

MOPINOT, docteur en médecine, à Fismes.

MULLBACH, professeur de littérature Allemande, à Reims.

NISARD ✠, député, chef de division au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

OZANNEAU ✠, inspecteur général de l'Université, à Paris.

OZERAY, archiviste-paléographe, à Bouillon (Belgique).

H. PARIS, licencié en droit, à Épernay.

MM. Paris, notaire, à Épernay.
P. Paris ✠, membre de l'Institut, à Paris.
Patris du Breuil, homme de lettres, à Troyes.
Pauffin, chef de division au ministère de la Justice, à Paris.
Périn, peintre, à Paris.
Pernot, membre de la Société archéologique de la Marne, à Paris.
Perrier (Eugène), secrétaire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons.
Poloncbau ✠, ancien recteur de l'Université, à Paris.
Ponsinet, juge-suppléant, à Sainte-Menehould.
Poulet, chef d'institution, à Senlis.
Povillon-Piérard, homme de lettres, à Reims.
Prégnon, curé à Torcy (Ardennes).
Prin, docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.
Raulin, maître des requêtes au Conseil d'état, à Paris.
Rondot, négociant, à Reims.
Royer-Collard ✠, professeur à l'École de droit, à Paris.
Sauvage, ingénieur des mines, à Mézières.
Seurre, docteur en médecine, à Suippes.
De Suckau, professeur de littérature Allemande au collége royal de Saint-Louis, à Paris.
Tirman, docteur en médecine, à Mézières.
Thierrion (Jules), propriétaire à Nanteuil (Ardennes).
Tranchart, président du Tribunal civil, à Vouziers.
Vallet de Viriville, archiviste-paléographe, à Paris.

MM. Varin, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
Villard (aîné), avocat, à Rethel.
Vilmet, curé à Monthermé (Ardennes).
Violette, homme de lettres, à Mary-sur-Marne.
Weiss ✵, bibliothécaire, à Besançon.

Membres décédés.

MM. le lieutenant général baron Hulot (G ✵), membre correspondant à Charleville.
Loriquet, ancien principal du collége d'Épernay.
Bernage, professeur de réthorique, à Dijon.
de Felcourt ✵, sous-préfet de Vitry-le-Français.
d'Herbes, homme de lettres, à Ay.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE PREMIER.

L'Académie se réunit le 1er et le 3me vendredi de chaque mois, à 7 heures du soir, sauf le cas de convocation extraordinaire.

Elle clot ses séances le 3me vendredi du mois d'août et fait sa rentrée le 1er vendredi de novembre.

ART. VI.

Quoique les séances ordinaires ne soient pas publiques, les étrangers peuvent y assister pourvu qu'ils soient présentés par deux membres.

EXTRAIT DES STATUTS ORGANIQUES.

ART. XXI.

Les membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches ; si l'un d'eux laisse écouler trois années sans exécuter cette clause, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

REIMS. — L. JACQUET, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

TABLE DES MATIÈRES.

SCIENCES MORALES.

SCIENCES PHYSIQUES.

AGRICULTURE.

BOTANIQUE.

GÉOLOGIE.

PHYSIQUE-MATHÉMATIQUE.

ARCHÉOLOGIE.

NUMISMATIQUE.

LITTÉRATURE.